REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PLAN DIRECTEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE

juin

LUKOKI - KALENDA.

REPUBLIQUE DU ~~ZAIRE~~ CONGO

CARTE ADMINISTRATIVE

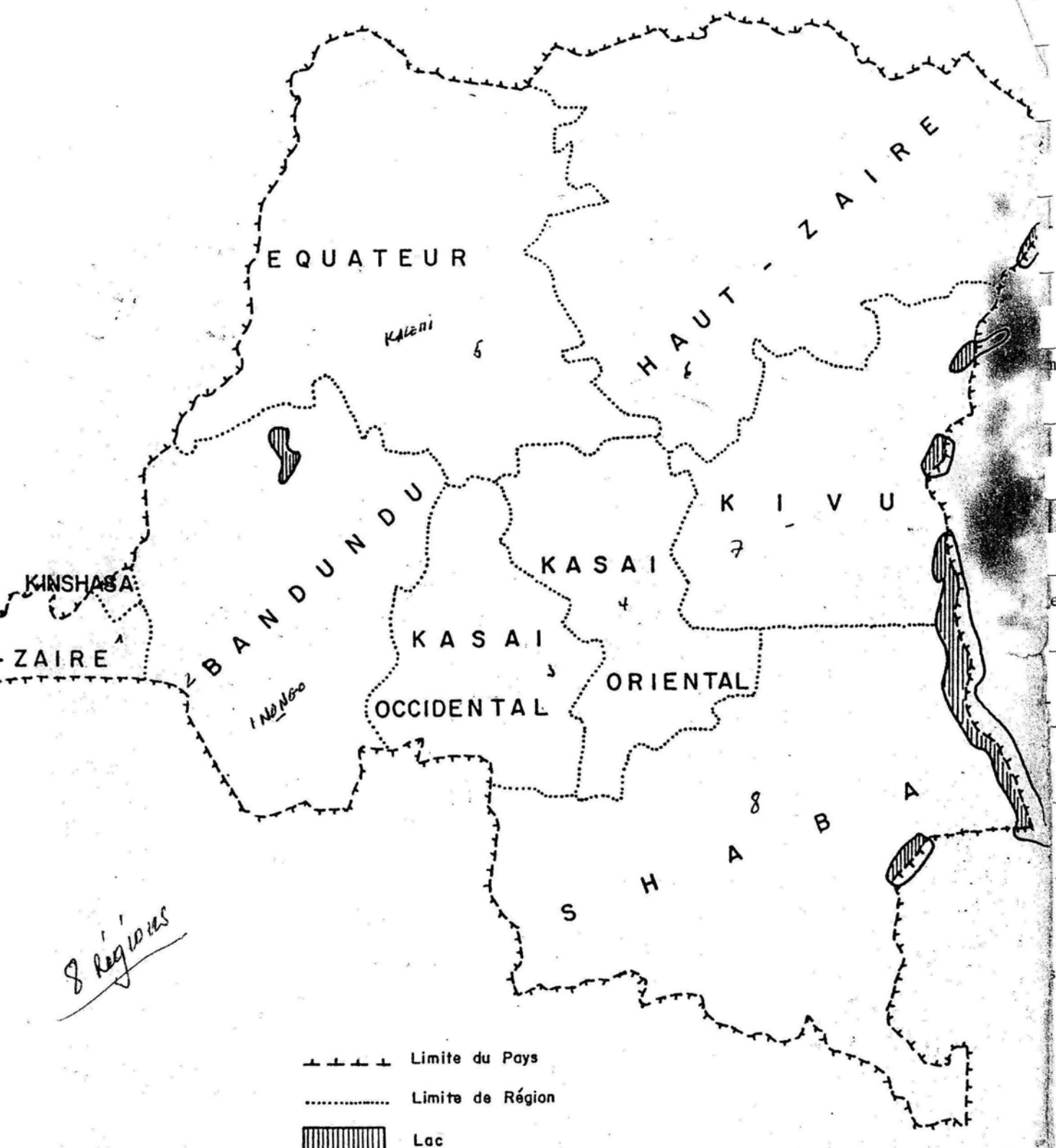

8 Régions

DESSINEE PAR: MUKAI[illegible]Y-NGONGO

AVANT - PROPOS

La République du Zaïre dispose de nombreux plans d'eau totalisant environ 86.000 Km^2 représentant près de 3,5 % du territoire national. Avec son énorme réseau fluvial, ses plaines inondées et ses grands lacs, le pays possède ainsi un potentiel halieutique considérable sur lequel il peut compter pour l'amélioration des standards nutritionnels de ses populations.

Jusqu'en 1984, la production annuelle en poisson n'excédait pas 150.000 tonnes, soit un taux d'exploitation égal à 21,2 % du potentiel maximum.

Cette sous-exploitation des ressources halieutiques nationales avait conduit le Conseil Exécutif à organiser à Kinshasa, du 31 octobre au 03 novembre 1984, le Premier Séminaire National sur le développement de la pêche.

Ce Séminaire, placé sous le Haut-Patronnage du Premier Commissaire d'Etat et organisé avec la collaboration du PNUD, de la FAO et de plusieurs autres Agences Internationales, avait inscrit, parmi ses recommandations, comme priorité absolue, l'élaboration immédiate d'un Plan Général de développement du secteur des pêches.

En réponse à cette recommandation, le PNUD et la FAO ont apporté en 1986 leur assistance au Conseil Exécutif pour la préparation d'un Plan Directeur des Pêches qui a été adopté par ce même Organe le 12 Juin 1987. Bien que ce plan couvre une période de dix ans, les actions de la première phase devaient être exécutées dans le cadre du Plan Quinquennal 1986 - 1990. Les activités retenues dans ce plan sont conformes aux orientations générales du plan de développement social et économique du pays tel que défini dans le discours d'investiture du Président-Fondateur du Mouvement Populaire de la Révolution, Président de la République, le 05 décembre 1984.

Dans sa stratégie, le Plan Directeur des Pêches sollicite au maximum la mobilisation des ressources humaines, matérielles et techniques locales pour accroître rapidement la production nationale, notamment en apportant une assistance directe aux pêcheurs dans l'acquisition du matériel et engins de pêche.

./...

En outre, le Plan s'appuie sur une série de programmes et actions destinés à créer un environnement social et économique favorable au développement des initiatives publiques et privées dans le secteur des pêches.

Le document ainsi présenté constitue une réponse directe à la Décision d'Etat n° 51/CC/86 de la Douzième Session Ordinaire du Comité Central du Mouvement Populaire de la Révolution enjoignant au Conseil Exécutif de mettre tout en oeuvre en vue d'atteindre, dans un délai maximum de cinq ans, l'autosuffisance alimentaire en principaux produits alimentaires.

En terme quantitatif, l'objectif du Plan Directeur des Pêches est de doubler à la fin de la première phase le niveau actuel de production et d'atteindre 573.000 tonnes par an à l'an 2.000.
Cette augmentation de la production nationale devra se traduire par une diminution significative des importations des produits de pêche qui coûtent chaque année au pays près de 3,5 milliards de Zaïres en devises.

LE COMMISSAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES FONCIERES,
ENVIRONNEMENT ET CONSERVATION DE LA NATURE,

= PENDJE DEMODETDO YAKO =

INTRODUCTION

Le présent document a été préparé dans le cadre de l'assistance préparatoire du projet ZAI/84/015 pour le développement de la pêche au Zaïre.

Le séminaire sur le Développement de la pêche au Zaïre qui avait été tenu à Kinshasa du 31 Octobre au 3 Novembre 1984 sous le Haut Patronnage du Premier Commissaire d'Etat et avec la collaboration du PNUD/FAO et des agences internationales avait inscrit parmi ses recommandations comme priorité absolue et immédiate : l'élaboration d'un plan Directeur National des pêches - La recommandation n° 1 est ainsi libellée " qu'un plan Général de développement des pêches devant être inseré dans le plan quinquennal de développement 1986 - 1990 soit élaboré dans les plus brefs délais".

Le Conseil Exécutif assisté par le Programme des Nations Unies pour le Développemnt et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture s'est engagé à la réalisation du Plan Directeur des Pêches dans le cadre du programme d'assistance préparatoire du PNUD au secteur des Pêches.

× Le Conseiller Technique Principal en accord avec les responsables nationaux du Département des Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la Nature avait pour mandat de préparer le document d'un plan directeur national auquel doit être annexé le document définitif d'un projet PNUD/FAO et un programme de formation permettant le démarrage rapide des actions de formation des cadres nationaux.

C'est ainsi que le Conseiller Technique Principal en collaboration avec les Consultants F. CORSI et E. WOITELLIER respectivement Expert en Développment des pêches et Expert en planification des pêches ont élaboré la première ébauche du Plan Directeur à partir des résultats du projet ZAI/80/003, des contacts avec les différentes agences de coopération bi-multilatérales intervenant ou susceptibles d'intervenir dans le Secteur des Pêches ainsi que le Secteur Pri La Division des pêches a participé de façon permanente à la réflexion qui a été menée. La mission des Consultants s'est déroulée du 14 Avril au 20 Juin 1986.

Le présent rapport constitue la version finale révisée du Plan Directeur des Pêches adopté par le Conseil Exécutif le 12 juin 1987 à l'issue des travaux de la Commission interdépartementale comprenant les Départements suivants :

.../...

- Département de la Fonction Publique
- Département des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire
- Département de l'Economie Nationale et de l'Industrie
- Département des Mines et Energie
- Département des Transports et Communications
- Département des Finances et Budget
- Département de l'Enseignement Primaire et Secondaire
- Département de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique
- Département des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

L'objectif fondamental du Plan Directeur est d'accroitre la production du poisson afin d'atteindre d'ici la fin du plan quinquennal une consommation annuelle de 12 Kg/tête d'habitant.
La mobilisation maximale des ressources locales dans le cadre d'une assistance directe aux pêcheurs artisanaux permet d'optimiser l'objectif fixé dans le cadre de la politique d'autosuffisance alimentaire du Conseil Exécutif en ce qui concerne les protéines d'origine ichtyologiques.

DONNEES DE BASE SUR LE ZAIRE (1)

- SUPERFICIE : 2.345.000 Km²
- POPULATION : 30.500.000 D'HABITANTS
- TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION : 2,6%

	1975	1981
- PRODUIT INTERIEUR BRUT COMMERCIALISE (PRIX COURANTS EN MILLIONS DE ZAIRES)	1.679,6	18.510,7
- INDICE DES PRIX (1970 = 100)	177,4	2.094,0
- CONTRIBUTION DES DIFFERENTS SECTEURS AU PRODUIT INTERIEUR BRUT (PRIX COURANTS EN MILLIONS DE ZAIRES) (ANNEE 1981)		
- AGRICULTURE COMMERCIALISEE		2.843,7
- EXTRACTION MINIERE ET METALLURGIE		3.745,6
- INDUSTRIES MANUFACTURIERES		648,0
- BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS		774,8
- ELECTRICITE, EAU		11,3
TOTAL SECTEUR DES BIENS		8.023,4
- TRANSPORT ET TELECOMMUNICATIONS		554,1
- COMMERCE		4.625,9
- SERVICES (Y COMPRIS SERVICES DE L'ETAT)		4.491,5
- PRODUCTION BANCAIRE IMPUTEE		- 99,2
TOTAL SECTEUR DES SERVICES		9.572,3

(1) SOURCE : BANQUE DU ZAIRE
RAPPORT ANNUEL 1984 - 1985.

.../...

BILAN DIAGNOSTIC DU SECTEUR DES PECHES AU ZAIRE

CARTE DES LACS ET PLANS D'EAU DU SYSTEME FLUVIAL DU ZAIRE

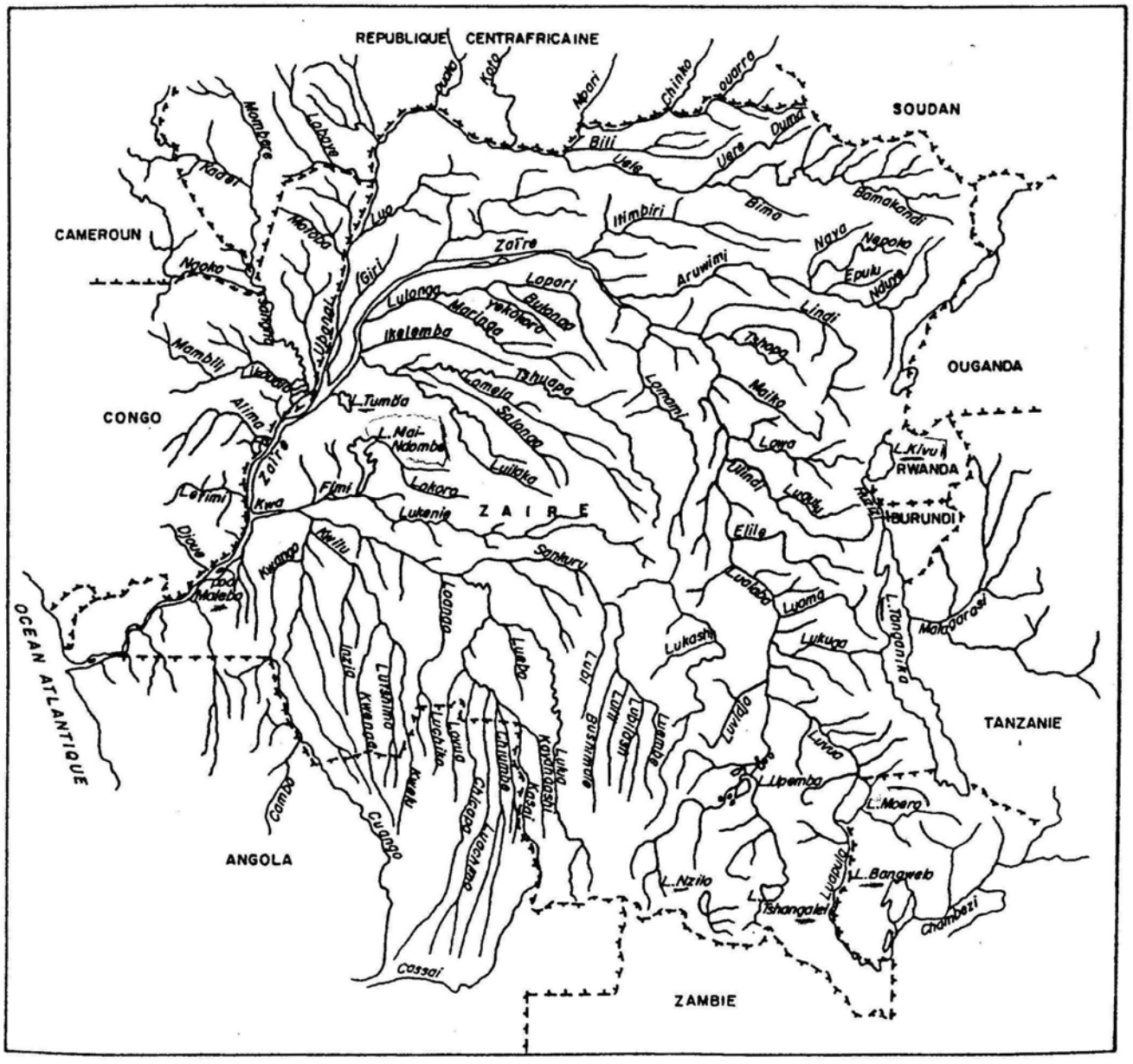
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
SOUDAN
CAMEROUN
CONGO
ANGOLA
ZAMBIE
TANZANIE
OUGANDA
RWANDA
BURUNDI
ZAIRE
OCEAN ATLANTIQUE
Ubangi
Zaire
Kasai
Lualaba
Lualaba
Lukuga
Lukuga
Lukuga

2. RESSOURCES ET NIVEAU D'EXPLOITATION ACTUELLE

La production par plan d'eau peut faire l'objet du tableau présenté ci-après :

ESTIMATION DES RESSOURCES ET DE LA PRODUCTION ACTUELLE PAR PLAN D'EAU.

Plan d'eau	Potentiel annuel (T)		Production (1983) (T)	Rapport entre la production et le minimum exploitable
	Minimum	Maximum		
1. Grands lacs de l'Est				
1.1. Lac Tanganyika	125.000	400.000	30.000	24,0
1.2. Lac Kivu	7.000	19.000	300	4,2
1.3. Lac Idi Amin	15.000	20.000	4.000	26,6
1.4. Lac Mobutu	9.700	13.300	3.800	39,1
TOTAL	156.700	452.300	38.100	24,4
2. Lacs Shabiens				
2.1. Lac Moëro	12.000	12.000	11.000	91,6
2.2. Lac Tshangalele	4.460	4.460	1.600	35,8
2.3. Lac N'zilo	2.500	2.500	400	16,0
2.4. Dépression Kamalondo	30.000	30.000	15.300	51,0
TOTAL	48.980	48.980	28.300	57,7
3. Système Fleuve Zaïre	120.000	200.000	80.000	66,6
4. Triangle Atlantique	4.000	6.000	3.800	95,0
TOTAL GENERAL	329.680	707.280	150.200	45,6

L'analyse du tableau permet d'avancer les conclusions suivantes :

- Près de 63% du potentiel national exploitable annuellement soit environ 452.000 tonnes sont localisés dans les grands lacs de l'Est. Le lac Tanganyika detient à lui seul, près de la moitié du potentiel national soit environ 400.000 tonnes.

.../..

- Le système du Fleuve Zaïre offre une possibilité annuelle évaluée à 200.000 tonnes soit 28% des ressources nationales.

- Les lacs shabiens détiennent quant à eux, 7% du potentiel (48.980 tonnes).

- Les eaux maritimes du Zaïre ne représentent qu'un potentiel maximum estimé à 6.000 tonnes soit 0,8% seulement par rapport au potentiel national.

- Il nous paraît évident que les lacs de l'est doivent être considérés comme une priorité absolue dans le cadre du développement des pêches au Zaïre.

La production nationale du poisson n'excède pas 150.200 tonnes par an (1983), soit un taux d'exploitation de 21,24% du potentiel maximum. Cette situation n'a guère évolué jusqu'à ce jour.

En examinant la ventilation de la production par plan d'eau, on constate que le taux d'exploitation des grands lacs de l'Est se situe à 7,75% (35.000 tonnes), celui du système du Fleuve Zaïre à 40% (80.000 tonnes), celui des lacs shabiens à 67,4% (33.000 tonnes) et celui des eaux maritimes atteint 63,3% (3.800 tonnes).

Il ressort ainsi de l'examen ci-dessus que les grands lacs de l'Est sont les moins exploités alors qu'ils détiennent plus de la moitié des ressources du pays. Il en est de même pour le système du Fleuve Zaïre où le taux d'exploitation reste en dessous de la moitié du potentiel.

Par contre, les eaux maritimes et les lacs shabiens sont exploités à un taux nettement supérieur à 50% du potentiel. Le cas le plus remarquable est celui du Complexe Luapula-Moëro dont le taux d'exploitation atteint 91,6% du potentiel, soit une production annuelle de 11.000 tonnes sur un potentiel de 12.000 tonnes.

Les eaux maritimes zaïroises sont d'un potentiel très bas. La pêche industrielle que le pays a connue s'exécutait dans le cadre des accords préférentiels de pêche avec les pyas voisins, dont l'Angola. A l'heure actuelle, ces accords se sont estompés. La grande production y est aujoud'hui assurée par des pêcheurs artisanaux. On en dénombre 900 pour une production estimée à 3.800 tonnes par an.

Les lacs de l'Est (Mobutu, Idi Amin, Tanganyika et Moëro) ont connu un développement de la pêche semi-industrielle dont la production annuelle pouvait atteindre 25.000 à 30.000 tonnes (1970). Depuis 1974, 80% de ces entreprises se sont orientées vers la commercialisation du poisson en abandonnant les activités de production suite à de nombreuses difficultés : pénurie en carburant, en pièces de rechange et en engins de pêche.

La pêche artisanale et coutumière assure, à elle seule, 90% de la production nationale totale. Bien que les pêcheurs zaïrois maîtrisent leur profession, la production individuelle reste encore très faible (1,57 tonne par an) à cause de nombreuses difficultés. La diversité des milieux aquatiques explique l'utilisation d'une grande variété des engins de pêche ; la pénurie du matériel de pêche est très chronique sur le marché national et le taux de motorisation du parc piroguier est très faible (plus ou moins 1%) suite aux difficultés d'approvisionnement en carburant et en pièces de rechange.

3. LES PECHEURS

Le nombre de pêcheurs professionnels est estimé à 95.300 personnes. Si on considère qu'une famille de pêcheurs comprend en moyenne 6 personnes, on peut affirmer que 572.000 personnes environ vivent des revenus directs de la pêche, soit un peu moins de 2% de la population.
En outre il faudrait ajouter à ce chiffre les intermédiaires et les commerçants pour le poisson et le matériel de pêche.

La conclusion est que la pêche est un secteur important non seulement au niveau national mais aussi sur le plan social compte tenu de son existence dans des régions éloignées où elle constitue un pôle d'activité.
Dans le pays on trouve trois catégories de pêcheurs :

- les pêcheurs à plein temps ;
- les pêcheurs qui pratiquent également l'agriculture au niveau de subsistance ;
- les pêcheurs occasionnels.

Les pêcheurs à plein temps sont peu nombreux : en général ils appartiennent à la pêche semi-industrielle, car le plus souvent ils travaillent pour un armateur qui leur demande une activité à plein temps.
Les pêcheurs qui pratiquent l'agriculture au niveau de subsistance sont les plus nombreux : ils représentent environ 90%, soit environ 85.000 personnes.
La distribution des pêcheurs dans le territoire est la suivante :

. Lac Tanganyika	13.000
. Lac Kivu	300
. Lac Idi Amin	900
. Lac Mobutu	6.500
. Fleuve Zaïre	60.000
. Lac Moëro	4.000
. Lac Tshangalele	1.400
. Lac N'zilo	800
. Dépression de Kamalondo	7.500
. Triangle atlantique	900
TOTAL	95.300

.../...

Les caractéristiques des communautés de pêcheurs varient suivant les zones de pêche, les groupes ethniques auxquels ils appartiennent, etc...

En général les concentration les plus importantes de pêcheurs se trouvent aux alentours des grandes villes situées près de différents plans d'eau.
Cette distribution répond à une logique bien précise : les pêcheurs trouvent des avantages importants au voisinage des grandes agglomérations urbaines, à savoir :

- écoulement rapide des produits de la pêche, les pêcheurs pouvant facilement commercialiser le poisson frais ou traité en les vendant à des prix rémunérateurs ;
- approvisionnement plus facile en équipement de pêche et en produits de base ;
- possibilité de recourir rapidement au sytème de soins existant.

La concentration des pêcheurs aux alentours des grandes agglomérations urbaines, même si elle s'explique du point de vue socio-économique doit être considérée comme irrationnelle du point de vue de la pêche : étant donné que le plus souvent ils sont depourvus de moyens de déplacement rapide (Moteurs hors bord, voiles etc...), ils se concentrent dans la même zone de pêche. Les conséquences de cette situation sont négatives, tant du point de vue de la pêche que du point de vus social, car elles entrainent :

- réduction de la rentabilité de l'effort de pêche, car le même stock de poisson est exploité par un nombre élevé de personnes ;
- limitation illégale à la libre exploitation des plans d'eau. par exemple, les Lokele de la région de Kisangani conditionnent l'exploitation des eaux de leur territoire à certains rites dont la fonction pratique est d'interdire la pêche aux étrangers. Le résultat est que les Lokele ont, de facto, le droit exclusif de pêche de Kisangani à Yangambi (environ 125 Km).

.../...

Naturellement les populations autochtones voisines des Lokele sont en train d'appliquer le même principe d'exploitation exclusive ;

- conflits entre les pêcheurs : l'imposition de ces "droits de pêche illégaux" est à l'origine de conflits entre les communautés de pêcheurs.

La seule manière pour pallier à cette situation qui nuit soit à la rentabilité de la pêche soit à l'harmonie sociale des communautés de pêcheurs serait de fournir les mêmes services, que les pêcheurs trouvent aux alentours des grandes villes, aux centres de pêche éloignés.

En général, les pêcheurs des grands lacs forment des villages dans lesquels sont concentrées 10 à 20 familles. Par contre les pêcheurs du fleuve, qui sont la majorité, représentant 63% du nombre total, à part ceux qui sont concentrés aux alentours des grandes villes, vivent le plus souvent en petits groupements de 3 - 5 maisons habitées par un même groupe familial. En outre les communautés de pêcheurs des lacs sont relativement stables, tan que les pêcheurs du fleuve se déplacent souvent, soit pour des raisons liées à la pêche (Migrations des poissons) soit pour des raisons sociales.
Cet aspect particulier aux communautés de pêcheurs du fleuve est important car il est difficile d'encadrer des pêcheurs nomades.
D'une façon générale, les "unités" de pêche ont une vie autonome basée sur l'individualisme. Cet individualisme accentué est probablement dû au système de production actuelle. La pêche est pratiquée à un niveau tout à fait artisanal. Par conséquent sa réussite repose sur l'habilité et l'effort de l'individu.
En outre, les engins de pêche individuels prévalent sur les engins collectifs ; la où les sennes de plage (qui doivent être utilisés par 8 - 10 pêcheurs) se sont répandues, on assiste à la formation de groupements spontanés de pêcheurs.

.../...

L'organisation coopérative est présente sur tous les plans d'eau, mais le plus souvent elle est inopérante, ou bien elle ne rassemble pas les pêcheurs mais les armateurs.

Les raisons de l'échec total des coopératives de pêcheurs sont nombreuses, mais la principale est qu'aucune des coopératives existantes ne fournit la moindre prestation à ses adhérents : pas d'approvisionnement en matériel de pêche ou en matières consommables (gasoil, sel, bois, pétrole etc...), pas d'organisation de la collecte, du traitement et du stockage des produits, aucun effort pour l'amélioration desconditions de mise en marché. Autrement dit, les pêcheurs n'avaient aucune raison pour rester associés. Actuellement le Mouvement Populaire de la Révolution a lancé des "comités de pêche". Les "comités de pêche" ont surtout un caractère administratif. Le nombre de pêcheurs qui ont adhéré aux comités est très limité.

Malgré les différences considérables dans les quantités pêchées, les revenus moyens des pêcheurs professionnels sont, sensiblement, les mêmes dans tous les plans d'eau, car les prix élevés payés pour le poisson dans les endroits où il est rare compensent les captures réduites. Par exemple le revenu brut des pêcheurs de la zone du Pool Malebo, qui capturent en moyenne 600 Kg/an est le même que celui des pêcheurs de la région d'Isangi qui capturent 1,8T/an. Le revenu brut moyen des pêcheurs est d'environ 30.000/35.000 Z. par an. Si on y ajoute les revenus de l'agriculture, on arrive à 50.000/60.000 Z/an. Si l'on partage ce montant parmi les 6 membres d'un ménage moyen on arrive à une somme de 10.000 Z. par an/personne ce qui correspond à la moyenne nationale des revenus per capita.

.../...

4. LES SECTEURS DES PECHES

On trouve au Zaïre tois secteurs de pêche, à savoir :

- la pêche industrielle ;
- la pêche semi-industrielle ;
- la pêche artisanale ou coutumière.

4.1. La pêche industrielle

La pêche dite industrielle concerne exclusivement la pêche maritime : elle comprenait très récemment quatre unités en exploitation, dont deux d'environ 50 m de long équipées d'un système de congélation à bord dont une appartenant à la société PEMARZA et l'autre à la société PIM. Actuellement seule la société PIM pratique la pêche industrielle avec une unité le " FARZANA ", les autres bateaux étant tous arrêtés.
Compte tenu du faible niveau des ressources maritimes de la ZEE Zaïroise (4.000 T/an), la pêche industrielle maritime ne peut se développer que si elle a la possibilité d'étendre ses activités dans les eaux voisines dans le cadre d'accords préferentiels.

En 1985, une première expérience a été tentée ; le Zaïre a signé un accord provisoire avec l'Angola pour une pêche expérimentale, qui devrait se concrétiser bientôt dans un accord de pêche définitif pour un certain nombre de bateaux zaïrois. En même temps, la réduction des prix internationaux du pétrole devrait ouvrir des bonnes perspectives pour la relance de la pêche maritime zaïroise. Pour consolider cette situation favorable, le Conseil Exécutif devrait adopter une série de mesures aptes à stimuler des nouveaux investissements de la part des armateurs privés, à savoir : diminution des taxes perçues, approvisionnement régulier en carburnat détaxé, facilités d'achat de pièces de rechange, crédits à un taux préférentiel pour les investissements dans ce secteur.
Si ces conditions étaient réalisées, le Zaïre pourrait bénéficier d'apportts plus importants de poissons qui réduiraient les importations d'autant.

De plus, les ressources maritimes nationales pourraient être en partie réservées à la pêche artisanale, en créant ainsi une situation favorable à la relance du secteur traditionnel. Dans cette hypothèse, la pêche artisanale devrait utiliser les acquis du projet pilote de la FAO à Muanda par l'utilisation de filets efficaces (filets maillants de 2.000 m par unité de pêche) et des pirogues de type sénégalais, équipées de moteur hors-bord (diesel).

4.2. La pêche semi-industrielle

A l'origine, cette activité était pratiquée par des armateurs grecs dans les lacs Tanganyika, Mobutu, Idi Amin et Moëro. Elle a continué à se développer jusqu'au début des années 70. A l'époque sa production était estimée à 25.000 - 30.000 T/an.
Par conséquent, son apport à la production nationale de poisson était très importante.
Après la période de Zaïrianisation, ce secteur est actuellement en état de crise profonde : plus de 80% de la flottille de barques n'est plus en état de pêcher, la plupart des installations frigorifiques est en panne, les infrastructures à terre sont largement sous-employées.
Depuis 1974, les entreprises grecques se sont orientées vers les activités de commercialisation qui requièrent des investissements modestes et dégagent des marges plus importantes : il est vrai que pour accroître leur chiffre d'affaire, certains armateurs tentent actuellement de réhabiliter leurs anciennes flottilles ; cependant cette remise en état ne s'effectue que très lentement car les armateurs grecs ne se sentent pas à l'abri d'une nouvelle dépossession.
La raison principale de l'échec de la Zaïrianisation dans le secteur semi-industriel ne parait pas être d'ordre technique, car selon les propriétaires grecs les pêcheurs zaïrois sont capables de bien mener les activités de pêche ; il semblerait plutôt qu'elle soit due à une mauvaise gestion, à une mauvaise organisation du travail à terre et à un entretien défectueux du matériel.

.../...

Les autres contraintes du secteur semi-industriel sont les suivantes :

- Ruptures d'approvisionnement en carburant ; l'achat au marché noir est la règle, avec des prix doubles ou triples par rapport au coût officiel. Par conséquent les frais d'exploitation sont très élevés et les activités de pêche peu rentables.

- Pénurie de matériel de pêche ; ce sont les filets et les cordages qui posent le plus grand problème ; très difficile à obtenir, ils atteignent, lorsqu'ils sont disponibles des coûts très élevés. La pénurie conduit à utiliser du matériel inadapté, parfois préjudiciable à la bonne préservation des ressources halieutiques pêchées (maillages trop petits en particulier).

- Ruptures d'approvisionnement en pièces détachées ; cette contrainte est strictement liée aux problèmes de devises. Les armateurs ne parviendront pas à acquerir à l'étranger le matériel qui leur fait défaut. Cette situation se poursuit depuis la période de Zaïrianisation qui a laissé l'équipement en mauvais état, alors qu'entre temps les stocks de pièces détachées avaient été totalement épuisés.

4.3. La pêche artisanale et coutumière

Les pêcheries artisanales et coutumières sont la base fondamentale du secteur de la pêche au Zaïre. Leurs captures représentent 90% du total pêché au Zaïre. Il est difficile de tracer une esquisse générale de la pêche artisanale, car la caractéristique principale de ce secteur est la grande variété des méthodes de pêche qui correspondent à des milieux aquatiques bien différents les un des autres. Ses aspects fondamentaux sont les suivants :

- Embarcations ;

La pirogue monoxyle longue de 4 à 6 m est l'embarcation la plus utilisée par la pêche artisanale ; elle reste l'embarcation la plus efficace pour la pêche dans les rivières, les mares intérieures et les zones marécageuses.

Mais elle est tout à fait inadéquate pour la pêche dans les grands plans d'eau et la mer car son volume intérieur utile est très réduit et empêche l'utilisation de grands filets qui seraient parfois nécessaires pour une exploitation rationnelle des eaux.
Par ailleurs, elle a été souvent remplacée par des embarcations en planches notamment dans les lacs de l'Est.
Cependant, cette reconversion est encore insuffisante et beaucoup reste à faire pour améliorer le niveau des embarcations de la pêche artisanale co n cela a d'ailleurs été démontré par le projet FAO - Moanda pour la pêche art sanale maritime.

- Motorisation ;

Un nombre limite d'embarcations artisanales est équipé de moteurs. Les co..c tions d'exploitation de certains plans d'eau sont telles que l'utilisation moteurs pour la pêche est pratiquement inutile ; les pêcheurs du fleuve Z_i par exemple, qui ont en général leurs maisons tout prés des biefs de pêche, doivent utiliser très peu les moteurs hors-bord.
Par contre les pêcheurs concentrés dans des grands centres ou bien les pêcheurs des lacs qui ont besoin de parcourir des grande distances pour s déplacer auraient effectivement besoin de moteurs.

Les principales contraintes qui ont limité la diffusion des moteurs là où ils seraient utiles sont les suivantes :

- prix élevé des moteurs ;
- prix élevé du carburant ;
- ruptures de stocks de carburant ;
- pénurie de pièces détachées ;
- nombre réduit d'ateliers de réparation.

La réduction probable du prix du carburant accompagnée par l'octroi de crédits et la création des infrastructures nécessaires, devra permettre la diffusion de la motorisation qui aurait pour résultat une exploitation plus rationnelle et plus efficace de certains plans d'eau.

.../...

- Matériel de Pêche

En raison de la pénurie de devises étrangères dont souffre actuellement le Zaïre, les importations de matériel de pêche sont limitées.
Cette pénurie d'équipements, le manque de filets variés et les ruptures fréquentes de stocks se répercutent, de façon grave sur les communautés de pêcheurs pour les raisons suivantes :

les captures de poisson sont réduites par rapport au potentiel, spécialement dant les plans d'eau où la taille moyenne du poisson exige des filets à grandes mailles car, en général, on trouve sur le marché des filets de grande chute et de petit maillage ;

- les filets à petites mailles entrainent des captures indifférenciées tandis que la grande variété des espèces de poisson existantes dans les différents plans d'eau demanderait des filets à maillage différent ;

- certains commerçants de poisson profitent de la pénurie de matériel pour proposer le troc du poisson contre l'équipement à des conditions tout à fait défavorables pour les pêcheurs. Ce phénomène est spécialement ressenti dans les centres plus éloignés de Kinshasa ;

- la pénurie de matériel est la cause principale du vol de filets, véritable fléau pour les sociétés de pêcheurs. Ce phénomène est aggravé par le système de commercialisation de l'équipement. En général les commerçants se limitent à approvisionner les grandes villes : Par conséquent, les pêcheurs qui se trouvent près des grandes agglomérations urbaines ont la possibilité de s'approvisionner de façon plus facile.

- capacités techniques des pêcheurs.
  De façon générale, la plupart des pêcheurs possèdent des capacités techniques suffisamment développées et bien adaptées au milieu aquatique dans lequel ils travaillent.
  Cependant on remarque souvent que des petites améliorations (spécialement en matière de montage) pourraient rendre les filets plus efficaces et l'effort de pêche plus rentable.

.../...

5. LA PRODUCTION, L'IMPORTATION ET LA DISTRIBUTION DU MATERIEL DE PECHE

Il existe à Lubumbashi une usine, appartenant à la société SOLBENA, qui produit des fils et des filets de pêche.
Elle comprend : une section de retordage et bobinage (6 continus à rettordr 3 bobinoirs) ; une section de tissage de filets (12 métiers à tisser les filets).
L'usine, qui a toutjours travaillé en dessous de ses capacités, produisai en 1981 2.200 filets de 100 yards et 70.000 bobines de fils.
Depuis 1981, elle a arrêté ses activités car, avec la libéralisation des importations, ses produits n'étaient pas concurrentiels avec le matériel importé.
Toute une série d'éléments explique cette situation : les coûts de l'élec cité, du carburant et du transport sont prohibitifs et grèvent considérable ment les prix de revient ; les délais d'acheminement très longs des matiè premières, les différentes taxes locales, les taxes sur la matière première importée sont également des facteurs pénalisants.
Compte tenu de l'importance d'une production locale de matériel de pêche, on estime que il faudrait dans un premier temps, exonérer l'entreprise de droits et taxes. Il est cependant probable que ces mesures favorables ne seraient pas suffisantes pour sa relance.

L'importation de matériel de pêche est effectuée par une séri de sociétés.
Il s'agit de maisons d'importation générale, qui manquent d'expérience spéc fique dans le domaine des pêches. Leur politique commerciale est d'import le matériel le plus demandé, à savoir : les filets à petites mailles, sans tenir compte des besoins spécifiques de différents plans d'eau.
En outre, la pénurie de devises ne permet pas d'importer les quantités demandées par le marché et les ruptures de stocks sont fréquentes.

.../...

La vente de l'équipement est assurée par des comptoirs installés dans les centres les plus importants du pays.
Par conséquent, les pêcheurs qui sont éloignés des grandes villes ont des difficultés énormes pour s'approvisionner en matériel de pêche.
" Hasson/frère " est la seule société qui a organisé une chaine de distribution pour approvisionner les centres périphériques. La distribution du matériel importer par cette maison est assurée par un bateau - magasin qui parcourt le fleuve Zaïre approvisionnant ainsi les populations riveraines.

.../...

6. TRANSFORMATION ET STOCKAGE DU POISSON

Les centres importants de commercialisation étant souvent éloignés des lieux de production, les voies de communication étant difficilement praticables, et les infrastructures du froid en bon état rares, il est évident que le traitement présente un aspect fondamental des pêches au Zaïre car il concerne la majeure partie de la production nationale.
A l'heure actuelle les méthodes de transformation les plus répandues sont le fumage, le salage et le séchage au soleil.

6.1. Le fumage

Le fumage est encore la technique la plus utilisée pour le traitement du poisson.
Les méthodes de fumage sont nombreuses, mais la plus commune utilise un fumoir en rondins qui est surélevé de 80-100 cm du sol par quatre piquet supports.
On recouvre le poisson avec des feuilles de palmier ou des tôles pour rabattre la fumée.
En pratique, le fumage se fait à chaud, directement sur un foyer ouvert, le poisson étant disposé en une seule couche.
Concernant cette technique, les remarques suivantes peuvent être faites :

- en général, les opérations de traitement préalable et de fumage sont faites dans des conditions hygièniques mauvaises ;
- le combustible utilisé est souvent du bois sec : ainsi la phase de pyrolyse est plus rapide, les produits de combustion du bois sont moins absorbés par le poisson car il y a peu de fumée ;
- la durée du fumage est assez longue (environ 6 jours) et demande une grande quantité de bois ;
- le bois est rare et son prix élevé dans certains plans d'eau ;

.../...

- le fumage occupe une partie non négligeable du temps de travail du pêcheur et de sa famille car il demande une surveillance presque continue.
Le poisson ainsi fumé peut se conserver pendant un mois, au bout duquel les pêcheurs sont contraints d'effectuer un refumage. En général, le produit obtenu est excessivement déshydraté et carbonisé à l'extérieur, tandis que le goût des consommateurs est plus orienté vers le poisson légèrement fumé.

Il convient ici d'observer que :

- le fumage est une opération coûteuse et qui demande beaucoup de temps ;
- la valeur commerciale est réduite d'environ 30% par rapport au produit frais. Autrement dit, le pêcheur en fumant le poisson engage des frais et consacre beaucoup de temps pour un produit transformé dont la valeur commerciale est inférieure à celle du poisson frais.

6.2. Le salage / séchage

La diffusion du salage est limitée par rapport au fumage à cause de la pénurie en sel et de son prix élevé de vente. De plus les conditions d'humidité dans certaines parties du pays ne sont pas favorables à cette activité. La méthode de salage la plus diffusée est la suivante :

- vidage et désarètage du poisson ;
- salage pendant trois jours en saumure ;
- frottage du poisson au sel sur les deux faces ;
- séchage.

La saumure est normalement récupérée et réutilisée pour une deuxième opération.
La différence fondamentale entre le fumage et le salage sur le plan commercial est que le poisson salé ne perd pas de valeur par rapport au produit frais, son prix de vente incluant toujours le prix d'achat du sel utilisé.
Cependant, le sel étant un produit importé, la régularité de son approvisionnement sous entend une volonté des pouvoirs publics d'y consacrer une partie des rares devises disponibles.
Les ruptures de stock du sel sont fréquentes et ceci nuit considérablement à l'organisation du traitement.

.../...

6.3. Le séchage au soleil

Le séchage au soleil est effectué au sol, sur des claies, sur des nattes et sur des dalles en ciment. Son avantage principal réside dans le peu d'investissement qu'il nécessite. Cependant son utilisation est nécessairement limitée, car cette méthode de traitement ne peut être utilisée seulement que pour les petites espèces.
Par conséquent, sa diffusion est limitée aux grands lacs de l'Est.
Le stockage du poisson se fait le plus souvent en vrac, à même la terre, dans des locaux fermés. Par contre, il devrait se pratiquer dans des locaux ventilés, le poisson étant surélevé du sol, pour obtenir une meilleure conservation.

Les mauvaises conditions générales de traitement entrainent des pertes considérables de poisson, évaluées à 30% pour le produit fumé, à 15% pour le poisson séché au soleil et à 5% pour le poisson salé.
Il s'agit de pertes importantes, évaluées à plus de 25.000 T pour l'ensemble du territoire, qu'on pourrait limiter par la vulgarisation de techniques appropriées de traitement, et de stockage.
Par ailleurs, il est probable que la diffusion de la commercialisation du poisson frais, qui demande la création d'une chaine du froid du producteur au consommateur, des investissements importants et des bonnes conditions de transport sera sûrement limitée dans l'avenir proche.
Par conséquent, une action de grande envergure dans le domaine du traitement nous parait fondamentale pour le développement des pêches dans le pays.

.../...

7. LA REFRIGERATION ET LA CONGELATION

Une chaine du froid implique l'existence d'infrastructures adéquates au niveau de la production, du transport et des marchés de consommation.
L'inventaire des infrastructures existantes présente la situation suivante :

7.1. Lac Tanganyika

La société FITRACO dispose à Kalemie de 1.900 m³ de chambres froides en 9 chambres et des installations de congélation d'une capacité de 20 T/jour.
Certains commerçants grecs ont monté de petites chambres froides dans lesquel les ils stockent les poissons acquis auprès des pêcheurs artisanaux ou même des armateurs industriels.
La S.N.C.Z. qui assure le transport par chemin de fer vers les centres de consommation dispose de wagons isothermes (avec utilisation de glace et des ventilateurs pour maintenir une certaine fraicheur) qui sont tout à fait inadéquats pour la conservation du poisson pendant les 3 à 4 jours que nécessite le voyage.
Les villes désservies, à savoir principalement Lubumbashi, Kolwezi, Likasi et Kananga disposent de structures de froid pour le stockage du poisson.
Cependant, les mauvaises conditions de transport font en sorte que le poisson arrive dans les marchés de consommation dans un état de fraicheur pas toujours acceptable.

7.2. Lac Idi Amin

La coopérative " COPEVI " disposait de deux chambres froides (120 m³ - 30°) et d'une tour à glace (capacité de 3/4 tonnes/jour) qui sont actuellement en panne. Un manque total d'infrastructures de froid au niveau des producteurs et du transport existe donc.

7.3. Lac Mobutu

Plusieurs armateurs Koskinos, Gogepa et Nduba disposent de petites chambres de congélation de capacités respectives de 80 tonnes, 25 et 18 tonnes. Le manque de camions frigorifiques rend le circuit du froid tout à fait inadéquat, malgré l'existence de chambres froides dans le centre principal de consommation (Kisangani).

7.4. Lac Kivu

L'écoulement rapide de la faible production de ce lac sur les marchés limitrophes fait en sorte que l'existence d'une chaine du froid ne se justifie pas jusqu'à maintenant.

7.5. Lac Moëro et lacs artificiels du Shaba

La situation est la même pour les 4 plans d'eau : le transp de la glace des centres de consommation vers les zones de pêche, l'utilis tion de camions frigorifiques et l'existence de chambres froides dans les centres de consommation font en sorte que le poisson de qualité arrive en bon état sur les marchés.
Il faut remarquer cependant que la capacité de cette chaine du froid est insuffisante par rapport au niveau de production : par conséquent une bon partie des captures est encore traitée de manière traditionnelle.

7.6. Le système du Fleuve Zaïre

Les quatre bateaux courrier de l'ONATRA disposent d'install tions frigorifiques ayant les caractéristiques suivantes :
Température : -8°C
Capacité de stockage des chambres froides :
chambre n° 2 : 38,6 m³
chambre n° 3 : 29,4 m³
chambre n° 5 : 13,5 m3
chambre n° 6 : 9,7 m3
chambre n° 7 : 6,9 m³.

.../...

Le poisson frais est collecté dans les villes principales du fleuve et écoulé à Kinshasa, où existent les infrastructures nécessaires pour le stockage.
Cette chaine du froid manque cependant d'efficacité en raison des pannes fréquentes des installations des bateaux de l'ONATRA.

7.7. La Côte Atlantique

Les infrastructures du froid existantes sont les suivantes :

- une usine à glace en mouleaux (cap. 20 T/jour) ;
- une fabrique automatique de glace en barres (cap. 17 T/jour) ;
- des chambres froides (PEMARZA) de 443 m³ à Matadi et 1.470 m³ à Boma ;
- des chambres froides (Ango-ango) à Matadi de 300 m³.

Ces installations frigorifiques sont complétées par un parc de camions frigorifiques et une douzaine de wagons isothermes qui assurent l'acheminement du poisson vers Kinshasa.
En conclusion, on peut affirmer qu'une chaine du froid existe entre la mer et la capitale ainsi qu'entre les lacs et les villes principales du Shaba. Cependant cette dernière chaine est insuffisante par rapport à la production de poisson.
L'insuffisance des infrastructures nuit au secteur des pêches, car la valeur commerciale du poisson traité est réduite par rapport au produit frais, et aux consommateurs, car la valeur nultritionnelle du poisson traité est inférieure à celle du poisson frais.

.../...

8. LE TRANSPORT DU POISSON

Le poisson est transporté par route, par chemin de fer, par bateau et par avion.

8.1. Le transport routier

- Lac Tanganyika

Le manque de routes autour du lac ainsi que la faiblesse du trafic lacustre limitent les capacités de production des villages éloignés et freinent l'implantation de nouveaux villages de pêcheurs. Indirectement ceci peut conduire à terme à une exploitation irrationnelle du lac, se traduisant par l'existence de zones surexploitées proches des villages, alternant avec des vastes superficies sous exploitées. L'amélioration d'un trajet d'environ 20 Km de la route le long de la côte d'Uvira à Fizi aurait une importance décisive pour la rentabilité de la pêche, d'une part, parce que les senneurs n'auraient pas besoin de retourner chaque jour à leur base, et d'autre part, parce qu'elle permettrait d'assurer une évacuation rapide de la production vers Uvira qui pourrait ainsi devenir un centre important de commercialisation. En dehors de Kalemie, le transport s'effectue par la route Kalemie - Kasongo, et par celle conduisant vers Kidu - Kisangani et de Moba vers Pweto et Lubumbashi.
L'état de ces routes est mauvais et ne permet pas une praticabilité toute l'année.

- Lac Idi Amin

Le manque de routes autour du lac, notamment entre Vitshumbi et Kavinyonge et l'absence d'une pêcherie dans cette partie du lac rend difficile l'approvisionnement des populations riveraines. La route d'intérêt national qui traverse la sous-région du Nord au Sud en reliant les villes de Beni, Luburo, Putshuru au lac est plus ou moins régulièrement entretenue par l'Office des Routes.

.../...

- Lac Mobutu

Les deux seules routes reliant Kasenyi et le Port de Mahagi à l'intérieur étant fortement endommagées, le transport du poisson se heurte à des problèmes considérables, spécialement pendant la saison des pluies.

- Lac Kivu

Les communications vers l'intérieur de la région sont plutôt mauvaises du fait de la configuration montageuse du lac. Une route longe le lac mais elle est souvent impraticable. Elle permet, cependant, l'accès aux villages de pêche les plus importants.

- Lac Moëro et lacs du Shaba

L'existence de deux tronçons routiers, d'une part de Lubumbashi à Kasenga sur le Luapula et, d'autre part, de Lubumbashi à Pweto et Kilwa sur la lac Moëro, facilite le transport et l'évacuation de toute la production du lac Moëro. Les routes reliant les autres lacs du Shaba aux centres de consommation restent également praticables pendant toute l'année.

- Système du Fleuve Zaïre

Dans le système du fleuve Zaïre, le transport du poisson est essentiellement effectué par la voie fluviale.

- Côte Atlantique

L'axe routier principal relie Kinshasa à Boma (475 Km) puis à Moanda (104 Km). L'état de ce tronçon est acceptable et permet l'évacuation du poisson pendant toute l'année.

8.2. Le Chemin de fer

Le transport par chemin de fer concerne le lac Tanganyika et la Côte Atlantique seulement.

- Lac Tanganyika

Les villes desservies par le chemin de fer à partir du lac Tanganyika sont les suivantes :

.../...

- Sud - Shaba : Lubumbashi (3 - 4 jours de trajet), Kolwezi et Likasi.
- Kasaï-Oriental : Mbuji-Mayi.
- Kasaï-Occidental : Kananga.

L'amélioration du premier tronçon, qui reste l'axe principal pour l'évacuation du poisson du lac, n'est pas dans les priorités actuelles de la SNCZ et son parcours devient de plus en plus aléatoire.

- Côte Atlantique

L'axe Matadi - Kinshasa est en bon état et l'évacuation du poisson est relativement facile.

8.3. Le transport fluvial

A part le transport local effectué par des barges et des "baleinières" dans les principaux lacs du pays, la voie fluviale concerne essentiellement le système du fleuve Zaïre.
Les bateaux de l'ONATRA desservent le fleuve Zaïre de Kinshasa à Kisangani environ une fois par semaine et, théoriquement, deux fois par mois dans la zone Mushikutu (zone du lac Mai-Ndombe) et une fois par mois dans celle de Kiri - Inongo (lac Mai-Ndombe). Naturellement seules les villes principales sont touchées par ces bateaux.
Par conséquent, les pêcheurs qui opèrent en dehors des agglomérations urbaines principales rencontrent des difficultés importantes pour évacuer leur production. De plus, le lac Mai-Ndombe ne peut pas être désservi pendant trois mois de l'année à cause des basses eaux qui empêchent l'entrée des bateaux de l'ONATRA.

8.4. Le transport aérien

Les mauvaises conditions des autres secteurs du transport ont eu pour résultat de développer le transport aérien. Pendant les dernières années, des sociétés privées se sont ajoutées à Air Zaïre, en créant un système de transport aérien relativement efficace.

L'utilisation de la voie aérienne pour le transport du poisson s'est développée sur certaines lignes.
Les volumes transportés restent relativement faibles et concernent soit du poisson de haute valeur marchande pour une clientèle restreinte, généralement vers Kinshasa, soit du poisson congelé à faible prix qui peut donc supporter un coût de transport aérien sans trop augmenter le prix à la consommation, généralement au départ de Kinshasa.
L'utilisation de cette forme de transport pour l'évacuation du poisson sur une échelle plus grande nécessiterait une étude approfondie des trajets et des coûts pour déterminer sur quels axes cela reste possible en fonction des prix de marché rencontrés à l'intérieur du pays. Bien qu'encore très limitée l'utilisation de la voie aérienne est en plein développement sur les lignes reliant Kinshasa aux principaux lacs pour le transport du poisson à haute valeur marchande.

8.5. Conclusion

La situation du transport du poisson est d'une certaine manière similaire à celle des infrastructures du froid : le système est efficace de Matadi à Kinshasa, il est acceptable des lacs du Shaba vers les centres de consommation de la même région, il est mauvais pour les autres zones du pays.
Les effets de la carence des infrastructures de transport sont ressentis par le secteur des pêches sur plusieurs plans dont les plus importants sont les suivants :

- Effets sur la pêche

La localisation des pêcheurs sur les différents plans d'eau est fonction des facilités de transport et non pas de l'abondance des ressources à cet endroit :
ceci se traduit par l'existence de zones surexploitées alternant avec des vastes superficies sous exploitées.
Par conséquent, le résultat de l'effort de pêche est médiocre par rapport au potentiel halieutique.

.../...

- Effets sur la valeur marchande du poisson

En général, le poisson arrive sur les marchés de consommation en mauvais état. Par conséquent les prix du poisson sont réduits.

- Effets sur les revenus des pêcheurs

Le niveau bas des prix entraine des revenus médiocres pour le pêcheur.

- Effets sur la valeur nutritive du poisson

Le mauvais état du poisson entraine une valeur nutritive pauvre ; dans certains cas, le poisson présenté dans les marchés ~~zaïrois~~ congolais peut être considéré comme dangereux pour la consommation humaine.

- Effets sur la Distribution du poisson dans la pays

La distribution du poisson est très irrégulière et dans plusieurs régions du pays, le déficit en poisson est bien plus élevé que la moyenne nationale.

- Effets sur l'équipement des pêcheurs

La carence d'organisation dans ce domaine entraine la pénurie en équipement de pêche sur les sites de production et des prix élevés de vente du matériel.

.../...

9. LE MARCHE DU POISSON AU ZAIRE

9.1. La production nationale de poisson

En 1983, la production nationale de poisson était estimée à 150.000 tonnes dont la ventilation par plans d'eau est la suivante :

Plans d'eau	Production 1983
- Lac Tanganyika	30.000
- Lac Kivu	300
- Lac Idi Amim	900
- Lac Mobutu	3.800
- Lac Moëro	11.000
- Lac Tshangalele	1.600
- Lac N'zilo	400
- Dépression Kamalongo	20.000
- Système Fleuve Zaïre	80.000
- Triangle Atlantique	3.800
TOTAL GENERAL	150.200

La même estimation sera conservée pour ces 2 dernières années compte tenu du manque d'informations disponibles.

9.2. Les importations de poisson

D'après les statistiques officielles du service de douanes, de 1983 à 1985 les importations de poisson ont progressé de 68.000 tonnes à 172.000 tonnes en poids vif.

.../...

PRODUIT	QUANTITES (tonnes)		
	1983	1984	1985
Poissons congelés et frais	50.280	47.182	83.613
Poissons salés, séchés, fumés Eq. frais	14.436 (4.812 x 3)	16.158 (5.368 x 3)	81.000(27.000 x 3
Crustacés	594	26	16
Poissons en conserve	3.234	5.009	7.773
Crustacés et mollusques en conserve	9	5	8
TOTAL	68.551	68.380	172.410

EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE 1983 A 1985 (Equivalent Poids vif).

L'analyse du tableau permet les conclusions suivantes :

A. D'une manière générale, les importations de poisson ont fortement augmenté pendant les 5 dernières années, étant passées de 48.163 T en 1981 à 172.410 T en 1985 (poids vif), soit une progression moyenne de 25.000 T/an. Si on considère qu'il est de l'opinion courante que le montant des importations est sous-estimé de 30%, en 1985 on arriverait à une quantité réelle de 224.000 tonnes de poisson importé.

B. Jusqu'en 1984, la majorité des importations était représentée par le poisson congelé (chinchards et Corvina), tandis qu'en 1985, les quantités importées de poissons salés, séchés et fumés étaient pratiquement au même niveau que le poisson congelé. Il s'agit d'une évolution très importante car le poisson traité est un produit stable qui peut être distribué dans tout le pays sans contrainte majeure.

C. La progression des importations est continue depuis 5 ans avec une hausse brutale en 1985. Cependant les prévisions des importateurs pour l'année 1986 sont orientées vers une baisse des importations par rapport à l'année 1985.

9.3. Consommation de poisson au Zaïre

En 1985, les importations officielles de poisson étaient de 172.410 tonnes.
En 1983 la production nationale de poisson s'élevait à 150.200 tonnes.
Si on considère la production nationale stable, en 1985 les quantités disponibles pour la consommation ont donc été les suivantes (en équivalent poids vif) :

poisson importé	172.410 tonnes
poisson produit au Zaïre	150.200 tonnes
soit un TOTAL de	322.610 tonnes

En 1985 la population du Zaïre est estimée à 30,5 millions d'habitants.
Par conséquent, la consommation per capita de poisson était de 10,5 Kg/an.

.../...

Le seuil de carence pour le poisson étant de 21 Kg/an/personne, le déficit par rapport au minimum recommandé serait donc de 10,5 Kg/an.
Si on considère par contre la moyenne de consommation africaine, évaluée à 12 Kg/an per capita, on constate que le déficit n'est plus que de 1,5 Kg/personne/an.

Sur cette production de 150.200 tonnes, on estime que l'auto-consommation serait de l'ordre de 18.900 tonnes (sur la base de 1 Kg par pêcheur par jour de pêche soit 200 Kgs par an) et que les pertes, variables selon les plans d'eau, seraient de l'ordre de 26.600 tonnes.
Les captures commercialisées ne seraient plus alors que de 104.700 tonnes (70% de la production).

En fonction des circuits de commercialisation connus entre les régions de production et de consommation, un tableau des flux de cette production commercialisée a été proposé. Il laisse apparaître, ce qui est normal, que les régions consommatrices sont proches des zones de production.

En tenant compte des importations, une estimation de la consommation per capita peut être proposée. Nos hypothèses reposent sur les paramètres suivants :

- 80% des importations de poisson congelé sont consommés dans les Bas-Zaïre et Kinshasa (estimation des importateurs et commerçants en gros) ;
- 2.000 tonnes sont consommées dans le Kasaï (flux régulier par avion) ;
- le reste des importations de poisson congelé soit 18% est consommé dans le Shaba (par avion et par la route en provenance d'Afrique du Sud) ;
- la moitié des importations de poisson salé séché et de conserves est consommée dans le Bas-Zaïre et Kinshasa (estimation des importateurs et commerçants en gros) ;
- le reste des importations de salé séché est distribué dans toutes les autres régions.

.../...

Certes les résultats obtenus, présentés dans le tableau ci-après, restent estimatifs mais laissent apparaître de grandes disparit entre les régions, ce qui est normal.
Les régions de Kinshasa et du Bas-Zaïre ont une consommation élevée, le s tend à atteindre le niveau moyen africain, et les autres régions ont un niveau de consommation très bas compris entre 2,9 Kg/habitant/an et 4,8 K habitnat/an (moyenne sur les années 1984 et 1985 compte tenu de l'évolu importante des importations en 1985 qui semble être en partie conjoncture

.../...

ESTIMATION DE LA PRODUCTION COMMERCIALISEE PAR REGION EN FONCTION DE LA PRODUCTION REALISEE DANS CHAQUE PLAN D'EAU (tonnes) (importations, auto-consommation et pertes non compris) Equivalent Poids vif.

PLANS D'EAU Régions	Tanganyika	Kivu	Idi Amin	Mobutu	Fleuve	Moëro	Tshangalele	N'zilo	kamalongo	Mer	T O T A L
Kinshasa	-	-	-	-	19.000	-	-	-	-	2.500	21.500
Bas - Zaïre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1.000	1.000
Bandundu	-	-	-	-	5.000	-	-	-	-	-	5.000
Equateur	-	-	-	-	10.000	-	-	-	-	-	10.000
Kasaï - Occ.	2.700	-	-	-	-	-	-	-	5.400	-	8.100
Kasaï - Or.	2.000	-	-	-	-	-	-	-	5.000	-	7.000
Haut - Zaïre	-	-	-	1.900	14.000	-	-	-	-	-	15.900
Kivu	10.300	200	3.400	-	-	-	-	-	-	-	13.900
Shaba	8.000	-	-	-	-	9.600	1.200	200	3.300	-	22.300
T O T A L	23.000	200	3.400	1.900	48.000	9.600	1.200	200	13.700	3.500	104.700

Régions :	K. + BZ	BA.	EQ.	K.OCC.	K.OR.	HZ.	KV.	SH.	TOTAL
IMPORTATIONS 1984 (tonnes)									
P. congelé	37.800	2.000	-	1.000	1.000	-	-	5.400	47.200
P. salé séché	8.100	1.200	1.100	700	800	1.400	1.700	1.200	16.200
Conserve	2.600	400	300	200	200	400	500	400	5.000
TOTAL	48.500	3.600	1.400	1.900	2.000	1.800	2.200	7.000	68.400
IMPORTATIONS 1985									
P. congelé	66.900	2.000	-	1.000	1.000	-	-	12.700	83.600
P. salé séché	40.500	5.900	5.500	3.700	3.900	6.800	8.500	6.200	81.000
Conserve	4.000	600	500	300	400	600	800	600	7.800
TOTAL	111.400	8.500	6.000	5.000	5.300	7.400	9.300	19.500	172.400
PROD. COMMER. (T)	22.500	5.000	10.000	8.100	7.000	15.900	13.900	22.300	104.700
Consommation 84	71.000	8.600	11.400	10.000	9.000	17.700	16.100	29.300	173.100
Consommation 85	133.900	13.500	16.000	13.100	12.300	23.300	23.200	41.800	277.100
Cons. P. Cap.84	15.3	2.3	3.3	4.4	3.7	4.2	3.1	7.9	
Cons. P. Cap.85	27.7	3.6	4.6	5.6	5.0	5.4	4.3	10.5	
Cons. P. Cap.Moy.	21.5	2.9	4.0	5.0	4.3	4.8	3.7	9.2	

ESTIMATION DE LA CONSOMMATION PER CAPITA PAR REGION EN 1984 ET 1985.

- En réalité le Zaïre connait un déficit en produits de pêche extrêmement plus grave si on ne tient pas compte de l'apport en produits importés. Le déficit est ainsi de 7 Kg par habitant en prenant comme base la moyenne africaine de 12 Kg. Il atteint de ce fait 8,3 Kg au Kivu, 9,1 Kg au Bandundu et se situe entre 7 et 8 Kg pour les autres régions.

- Estimation des besoins

  L'estimation des besoins d'une population se fait sur la base de 2 critères : la quantité de poisson consommé annuellement par individu et les tendances évolutives de la démographie.

  En ce qui concerne la première critère on peut utiliser 3 niveaux de référence :

  . le niveau moyen de consommation le plus élevé et enregistré au Zaïre dans les années 70 10,5 Kg par habitant et par an.

  . la moyenne africaine : 12 Kg/habitant/an

  . le seuil de carence déterminé par la FAO 21 Kg.habitant/an.

En exploitant les prévisions démographiques du Zaïre établies par le Département du Plan pour la période de 1985 à 1995, on peut retenir les niveaux de population ci-après :

- 30.541.000 habitants en 1985
- 35.397.000 habitants en 1990
- 40.633.000 habitants en 1995

Ainsi l'estimation des besoins en produits de pêche est la suivante :

Niveau moyen de consommation	Besoins en produits de pêche (tonnes)		
(Kgs/habitant/an	1985	1990	1995
10,5	320.680	371.668	426.646
12	366.492	424.764	487.596
21	641.361	743.337	853.293

.../...

9.4. Evolution générale des prix à la consommation et évolution du prix du poisson

" L'indice général des prix de détail calculé par l'Institut National de la Statistique n'a progressé que de 52,2% en 1984 contre 75,9% en 1983.
Exprimé en glissement d'un fin de période à une autre, le taux d'inflation n'a été que de 14,3% à fin 1984 contre 102,0% en 1983. En 1985 la tendance porterait le taux d'inflation aux environ de 35%, soit un depassement de 15 points du taux prévu par le programme d'ajustement économique et financi : La reprise de l'inflation en 1985 est essentiellement liée à la dépréciation sensible du Zaïre ". (1)

En ce qui concerne l'évolution des prix de détail du poisson à Kinshasa, l'évolution des prix a été la suivante :

		Prix 1983 Z/KG	Prix 1986 Z/KG	Variations %
A.	Poisson frais d'eau douce			
	DISTICHODUS, LABEO	120	200	66%
	CITHARINUS	110	200	81%
	TILAPIA	90	160	78%
B.	Poisson vivant d'eau douce			
	CLARIAS	110	160	64%
	CHRYSICHTHYS	130	230	77%
C.	Poisson fumé d'eau douce			
	(EQ. frais)			
	CLARIAS	80	100	25%
	LABEO	100	140	40%
D.	Poisson traité, importé			
	(EQ. frais)			
	POISSON SALE	-	60	-

.../...

E. Poisson frais de mer			
CAPITAINE	90	150	67%
F. Poisson congelé importé			
CHINCARD	30	40	33%
BAR	35	60	71%

(1) Source : Banque du Zaïre, rapport annuel 1984 - 1985
PAGE

.../...

L'analyse de ce tableau permet les conclusions suivantes :

- de façon générale, l'augmentation des prix de vente du poisson a été inférieure à la moyenne nationale des prix de détail ;
- l'augmentation du prix du poisson fumé a été inférieure à celle du poisson frais d'origine locale ;
- le prix du poisson importé, congelé ou traité reste sensiblement inférieur au prix du poisson produit au Zaïre.

9.5. Evolution des revenus et de la demande en poisson

" Le Conseil Exécutif continue de poursuivre une politique restrictive dans le domaine des salaires. C'est ainsi que, malgré l'important réajustement monétaire de septembre 1983, le salaire de base n'a été augmenté que de 25% dans l'Administration Publique et dans le secteur privé Toutefois, les indemnités liées à certains avantages sociaux ont été revue en hausse, surtout dans le secteur privé.
A la suite de ces réajustements, l'indice des salaires nominaux a sensiblen augmenté, mais en termes réels il ne représente que 75,5%, pour le secteur privé, et 16,0%, pour les agents de l'Administration Publique, du niveau d 1975 " (1)

.../...

(1) Banque du Zaïre page 58.

Graphique 3.

EVOLUTION SECTORIELLE DES PRIX A LA CONSOMMATION SUR LES MARCHES A KINSHASA [1]

(Indices 1975 = 100)

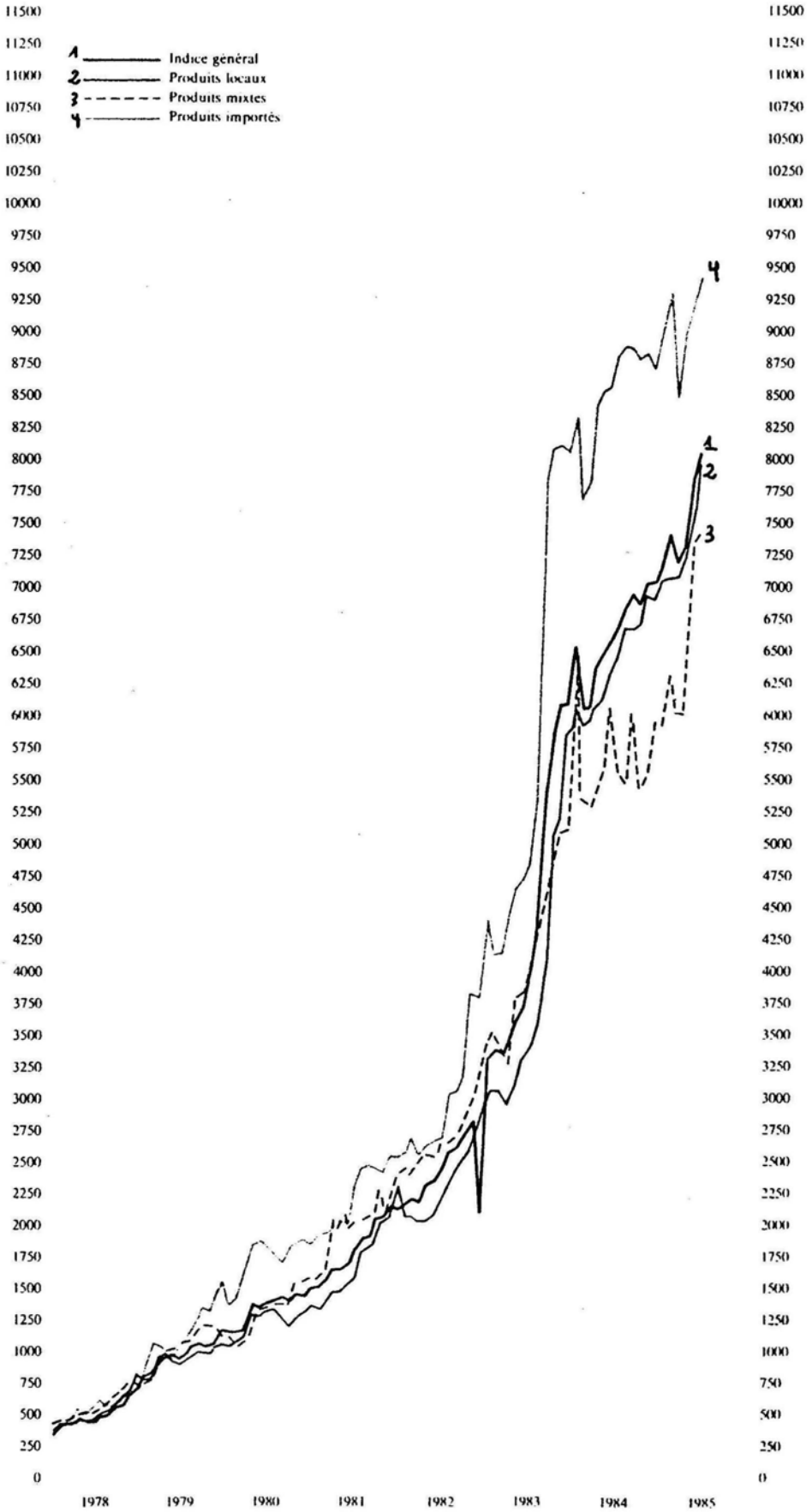

1 Cf. tableau 40.

Graphique 4.

SALAIRE MINIMUM LEGAL, INDICE MOYEN DES PRIX DE DETAIL ET REVENU REEL [1]

(Indices 1975 = 100)

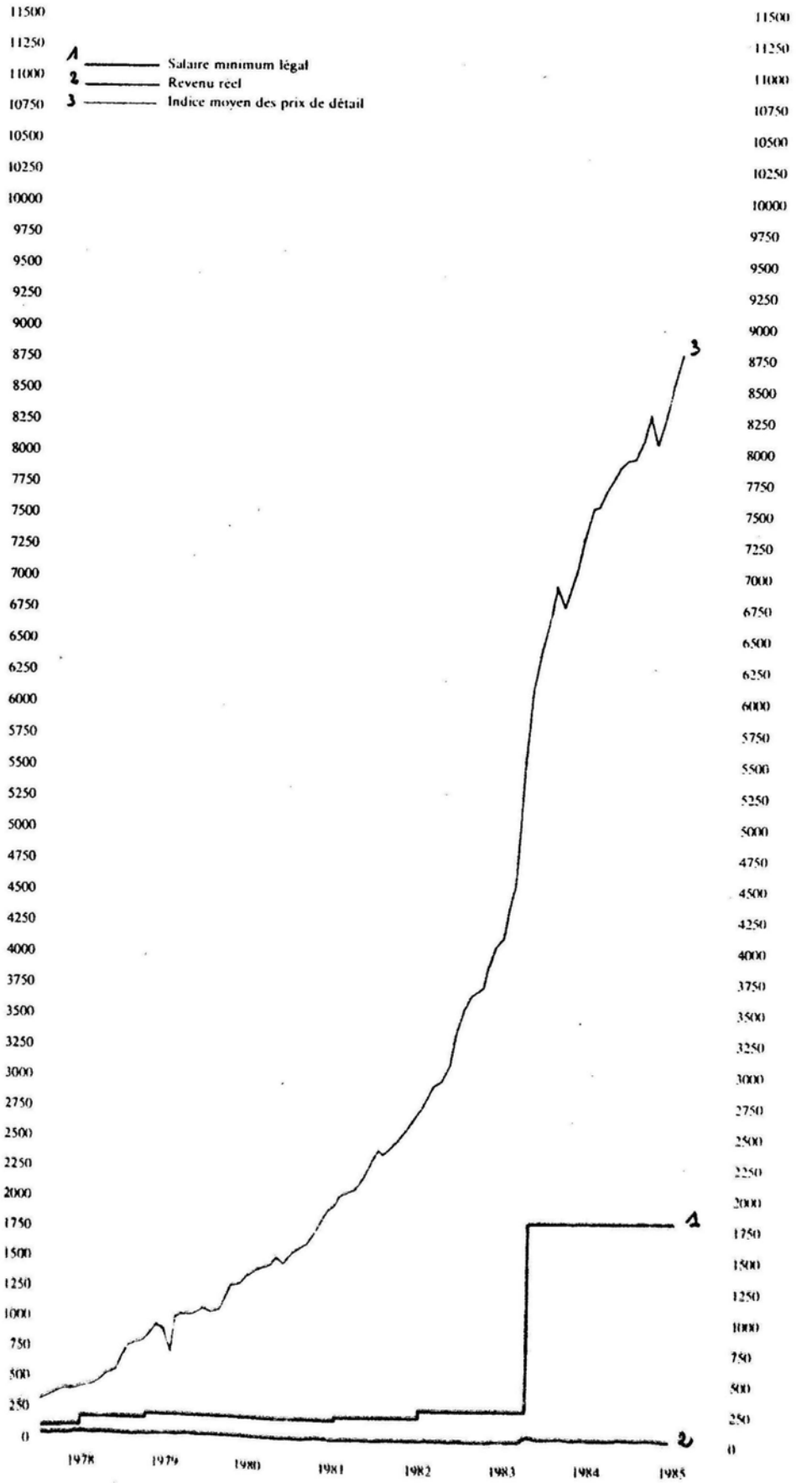

1 Cf. tableau 42.

Compte tenu du niveau de prix atteint par le poisson produit localement sur le marché de Kinshasa, il est évident que ce poisson est devenu un produit de luxe à la portée d'une partie restreinte de la population.

Par conséquent, la demande est surtout orientée vers le poisson congelé qui reste la source la plus économique de protéines animales.

La situation est cependant différente dans les marchés proches des centres de production à l'intérieur du pays, le prix du poisson dans ces marchés étant généralement inférieur à celui enregistré à Kinshasa.

Cependant, compte tenu du bas niveau des salaires à l'intérieur du pays, l'écoulement des produits de la pêche peut rencontrer des difficultés. En 1983, une mission FAO avait constaté que la plupart de la population de M'Bandaka avait une certaine difficulté à acheter le poisson d'origine locale, à cause justement du niveau élevé du prix du poisson par rapport aux revenus moyens de la population.

Une analyse plus approfondie sur les circuits de consommation et les prix pratiqués à différents niveaux à l'intérieur du pays apparaît indispensable pour une véritable politique de distribution des produits de la pêche.

9.6. Evolution du prix du poisson et du revenu des pêcheurs

La mission n'a pas eu la possibilité de visiter les centres de pêcheurs. Par conséquent, l'évolution des prix payés aux pêcheurs repose sur une hypothèse qu'il reste à vérifier. En supposant que l'augmentation du prix d'achat aux producteurs a été proportionnelle à la hausse des prix de détail du poisson, on peut avancer l'hypothèse que les revenus des pêcheurs ont augmenté de 50 à 60% sur le plan monétaire. Cependant, en ce qui concerne le pouvoir d'achat réel, il est probable qu'il a baissé par rapport aux produits importés (surtout pour le matériel de pêche) et qu'il est resté stable par rapport aux produits locaux.

9.7. Distribution du poisson dans le pays

Compte tenu des difficultés rencontrées au Zaïre dans le domaine des transports et du manque d'infrastructures en froid, la distribution du poisson est très irrégulière.

En général, la majeure partie de la production nationale est consommée dar les villes proches des lieux de production et le poisson congelé est surtout consommé à Kinshasa et dans le Bas-Zaïre. Par conséquent, dans plu sieurs régions le déficit est supérieur à la moyenne nationale.
De plus, le poisson étant devenu une marchandise assez chère par rapport au pouvoir d'achat de la population, même dans les zones proches des centr s de production, des couches sociales entières sont actuellement exclues de la consommation de ce produit.
La distribution du poisson congelé, dont le prix permettrait une consommatio plus vaste, est freinée par le manque d'infrastructures du froid et l'insu f sance du transport frigorifique. On estime que 80% du poisson congelé est consommé entre Kinshasa et le Bas-Zaïre.
Les importations croissantes de poisson traité (surtout salé) ont cependant modifié en partie cette situation, car produit stable, il peut être commer cialisé dans tout le territoire national. Par conséquent, il est fort prob que ce poisson traité importé arrive jusqu'aux marchés secondaires du Zaïr avec comme seule limite pour sa vente le pouvoir d'achat restreint de la population rurale.
Le poisson traité devrait avoir en partie comblé les différences de distri t tion dûes aux carences en infrastructures de stockage et de transport du pay mais cela reste à vérifier. On estime que 50% du poisson importé est consor entre Kinshasa et le Bas-Zaïre.
Par conséquent, cette zone du Zaïre aurait consommé 67.000 T. de poisson c t lé et 40.000 tonnes de poisson traité, soit 62% du total importé.

9.8. Influence des importations sur la production

Les importations de poisson ont eu l'effet positif de comble en partie le déficit nutritionnel du pays : en 1982 la consommation de poiss per capita avait été estimée à 6,8Kg/personne/an, tandis qu'en 1985 elle a été évaluée à 12,6 Kg/personne/an.

.../...

Cependant, on reste inquiet sur les effets que les importations pourraient avoir sur la production nationale. La distribution du poisson congelé importé reste nécessairement limitée aux centres principaux du pays (Kinshasa, Lubumbashi etc...) pour les raisons déjà évoquées précédemment.
Il y avait donc par conséquent le vastes zones du pays qui étaient reservées de facto à la production locale.
Les importations de plus en plus importantes de poisson traité (salé séché) vont changer profondément cette situation, surtout si elles augmentent dans les prochaines années.
Dans cette hypothèse il n'y aurait plus de marchés " réservés " à la production nationale, le niveau de prix étant alors le seul critère de vente du produit. Or la pêche semi-industrielle a des coûts élevés de production et le produit importé (salé séché) est généralement de meilleure qualité que le poisson local traité (fumé), qui représente la majeure partie de la production nationale artisanale, qui est un produit médiocre, carbonisé et souvent infesté par les insectes à cause des mauvaises conditions de stockage.
Les conséquences d'une augmentation des importations de poisson salé séché peuvent être très importantes sur l'ensemble du secteur des pêches et son devenir.
D'une manière générale, le rôle des importations ne concerne pas seulement le secteur des pêches, mais tout le secteur agricole du pays.
Le dernier rapport de la Banque du Zaïre précise : "Il y a lieu de noter que la forte concurrence des importations de produits vivriers et les difficultés d'évacuation handicapent serieusement la commercialisation des récoltes des paysans et limitent les effets de la libéralisation sur le production et les revenus des cultivateurs".

.../...

10. ANALYSE DE TROIS PROJETS DANS LE DOMAINE DES PECHES

Le secteur des Pêches n'a pas bénéficie jusqu'ici d'une attention particulière dans le programme national de développement. Des actions de moindre envergure ont été enregistrées.

L'analyse de trois projets réalisés dans le domaine des pêches doit permettre de préciser un certain nombre de paramètres afin d'éviter les problèmes rencontrés dans ces projets, voire leur échec, dans la réalisation d'autres projets qui seront proposés.
Il s'agit de deux projets réalisés dans le cadre de l'aide internationale au développement et d'un projet du secteur privé.

10.1. Le projet - pilote FAO en zone maritime

. Ce projet qui a terminé ses activités en octobre 1984, avait essentiellement trois objectifs :

- évaluer et identifier les ressources existantes dans le triangle atlantique ;
- tester la rentabilité de trois bateaux dont 2 pirogues de type sénégalais de 16 mètres et 13 mètres, équipées de moteur diesel et un bateau en plastique de 15 mètres équipé d'un moteur de 90 CV ;
- former les pêcheurs "sur le tas". Le projet a obtenu, dans son ensemble, d'excellents résultats ;
- en ce qui concerne les ressources, l'opération pilote n'ayant pas permis de trouver les ressources pelagiques escomptées, elle s'est donc consacrée à l'exploitation des espèces démersales. Ces opérations ont permis l'identification des ressources, leur localisation et leur comportement ;
- la pirogue de 13 mètres de type sénégalais s'est révélée très efficace pour les opérations de pêche artisanale dans les eaux zaïroises et sa rentabilité a été démontrée. La valeur brute des ventes totales du projet a été de 2.200.000 Zaïres, somme qui a couvert les coûts d'exploitation de l'opération de Moanda et d'autres frais du projet ;
- la formation des pêcheurs donna également de bons résultats, un mécanicien et environ quarante pêcheurs stagiaires ont ainsi été formés dans le cadre de ce projet.

.../...

Par conséquent, le projet a parfaitement réalisé sa fonction pilote. En partant des résultats obtenus, une deuxième phase d'exploitation aurait pu être programmée.
Les actions à mener dans le cadre de cette deuxième phase auraient pu être les suivantes :

- création d'un petit chantier naval pour la construction en serie des pirogues de type sénégalais ;
- réalisation d'un système de crédit pour permettre aux pêcheurs d'acheter les pirogues et l'équipement nécessaire ;
- assistance technique d'un charpentier pour un an et, éventuellement, d'un volontaire des nations unies pour le suivi du crédit.

Cependant, le projet n'a pas eu de suite : Il est vrai que les résultats restent et pourront être exploités dans l'avenir, mais entre temps, les pêcheurs formés se sont dispersés. Il faut également noter que les résultats de la pêche expérimentale n'ont pas été publiés par l'agence d'exécution.
La remarque fondamentale que l'on peut faire à propos de ce projet est le manque de continuité dans l'aide aux pêcheurs. Un projet pilote, qui présente toujours des risques élevés ne devrait pas être abandonné alors qu'il a obtenu des résultats positifs.
Il faut souligner que le développement des pêches demande une action continue sur plusieurs années pour consolider les effets d'un projet pilote sur un milieu humain et naturel qui reste difficile.

10.2. Le projet BARAKA

Dans la partie Nord du lac Tanganyika, le projet de développement de la pêche à Baraka est financé par la CEE (490.000 u.c.).
Ce projet a pour objectif principal d'augmenter la production en éliminant la contrainte la plus importante de la pêche artisanale, à savoir le manque de matériel de pêche. Le projet est géré par un comité local comprenant des représentants, des pêcheurs, des missions catholique et protestante.
Des missions d'appui de courte durée sont également assurées.

.../...

Le matériel de pêche est vendu au comptant. Le projet a permis la constitution de 440 équipes de pêche artisanale au Catamaran.

D'après une mission d'évaluation du service de pêche, la production serait passée de 5.800 tonnes en 1980 (date de démarrage du projet) à 12.000 tonnes en 1983 et 11.000 tonnes en 1984.
La même mission a signalé des irrégularités administratives dans la gestion du projet ; cependant les objectifs fondamentaux semblent avoir été atteints.
Le projet devrait se terminer au mois d'octobre 1986.
Les remarques que l'on peut avancer sur ce projet sont les suivantes :

- insuffisance de suivi et de contrôle dans la gestion des fonds du projet. Il paraitrait que les irrégulirités administratives qui se sont manifestées pourraient mettre en cause le fonds de roulement du projet. Le FED n'a pas visité le projet depuis long temps et son contrôle sur la gestion est faible ;
- liaison tout à fait insuffisante entre le projet et la division des pêches qui pratiquement est restée à l'écart de cette expérience ;
- manque de continuité dans l'aide au développement.
  Le projet devrait se terminer dans six mois et on ne sait pas encore s'il sera reconduit.
  Dans cette éventualité, on assisterait une fois de plus à la fin d'un projet qui a obtenu des bons résultats sur le plan des pêches et qui aurait dû être consolidé dans une deuxième phase.

10.3. Projet FITRACO sur le lac Tanganyika

Sur le lac Tanganyika à Kalemie, l'initiative la plus importante pour la relance de la pêche semi-industrielle a été prise par la Société FITRACO qui a remis en état 5 bateaux de pêche, sur une flotte de 7 unités , et a crée des infrastructures de froid à terre très importantes qui comprenaient :

- 2 chambres de 100m³ à - 20°C
- 4 chambres de 50m³ à - 20°C
- 2 chambres de 500m³ à - 20°C
- 1 chambre de 500 m³ positive
- 1 tunnel de congelation (10 T/8 heures)
- 1 congelateur à plaques (10 T/8 heures)

- 5 containers refrigerés avec groupe (10 T/container)

En acquisition et extension étaient prévus :
- 2 chambres en froid négatif de 300 m³ à Lubumbashi
- Doublement des capacités de congelation à Kalemie.

La production annuelle escomptée était de 4.700 tonnes avec expédition de 50 tonnes par semaine sur Lubumbashi au minimum. Pour atteindre ce niveau de production chaque bateau devait pêcher en moyenne 670 tonnes soit un rendement journalier moyen de 2,8% tonnes.
Or ces bateaux avant d'être repris par FITRACO avaient des rendements journaliers en moyenne de 0,9 T/jour (0,88T/jour en 1980 - 0,86 T/Jours en 1981 - 0,45 T/jour en 1982 - 0,85 T/jours en 1983).

En vue d'augmenter la production, la FITRACO avait engagé des patrons de pêche coréens (1984).
L'objectif n'a jamais été atteint, le niveau de production est resté très bas entrainant des difficultés importantes pour la FITRACO puis la cessation complète d'activité.
On peut tenter d'analyser les raisons de cet échec.
- excès d'optimisme sur la production escomptée au vue des rendements obtenus précèdemment même en espérant une augmentation de la production par un renforcement de l'état major embarqué ;
- investissement à terre peut être trop important dans un premier temps au vue de la première remarque ;
- mauvaise gestion assurée par le Directeur à Kalemie ;
- manque de collaboration entre ce projet et les services compétents en matière de pêche ;

.../...

- méconnaissance du "facteur humain" particulier à la pêche.
  Les marins zaïrois n'ont jamais accepté la présence des coréens à bord des bateaux, dont le dialogue entre patron et marins se faisait pas l'intermédiaire d'un interprête, et n'ont de ce fait entrepris aucun effort de pêche.
  De plus le peu d'interessement financier des marins aux résultats de la pêche (salaire fixe) les entrainait à vendre une partie de la pêche avant d'arriver au port pour leur propre compte. Aucune mesure de contrôle n'était prévue par la direction.

Il semble réellement que la cause principale de cet échec soit dûe au facteur humain, dont l'importance n'a pas été saisie, doublé d'une mauvaise gestion loin de tout contrôle.
Les résultats enregistrés par les pêcheurs grecs avant la zaïrianisation sont en faveur du développement d'une pêche semi-industrielle d'autant plus qu'un outil performant a été mis en place.

.../...

11. LE CREDIT DANS LE SECTEUR DES PECHES XII

Actuellement tous les organismes bancaires sont susceptibles d'intervenir dans le domaine des pêches mais en fait leurs interventions sont rares dans ce secteur, et seul 2 banques ont un rôle privilegié à jouer dans ce domaine, à savoir la SOFIDE et la Banque de Crédit Agricole.

La SOFIDE intervient pour favoriser la création, l'extension ou la modernisation d'entreprises établies au Zaïre, qui se situent dans les secteurs productifs de l'économie. Les interventions sont sous formes de prêts à moyen ou lon terme et/ou de prise de participation dans le capital des entreprises existantes ou à créer.
Du fait de son rôle de banque de développement, la SOFIDE réalise des prêts en devises pour que les entreprises puissent s'équiper en matériel non fournis au Zaïre, ce qui est le cas notamment pour la pêche, les bateaux, le froid et les engins de pêche étant importés.
Le montant total du prêt ne peut excéder 50% du coût total du projet sauf s'il s'agit d'un projet d'extension, de renouvellement ou de réhabilitation des capacités de production existantes ou le prêt peut atteindre 75% du montant total du projet. Les taux d'intérêts varient de 15% à 20% pour les financements en devises, les variations du taux de change du Zaïre par rapport à la devise objet du prêt étant à la charge de l'emprunteur.
Pour des financements en Zaïres, les taux varient de 15% à 25%.

La SOFIDE bénéficie de lignes de crédits d'organismes bancaire spécialisés dans les opérations de développement (BAD, BIRD, FAD...) dont l'utilisation est à sa discrétion pour des opérations à caractère productif de développement.
Récemment la SOFIDE est intervenue pour deux projets de pêche tous deux situés sur le lac Tanganyika.

- à BARAKA dans un projet d'atelier de fabrication de pirogues en association avec le FED ;
- à Kalemie dans un projet de pêche semi-industrielle (FITRACO).

.../...

Ce deuxième projet a été un échec, malgré des investissements importants réalisés pour moderniser les équipements de pêche et de froid installés à terre.
Sans revenir sur les causes de cet échec, analysées par ailleurs, il convient de souligner qu'un projet de pêche ne peut se juger uniquement sur des critères purement économiques et les meilleurs rations ne traduisent pas les capacités des pêcheurs à ramener ou non du poisson.
Ce côté aléatoire de la pêche où le facteur humain est important n'a pas été suffisamment analysé aussi bien par la FITRACO que par la SOFIDE.
Seuls les cadres de l'Administration ayant reçu une formation polyvalente en pêche et avec une bonne connaissance du terrain auraient pu attirer l'attention sur ce point particulier. Il serait donc souhaitable pour l'avenir, l'administration des pêches ayant été renforcée et disposant de cadres compétants que tout projet pêche pour lequel une demande de financement a été introduite puisse être analysé par l'administration des pêches pour aider les organismes bancaires sollicités à identifier les points forts et les points faibles du dossier. Cette intervention ne pouvait être qu'un avis dans la mesure où les pouvoirs publics n'interviennent pas dans le projet.

La Banque de crédit agricole créée par ordonnance présidentielle du 21 octobre 1982 peut également intervenir dans le domaine de la pêche.
A sa création, l'Etat a doté l'institution d'un capital de 130 millions de Zaïres.
Les montants des prêts accordés par la Banque ne peuvent dépasser 60% de l'investissement pour des projets nouveaux et 80% pour des projets de modernisation et de renouvellement.

La Banque Mondiale a ouvert une ligne de crédit à la Banque du Zaïre de plus de 20 millions de dollars américains pour financer les équipements et les achats locaux en faveur des PME.

Ce crédit est remboursable en Zaïre monnaie avec des intérêts de 30 à 35 % et peut couvrir au maximum 70 % du coût d'un nouveau projet d'une durée de 2 à 10 ans ou 80 % du financement sollicité pour les anciens projets. Pour un nouveau projet, le financement à solliciter peut atteindre 242.000 $US et 282.000 $US pour un ancien projet.

.../...

Les interlocuteurs potentiels des banques sont des agents dispersés, sans garantie réelle à offrir, ayant une connaissance floue ou nulle de la notion de crédits et des obligations qu'elle impose. La mise en place de procédures de crédit pour les pêcheurs ne peut absolument pas s'envisager cas par cas, les procédures d'attribution, de suivi et de recouvrement étant impossibles à maitriser.
Il faut donc envisager une structure intermédiaire entre le pêcheur et la banque, qui puisse assurer toutes les opérations d'octroi et de recouvrement des prêts, ainsi qu'une certaine garantie. Dans la mesure où de telles opérations pourront être envisagées à travers des projets de développement, certaines garanties pourront être offertes plus facilement et les opérations de crédit et de recouvrement pourront être plus facilement réalisables.

Un autre approche consiste à réaliser ces opérations de crédit à travers des groupements de pêcheurs, qu'il reste à définir et à mettre en oeuvre.
Cette solution pose d'ailleurs bien d'autres problèmes tels que :

- l'évaluation des besoins de financement ;
- la garantie offerte par cette structure relais ;
- le manque de spécialisation en matière de gestion de crédits ;
- le partage des responsabilités entre le groupement et ses membres ;
- la législation et le fonctionnement de ces groupements ;
- la recherche de gestionnaire compétent pour le fonctionnement du groupement ;
- le poids des interférences extérieures politiques, administratives, commerciales etc...

L'accès au crédit pour les pêcheurs artisanaux se pose donc dans des conditions difficiles et il nécessitera des actions de longue durée de sensibilisation d'encadrement pour pouvoir être mis en oeuvre.
A moyen terme, il est cependant indispensable pour envisager une amélioration des équipements, donc des techniques, et entrainer une augmentation de la production, mais il n'est utile que dans la mesure où l'on pourra offrir aux pêcheurs les bien qu'ils pourront acquérir par le crédit.
C'est à dire que la fonction approvisionnement est un préalable à la fonction crédit pour les pêcheurs artisanaux.

.../...

12. L'ADMINISTRATION DES PECHES

12.1. Historique de l'Administration des pêches

La première administration des pêches dénommée Service piscicole a été créée en 1949 et rattachée à la Direction générale de l'agriculture.
Avant cette période, il y a eu des missions exploratoires et des découvertes systèmatiques des ressources ischthyologiques. On se livrait à un inventaire des ressources des eaux du Zaïre.

Le Service piscicole fit partie intégrante de la section chasse et pêche au sein de la Direction des forêts. Les attributions étaient l'organisation générale et le contrôle de la pisciculture, des pêcheries et des centres régionaux et la protection des eaux.
Au Service piscicole fut rattachée directement la station de recherches piscicoles dont les études étaient menées en collaboration avec les Instituts de Recherches. Le Service piscicole qui était basé à Lubumbashi jusqu'en 1953 fut transféré à Kinshasa.
L'organisation piscicole prit corps et chaque région fut dotée d'un conseiller piscicole généralement un Ingénieur Agronome des eaux et forêts.
Pendant cette période. le développement de la pêche et de la pisciculture a été encouragé dans toutes les régions selon les directives élaborées par le Service piscicole et la Station de Rechercher.
La pêche a donc évolué dans le cadre de cette structure jusqu'en 1974 où a été crée l'Office National des Pêches par une ordonnance du Président de la République.
Aux termes de cette ordonnance-loi, l'ONP établissement public industriel et commercial doté de la personnalité juridique et placé sur la tutelle du Commissaire d'Etat à l'Agriculture, avait comme objectifs :

- d'exercer la pêche dans les eaux intérieure et maritime ;
- de fournir une aide technique aux pêcheurs professionnels et acheter les produits de leur pêche ;

.../...

- d'exercer le commerce des produits et des sous produits de la pêche ;
- de proposer au Commissaire d'Etat à l'Agriculture toutes mesures tendant à l'amélioration des conditions de la production et de la vente des produits de la pêche. Conformément à la nouvelle politique du Conseil Exécutif, l'ONP a été dissous en 1981.

Le bureau des pêches a poursuivi ses activités dans le cadre de la Direction des eaux et forêts. En mai 1976, cette Direction fut détachée de l'Agriculture et transférée au Département de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme qui venait d'être créé et prit la dénomination de Direction de la gestion des Ressources naturelles renouvelables.
Le plan quinquennal 1986 - 1990, rappelle que la situation actuelle de l'administration Publique au Zaïre résulte d'un processus historique qui trouve son point de départ dans les structures de l'Administration coloniale et dont les principales étapes ont été :

- le départ massif des cadres étrangers après l'indépendance et leur remplacement par des agents non initiés, mal formés et sans expériences ;
- une suite de réformes administratives pour tenter de redresser la situation en 1967, 1973, 1981, 1982.

12.2 Structure actuelle du service des pêches

Dans la nouvelle structure du Conseil Exécutif, la pêche relève du Commissaire d'Etat aux Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la Nature. Sur le plan administratif au niveau central, le Service des pêches est appelé Division pêche et fait partie de la Direction de la Gestion des Ressources Naturelles et Renouvelables.
Cette Division qui a un effectif de 21 agents est divisée en 3 bureaux avec l'organisation et les attributions suivantes :

- Division des pêches :

  Un chef de Division qui contrôle et coordonne les activités de la Division, donne son avis technique, sur tous les problèmes relatifs au développement et à l'aménagement des pêches, promotion, planification de la pêche, protection des ressources, collecte des statistiques de pêche. Ces activités sont réparties en 3 bureaux :

- pêche maritime
- pêche continentale
- matériel dt projet.

Le personnel comprend :

- Secrétariat : 3 agents
  1è bureau : Pêche continentale, 8 agents dont 1 chef de bureau ;
  2è bureau : Equipement, matériel et projets, 5 agents dont 1 chef de bureau ;
  3è bureau : Pêche maritime, 4 agents dont 1 chef de bureau.

Il s'est averé lors de l'exécution du projet ZAI/80/003 que l'organisation dans les bureaux n'avait aucune relation avec les activités nécessaires pour le développement de la pêche au Zaïre, le projet avait donc proposé l'organisation suivante qui n'a jamais été retenue :

- bureau d'information et statistique
- bureau de planification et promotion du développement
- bureau de contrôle et protection des ressources.

Au niveau régional la structure se présente de la façon suivante :

Le Département de l'Environnement, Conservation de la Nature est représenté par un Coordinateur régional qui a rang de chef de Division et qui dirige 5 bureaux. La pêche relève du 4è bureau charge de la Conservation des ressources naturelles, qui en outre assure la gestion des forêts et de la chasse.

Au niveau sous régional, le Département est représenté par un coordinateur sous régional de l'environnement qui a rang de chef de bureau et qui dépend du coordinateur régional. Il dirige tous les services du Département y compris la pêche.

Au niveau de la zone, le service de l'environnement appelé supervision est dirigé par un superviseur qui s'occupe de l'ensemble des activités y compris la pêche.

.../...

D'une manière générale, il y a théoriquement au niveau des entités administratives régionales, 220 agents qui s'occupent théoriquement de toutes les activités des Services de l'Environnement.
Il n'y a aucune interdépendance régionale ni entre les différentes structures régionales de l'Environnement, ni entre les structures régionales et la structure centrale.
La structure centrale est coupée des structures régionales et le développement des pêches se fait de façon isolée. La pêche évolue de façon marginale au sein du Département de l'Environnement et aucune perspective ou développement global n'est possible dans le cadre actuel de la structure administrative de la pêche.

12.3 Les contraintes de l'Administration des pêches

Les contraintes de l'Administration des pêches sont indissociables des problèmes généraux de l'Administration publique zaïroise.
En effet, si on se refère au 1è plan quinquennal du développement économique et social du Zaïre (1986 - 1990) "les insuffisances de l'administration publique zaïroise sont dues à plusieurs contraites :

- les ressources humaines qui sont pléthoriques non qualifiées dont la plupart restent sous employées.
  Il y a pénurie des cadres compétents pour des postes d'encadrement et de responsabilité.
- les problèmes budgétaires et financiers dont l'insuffisance des ressources se traduit par la dégradation des équipements et le manque de moyens de déplacement.
- La non maîtrise de l'organisation qui se caractérise par des organigrammes rigides et mal adaptés, une absence de données statistiques fiables.
- la décentralisation dont les problèmes sont encore aggravés au niveau des Administrations de l'intérieur qui sont isolées et dont la sous-administration et ses conséquences s'accentuent au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la capitale vers les zones et les collectivités rurales".

.../...

Le 1è plan quinquennal du Zaïre se propose "d'engager la réhabilitation de l'Administration territoriale et sa transformation en un instrument de développement qui soit opérationnel pour donner l'impulsion aux opérateurs économiques et assurer la concertation nécessaire".

La division des pêches se trouve actuellement dans une situation extrêmement difficile pour remplir ses obligations du fait de l'insuffisance du personnel qualifié, de l'inexistence d'une structure des pêches dans les différentes régions et du manque de moyens logistiques nécessaires pour accomplir les différentes tâches incombant au personnel. Cette situation a des répercussions négatives sur l'ensemble du secteur par :

- l'absence de structure d'encadrement des pêcheurs ;
- l'absence d'actions de vulgarisation de formation ;
- le manque de statistiques fiables.

Compte tenu de son ampleur, le développement de la pêche au Zaïre nécessite la mise en place d'une organisation au niveau central et régional. La structure centrale devra coordonner toutes les activités au niveau régional afin d'assurer le suivi du développement sur l'ensemble du territoire national.

.../...

13. LA FORMATION

La formation demeure une préoccupation fondamentale pour promouvoir le développement de la pêche. Il n'existe pas en l'état actuel de l'Administration des pêches tant au niveau central qu'au niveau régional des cadres qualifiés pour assurer un véritable développement.
Le niveau d'ensemble de la formation est très faible et l'effectif de la division quoique apparemment très pléthorique est composé en grande partie d'agents sans formation, ni aucune expérience professionnelle.
Les agents de la division pêche ont reçu les formations suivantes :

- un cadre supérieur : chef de la division pêche, licencié en Biologie ayant reçu une spécialisation en pêche.
- 4 cadres moyens : dont 3 chefs de bureau qui sont des techniciens des Eaux et forêts ayant reçu une spécialisation au centre de formation piscicole de Bouaké et un technicien agricole.
- 14 agents d'exécution sans qualification, de niveau post primaire n'ayant aucune responsabilité au niveau du secteur. Sur un effectif total de 21 agents au niveau central, 4 assument théoriquement des responsabilités. Au niveau régional, aucun agent ne s'occupe exclusivement des problèmes de pêche.

Il existe donc une sous administration évidente dans le secteur et un besoin très important de formation.
Des structures de formation existent pourtant au Zaïre, dont notamment au niveau universitaire pour l'enseignement des sciences halieutiques.
Quant à la formation des vulgarisateurs de pêche, elle a été faite par le passé à l'école professionnelle de pêche de Kilwa.

L'école professionnelle de Kilwa

L'enseignement de la pêche au Zaïre a débuté en 1953 par l'ouverture de l'école professionnelle de Kilwa sur la rive Sud du lac Moëro au Shaba.

.../...

Cet enseignement a été créé dans le but d'améliorer les techniques de pêche et de conservation du poisson. C'est ainsi que furent formés des techniciens de pêche, des patrons de pêche pour les pêcheries industrielles, des mécaniciens, des charpentiers de marine et d'autres spécialistes notamment les vulgarisateurs.
Ceux-ci ont été installés comme Moniteurs instructeurs dans leur milieu traditionnel où ils avaient pour mission de vulgariser les nouvelles techniques apprises à l'école.
Cette école est actuellement fermée à toute activité de pêche.

Les instituts de formation

Il existe actuellement au Zaïre des Instituts de formation qui dispensent des cours d'hydrobiologie, de pisciculture, de gestion, de statistiques et d'économie.
Ce sont principalement :

- La faculté des sciences biologiques de l'Université de Kinshasa qui donne des cours généraux d'hydrobiologie, de pisciculture et de gestion des ressources.
- L'Institut National d'Etudes et de Recherche Agronomique (INERA) de Yangambi qui dispense des cours sur la pisciculture en raison de l'existence des stations de recherche et d'alevinage.
- L'Institut Facultaire des Sciences Agronomiques (IFA) de Yangambi qui relève de l'Université de Kisangani et qui forme des ingénieurs agronomes, des ingénieurs forestiers qui suivent des cours d'hydrobiologie et de pisciculture.
- L'Institut Supérieur d'Etudes Agronomiques (ISEA) de Bengamisa qui forme des ingénieurs techniciens en agriculture, Eaux et forêts à qui on dispense des cours sur la pisciculture.
- La Faculté des Sciences de l'Université de Kisangani qui forme des gradués, licenciés en sciences biologiques.

.../...

Ils ont un programme de pisciculture et l'objectif est de promouvoir la pisciculture familiale. Une assistance dans le domaine de l'enseignement de l'hydrobiologie et de la pisciculture pourrait y être envisagée.

- L'Université de Lubumbashi qui forme des statisticiens, des économistes, des sociologues, des administrateurs.

Conclusion

Toutes les capacités nationales en matière de formation en sciences halieutiques existent au Zaïre.
Elles doivent être consolidées, renforcées sur le plan matériel, humain et financier.

Des moyens importants existent également à l'extérieur, en Europe et en Afrique et ces structures pourraient être utilisées, avant le renforcement des capacités nationales, pour une formation complémentaire des cadres nationaux par l'intermédiaire de bourses d'étude.

.../...

14. LA RECHERCHE

La stratégie pour la mise en valeur piscicole du pays exige une meilleure connaissance des ressources halieutiques, le suivi de leur évolution, la mise au point des techniques de pêche appropriées, l'élaboration d'une réglementation et d'un plan d'aménagement pour chaque unité naturelle. Diverses missions d'exploration avaient été entreprises pendant la période coloniale pour étudier les écosystèmes lacustres et les eaux côtières. Les résultats de ces études ont permis l'identification de notre faune ichtyologique très riche en espèces. Les études par contre n'ont pas évolué vers une connaissance plus approfondie en fonctionnement de ces écosystèmes et du comportement biologique des principales espèces.

Compte tenu de l'état d'exploitation de l'ensemble des plans d'eau notamment celui du lac Moëro, des lacs artificiels du N'zilo et du Tshangalele, du Tanganyike, du Kivu et du système fluvial, il est impératif d'axer les efforts sur la recherche halieutique.
Il existe au Zaïre 3 centres qui s'occupent de la recherche halieutique :

- le centre d'hydrobiologie de l'Université de Kinshasa.
  Le programme de recherche halieutique de ce centre créé en 1955 comprenait la recherche principalement sur le Pool Malebo, des études sur la pêche artisanale, la collecte des données sur les captures, les bateaux et les engins de pêche.

Le centre disposait pour effectuer ses recherches de laboratoires, de bateaux et de petites embarcations avec moteur hors-bord et du matériel de pêche. Actuellement le centre dispose d'un laboratoire et ne réalise aucun travail de recherche, faute de moyens.

- la faculté des sciences de l'Université de Kisangani.
  Cette faculté compte tenu des ressources piscicoles limitées du fleuve dans cette zone pour cause de surexploitation attache une grande importance à la relance de la pisciculture dans la région.
  Elle a mis au point un programme de recherche comprenant l'inventaire des étangs non exploités, l'examen des conditions physico-chimiques des étangs et des caractéristiques biologiques des étangs.

- Le centre de recherche de Uvira.

  Ce centre créé par l'Administration belge pour effectuer des recherches dans l'ensemble des grands lacs était doté d'importants moyens en personnel et en matériel, ce qui a permis d'augmenter les connaissances sur les ressources et de promouvoir le développement de la pêche en effectuant des expériences d'acclimatation de certaines espèces dans les lacs qui ont connu des succès comme celle du N'dakala au lac Kivu.

Actuellement en raison des moyens financiers très limités, le personnel scientifique comprend : 1 Directeur, 3 assistants, 3 chercheurs diplômés en sciences et un Administrateur diplômé en gestion.
Le personnel scientifique a une connaissance réduite dans le domaine de de l'hydrobiologie.
Le centre n'a aucun contact scientifique avec les institutions étrangères et ne reçoit aucune assistance extérieure.
Ils ont très peu d'équipements scientifiques pour effectuer les recherches en cours qui portent sur les études limnologiques et écologiques des lacs Tanganyika et Kivu et sur l'implantation d'une espèce de poisson : le boulengerochromis. L'objectif à long terme du centre de Uvira est la mise en valeur du lac Kivu par :

- le maintien de l'équilibre ichtyologique ;
- la restauration de la pêche semi-industrielle ;
- l'évaluation des stocks.

L'Université de Lubumbashi pourrait s'intéresser, à court terme, à la recherche hydrobiologique avec un léger encadrement et de petits équipements.
Il existe actuellement un groupe de chercheurs qui s'occupent de la biologie terrestre à la Faculté des Sciences. Les contraintes fondamentales en matière de recherche halieutique sont d'ordre humain, matériel et financier.
Les équipements scientifiques sont insuffisants et le personnel scientifique existant a des connaissances très reduites dans le domaine de l'hydrobiologie.

.../...

15. LA LEGISLATION DES PECHES

La protection des ressources halieutiques constitue une préoccupation essentielle dans la perspective de développement des pêches au Zaïre. En effet, la longueur totale du bassin du fleuve Zaïre et de ses principaux affluents qui se trouvent à l'intérieur du pays dépassent 33.000 Km auxquels il faut ajouter de très importantes plaines inondée de près de 25.000 Km² en période de crue.
Les pêcheries sont éparpillées le long du fleuve et des rivières où s'organisent les pêcheurs. Des captures importantes proviennent des pêcheries des lacs de l'Est où l'on rencontre un nombre relativement élevé de pirogues motorisées.

L'exploitation de la plupart de ces pêcheries a atteint à certains endroits le seuil d'exploitation maximale notamment dans le lac Moëro et probablement au niveau des lacs artificiels, du N'zilo et du Tshangalele.
Une application stricte de la législation caractérisée par une limitation des pêches et une surveillance permanente des zones de pêche s'avère nécessaire.

15.1. Législation nationale de Pêche

La pêche au Zaïre demeure régie par le décret du 21 avril 1937 sur la chasse et la pêche amendé par différents textes législatifs en particulier le décret du 27 juin 1960. Ce décret est essentiellement un texte cadre qui habilite le Commissaire d'Etat à l'Environnement et les Gouverneurs de régions :

- à fermer la pêche pendant certaines périodes et pour certaines espèces ;
- à constituer des réserves où la pêche est partiellement ou totalement prohibée ;
- à déterminer les conditions auxquelles doivent se conformer les opérations de pêche et le paiement des taxes ;
- à déterminer les dimensions minimales des mailles et réglementer les engins ;
- à réglementer l'introduction de nouvelles espèces.

.../...

Les permis et les taxes perçus à l'occasion de l'exploitation des pêcheries fixées par arrêté du 26 janvier 1983 et ordonnance du 10 avril 1986 sont les suivants :

- Permis de pêche industrielle	50.000,00 Z
- Permis de pêche artisanale	76,00 Z
- Permis sportif de pêche	20,00 Z

Taxes sur les embarcations et filets

- embarcations à moteur de plus de 8 T	20.000,00 Z
- embarcations à moteur de 8 T	5.000,00 Z
- embarcations à moteur hors bord	200,00 Z
- embarcations sans moteur	25,00 Z
- taxe sur les filets (par filet)	110,00 Z

Sur le plan régional, cette législation demeure en vigueur dans toutes les régions du Zaïre où se trouvent des plans d'eau.
D'une manière générale, la législation en vigueur au Zaïre est essentiellement régionale. Le législateur a cru judicieux de poser à l'échelon national un cadre souple susceptible d'être aménagé et complété au niveau régional.
Par suite des particularismes de la pêche continentale, le Gouverneur de région est habilité à prendre des décisions en matière d'exploitation des pêcheries en consultant un comité local des pêches apte à formuler les bases des mesures de gestion et d'aménagement.

15.2 Cadre institutionnel

Les structures administratives

Au niveau central les compétences en matière de pêche sont dévolues au Département des Affaires Foncières, de l'Environnement et de la Conservation de la Nature qui est chargé de la gestion des réserves naturelles de pêche, des ressources aquatiques, de leur protection et leur conservation. Au niveau régional les compétences sont dévolues aux services régionaux, sous-régionaux et zones du Département de l'Environnement.

.../...

Les autres structures intéressées par la pêche

- L'office Zaïrois de contrôle effectue des contrôles de qualité, de quantités, de conformité, des analyses d'échantillons de produits de la pêche.
- Le comité interdépartemental pour l'environnement, la conservation de la nature et le tourisme a pour objet de préparer la politique de l'environnement et de la conservation, d'étudier toute proposition d'implantation industrielle qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement.
- Les Commissariats maritimes s'occupent de l'inspection, de la navigation, des tâches de police maritime.
- La régie des voies maritimes et fluviales s'occupe du dragage et balisage des chemins d'accès aux ports, l'entretien des navires.
- L'Office national des transport s'occupe des manutentions et de la gestion des ports.

15.3. Les accords internationaux et les organismes internationaux d'intérêt pour la pêche.

- La convention des Nations Unies sur le droit de la mer : le Zaïre a signé la convention des nations unies sur le droit de la mer et cela lui donne des droits concernant la délimitation d'une zone économique exclusive et des obligations en matière de gestion et d'utilisation des ressources. Pour assurer un approvisionnement suffisant des populations, le Zaïre peut se prévaloir de l'article 70 de la convention sur le droit de la mer pour participer à l'exploitation des ressources biologiques des zones économiques exclusives des états côtiers de la sous-région. Les conditions et les modalités de cette participation sont arrêtées par voie d'accords bilatéraux.

.../...

- Le traité instituant la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale a été signé par le Zaïre et les Etats conviennent de coopérer en vue du développement des pêches et de la mise en valeur des fleuves, des lacs et s'engagent :

- à créer un comité technique de développement des pêches ;
- à coordonner la distribution et la fixation des prix du poisson au sein de la communauté ;
- à coordonner leur programme de recherche et de formation en matière de pêche ;
- à harmoniser les politiques, la législation et le développement de la pêche ;
- à mettre en valeur les fleuves et lacs en vue de l'application des programmes d'irrigation ;
- à coordonner et harmoniser leur politique en matière d'exportation des produits de la pêche.

- La convention relative au Développement régional des pêches du Golfe de Guinée : Les Etats signataires, dont le Zaïre, s'engagent à coordonner, à harmoniser et à développer l'exploitation des pêcheries se trouvant dans leur zones économiques exclusives, à harmoniser leurs réglementations nationales afin d'aboutir à une réglementation unique fixant les conditions de capture et de contrôle des opérations de pêche.

- La communauté économique des pays des grands lacs : les Etats signataires, dont le Zaïre, s'engagent :

- à promouvoir la coopération sous régionale en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire ;
- à l'amélioration de la disponibilité du poisson et à poursuivre une distribution plus équitable des produits de la pêche ;
- à concevoir, définir et favoriser la création et le développement d'activités d'intérêt commun.

- Le comité des pêches pour l'Atlantique centre Est dont le Zaïre est signataire et qui a comme objectif :

- de promouvoir, de coordonner et de soutenir les programmes nationaux et régionaux de recherche et de développement conduisant à l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques ;

.../...

- d'encourager l'enseignement et la formation par la création et l'amélioration des institutions nationales et régionales et l'organisation des séminaires.

- Le comité des Pêches continentales pour l'Afrique qui a pour objectif fondamental d'aider les Etats membres à établir les bases scientifiques de mesures régulatrices visant la conservation et l'amélioration des ressources de pêches continentales.

En conclusion la législation sur la pêche devrait fournir dans le cadre de la coopération régionale une base d'action tant à l'égard des pêcheries maritimes que des pêcheries continentales dans les eaux exploitées en commun par les Etats.

De ce point de vue, le cadre juridique qui doit orienter et soutenir les actions de développement du secteur assume une importance décisive. Or, les textes en vigueur qui remontent à la période coloniale sont inadaptés à l'actuelle réalité zaïroise pour de multiples raisons : lacunes substantielles et apparition de problèmes nouveaux ; inadéquation des normes ; développement de pratiques régionales discordantes. Aussi le Conseil Exécutif a-t-il cru bon de proposer à l'examen du Conseil Législatif un projet de loi sur les pêches. Ce texte s'ordonne autour de quelques idées très simples dont la nécessité et la raison d'être seront parfaitement comprises de tous.

La loi sur les pêches a un caractère programmatique et vise à atteindre une simplification du cadre normatif qui régit le secteur. Elle définit les objectifs de gestion et pose des règles générales destinées à être concrétisées par des textes d'application au fur et à mesure du développement des capacités administratives du Zaïre. L'exécution des dispositions de la loi se fera tantôt au niveau central tantôt au niveau régional tant il est vrai que les pêcheries continentales sont empreintes d'un grand particularisme et ne s'accommodent pas de solutions générales. Pourtant, l'exercice des compétences régionales devra être strictement encadré par les autorités centrales.

.../...

La loi proposée vise ensuite à assurer une intégration plus fine de l'ensemble de l'administration, des professionnels, des entrepreneurs et des pêcheurs à la gestion du secteur de la pêche à travers la mise en place progressive d'un Conseil national consultatif de la pêche et de Conseils régionaux consultatifs de la pêche. Ces organes seraient amenés à émettre leurs avis sur les options de développement et seraient plus précisément associés au processus de préparation de plans d'aménagement pour les principales pêcheries. Sans doute, ce sont là des objectifs ambitieux dont la réalisation prendra nécessairement du temps mais le devoir des pouvoirs publics est justement de poser les jalons d'un développement futur. A un stade plus avancé du développement de nos pêcheries, les permis de pêche seraient octroyés conformément aux options des plans. Il en irait, évidemment, de même pour les mesures de conservation et de réglementation des ressources.

PLAN DIRECTEUR DES PECHES

1. INTRODUCTION : PLAN DIRECTEUR ET AMENAGEMENT

Le souci de cohérence et de planification a été un des éléments majeurs de l'élaboration du Plan Quinquennal 1986 - 1990 du développement économique et social du Zaïre. Le Conseil Exécutif avait opté pour une planification du type macroéconomique qui consiste à définir un cadre global réaliste et cohérent où doit se réaliser le développement souhaité et à orienter chaque secteur dans une direction favorable à ce développement.

Le Plan Directeur des Pêches fait partie intégrante du Plan Quinquennal 1986 - 1990 bien qu'il s'étend sur une période plus longue, soit dix ans. Ainsi, le même souci devait être retenu pour son élaboration.

Pour le secteur des pêches, des actions ponctuelles ne peuvent être envisagées et apporter un réel développement que si elle résultant d'une coordination et d'une vision globale du secteur.
Il faut relever que ce secteur est caractérisé par l'abondance inégalement répartie dans les plans d'eau, la diversité de la faune et des plans d'eau, leur éloignement et leur difficulté d'accès.

Le résultat à rechercher doit donc être l'élaboration d'une stratégie d'aménagement et de développement des pêches étayée par des programmes d'actions correspondants.

Il faut donc considérer que l'aménagement des pêches doit être entendu comme le regroupement des activités propres à assurer que les pêcheries apportent des avantages satisfaisants à un coût raisonnable, ces avantages n'étant pas toujours mesurables en termes financiers ou en volumes de captures.

.../...

De même, les ressources halieutiques sont différentes des autres ressources naturelles dans la mesure où leur abondance et leur disponibilité par flux de captures peuvent changer rapidement en fonction de nombreux facteurs naturels, les rendements étant soumis aux aléas de la reproduction naturelle.

.../...

2. LES DIFFICULTES DU DEVELOPPEMENT DES PECHES

Déjà présentée auparavant dans le diagnostic du secteur des pêches pour certaines d'entre elles, il nous semble cependant important d'en souligner quelques unes, car leur connaissance et les solutions à apporter à ces problèmes sont un des éléments d'un plan directeur permettant d'élaborer une stratégie.

2.1. Politiques objectifs et responsabilités

Les objectifs nationaux doivent être suffisamment précis pour permettre la prise de décisions conformes aux priorités établies en harmonie avec les mesures qui pourront être prises par différents services. C'est ainsi qu'une situation où la ressource est exploitée par plusieurs groupements utilisant les embarcations et des engins de pêche différents peut voir l'équilibre qui existait rompu par un changement brutal de politique. Cela peut être le cas en mer ou dans les grands lacs de l'Est où coexistent une pêche artisanale traditionnelle et une pêche semi-industrielle ou industrielle.

La libéralisation et la privatisation ne peuvent pas être sans contrôle pour éviter le développement d'une activité industrielle au détriment d'un secteur artisanal. Ceci serait contraire à des objectifs d'emploi de main d'oeuvre et de bien-être social sans pour autant garantir une augmentation de la production et une amélioration de la distribution des produits de la pêche.

2.2. Cadres administratifs et formations

L'administration des pêches a besoin d'un personnel possédant des connaissances et une expérience hors du commun en englobant aussi bien des domaines biologiques, techniques, qu'économiques et sociaux.

.../...

2.3. Lacunes économiques et concertation

Dans ce métier, les pêcheurs travaillent à des fins commerciales, plus pour les bénéfices qu'ils peuvent en tirer que pour la quantité de captures qu'ils peuvent réaliser.

Un responsable de l'aménagement des pêches doit avoir une vue différente. Tous les pêcheurs auraient peut-être intérêt à limiter leurs captures et à permettre aux stocks de se reconstituer, mais aucun d'entre eux ne le fera de son plein gré car tout ce qu'ils laissent pour demain sera pris par d'autres aujourd'hui.

Quand les plans d'eau sont communs à plusieurs pays, comme pour les lacs de l'est, une concertation régionale est donc indispensable. Le libre accès à une ressource ne doit pas se traduire par un gaspillage économique.

Il faut rechercher la rentabilité et le maintien du niveau des captures, c'est-à-dire ne pas allouer plus de capital et de main d'oeuvre qu'il n'en faut.

C'est par exemple le cas sur le lac Moëro où l'accès a été contrôlé par les autorités zaïroises (fermeture de la pêche pendant 2 mois) mais pas par les autorités zambiennes. Les pêcheurs du fait de la surexploitation ont augmenté la longueur de leur filets pour maintenir le niveau de leurs revenus.

2.4. Application des réglements

Les réglements qui visent à assurer de meilleurs profits dans l'avenir (contrôle du maillage, fermeture de pêche,...) supposent de la part des pêcheurs des sacrifices dans leur revenu actuel que souvent ils ne sont pas disposés à faire.

Il arrive que ces réglements soient mal formulés, car établis par des administrateurs peu au fait des réalités de la pêche, et aient des conséquences fâcheuses. Ces difficultés surgissent généralement car il y a un manque certain de coordination entre ceux qui formulent et adoptent les réglements et ceux qui doivent appliquer ces mêmes réglements.

2.5. Manque d'informations

Le développement des pêches comprend des aspects sociaux et économiques en plus des aspects techniques et de conservation de la ressource. Il exige donc un éventail plus important d'informations qui n'existe pas ou pour lequel il est difficile de se procurer des données fiables.

Bien souvent, des échecs dans la mise en oeuvre de projets ou de plan de développement viennent du fait que les informations font défaut ou qu'elles n'ont pas été transmises aux décideurs des investissements (planificateurs, privés), sous une forme leut permettant de les évaluer et de les utiliser.

2.6. Coût du développement et de l'aménagement

Certaines mesures d'aménagement, pour être efficaces, coûtent parfois plus chères qu'elles ne rapportent (surveillance des eaux, réglementation de l'effort de pêche).
Le problème ne se pose pas à l'heure actuelle pour le Zaïre.

Par contre, pour les projets de développement, il apparaît nécessaire de s'assurer que les profits escomptés sont bien réalisables, compte-tenu du montant important des investissements engagés, tous les paramètres du projet ayant été parfaitement analysés et restant maîtrisables.

.../...

3. LES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DES PECHES

Après analyse de la situation actuelle du secteur des pêches, les contraintes auxquelles les actions de développement doivent faire face sont multiples, mais les plus importantes sont les suivantes :

3.1. Les contraintes d'ordre technique

Les pêcheurs sont confrontés au problème de l'insuffisance des approvisionnements en équipement de pêche et au peu de diversification des techniques et engins de pêche. A cela, il faut ajouter que les méthodes de capture ont peu évolué et ne sont pas toujours adaptées aux espèces ou aux conditions de pêche des milieux et des périodes concernées.

En ce qui concerne la pêche artisanale, les embarcations répondent aux besoins des pêcheurs, mais les méthodes traditionnelles de construction ont parfois besoin d'être renforcées pour que ces embarcations puissent notamment utiliser de nouvelles méthodes de pêche (ex. la senne tournante).

La distribution des produits de pêche se heurte partout au manque de structures appropriées pour le débarquement, la conservation, le traitement, le transport. La réduction de la valeur commerciale du poisson et les pertes considérables de produit pouvant dépasser 30% des captures dans certaines zones résultent du fait que les techniques de traitement et de stockage sont encore rudimentaires.

Dans tous ces domaines, les actions de vulgarisation à entreprendre doivent être continues et de longue durée ; l'assistance technique extérieure est souvent indispensable.

En effet, convaincre les pêcheurs de l'efficacité de nouvelles méthodes de pêche est une action de longue durée, nécessitant des moyens importants en personnel compte-tenu de l'éloignement et de la dispersion des zones de pêche. Cela nécessite des vulgarisateurs en nombre important, qui soient bien préparés, désireux de travailler dans les petites collectivités, capables d'introduire et de diffuser des améliorations en matière de technique de pêche, de méthode de conservation, etc...

.../...

Il est parfois plus intéressant d'adapter et de modifier les méthodes et les équipements existants, plutôt que d'opérer un transfert d'une technologie extérieure, pour réunir toutes les conditions de réussite dans l'opération de vulgarisation entreprise.

Actuellement les communautés de pêcheurs ne sont pas organisées de sorte que les "Unités" de pêche artisanale ont une vie autonome basée sur l'individualisme, la production étant totalement dépendante de l'habilité et de l'effort de l'individu. La première tâche des vulgarisateurs - encadreurs consitera à regrouper les pêcheurs dans des organisations de type "coopérativ

3.2. Les contraintes d'ordre socio-économique

Les pêcheurs artisans font généralement partie des catégories sociales les plus défavorisées, parfois les plus pauvres même si ce dernier point ne semble pas être tout à fait le cas pour les pêcheurs du fleuve et de certains lacs.

Les communautés des pêcheurs sont souvent établies dans des lieux éloignés de tout et mal reliées au monde extérieur. Elles sont exposées aux maladies parasitaires en rapport avec l'eau, les conditions de logement et d'hygiène sont médiocres.

Les agents vulgarisateurs ou certains corps de métier qui pourraient apporter une assistance dans l'amélioration de la technologie (ex. menuisiers) sont souvent absents du fait des conditions difficiles de vie.

Les politiques et les interventions à mener viseront donc à rendre ce secteur plus prospère et moins isolé. C'est-à-dire que le développement des pêches doit nécessairement tenir compte du bien-être social des communautés et de l'amélioration de certaines infrastructures (ex. routes, centres de santé,...).

Le programme de développement à ce niveau doit être intégré et de longue durée, il doit être élargi aux domaines d'aspect complexe : l'analphabétisme, statut de la femme qui joue un rôle important dans la transformation et la commercialisation des produits de pêche, la sensibilisation pour une prise de conscience collective,...

.../...

3.3. Les contraintes d'ordre institutionnel

Les efforts pour développer la pêche au Zaïre sont considérables et impliquent la mise en place tout au niveau central qu'au niveau des plans d'eau des structures de développement qui devront aider les pêcheurs à adopter de nouvelles techniques de pêche et à s'organiser dans des groupements à caractères coopératif.

Cette mise en place d'une administration des pêches devra être complétée par une nouvelle loi sur les pêches. Cette loi tiendra compte de problèmes nouveaux, telle que la coopération régionale et internationale, ainsi que des problèmes complexes de gestion et d'aménagement des pêcheries.

Les Pouvoirs Publics devront instituer un système de crédit approprié au secteur des pêches, considérée par les institutions financières comme un secteur à "hauts risques". Les pêcheurs n'ont pas accès aux moyens de crédit qu'offrent ces institutions spécialisées. Par conséquent, ils font recours au crédit parallèle (commerçants) pratique à des conditions très contraignantes : monopole d'achat du poisson en contrepartie à des prix fixés très bas.

En effet, si le pêcheur a un revenu que l'on peut considérer comme correct dans certaines régions, sa capacité d'accumuler un capital est généralement faible en fonction de contraintes et d'habitudes de dépenses.

.../...

4. LES OBLIGATIONS DES POUVOIRS PUBLICS

Quelque soit les problèmes ou la nature des échecs rencontrés dans le domaine des pêches (ressources, marché, financement, etc...), très souvent les pouvoirs publics sont sollicités soit pour apporter une solution à ces problèmes, soit pour prévenir de telles situations en réglementant les activités de pêche.

La mise en valeur des ressources sous-exploitées, compte-tenu des contraintes évoquées précedemment, nécessite une assistance technique et financière assurée totalement ou partiellement par les pouvoirs publics.

Le développement des pêches nécessite un engagement. Ce sont les pouvoirs publics qui font office de gestionnaire des ressources. Les décisions prises quant à l'accès à cette ressource, aux avantages pour tel ou tel type d'activité et en matière de recherche sont de nature politique.

Le développement et l'aménagement des pêches appelle des décisions de gestion des ressources d'incitation au développement et de contrôle des prix.

Ces décisions ont pour but de favoriser une alimentation à bon marché pour la population et touchent l'effort de pêche, les techniques utilisées, le maillage, la fermeture de zones, le code des investissements, les tarifs douaniers, etc...

Les pouvoirs publics doivent donc définir un cadre juridique et administratif dans lequel les mesures préconisées pour le développement et l'aménagement des pêches peuvent être formulées et être mises en oeuvre. Ce sera notamment le cas pour l'aménagement des ressources partagées entre plusieurs pays spécialement pour l'ensemble des grands lacs de l'Est.

.../...

Une approche intégrée du développement des pêches telle qu'évoquée précedemment nécessite une certaine concertation entre les différents services concernés. Cette concertation est d'autant plus nécessaire que la pêche a un caractère pratique avec les contraintes spécifiques dont il faut tenir compte dans les processus généraux de planification de l'économie nationale (plans quinquennaux).

Le rôle des pouvoirs publics, une fois un plan de développement établi et accepté, est de veiller à son application. Le rôle réglementaire doit surtout porter sur la préservation des ressources naturelles, tandis que, le rôle promotionnel permet de renforcer les infrastructures et de fournir des services plutôt que d'intervenir directement dans les activités de production et de commercialisation. En fait, les pouvoirs publics n'ont généralement pas la compétence nécessaire, ni la souplesse indispensable pour mener des opérations de production et de commercialisation.

Il en résulte que les pouvoirs publics doivent :

1- Considérer les ressources halieutiques comme un facteur permettant d'améliorer la situation nutritionnelle, donc éviter les gaspillages et la surexploitation des ressources.

2- Créer les conditions favorables permettant aux partenaires économiques de réaliser les objectifs fixés dans le cadre du plan de développement en assurant les services nécessaires, éventuellement une assistance au secteur le plus défavorisé et en mettant en place les dispositifs spéciaux nécessaires pour atteindre les objectifs (fonds de garantie,...).

3- Procéder aux investissements nécessaires en matière d'infrastructures sociales et humaines dont l'existence apparaît comme une condition préalable aux activités de développement de la pêche.

4- Stimuler la participation des différents acteurs privés en fournissant les instruments de financement et de crédits nécessaires.

.../...

5- Prendre les mesures nécessaires pour assurer une conservation des ressources halieutiques (mesures de gestion, concertation avec les autres pays riverains,...).

6- Fournir des services de vulgarisation spécialisés.

7- Apporter, éventuellement, une participation directe aux entreprises de pêche.

.../...

5. LES ELEMENTS GENERAUX D'UNE STRATEGIE

Le plan de développement de la pêche doit faire partie intégrante du plan de développement national. Nous serons donc amenés à tenir compte des orientations retenues dans le cadre du plan quinquennal 1986 - 1990, même si le plan de développement des pêches couvrira une période plus longue (dix ans).

Comme le secteur de la pêche couvre une multitude d'activités interdépendantes, nous essayerons de proposer une approche intégrée aussi bien au niveau de la stratégie que des projets.

Il faudra également tenir compte d'un certain nombre de contraintes qui sont principalement un manque d'informations précises l'absence d'institution appropriée pour le développement de ce secteur, des ressources financières limitées, un manque d'infrastructures pour la conservation et la distribution des produits.

La fixation d'objectifs clairement définis sera un préalable à la définition de notre stratégie.

Enfin, nous nous appuyerons sur l'analyse des expériences passées afin de rassembler les connaissances pour éviter de futurs échecs et rassembler toutes les conditions pour la réussite des projets.

5.1. Les Pêches Maritimes

Les applications pratiques du nouveau régime juridique des océans définissent un contexte nouveau pour le développement d'une pêche maritime au Zaïre, compte-tenu de l'étroitesse de la zone économique exclusive (ZEE) du pays : 823 Km² dont 350 Km² aisement accessibles et 35 Km de côte.

.../...

Le potentiel exploitable est de l'ordre de 4 à 6.000 Tonnes dont environ 50% praticables au chalut.
Cela signifie :

- que la pêche industrielle n'est possible que pour un seul bateau pêchant uniquement dans la ZEE zaïroise (ce qui est le cas actuellement) ;
- que seul un développement peut être envisagé pour la pêche artisanale traditionnelle ou améliorée pour l'exploitation des autres ressources du plateau continental ;
- que tout autre projet de développement industriel nécessitera au préalable des accords de pêche pérennes avec les pays voisins pour assurer les meilleures chances de réussite.

Le déploiement d'une flotte zaïroise de pêche industrielle maritime est donc étroitement lié à l'accès aux Zones Economiques Exclusives des pays voisins. En effet, la PEMARZA débarquait annuellement à Matadi plus ou moins 15.000 tonnes de poisson vers les années 70 (1972) parce que les chalutiers jouissaient des accords préférentiels de pêche dans les eaux angolaises.

C'est ainsi qu'à court terme le Conseil Exécutif s'emploiera à :

- faire aboutir la signature du Protocole d'Accord créant la Commission Spéciale Mixte de Pêche Maritime avec l'Angola. Une commission zaïroise devra être dépêchée en Angola pour ce faire après avoir désigné la société zaïroise qui poursuivra, à la place de PIM (Pêcherie Industrielle de Moanda),
- faire ratifier par le Zaïre la Convention du Comité de Pêche du Golfe de Guinée. Ce Comité devra permettre aux Etats Membres (Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, São Tomé e Principe, Zaïre) d'exploiter en commun les ressources halieutiques de leurs Zones Economiques Exclusives. Ces ressources, très importantes (370.000 tonnes minimum), sont encore sous-exploitées (production régionale de 1985 : 50.000 tonnes). La ratification de la Convention de Pêche du Golfe de Guinée devra intervenir incessamment ;
- développer des accords en vue d'obtenir des licences de pêche au Gabon, au São Tomé e Principe et en Guinée en attendant la ratification de la Convention du Comité des Pêches du Golfe de Guinée ;

.../...

- favoriser la création des sociétés de pêche maritime pour mettre à profit les accords ci-dessus. C'est le cas de MAMARCO et de PIM.

5.2. Les Pêches Continentales

5.2.1. La Pêche Artisanale

Les projets d'assistance à la pêche artisanale viseront à augmenter la production individuelle des artisans-pêcheurs en levant une des principales contraintes au développement du secteur des pêches, à savoir, la carence en matériel et engins de pêche et les difficultés d'approvisionnement en produits pétroliers.

Ces projets permettront à court terme, selon l'expérience acquise par le Département au niveau du projet de pêche du lac Tanganyika, de porter la production de la pêche artisanale à 307.970 tonnes.

Dans la stratégie, les projets devront, au cours du Plan Quinquennal, couvrir, à concurrence de 10%, les besoins en filets, bobines, hameçons et lampes, et de 1% les besoins en moteurs hors-bord.

La valeur actualisée pour mener l'opération est estimée à 95 millions de Zaïres (valeur au 22 juin 1987) en s'adressant au marché le plus concurrentiel.

Le niveau d'une commande permet d'équiper 9.500 pêcheurs. L'opération étant répétée trois fois dans l'année, 28.500 pêcheurs peuvent être équipés chaque année. En 1990, l'opération aura permis d'équiper 114.000 pêcheurs.

Il s'agit dans ces projets d'obtenir une subvention initiale de 95 millions de Zaïres qui constitueront un fonds de roulement affecté exclusivement à l'importation du matériel et engins de pêche (Annexe 3).

Le matériel sera distribué par le Département, soit directement à travers son Projet ZAI/84/015, soit indirectement en s'appuyant sur les structures de la jeunesse du Mouvement Populaire de la Révolution, ou sur les organisations coopératives des pêches, ou encore sur les opérateurs économiques privés fiables.

La mise en oeuvre de ces projets devra déboucher sur la redynamisation des centres de pêche à travers tout le pays grâce à une contribution financière extérieure qui couvrira les différents volets suivants :

- assistance technique auprès des Communautés des pêcheurs et des promoteurs économiques ;
- fourniture de matériel et engins de pêche ;
- installation des infrastructures de base dans les principaux centres de production (chambres froides, ateliers de mécanique et de mesuiserie, etc...) ;
- assistance technique dans des secteurs dont dépend quelque peu l'essor de la pêche (réfection des routes, recherche halieutique, formation des cadres universitaires) ;
- constitution d'un fonds de garantie pour les crédits accordés à la pêche et organisation d'un système de crédit approprié au secteur des pêches (conditions d'accès et opérations de recouvrement) ;

5.2.2. La Pêche Semi-Industrielle

Les lacs se prêtent bien à l'implantation des pêcheries semi-industrielles. Pendant les années 50 et 60, on avait enregistré de bons résultats sur les lacs Mobutu, Idi Amin, Tanganyika et Moëro.

Les interventions des acteurs nationaux et les concours financiers extérieurs sont requis pour créer des entreprises mixtes qui bénéficieront des avantages du Code des Investissements et des mesures d'accompagnement conçues dans le cadre de l'exécution du Plan Directeur des Pêches.

Dans la mise en oeuvre du Plan Directeur des Pêches, la pêche semi-industrielle devra contribuer pour 60.000 tonnes à la production nationale d'ici 1990.

Dans ce cadre, le Déaprtement encadre les initiatives privées pour réhabiliter les anciennes pêcheries et pour en créer d'autres.

Les actions à entreprendre à court terme sont :

.../...

- la finalisation des consultations pour la relance des pêcheries au lac Idi Amin (Vitshumbi et Kyavinyonge) ;
- l'encadrement des sociétés qui vont être dotées d'un finacement pour développer une pêche semi-industrielle sur las lacs et pour assurer le transport des produits de pêche au niveau du complexe fluvial ;
- l'incitation au réaménagement de la gestion de FITRACO sur le lac Tanganyika ;
- le suivi des accords bilatéraux pour la réalisation de certains projets d'assistance aux pêcheries semi-industrielles.

5.3. L'Aménagement du Cadre Institutionnel

5.3.1. L'Administration des pêches

La promotion du secteur des pêches est tributaire d'un renforcement de la structure administrative. Celle-ci devra être en mesure d'exécuter le programme dont les grands ligues sont les suivantes :

- mise en place d'un système d'approvisionnement des communautés des pêches en matériel et engins de pêche ;
- redynamisation des principaux centres de production grâce à l'exécution des projets d'assistance à la pêche artisanale ;
- campagnes de vulgarisation, d'encadrement et de formation des jeunes pêcheurs ;
- études socio-économiques des zones de pêche ;
- élaboration des plans de gestion et d'aménagement des plans d'eau ;
- collecte systèmatique des statistiques de pêche et évaluation des stocks.

* Le Conseil Exécutif a opté pour la création d'une Direction des Pêches au sein du Secrétariat Général à l'Environnement et Conservation de la Nature.

Cette structure administrative comprendra :

- Au niveau central, création d'une Direction avec trois Divisons :
  - . Division " Vulgarisation et Encadrement "
  - . Division " Coordination et suivi des Projets "
  - . Division " Législation et Aménagement ".

.../...

- En Régions, mise en place d'une structure de coordination des activités sous la supervision du Coordinateur Régional de l'Environnement et Conservation de la Nature. Cette structure devra également comprendre des officiers et sous-officiers de pêche ainsi que des gardes-pêche au niveau de chaque centre de production.

5.3.2. L'Adoption de la nouvelle loi sur la pêche

La nouvelle loi doit permettre d'éviter l'arbitraire dans les mesures administratives et réglementaires et de rendre plus effectif le système de contrôle et de surveillance des opérations et activités de pêche.

La loi proposée vise ensuite à associer plus étroitement l'ensemble de l'administration, les professionnels, les entrepreneurs et les pêcheurs à la gestion du secteur de la pêche par la mise en place progressive d'un Conseil National Consultatif de la Pêche et de Conseils Régionaux Consultatifs de la Pêche. Ces organes seraient amenés à émettre leurs avis sur les options de développement et seraient plus précisément associés au processus de préparation de plans d'aménagement pour les principales pêcheries, sans doute, ce sont là des objectifs ambitieux dont la réalisation prendra nécessairement du temps mais le devoir des pouvoirs publics est justement de poser les jalons d'un développement futur. A un stade plus avancé du développement de nos pêcheries, les permis de pêche seraient octroyés conformément aux options des plans. Il en irait, évidemment, de même pour les mesures de conservation et de réglementation des ressources.

5.3.3. La Formation et recherche

Pour disposer des agents compétents, il est prévu une formation des cadres par des bourses individuelles à l'étranger ; les autres agents seront formés au Centre de Kinkole qui sera aménagé avec le concours du PNUD (Projet PNUD/FAO/ZAI/84/015).

Un programme de recherche sera développé dans les grands lacs de l'Est en s'appuyant sur le Centre de Recherche Hydrobiologique d'Uvira. Ce programme sera associé à celui des autres pays riverains en fonction des activités projetées par le "Comité des Pêches Continentales pour l'Afrique (CPCA)" ; il bénéficiera du concours de la FAO.

../...

Sur les autres plans d'eau, les activités de recherche s'accomoderont des programmes ponctuels sur le Fleuve Zaïre, les lacs Shabiens, l'estuaire et les eaux côtières. Ces programmes seront réalisés par voie de consultation telle que prévue dans le Projet ZAI/84/015 et dans celui du "Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée".

5.3.4. La Mise en place d'un système de crédit adapté aux pêcheurs

Ce système est indispensable car la modernisation et l'industrialisation de la pêche feront de plus en plus appel à des moyens technologiques de pointe qui ne peuvent pas être acquis au comptant.
Le Conseil Exécutif appuyera les requêtes des opérateurs économiques pour l'obtention des crédits auprès des institutions financières : OPEZ, BCA, SOFIDE et les Banques Commerciales.

5.4. Le Contexte Général du Plan Directeur des Pêches

Le développement des pêches ne peut pas être envisagé uniquement comme l'accroissement de la production. Il s'inscrit dans le processus de développement national, d'où des objectifs de croissance économique, d'emplois et de bien-être.

Il s'agit donc d'un processus multidimensionnel ayant des objectifs économiques, socio-politiques et écologiques. Les résultats attendus sont, notamment, l'accroissement de la production et de la productivité, la répartition des richesses, la gestion rationnelle des ressources.

- L'objectif le plus important est d'accroître l'exploitation d'une ressource abondante sous-exploitée et de pallier au manque de protéines généralement enregistré. Cependant cet accroissement ne peut être que limité, dans un premier temps, compte-tenu des problèmes rencontrés en matière d'infrastructures et de financement.

- L'importance des ressources halieutiques ne doit pas cacher l'accessibilité parfois difficile à ces ressources. Ces difficultés de distribution sont un des éléments expliquant le prix élevé du poisson d'eau douce sur le marché. Cela signifie que pour certaines régions, notamment le Bas-Zaïre et Kinshasa, les importations de poisson de mer congelé resteront malgré tout indispensables.

.../...

- Augmenter les recettes d'exportation. Cet objectif ne nous paraît pas prioritaire à l'heure actuelle du fait des besoins énormes à satisfaire pour le marché intérieur. De plus, cela ne pourrait être envisagé, à grande échelle, que pour le poisson de mer pour lequel les ressources zaïroises sont faibles. Un tel objectif nécessite des techniques élaborées, à fort coefficient de capital, sous forme de devises, et ne pourrait être pratiquée qu'à partir d'une ressources halieutiques extérieures au Zaïre.

- Augmenter les emplois. Cet objectif reste important car il permet d'éviter l'exode rural et de créer des pôles de fixation dans des régions éloignées. Il est en rapport avec le choix d'une technologie à fort coefficient de main d'oeuvre utilisée surtout dans la pêche artisanale tant pour les opérations de captures que pour celles de transformation du poisson.

- Augmenter le bien être des pêcheurs. L'éloignement des pêcheurs, voire leur isolement, sont des freins au développement de cette activité. L'amélioration de leurs conditions de vie par la fourniture d'un certain nombre de services (approvisionnement enbiens de première nécessité, santé,...) est un facteur d'augmentation de la production, de fixation des populations rurales, de développement régional dans des zones où la pêche est parfois la principale activité économique.

- Gérer les ressources. La sous-exploitation générale des plans d'eau au Zaïre ne rend pas prioritaire cet objectif sauf pour quelques plans d'eau particulier où des signes de surexploitation sont évidents (lac Moëro, Pool du fleuve Zaïre).

.../...

6. LA COHERENCE AVEC LE PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT

Le plan de développement des pêches n'est qu'un élément du plan national de développement, concretisé actuellement à travers le plan quinquennal 1986-1990 dont il convient de rappeller les grandes orientations qui doivent nous servir de guide pour le schéma directeur des pêches.

" Les objectifs du plan quinquennal"

Les objectifs généraux sont de 2 ordres pour l'agriculture, l'accroissement de la production agricole et l'aménagement de l'espace rural par une amélioration des revenus et de l'emploi, une contribution à l'équilibre régional, une amélioration de la formation et de l'éducation". Ces objectifs restent applicables au secteur des pêches.

Les objectifs quantifiés d'augmentation de la production de viande sont de 16% sur 5 ans (86/90). Ce chiffre nous servira pour établir un scénario de production que l'on sanalysera.

6.1. "Les politiques du plan quinquennal pour l'agriculture"

- "La Concentration géographique de différentes actions. Elle vise à regrouper les producteurs, afin de faciliter les implantations de certaines activités pour l'acquisition d'intrants, la mise en place d'équipements de conservation, l'implantation de certaines infrastructures sociales (dispensaires, magasins, points d'eau), l'organisation de formes de groupement, limiter les besoins en infrastructures de transport à des zones considérées stratégiques, utiliser rationnellement l'encadrement et la vulgarisation, localiser la production à réaliser suivant le pbjectifs à atteindre". Cette politique reste applicable pour la pêche.

- "La création de petites et moyennes entreprises".
  Elle vise à produire des excédents pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, créer les emplois, faciliter la mise en place de mécanismes de financement, créer un courant d'échanges intersectoriels".

.../...

Cette politique sera plus difficile à mettre en place dans le secteur des pêches compte-tenu du caractère généralement independant des pêcheurs, de leur isolement. Elle doit s'envisager à moyen et long termes, à travers des structures d'encadrement du type coopératif, pour pouvoir bénéficier des mécanismes de financement pour les intrants.
Cela nécessitera une action de longue haleine de sensibilisation de la part des encadreurs.

- "L'amélioration générale de la productivité.
  Cette politique cherche à réduire les coûts de production, à mieux utiliser les intrants, à accroître les revenus des agents économiques, à augmenter la production". Cela reste valable pour la pêche.

- "La poursuite du processus de la libéralisation des prix".
  Cette politique cherche à stimuler les productions, à permettre aux paysans de réaliser une épargne pouvant déboucher sur des investissements, à garantir le pouvoir d'achat des paysans. Les mêmes préoccupations restent valables pour la pêche, mais ne peuvent être envisagées qu'à moyen et long terme du fait des habitudes socio-économiques existantes.

- "Le développement du secteur privé".
  La majorité des emplois en agriculture comme en pêche relève du secteur traditionnel. L'évolution vers un secteur privé entraîne souvent un changement dans la technologie employée et un financement plus important, difficile à se procurer.

- "Le financement de l'agriculture".
  Les objectifs assignés ne peuvent être obtenus que moyennant un effort spécifique de financement. Il en est de même pour la pêche, l'agriculture cependant bénéficie déjà de certaines ressources qui n'existent pas en pêche : fonds de contrepartie, fonds agricole et fonds des conventions de développement.
  Les problèmes de gestion rencontrés dans le monde rural seront les mêmes pour les pêcheurs. De même, ces ressources sont mieux adaptées aux exploitations modernes qu'à la modernisation des exploitations traditionnelles. Il en sera de même pour la pêche.

.../...

6.2. "Les stratégies : les foyers de développement"

"L'idée de base de cette approche est fondée sur le principe que toute politique de développement agricole doit concentrer les efforts à des points stratégiques pouvant faire tâche d'huile et permettre ainsi un développement harmonieux sur l'ensemble du pays".

"Ainsi les actions et projets en cours de planification ou d'exécution feront l'objet d'une révision visant à leur donner un caractère de véritable foyers de développement".

La même approche est à conserver pour le développement des pêches en essayant dans la mesure du possible d'utiliser réciproquement les infrastructures et les services mis en place dans les deux secteurs.

Des actions spécifiques envisagées pour l'agriculture "au niveau des méthodes de vulgarisation et de l'encadrement, des mesures de financement appropriées, des routes de desserte, des mesures fiscales et douanières, des réformes institutionnelles" sont à rechercher également pour la pêche.

Au niveau de la programmation durant le plan quinquennal 86/90 ont été retenus les projets suivants (millions de Zaïres) inscrits au Budget d'investissement 1987.

Projets	Coûts estimés (Zaïres 1986 - 1990		Crédit proposés (Zaïres) 1987	
	B.I.	Ext.	B.I.	Crédit Ext.
Projet pilote Mai-Ndombe	3.000.000	100.000.000	5.000.000	-
Projet pilote fleuve Zaïre	3.000.000	35.000.000	5.000.000	-
Promotion entreprises pêche	130.000.000	886.000.000	12.600.000	-
Développement pêche (ZIA/84/015)	22.000.000	213.000.000	6.000.000	157.500.000
Programme Pêche lac Kivu, lac Tanganyika, Mobutu, côte Atlantique	20.728.938	20.000.000	15.526.678	-
T O T A L	178.726.938	1.254.000.000	44.126.678	157.500.000

.../...

7. DEFINITION DES OBJECTIFS POUR LE PLAN DIRECTEUR DES PECHES

7.1. La durée du plan directeur des pêches

Compte tenu des difficultés évoquées précedemment pour la mise en valeur des ressources halieutiques, des contraintes spécifiques au secteur, des conditions socio-économiques de vie des pêcheurs, les actions qui devront être entreprises dans le cadre du plan directeur doivent être envisagés sur une période suffisamment longue pour porter ses fruits d'une part et pouvoir être suivis et analysées, pour être éventuellement corrigées, d'autre part. Il s'en suit que les objectifs seront retenus à l'horizon 10 ans, soit en 1995, ce qui correspond à 2 plans quinquennaux. Cela permettra également de réviser les objectifs fixés et de prévoir des programmes et des projets spécifiques pour le deuxième plan quinquennal 1990 - 1995, en fonction d résultats obtenus par les différents projets actuellement retenus dans le plan quinquennal 1985 - 1990, pour satisfaire aux objectifs prévus dans ce plan directeur.

Cela signifie que ce plan directeur n'est pas quelque chose de figé. Les propositions qui seront faites doivent servir de lignes d'orientation et de principes dont il faut tenir compte pour promouvoir un certain nombre de programmes et de projets, examiner toute initiative individuelle privée en vue du développement des pêches.

Dès à présent il appartient de se fixer comme principe que le plan directeur des pêches devra être confronté aux résultats acquis à la fin du premier plan quinquennal (1990) pour reviser les objectifs quantifiés en hausse ou en baisse en fonction de la situation du secteur à ce moment là.

7.2. Les objectifs retenus

Ils seront les mêmes que ceux retenus pour le secteur rural dans le plan quinquennal, les actions à entreprendre pour les atteindre devant se poursuivre au delà du plan quinquennal et même au delà des 10 ans retenus pour ce plan directeur. Il s'agit de viser à :

- un accroissement de la production halieutique pour approvisionner le marché intérieur pour accroître la contribution du poisson à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire par une meilleure utilisation des ressources halieutiques ;

- un aménagement de l'espace rural pour une amélioration des revenus et de l'emploi, une contribution à l'équilibre régional, une amélioration de la formation et de l'éducation. Cette référence au monde rural nous apparaît d'autant plus justifiée que les pêcheurs qui pratiquent l'agriculture pour leurs propres besoins et parfois pour la commercialisation représentent plus de 90% de la population totale de pêcheurs, soit plus de 85.000 personnes.

Le premier objectif fixé nécessite un choix fondamental de la part des Pouvoirs Publics. En effet cette augmentation de production s'inscrit dans le cadre général d'une politique alimentaire qui vise à assurer à la majorité de la population un approvisionnement en protéine à un faible coût, compte tenu du faible pouvoir d'achat de la population. Or actuellement il faut constater que le poisson importé sous forme congelé, salé-séché ou en conserve est vendu sur les marchés à des prix inférieurs que le poisson produit localement.

Le poisson frais d'eau douce se vend 3 à 4 fois plus cher que le poisson congelé importé, quand celui-ci est disponible, et le poisson salé séché importé se vend moitié moins cher que le poisson fumé localement.
Ce phénomène est surtout sensible à Kinshasa et dans le Bas-Zaïre zone privilégiée pour l'approvisionnement en produits importés. Cependant en 1985 ce mouvement a pris une ampleur considérable puisque les importations de poisson, en équivalent poids vif, sont passées de 68.000 Tonnes en 1984, le même chiffre était d'ailleurs observé en 1983, à 172.000 Tonnes en 1985, soit une augmentation de plus de 150%, avec un doublement des importations de poisson congelé et un quadruplement des importations de poisson salé séché (15.300 Tonnes à 27.000 Tonnes en poisson salé séché soit de 15.000 Tonnes à 81.000 Tonnes en équivalent poids vif).
Or le poisson salé séché présentant très peu de contrainte pour son transport et son stockage, et étant un produit de bien meilleure qualité que le poisson traditionnellement fumé, sa distribution peut être envisagée dans tout le Zaïre sans difficulté majeure et concurrencer directement la production locale. La libéralisation et la privatisation du secteur ne devraient pour l'instant que favoriser cette tendance.

.../...

Si cette progression devait se poursuivre les besoins en importations à l'horizon 1990 seraient de plus de 300.000 Tonnes en équivalent poids vif pour satisfaire le même niveau de consommation qu'actuellement. Cette solution peut être un choix déliberé d'approvisionnement de la population à bas prix, dans la mesure où le poisson importé resterait toujours moins cher, ce qui n'est pas prévisible sur une aussi longue période. Les conséquences d'une telle politique doivent être bien analysées car elles risquent d'entrainer la destabilisation de tout un secteur d'activité, les pêcheurs ne pouvant pas écouler leur produit à un prix rémunérant leur activité.

Cela signifie que si l'objectif reste l'approvisionnement du marché intérieur à partir d'une production nationale les éléments suivants devront être pris en considération :

- les importations devront être stabilisées. Cette mesure doit être planifiée en fonction des besoins et de l'augmentation de la production locale ;
- les importations devront contribuer au développement de la pêche. Cela peut être envisagé soit à partir d'une taxe prélevée sur les importations servant à financer des projets ou des programmes de développement de la pêche soit en incitant les importateurs à consacrer un certain montant de leurs recettes au financement de projets de pêche ;
- les facteurs d'augmentation de prix à la production et à la commercialisation devront être maîtrisés, dont notamment :

. un approvisionnement régulier en carburant pour la pêche semi-industrielle et industrielle pour éviter les prix prohibitifs du marché noir et limiter les coûts élevés d'exploitation due à la chèreté du carburant ;

. un approvisionnement régulier en matériel de pêche à des prix économiques pour augmenter la productivité avec un même effort de pêche et rendre plus concurrentiel le secteur des pêches ;

. une amélioration des circuits de distribution pour diminuer les coûts de transport, éviter les pertes, améliorer la concurrence.

.../...

7.3. Des objectifs quantifiés

Trois éléments sont importants pour élaborer des scénarios : la ressource, la population, le niveau de consommation souhaité.

Le potentiel exploitable serait compris entre 329.000 Tonnes et 707.000 Tonnes. La grande variation dans l'estimation est un indice que la ressource exploitable reste encore mal connue et que des recherches devront être poursuivies.
Pour connaître avec précisions le potentiel disponible par plan d'eau, seule base solide pour établir un programme d'exploitation rationnelle des différents plans d'eau. Sur cette base la répartition du potentiel peut faire l'objet du tableau présenté ci-après.

.../...

PLANS D'EAU	RESSOURCES POTENTIELLES (Tonnes)	
	MINIMALES	MAXIMALES
LAC TANGANYIKA	125.000	400.000
LAC KIVU	7.000	19.000
LAC IDI AMIN	15.000	20.000
LAC MOBUTU	9.700	13.300
SYSTEME FLEUVE ZAIRE	120.000	200.000
LAC MOERO	12.000	12.000
LAC TSHANGALELE	4.500	4.500
LAC N'ZILO	2.500	2.500
DEPRESSION KAMALONDO	30.000	30.000
MER	4.000	6.000
T O T A L	329.700	707.300

En 1985 la population est estimée à 30,5 millions d'habitants. A l'horizon 1995, sur la base du taux d'augmentation retenue dans le cadre du plan quinquennal 1985, la population totale serait de 40,6 millions d'habitants, dont la répartition par région peut faire l'objet du tableau présenté ci-après.

Trois scénarions de consommation peuvent être présentés, qui font l'objet du tableau présenté ci-après.

Le premier scénarios consiste à maintenir en 1995 le niveau de consommation atteint en 1985 dans chaque région. Les besoins seraient alors de l'ordre de 348.000 Tonnes.

Le deuxième scénarios consiste à diminuer légèrement la consommation à Kinshasa et dans le Bas-Zaïre de 1,5 Kg/hab./an, d'atteindre dans le Shaba une consommation annuelle de 12 Kg/hab./an, qui représente la moyenne africaine, et de doubler dans toutes les autres régions le niveau de consommation du poisson qui est très faible.
Dans ces conditions les besoins seraient de l'ordre de 462.000 Tonnes.

Le troisième scénarios consiste à obtenir dans toutes les régions, sauf à Kinshasa et dans le Bas-Zaïre, la moyenne africaine de 12 Kg/hab./an. Les besoins seraient alors de 573.000 Tonnes.

.../...

	TAUX DE CROISSANCE ANNUEL	POPULATION 1984 (1000 HAB)	POPULATION 1985 (1000 HAB)	POPULATION 1990 (1000 HAB)	POPULATION 1995 (1000 HAB)
KINSHASA	7	2654	2839	3982	6217
BAS-ZAIRE	2,5	1971	2020	2285	2586
BANDUNDU	2,3	3683	3768	4221	4730
EQUATEUR	2,1	3405	3476	3857	4280
KASAI-OCC.	2,5	2287	2344	2652	3001
KASAI-OR.	2,2	2403	2456	2738	3053
HAUT-ZAIRE	2,2	4206	4298	4792	5343
KIVU	3,5	5188	5370	6377	7574
SHABA	2,5	3874	3971	4493	5083
T O T A L	2,6	29671	30541	35397	40633

EVOLUTION DE LA POPULATION EN 1990 ET 1995 SELON LE TAUX DE CROISSANCE RETENU DANS LE PLANS QUINQUENNAL 1986 / 1990. (1000 HAB)

L'hypothèse où l'on voudrait atteindre le seuil de caren
21 Kg/hab/an nécessiterait des besoins de l'ordre de 850.000 Tonnes a

Pour ces 3 objectifs de consommation, avec un volume d' m
tion compris entre 120.000 Tonnes (moyenne 84/85) et 200.000 Tonnes, la
tion complémentaire consommée à obtenir pour satisfaire les niveaux d
mation iraient de +105.000 Tonnes à +330.000 Tonnes (voir tableau ci-ap
L'effort à entreprendre est donc très important.

	SCENARIO 1	SCENARIO 2		SCENARIO 3	
CONSOMMATION 1995	348.000	462.000	462.000	573.000	573.000
IMPORTATIONS	-120.000	-120.000	-200.000	-120.000	-200.000
PRODUCTION NATIONALE	228.000	342.000	262.000	453.000	373.000
PROD. ACTUELLE 85*	-123.000	-123.000	-123.000	-123.000	-123.000
PROD. COMPLEMENTAIRE*	+105.000	+219.000	+139.000	+330.000	+250.000

SCENARIOS DE PRODUCTION A L'HORIZON 1995 (TONNES)

* production consommée donc hors pertes.

Conformément aux Décisions et Directives issues de la Douxième Session Ordinaire du Comité Central en ce qui touche l'autosuffisance alimentaire dans les principaux produits, tel que le poisson, et devant les limites résultant du principe d'un développement basé sur un financement mobilisant les ressources intérieures, le Département des Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la Nature se prononce en faveur de la mise en oeuvre du troisième scénario.

Cette option offre les avantages ci-après :

- une utilisation plus rationnelle du potentiel halieutique national ; il s'agit en effet de viser un objectif de production de 573.000 tonnes par an face à un potentiel annuel de 706.000 tonnes ;

- une amélioration du niveau du consommation à travers toutes les autres Régions du pays pour atteindre la moyenne africaine de 12 Kilos par personnes par an et de 20 Kilos par personne par an à Kinshasa et dans le Bas-Zaïre ;

- une anihilation, sinon une réduction très sensible des importations ; en effet, le maintien du niveau actuel d'importation obligerait le pays à débourser chaque année l'équivalent de 3,5 milliards de Zaïres (valeur de 1985) pour ce faire ;

- une meilleure façon de tirer profit de la politique de bon voisinage du pays en effet, l'objectif de production ainsi fixé permettra le développement des accords préférentiels de pêche avec les pays voisins qui détiennent des ressources importantes dans leurs eaux maritimes ;

- un meilleur processus pour induire les effets d'entraînement sur le développement du territoire national, spécialement dans les zones les plus reculée où la pêche constitue la principale activité.

.../...

	KINSHASA+BAS-ZAIRE	BANDUNDU	EQUATEUR	KASAI-OCC.	KASAI-OR.	HAUT-ZAIRE	KIVU	SHABA	TOTAL
POP. 95 (1000)	8803	4730	4280	3001	3053	5343	7574	5083	40633
SCENARIO 1									
CONS.P.CAP.	21.5	2.9	4.0	5.0	4.3	4.8	3.7	9.2	
CONSOMMATION(T)	189300	13700	17100	15000	13100	15600	28000	46700	348500
SCENARIO 2									
CONS.P.CAP.	20.	5.8	8.0	10.0	8.6	9.6	7.4	12	
CONSOMMATION (T)	176000	27400	34200	30000	26200	51300	56000	61000	462100
SCENARIO 3									
CONS.P.CAP.	20	12	12	12	12	12	12	12	
CONSOMMATION (T)	176000	56800	51400	36000	36600	64100	90900	61000	572800

SCENARIO DE CONSOMMATION A L'HORIZON 1990 (TONNES)

8. LA STRATEGIE RETENUE

8.1. Le plan pêche partie intégrante du plan de développement national

La pêche n'est qu'un élément permettant le développement nationa et le souci de cohésion qui a présidé à l'établissement du premier plan quinqu nal doit se retrouver pour chaque secteur. Cela veut dire également que lors d l'élaboration du prochain plan quinquennal 1991/95, les services concernés devront analyser l'impact des objectifs et des politiques générales préconisés s le développement des pêches, les décisions adoptées en matière de crédit, de fiscalités, de prix, etc... pouvant être déterminantes. Réciproquement il sera nécessaire que lors de ce prochain plan quinquennal les objectifs et les strat gies de développement des pêches soient spécifiquement pris en compte à l'occa sion de la formulation des politiques concernant le secteur rural et que les disponibilités financières soient prévues en fonction des objectifs du plan directeur des pêches qui auront été retenues.

Cela veut dire également qu'à partir du moment où le plan directeur est approuvé une coordination des programmes et des projets devient indispensable pour déterminer une priorité dans les actions à engager qu'elles soient le fait de promoteur privé, ou d'opérations à caractère public avec financement extérieur dans le cadre de la coopération internationale et bilaté rale. Cette coordination qui doit être assurée par la division des pêches nécessite un renforcement de cette structure et une formation complémentaire des cadres présents pour assurer cette fonction.

8.2. Adéquation Ressources - Production - Régionalisation

En fonction des besoins de consommation déterminés par région nous avons proposé un approvisionnement de ces régions en fonction des différents plans d'eau en tenant compte des paramètres suivants :

.../...

- la distribution des produits de la pêche présentant des difficultés importantes compte tenu des infrastructures de transport insuffisantes, les plans d'eau approvisionneront prioritairement les régions proches ;

- ce souci de proximité dans la distribution est dû aussi à la volonté de réduire le coût du transport, donc le prix du poisson pour le consommateur et les pertes dûes à un mauvait traitement et une mauvaise conservation ;

- diminuer la pression sur les plans d'eau qui présentent des signes de surexploitation tels que le lac Moëro et le cours moyen du Zaïre dans la région de Kisangani ;

- favoriser les flux existant entre régions de production et régions de consommation ;

- réserver les importations à Kinshasa et au Bas-Zaïre, zones les plus importantes de consommation mais dont l'approvisionnement est difficile à partir des plans d'eau intérieurs ;

- favoriser la régionalisation dans les actions de développement de la pêche pour promouvoir la création de "foyers de développement", favoriser les échanges locaux ;

L'adéquation ressources production peut être schématisé par le tableau présenté ci-après :

- Kinshasa et le Bas-Zaïre seront approvisionnés par la mer et les importations (facilité de distribution, circuits existants) et à partir du fleuve avec un effort important pour ce dernier plan d'eau.
  Cette hypothèse a été retenue dans la mesure d'une part où un projet de distribution avec chaîne de froid pourrait être envisagé dans la région de Mbandaka à déstination de Kinshasa par la coopération belge et où l'ONATRA envisage d'acquérir 4 nouveaux bateaux avec cale frigorifique d'autre part.

- Le Bandundu et l'Equateur seront partiellement approvisionnés à partir du fleuve.

- Les deux Kasai seront approvisionnés à partir du lac Tanganyika en produits séchés, salés, fumés en utilisant le réseau de la SNCZ et à partir de la dépression de Kamalondo, ces deux flux existant déjà.

- Le Haut-Zaïre à partir des lacs Idi Amin et Mobutu compte tenu des projets en cours (coopération française) et des projets prévus (reprises de la COPEVI).

- Le Kivu à partir du lac Idi Amin, du Kivu et surtout du Nord du lac Tanganyika compte tenu des bons résultats enregistrés par le projet BARAKA susceptible d'entrainer rapidement un développement de la pêche dans cette région.

- Le Shaba essentiellement à partir des lacs de cette région, Moëro, Tshangal le, N'zilo, Kamalondo, proches des centres importants de consommation et da une moindre mesure à partir du lac Tanganyika, la réfection de la ligne de chemin de fer entre Kalemie et Lubumbashi n'étant pas retenue comme une pri rité actuellement par la SNCZ.

.../...

	BESOINS	IMPORT	PLANS D'EAU									
			TANG.	KIVU	I.AM.	MOB.	FL.	MOE.	TSH.	NZI.	KAM.	MER	TOTAL
POTENTIEL MAXI (TONNES)			400.000	19.000	20.000	13.300	200.000	12.000	4.500	2.500	30.000	6.000	329.70(
KIN. + BAS-ZAIRE	176.000	115.000	-	-	-	-	55.000	-	-	-	-	6.000	
BANDUNDU	56.800	5.000	-	-	-	-	51.800	-	-	-	-	-	
EQUATEUR	51.400	-	-	-	-	-	51.400	-	-	-	-	-	
KASAI-OCC.	36.000	-	30.000	-	-	-	-	-	-	-	6.000	-	
KASAI-OR.	36.600	-	30.600	-	-	-	-	-	-	-	6.000	-	
HAUT-ZAIRE	64.100	-	25.000	-	10.000	10.000	19.100	-	-	-	-	-	
KIVU	90.900	-	70.000	15.000	5.000	-	-	-	-	-	-	-	
SHABA	61.000	-	34.000	-	-	-	-	9.000	4.000	2.000	12.000	-	
TOTAL CONSOM. 95	572.800	120.000	190.500	15.000	15.000	10.000	177.300	9.000	4.000	2.000	24.000	6.000	
TOTAL PROD. 95 (T)			200.000	18.000	18.000	12.000	180.000	9.500	4.100	2.100	25.300	6.000	475.000
% OTEN.			50%	95%	90%	90%	90%	79%	91%	84%	85%	100%	
PROD. 85 (T)			30.000	300	900	3.800	80.000	11.000	1.600	400	20.000	3.800	151.800
% PROD.			566%	5900%	1900%	215%	125%	14%	156%	425%	25%	58/	213%

ADEQUATION RESSOURCES. PRODUCTION A L'HORIZON 1995 (TONNES)

. en tenant compte de 5% de pertes.

8.3. L'intégration du développement des pêches

Les pêches ne sont qu'un sous-secteur de l'économie nationale et leur développement doit s'inscrire dans le contexte d'une zone géographique, ce qui est en faveur de la régionalisation, déjà évoquée, d'autant que les pêcheurs font partie du monde rural.

Les pêcheurs du fait de leur isolement participent peu à la vie politique du pays et leur rôle dans les plans de développement rural intégré est souvent sous estimé.
L'exemple concret d'une intégration de l'activité pêche dans le monde rural est réalisé à travers le projet pêche Baraka. Le développement de la production et de la productivité des pêcheurs a permis d'intensifier un flux commercial important entre les pêcheurs et les éleveurs de l'intérieur proche des zones de pêche.

Il importe donc dans les futurs projets pêche initiés par les pouvoirs publics ou des privés de tenir davantage compte des facteurs socio-économiques de la région d'implantation du projet, d'accroître les efforts pour intégrer les pêches dans les programmes concernant le développement rural en général.

8.4. Le choix d'un système de production

Les grands lacs de l'Est et la mer font déjà l'objet d'une exploitation semi-industrielle et industrielle, mais dans le développement des pêches la pêche traditionnelle doit rester " la clef de voûte " de l'économie des pêches du fait de l'éparpillement des pêcheurs, des liens avec l'arrière pays, de l'utilisation importante de main d'oeuvre et des compétences locales, de l'approvisionnement des marchés locaux en poisson, de l'utilisation nulle ou faible de carburant.

.../...

La volonté des Pouvoirs Publics de développer la pêche artisanale nécessite cependant un certain nombre d'engagements, souvent à long terme, notamment en matière d'approvisionnement et de vulgarisation. Une telle action doit être continue et progressive, tenir compte des structures traditionnelles, faire participer les communautés de pêcheurs aux différentes phases du développement.

Dans des plans d'eau où une pêche semi-industrielle sera mise en oeuvre les pouvoirs publics devront veiller à équilibrer les intérêts, notamment en matière d'accès à la ressource, pour éviter les conflits.

La participation des collectivités est indispensable pour la création de structures d'encadrement coopératives ou la mise en place de programmes de vulgarisation ou de formation.

Dans la situation actuelle du Zaïre analysée précedemment, la pêche artisanale présente des avantages économiques et sociaux plus importants que la pêche semi-industrielle et tous les projets envisagés viseront, du moins dans un premier temps, à favoriser ce secteur.

Le choix de ce système de production nécessite une approche multidisciplinaire en matière de vulgarisation qui devient un travail spécialement important les technologies proposées devant être adaptées aux conditions sociales et économiques des pêcheurs.

8.5. Le choix d'un système de transformation et de commercialisation

Face aux besoins de la population en protérine animale et en présence d'une ressource abondante, le poisson doit être considéré comme une source potentielle de protéine bon marché.

.../...

Il faut donc envisager que toutes les opérations (production, transformati distribution) doivent être effectuées de façon à ce que le produit reste à la portée du pouvoir d'achat de la population. Cela nécessite un certain nombre de choix, dont la pêche artisanale et la régionalisation sont les premiers éléments déjà évoqués, tel que privilégier les technique traditionnelles appliquées dans de bonnes conditions (séchage, fumage) car elles ne majorent pas de façon excessive les coûts de transformation et facilitent la distribution quand les infrastructures sont défaillantes.

Pour les même raisons il faut envisager de maintenir les importations pour approvisionner en partie Kinshasa et le Bas-Zaïre pour garantir un approvisionnement suffisant bon marché pour l'alimentation huma les produits proposés étant surtout du poisson pélagique. Cela signifie que le développement d'une pêche industrielle maritime ne peut être considé ré comme un élément primordial du plan directeur des pêches et contribuer efficacement à une politique alimentaire que dans la mesure où elle exploit des espèces pélagiques. Développer un armement industriel tourné vers l'exp tation d'espèces benthiques et de crustacés à haute valeur marchande, qui r trouveront qu'un marché national très limité et devront surtout viser à l'exportation, présente un intérêt commercial et financier qui n'est pas prioritaire dans le plan directeur compte tenu des ressources à exploiter et des besoins de la population en protéine animale.

.../...

9. CONTRIBUTION DES PROJETS A L'ETUDE AUX OBJECTIFS DU PLAN DIRECTEUR

9.1. Création d'une Direction des Pêches chargée de la conception, d'exécution et de suivi du programme national de développement des pêches

Les contraintes dégagées dans l'analyse de l'administration des pêches (cf. Bilan diognostic) nécessitent avant toute chose de renforcer l'administration chargée de la gestion des ressources halieutiques. Ce besoin avait d'ailleurs été ressenti comme une priorité lors du premier séminaire national sur le développement des pêches (1 Octobre - 3 Novembre). Ce renforcement doit se concrétiser par l'ambauche d'un personnel sélectionné, une formation des cadres, et une assistance technique pour assurer ce renforcement institutionnel et la formation. L'engagement des Pouvoirs Publics à mener à bien ce projet doit être la traduction de considérer le secteur des pêches comme une priorité nationale dans le programme national de développement économique. Le contenu plus précis de ce projet est présenté par ailleurs.

9.2. Le projet pilote du fleuve Zaïre

D'un montant global prévu, dans le plan quinquennal, de 38 millions de Zaïres, dont 35% sur financements extérieurs, aucun financement n'a été pour l'instant alloué et le projet n'a pas encore débuté. Un projet sur le fleuve Zaïre est important compte tenu des objectifs de production fixés notamment pour ravitailler la zone de Kinshasa (+ 70.000 Tonnes). Le contenu de ce projet devrait être revu, notamment à la lumière des résultants de l'étude de commercialisation du poisson dans la région de Mbandaka, financée par la coopération belge, et des possibilités d'investissement déjà évoquées dans ce domaine (environt 400.000 $).
La coordination des 2 projets éventuels s'impose à ce niveau pour réaliser les objectifs de production et garantir les facteurs réussite.

.../...

9.3. Le projet pilote du Mai-Ndombe

D'un montant global de 103 millions de Zaïres, dont 100 millions sur financement extérieurs, aucun financement n'a été pour l'instant alloué et le projet n'a pas encore débuté.

Le projet prévoit une augmentation de production de 20.000 Tonnes en 4 ans et concerne 10.000 pêcheurs. Les informations sur la ressource sont contradictoires selon les rapports d'experts consultés, bien que la superficie inondée de cette région, 2,9 millions d'ha, laisse présager une production potentielle importante. De plus, les difficultés de navigation sur le lac rendent difficile d'envisager un projet trop important sans entreprendre une campagne exploratoire de pêche qui permettra de mieux connaître le potentiel exploitable et les techniques à mettre en oeuvre. Ce nouveau projet est présenté par ailleurs.

9.4. Le projet pilote du lac Kivu

Ce projet est inscrit dans le cadre du Programme Pêche lacs Kivu, Mobutu, Tanganyika et Côte Atlantique.

Le montant global de 40.726.938 de Zaïres, dont 20 millions sur financement extérieur, aucun financement n'a été pour l'instant alloué et le projet n'a pas encore débuté.

Le projet dans son ensemble prévoit une production de 10.000 tonnes en première phase (1990) et 15.000 tonnes en deuxième phase (1995).

Un projet sur le lac Kivu apparait intéréssant compte tenu de la faible production actuelle (300 Tonnes) et du potentiel escompté pour ce lac(19.000 Tonnes maximum).

.../...

Cependant, compte-tenu des caractéristiques très particulières de ce lac et des expériences d'introduction d'une nouvelle espèce récente (1960), il serait important de profiter des résultats enregistrés par la campagne de recherche FAO entreprise sur ce lac du côté rwandais. L'extension de cette expérience sur la partie zaïroise permettra une meilleure connaissance du potentiel exploitable et des techniques de pêche à mettre en oeuvre.

9.5. Projet promotionnel des entreprises de pêche

D'un montant global de 1.016.000.000 de Zaïres, dont 886 millions sur financement extérieur, aucun financement n'a été pour l'instant alloué et le projet n'a pas débuté.

Ce projet est très ambitieux et constitue à lui seul un programme de développement du secteur des pêches en privilégiant les activités industrielles et semi-industrielles, qui en majorité, sont exercées par des étrangers. L'objectif 1995 de production est de 300.000 Tonnes par la mise en place de ce projet.

Ce projet prévoit d'une part une participation active de l'état dans la mise en place des structures de production, leur gestion étant assurée par l'Administration centrale des pêches avant d'être transférées à des promoteurs privés et d'autres part un appui technique et financier à des entreprises existantes.

Enfin, des projets complémentaires et d'appui très importants doivent être envisagés pour assurer aux entreprises de pêche des moyens opérationnels notamment pour la distribution des produits à partir des grands lacs de l'Est.

En dehors du fait que ce projet privilégie un secteur particulier, la pêche semi-industrielle, il engage fortement l'Etat dans des opérations de production et de commercialisation, pour lesquelles un organe administratif ne présente pas tous les avantages des opérateurs privés pour mener à bien ces actions. Ceci nécessitera une étroite collaboration des privéspour ne pas être en contradiction avec la politique de libéralisation et de privatisation retenue par le plan quinquennal.

.../...

Les modalités de crédits, d'appui et de transfert d'activités seront précisées pour chaquecas et conditionneront la mise en oeuvre ou la continuité d'opérations de production.

Ce projet nous semble quelque peu ambitieux, surtout en ce qui concerne le montant de financement extérieur qui est très important et l nécessité de projets complémentaires ou d'appui trop nombreux qui ne peuvent être réalisés dans des bonnes conditions que durant une période plus longue que le plan quinquennal.

Certes un programme promotionnel de pêche doit être envisagé et son volume ne sera déterminé qu'en fonction des financements acquis avec certitude. Ce programme devra être préparé par l'administration des pêches et être suffisamment précis dans les modalités de sa mise en oeuvre : choix des partenaires, politique financière, appui Technique, incitation, contrôle et suivi de l'état, etc...

9.6. Extension de la flotte de l'armement P.I.M.

Cet armement qui dispose déjà d'un bateau congélateur de 50m, souhaite agrandir sa flotte par l'acquisition de 4 chalutiers congélateurs de seconde main construits en Espagne (2 x 54 m + 2 x 33 m). Les bateaux seraient exploités en Angola, suite à la campagne expérimentale entreprise en 1985, et certainement au Congo et au Gabon pour les plus petits dans le cadre d'accords privés. La production escomptée pourrait être de l'ordre de 6 à 8.000 Tonnes. Un dossier a été déposé à la SOFIDE pour l'obtention d'un prêt en devises pour l'acquisition de ces 4 navires.

9.7. La reprise de la coopérative de Vitshumbi

En ce qui concerne le développement de la pêche sur le lac Idi Amin, le Département des Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la Nature, a déterminé les mesures minimales d'intervention pour la réhabilitation des pêcheries sur ce lac :

- l'encadrement des pêcheurs individuels ;
- la rehabilitation des anciennes infrastructures pour la reprise des activités de production ;
- l'acquisition de nouveaux équipements pour l'accroissement de la production, en relation avec le potentiel du lac ;

- l'approvisionnement des collectivités riveraines en poisson à des prix accessibles à la majorité des populations.

A la suite de ce rapport, 4 propositions ont été présentées par des partenaires privés, visant à la réhabilitation de la coopérative des Pêcheurs de Virunga (COPEVI), installée à Vitshumbi.
La proposition qui a été retenue par le Conseil Exécutif pourrait servir d'élément catalyseur pour le développement de la pêche sur ce lac puisqu' actuellement la production est très limitée.

.../...

10. LES PROGRAMMES A METTRE EN OEUVRE

En vue de faciliter l'exécution des projets, d'en assurer le contrôle et le suivi et d'inciter au développement de la pêche, il apparaît important de mettre en œuvre un certain nombre de programmes qui traduiront la stratégie des Pouvoirs Publics pour atteindre les objectifs retenus et donneront à l'administration des pêches les moyens humains et matériels pour jouer pleinement son rôle d'incitation au développement.

De nombreux programmes devront bénéficier durant leur période de démarrage d'une aide technique et des projets seront proposés en ce sens.

Les programmes concerneront les domaines suivants :

- le renforcement de l'administration des pêches
- la formation
- la vulgarisation
- la politique de crédit
- la recherche
- la coopération.

10.1. Le renforcement de l'administration des pêches

10.1.1. Structure à mettre en place

L'analyse de l'administration des pêches a permis de dégager les contraintes majeures au bon fonctionnement de ce service qui ne peut pas, à l'heure actuelle, jouer le rôle qui lui est dévolu dans la mise en oeuvre du secteur halieutique.

Il s'agit donc de renforcer cette structure aussi bien au niveau central pour disposer d'une équipe pluridisciplinaire capable de proposer, encadrer, planifier et suivre les actions engées, et sur le terrain pour assurer toutes les actions de vulgarisation, d'encadrement et d'exécution des projets.

.../...

A titre d'information, il faut souligner que la production enregistrée par le secteur de l'élevage en équivalent viande de boeuf est de l'ordre de 180.000 Tonnes (1984) et que le potentiel du secteur halieutique, toujours en équivalent viande de boeuf, est de l'ordre de 170.000 Tonnes à 400.000 Tonnes.

Les pêches représentent donc un secteur potentiellement aussi important que l'élevage, qui est administrée par une direction, alors que les pêches sont gerées actuellement par une division.

Le renforcement de la structure administrative des pêches a été adopté par le Conseil Exécutif au cours de sa réunion hebdomadaire du 12 Juin 1987. Il s'agit de créer une Direction des Pêches placée sous l'autorité du Commissaire d'Etat aux Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la Nature.

Plutôt que de concevoir au niveau des Divisions un partage de responsabilité entre secteur géographique (pêche continentale, pêche maritime) ou entre activté (pêche artisanale, pêche semi-industrielle et pêche industrielle), il est apparu plus opportun de faire porter l'effort sur les grandes fonctions que doit exécuter une Direction des pêches pour assurer une politique réelle de développement. Ceci permet, d'autre part, d'éviter les redondances qu'auraient entrainer les autres solutions.

La Direction des pêches comprendra :

- <u>au niveau central</u>

  . Une Direction
  . Trois Divisions :

    . Division "Vulgarisation et Encadrement"
    . Division "Coordination et Suivi des projets"
    . Division "Législation et Aménagement".

.../...

. Huit Bureaux

  . Bureau "Vulgarisation des Techniques de Pêche"
  . Bureau "Vulgarisation des Techniques de Traitement"
  . Bureau "Encadrement des Pêcheurs"
  . Bureau "Planification des opérations"
  . Bureau "Finances"
  . Bureau "Législation des pêches"
  . Bureau "Aménagement des Ressources Halieutiques"
  . Bureau "Contrôle des opérations".

- au niveau régional

La structure de coordination des activités de pêche sera assurée par un Chef de Bureau placé sous la supervision du Coordinateur Régional de l'Environnement et Conservation de la Nature. Cette structure devra également comprendre des officiers et sous-officiers de pêche, des gardes-pêche, qui joueraient le rôle de moniteurs vulgarisateurs et d'agents de pêche au niveau de chaque centre de production.

L'organigramme de la future Direction des Pêches est présenté dans le tableau ci-après.

.../...

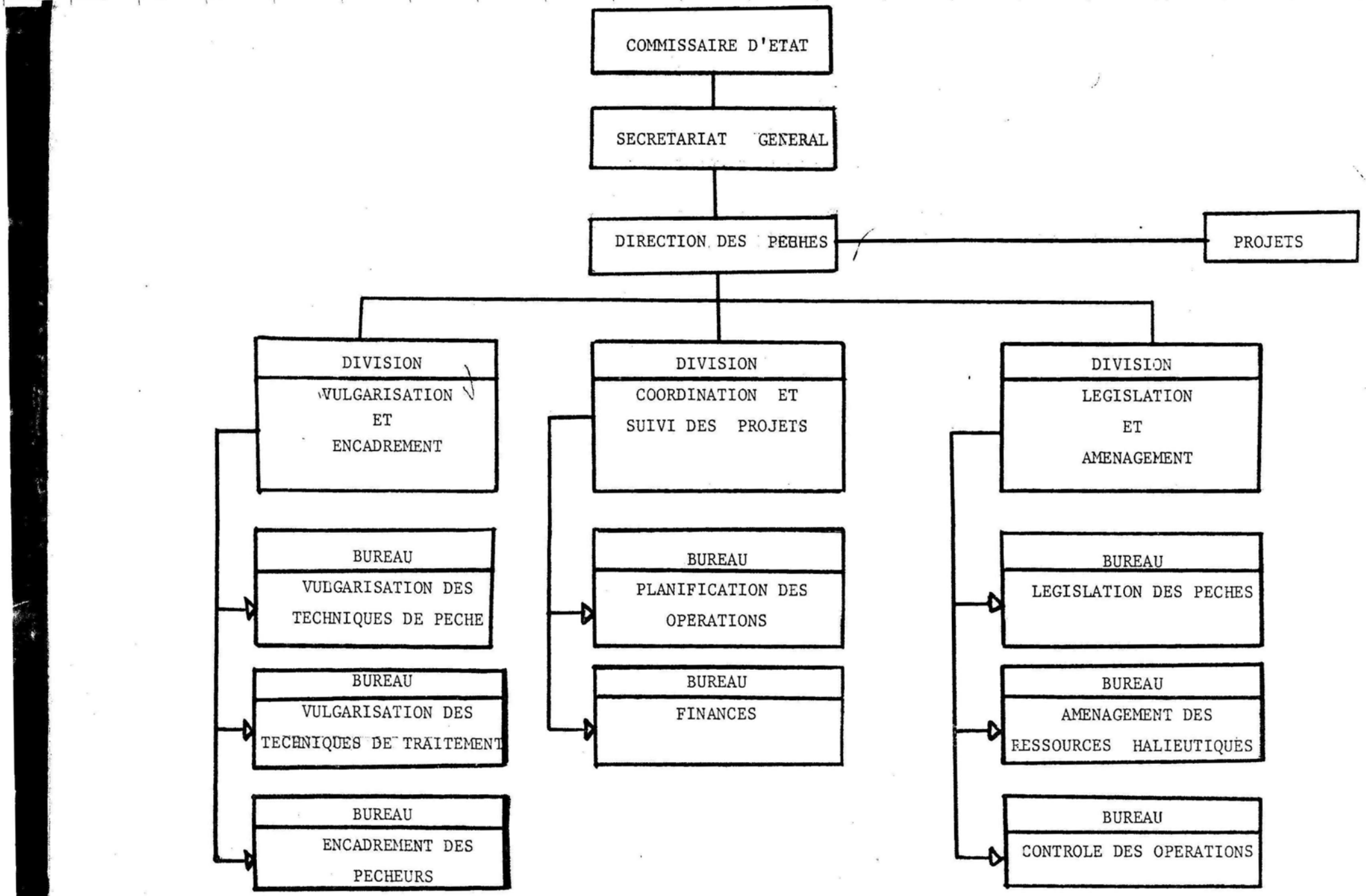
COMMISSAIRE D'ETAT
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES PECHES
PROJETS
DIVISION
VULGARISATION
ET
ENCADREMENT
DIVISION
COORDINATION ET
SUIVI DES PROJETS
DIVISION
LEGISLATION
ET
AMENAGEMENT
BUREAU
VULGARISATION DES
TECHNIQUES DE PECHE
BUREAU
VULGARISATION DES
TECHNIQUES DE TRAITEMENT
BUREAU
ENCADREMENT DES
PECHEURS
BUREAU
PLANIFICATION DES
OPERATIONS
BUREAU
FINANCES
BUREAU
LEGISLATION DES PECHES
BUREAU
AMENAGEMENT DES
RESSOURCES HALIEUTIQUES
BUREAU
CONTROLE DES OPERATIONS

10.1.2. Fonctions assurées par la Direction des pêches

Compte tenu de l'organigramme proposé les fonctions assurée par la Direction des pêches seront présentées sous la forme des fiches de poste suivantes présentées ci-après :

- le Directeur des Pêches
- le Chef de Division Vulgarisation et Encadrement
- le Chef de Division Coordination et Suivi des Projets
- le Chef de Division Législation et Aménagement
- le Chef de Bureau de développement des pêches au niveau régional
- le Chef de Bureau vulgarisation des techniques
- le Chef de Bureau contrôle et législation, aménagement des ressources.

Sur le terrain au contact direct avec les pêcheurs nous aurons essentiellement deux types de fonctionnaires, dont le choix des personnes et la formation qu'ils auront reçue seront primordiaux pour attendre une meilleure connaissance du secteur et un développement de la production.

Ce sont :

- le vulgarisateur
- l'agent des pêches

qui dépendent tous deux du chef de bureau au niveau régional.

La séparation des 2 postes a été voulue dans la mesure où les fonctions exercées par l'un et par l'autre sont bien distinctes et perçues différemment par les pêcheurs. Afin d'assurer ces fonctions sur l'ensemble des plans d'eau et compte-tenu de la grande dispersion des pêcheurs les besoins en personnel sont très importants si l'on retient qu'aussi bien un vulgarisateur ou un agent des pêches ne peut effectivement encadrer et contrôler pas plus de 200 pêcheurs ce qui nécessiterait enviro 1.000 personnes sur le terrain, aussi notre approche sera différente en vue de concilier éfficacité et besoin minimum en personnel.

.../...

Pour l'agent des pêches dont la fonction principale est le suivi du secteur par le relevé des statistiques son action se fera exclusivement à travers les différents projets pêche retenus. Plutôt que d'avoir un mauvais relevé national par manque d'agents il nous semble préférable, du moins dans un premier temps, de suivre régulièrement un ou plusieurs groupes de pêcheurs cibles dans le cadre d'un projet (pêcheurs équipés, pêcheurs non équipés, pêcheurs utilisant des techniques différentes, etc...) pour d'une part mesurer les progrès obtenus par les projets et par extrapollation obtenir une image plus réaliste au niveau du plan d'eau. Cela permettra également d'assurer un contrôle et un suivi de l'agent des pêches par le chef de projet présent également sur le terrain. Enfin il est probable, dans un premier temps, que les projets pourront plus facilement mettre à la disposition de l'agent des pêches les moyens logistiques nécessaires.

En ce qui concerne le vulgarisateur son action se fera également au début à travers les projets qui doivent permettre d'améliorer les techniques utilisées. Son action portera sur des pêcheurs "témoins" plus ouverts et plus performants pour accepter ces nouvelles techniques. Ces pêcheurs témoins, ayant accepté les modifications et modernisations proposées en assurant une meilleure productivité, pourront par la suite jouer le rôle de vulgarisateur au niveau de la collectivité.

Le vulgarisateur peut alors porter son action sur un autre groupe cible du plan d'eau, le chef du bureau vulgarisation encadrement de la zone de développement des pêches pourra contrôler le rôle de vulgarisation joué par les pêcheurs eux mêmes par des visites régulières sur le terrain.

.../...

- FICHES DE POSTES

COMMISSARIAT D'ETAT AUX AFFAIRES FONCIERES, ENVIRONNEMENT ET CONSERVATION DE LA NATURE

TITRE DU POSTE : Directeur des pêches

RATTACHEMENT : Secrétaire Général

LOCALISATION : Kinshasa

BUT ESSENTIEL DU POSTE :
- Assurer le développement du secteur des pêches
- Assurer la responsabilité de toutes les actions entreprises au sein de la Direction.

FONCTIONS PRINCIPALES

. Supervision - Animation et coordination des activités de la Direction des pêches.

. Propose une politique d'incitation du développement du secteur au Commissaire d'Etat

. Propose une politique à moyen et long terme de développement et de gestion des différents secteurs de pêche (vulgarisation encadrement, formation, recherche, financement, accord de pêche)

. Assure la gestion de la Direction.

PROFIL niveau licencié ingénieur halieute

MOYEN disposer d'une équipe pluridisciplinaire de cadres des pêches, possibilité de déplacements sur le terrain.

.../...

COMMISSARIAT D'ETAT AUX AFFAIRES FONCIERES, ENVIRONNEMENT
ET CONSERVATION DE LA NATURE

TITRE DU POSTE : Chef de la division vulgarisation et encadrement

LOCALISATION : Kinshasa

BUT ESSENTIEL DU POSTE : Assurer la mise en oeuvre de tous les programmes de vulgarisation, d'encadrement et de formation seuls susceptibles de promouvoir le secteur de la pêche artisanale.

FONCTIONS PRINCIPALES

- Coordonne et contrôle les activités de la Division
- définir une politique d'approvisionnement en matériel de pêche
  - . recenser les techniques utilisées
  - . déterminer les besoins
  - . favoriser la distribution en relations avec les sociétés importatrices et les projets ayant une composante équipement
  - . proposer une politique de distribution : circuits de distribution, prix crédits, garantie, etc...

- établir un plan national de vulgarisation
  - . choix des techniques
  - . localisation
  - . moyens à mettre en oeuvre
  - . effectifs et niveau des vulgarisateurs
  - . procédure de contrôle et de suivi
  - . diagnostic annuel des actions de vulgarisation

- établir un plan national d'encadrement des pêcheurs
  - . Type d'encadrement (coopérative, groupements, avitaillement, distribution des produits de la pêche,...)
  - . priorité

.../...

. localisation
. action de sensibilisation
. gestion des structures
. effectifs et niveau des encadreurs
. procédures de contrôle et de suivi
. diagnostic annuel des actions d'encadrement

- établir un plan national de formation des vulgarisateurs et des encadreurs
  . thèmes de formation
  . système de formation
  . durée des stages
  . périodicité
  . choix des candidats
  . calendrier
  . diagnostic annuel des actions de formation

- participer directement aux actions de vulgarisation, d'encadrement et de formation

- gérer et animer sa division

PROFIL — niveau ingénieur halieute

MOYENS — possibilités de déplacements sur le terrain.

.../...

COMMISSARIAT D'ETAT AUX AFFAIRES FONCIERES, ENVIRONNEMENT
ET CONSERVATION DE LA NATURE

TITRE DU POSTE : Chef de Division coordination et suivi des projets

RATTACHEMENT : Directeur des pêches

LOCALISATION : Kinshasa

BUT ESSENTIEL DU POSTE : Assurer la coordination le contrôle et le suivi de toutes les opérations sur le terrain

FONCTIONS PRINCIPALES

- Assurer les relations régulières, avec les unités régionales (Bureaux des pêches) en vue de suivre les opérations de vulgarisation, encadrement, recueillir les statistiques, approvisionnement, besoins et problèmes rencontrés par les pêcheurs, etc...

- Assurer les relations avec l'ensemble des bailleurs de fond susceptibles de financer des projets de pêche en vue de coordonner les différentes interventions pour satisfaire les objectifs retenus dans le cadre du plan directeur et du plan quinquennal.

- Déterminer une priorité dans l'ensemble des projets présentés

- Rechercher les financements extérieurs et locaux pour la mise en oeuvre de nouveaux projets

- Mettre à la disposition des utilisateurs ces financements

- Assurer le suivi technique et financier des opérations prises en charge par la Direction des pêches (projets, opérations pilotes)

  . définir les information d'ordre technique et financier à recevoir pour le suivi des opérations prises en charge par la Direction des pêches

.../...

. analyser les informations
. apporter son appui technique et de gestion pour dynamiser les projets et atteindre les objectifs visés

- Définir la suite à donner aux projets en fonction des résultats atteints et les "conditions de passation" au secteur privé au moment opportun

PROFIL niveau ingénieur halieute

MOYENS possibilité de déplacement sur le terrain

.../...

COMMISSARIAT D'ETAT AUX AFFAIRES FONCIERES, ENVIRONNEMENT
ET CONSERVATION DE LA NATURE

TITRE DU POSTE : Chef de Division Législation et aménagement

RATTACHEMENT : Directeur des Pêches

BUT ESSENTIEL DU POSTE : Assurer la coordination et le contrôle des activités de pêche

FONCTIONS PRINCIPALES

- sensibiliser les agents des pêches de l'importance de la fonction statistique
- assurer le recueil et le traitement des données statistiques communiquées par les agents de pêche
- intervenir en appui des agents des pêches pour des actions ponctuelles d'information et de recueil des statistiques
- s'assurer du respect de la réglementation des opérations de pêche
- fournir régulièrement un bilan du secteur par synthèse des données recueillies sur le terrain par les agents des pêches et par des enquêtes ponctuelles en fonction des besoins
- élaborer des plans de gestion et d'aménagement des ressources
- suivi des stocks et de l'effort de pêche
- faire des études socio-économiques sur les populations de pêcheurs des différents plans d'eau : recensement, équipement, technique, production, commercialisation, motivation, problèmes, etc...

.../...

- suivre et animer l'équipe d'agents des pêches sous son contrôle

PROFIL cadre / licencié ou Ingénieur halieute

MOYENS possibilités de déplacements sur le terrain.

.../...

COMMISSARIAT D'ETAT AUX AFFAIRES FONCIERES, ENVIRONNEMENT
ET CONSERVATION DE LA NATURE

TITRE DU POSTE : Chef de Bureau régional

RATTACHEMENT : Coordinateur Régional

LOCALISATION : Région

BUT ESSENTIEL DU POSTE : Coordonner au niveau des plans d'eau sous son contrôle les actions de suivi et de développement du secteur halieutique sous la supervision du Coordinateur Régional et Conservation de la Nature.

FONCTIONS PRINCIPALES

- représenter la direction des pêches au niveau de la région auprès des autorités

- proposer des avant-programmes de développement au niveau des plans d'eau régionaux en fonction des informations recueillies par ses agents et à partir de sa connaissance du terrain

- coordonner et suivre les programmes de développement retenus pour chacun des plans d'eau : actions de vulgarisation et d'encadrement, opérations pilotes, projets, contrôle, etc...

- proposer une liste de moniteurs de pêche ou de pêcheurs pour suivre des stages de formation en technique et encadrement

- proposer de nouveles techniques à promouvoir à partir des besoins exprimés par les pêcheurs et les moniteurs sur le terrain

.../...

- coordonner et suivre l'action des vulgarisateurs et des agents des pêches

- participer à des actions de terrain, de sensibilisation des pêcheurs, d'encadrement, de démonstration et soutien des vulgarisateurs et agents de pêches

PROFIL — cadre supérieur ou cadre moyen expérimenté

MOYENS — possibilités de déplacements sur le terrain

.../...

10.1.3. Effectif et recrutement

En fonction de la structure proposée pour la nouvelle Direction des Pêches les besoins en personnel à terme, c'est à dire au plus tard en 1995, seraient de 54 personnes pour Kinshasa dont 13 cadres supérieurs, dont la ventilation par poste peut faire l'objet du tableau présenté ci-après.

A l'horizon 1995 pour l'ensemble du secteur pêche, c'est à dire pour la mise en oeuvre des projets et l'administration centrale et régionale les besoins totaux en personnel seraient de 740 personnes. L'effort à faire est donc important compte-tenu que l'effectif actuel se réduit presque essentiellement au personnel présent à Kinshasa, soit 21 personnes. Cet effort de recrutement doit cependant déboucher sur la mise en oeuvre de projets pour arriver à une production à l'horizon 1995 de l'ordre de 573.000 tonnes.

Il est entendu que ce recrutement sera échelonné dans le temps et en rapport avec la multiplication des actions sur le terrain.

.../...

* La détermination des besoins en personnel pour les projets est traitée dans le chapitre "projets".

Cet effort de recrutement et de formation doit, là aussi, traduire la volonté des Pouvoirs Publics de dynamiser un secteur pour atteindre les objectifs fixés, les pêches ayant été reconnues comme secteur prioritaire dans le cadre de la politique d'autosuffisance alimentaire.

La ventilation du personnel par poste, pour les projets et l'ensemble de l'administration, peut faire l'objet du tableau présenté ci-après.

BESOINS EN PERSONNEL POUR LA DIRECTION DES PECHES A KINSHASA

		Direction Pêche			
Directeur	1				
Chef de Division	3				
Chef de Bureau	9		Division Vulgarisation Encadrement	Division Coordination-suivi projets	Division Législation-Aménageme
Halieute biologiste	1	1			
Economiste - Planificateur	3			3	
Halieute statisticien	2				2
Halieute contrôle	2				2
Halieute Vulgarisation	2		2		
Halieute Encadrement	1		1		
Halieute Formation	1				1
Administrateur	1	1			
Secrétariat	13	4	3	3	3
Agents d'exécution et de collaboration	28		12	7	9
T O T A L	54				

		REGIONS		
Chef de Bureau	1 a)			
. Agents de Collaboration	1 b)	S/REGION	ZONE	PLAN D'EAU
. Agents d'exécution	1			
. Agents de Collaboration		.	.	.
. Agents d'exécution		.	.	.
Vulgarisateurs		.	.	.
Agents de pêche		.	.	.

BESOINS EN PERSONNEL POUR LES DIFFERENTS PLANS D'EAU

a) cadre supérieur au niveau de la région

b) cadre moyen au niveau de la S/Région, Zone et Plan d'eau

. nombre variable selon les plans d'eau et les projets retenus pour chaque plan d'eau.

BESOINS EN PERSONNEL POUR L'ADMINISTRATION ET LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

1. CADRES DE COMMANDEMENT

GRADES	NIVEAU CENTRAL	BANDUNDU	BAS-ZAIRE	EQUATEUR	KASAI-OCC.	KASAI-OR.	VILLE DE KINSHASA	KIVU	HAUT-ZAIRE	SHABA	TOTAL
.recteur	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
ıef de Div.	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
ef de Bureau	9	1	1	1	1	1	1	1	1	1	18
' O T A L	13	1	1	1	1	1	1	1	1	1	22

2. CADRES DE COLLABORATION

GRADES	NIVEAU CENTRAL	BANDUNDU	BAS-ZAIRE	EQUATEUR	KASAI-OCC.	KASAI-OR.	VILLE DE KINSHASA	KIVU	HAUT-ZAIRE	SHABA	TOTAL
ſT.B.1ère CL	19	4	3	6	3	2	1	4	5	6	53
ſT.B.2è CL	14	18	7	24	9	3	7	17	25	22	146
GT.B.1ère CL	4	20	8	27	10	3	6	20	27	26	151
O T A L	37	42	18	57	22	8	14	41	57	54	350

.../...

3. AGENTS D'EXECUTION

GRADES	NIVEAU CENTRAL	BANDUNDU	BAS-ZAIRE	EQUATEUR	KASAI-OCC.	KASAI-OR.	VILLE DE KINSHASA	KIVU	HAUT-ZAIRE	SHABA	TOTAL
AGT.B.2è CL	-	53	11	75	18	7	27	47	65	61	364
AGT. AUX. 1è CL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AGT. AUX. 2è CL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
HUISSIER	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
T O T A L	4	53	11	75	18	7	27	47	65	41	368
TOTAL GENERAL	54	96	30	133	41	16	42	89	122	116	740

AFFECTATION PRIORITAIRE DU PERSONNEL RECRUTE
(1988 - 1991)

	Besoins 1995	Personnel 1986	Besoins Recrutement	Programme de recrutement (1è phase)			TOTAL
				Renforcement Adm.Centrale	Projets phase 1		
					A	B	
Cadres supérieurs	28	1	27	9	9	9	27
Cadres moyens	350	3	347	-	36	36	72
Vulgarisateurs et agents des pêches	362	14	345	-	34	34	68
Autre personnel	-	3	-	-	2	2	4
T O T A L	740	21	719	9	81	81	171

CHRONOGRAMME DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL
(1988 - 1991)

	1988	1989	1990	1991	TOTAL
Cadres supérieurs	9	6	6	6	27
Cadres moyens	18	18	18	18	72
Vulgarisateurs agents de pêche (officiers, gardes pêche)	14	18	18	18	68
Autre personnel	2	1	1	-	4
T O T A L	43	43	43	42	171

Les besoins de recrutement sur 10 ans seraient donc les suivants :

	besoins à l'horizon 1995	personnel 1986	besoins de recrutement à l'horizon 1995
ire supérieur	22	1	21
e moyen	350	3	347
arisateurs et s pêches	368	14	351
es	-	3	-
T A L	740	21	719

Compte-tenu de la stratégie proposée, des projets identifiés, et de leur programmation en deux phases une priorité dans le recrutement et l'affectation du personnel devrait être envisagée selon les critères suivants :

- renforcement des capacités de l'administration centrale avec un minimum de cadres supérieurs pour que le projet de création de renforcement institutionnel envisagé par le PNUD puisse démarrer rapidement. Les besoins minimum en cadres supérieurs pour 1987 pourraient être les suivants (13 personnes).

  . 1 directeur
  . 3 chefs de division
  . 9 chefs de bureau comprenant :
    - 3 Halieutes Vulgarisation
    - 3 Halieutes Contrôle-Formation
    - 3 Halieutes Economiste-Planificateur.

* basés à Kinshasa et non formés

- recrutement de personnel pour les projets en phase 1 plan quinquennal (1986 - 1990) avec une affectation prioritaire parmi les projets, certains ayant une importance et un impact plus fort et les conditions étant parfaitement connues pour une mise en oeuvre immédiate.

- recrutement du personnel pour les projets en phase 2 (2è plan quinquennal)

- recrutement du personnel pour la mise en place de l'administration régionale pour poursuivre les actions engagées à la fin des projets (fin du 2è plan quinquennal)

- recrutement des 1988 de 9 cadres supérieurs pour l'administration centrale et de 18 cadres pour les projets en 1è phase

- recrutement de 72 cadres moyens pour les projets prioritaires

- recrutement de 72 vulgarisateurs et agents de pêche c'est à dire des officiers, sous-officiers et gardes-pêche.

10.2. Un programme de crédit

Les pêcheurs artisans dans leur ensemble restent en dehors es systèmes traditionnels de crédit, pour les raisons évoquées précédemment. Il est cependant important de pouvoir lancer un plan de crédit qui uisse bénéficier directement aux pêcheurs artisanaux et à leur organisation en tenant compte non seulement des critères de rentabilité mais galement des aspirations, des compétences des pêcheurs et d'autres critèes sociaux.

Afin d'améliorer la viabilité d'un système de crédit, quelques rincipes de base peuvent alimenter notre réflexion :

L'efficacité des sanctions associées au crédit

. des sanctions négatives doivent être prises à l'encontre des mauvais payeurs qui ne doivent plus avoir accès au crédit tant qu'ils demeurent en impayés. Ils doivent se voir confisquer leur matériel de pêche.

.../...

. des sanctions positives doivent être prises en faveur des agents de crédit qui obtiennent de bons remboursements et en faveur des emprunteurs qui honorent régulièrement leurs échéances. Ces derniers doivent être assurés à tout moment de pouvoir renouveler leurs équipements. L'intéressement des agents chargés de la récupération des crédits doit se faire au niveau de leur remunération dont une part devrait, au delà d'un seuil à fixer et selon un barême progressif, être indexée au taux de récupération obtenu.

- l'intégration du système de crédit dans une structure sociale solide, l'appartenance de l'emprunteur à un groupe social homogène (pêcheurs) et cohérent (cooptation des membres) peut constituer une bonne garantie de remboursement si une caution solidaire est apportée par les membres du groupe et si une pression sociale s'applique sur les individus défaillants, renforcée par la menace d'exclusion de l'ensemble du groupe et de l'accès au crédit dès l'apparition du premier impayé de l'un de ses membres

- la création de liens privilégiés, suivis régulièrement, entre les emprunteurs et l'agent de récupération de crédits est aussi un facteur de réussite. Cela suppose que les bureaux de crédit se trouvent aussi proches que possible des pêcheurs.

On peut donc envisager la démarche suivante :

- dans un premier temps, en l'absence d'implantation des succursales des banques près des pêcheurs, les projets qui seront mis en place se chargeraient des opérations de crédit. Ceci devrait permettre aux pêcheurs qui ne rempliraient pas toutes les conditions d'éligibilité de pouvoir malgré tout avoir accès au crédit et de s'équiper, ce qui ne veut pas dire que les procédures de recouvrement et de sanction doivent pour autant être négligées sous pretexte que le crédit est assuré par le projet.

.../...

Par la suite, l'intervention d'un organisme bancaire capable de prendre le relais ne peut être efficace que s'il est implanté près des producteurs du monde rural, paysans ou pêcheurs et dont l'approche des problèmes et des besoins est sensiblement la même pour un paysan et pour un pêcheur.

On peut donc envisager que dans les zones de projet soient installées progressivement des succursales de la banque de crédit agricole, les conditions d'activité étant bonnes du fait de la présence d'une population de pêcheurs ayant connaissance du crédit et de ses obligations, ayant adoptée des techniques améliorées de pêche et de transformation des produits de la pêche apportant une meilleure productivité donc présentant de meilleurs garanties de remboursement.

Les projets pourraient aussi collaborer avec les Coopératives de Développement qui appuient actuellement les petits producteurs en milieux ruraux (ex. Coopérative de Développement, d'Epargne et de crédit - COODEC - de la Sous-Région de l'Ituri). L'agréement des demandes des crédits serait de la compétence d'une "Commission de crédit" composée des responsables de la COODEC, du projet, du groupement des pêcheurs et de l'ANEZA.

Afin d'initier une implantation d'un système de crédit près des centres de pêche, on peut envisager que dans le cadre d'un projet les financements relatifs au crédit seraient alloués aux institutions financières par le biais d'une convention particulière projet-institution et qu'en l'absence de leur implantation sur le site du projet, durant une durée fixée par la convention, la mise en oeuvre du crédit serait confiée à du personnel contractuel placé sous l'autorité du chef de projet, (le responsable du crédit, qui pourrait être un assistant technique ou un cadre de l'institution, et les agents de recouvrement de crédit qui seraient de l'institution), les coûts d'investissement et de fonctionnement étant pris en charge par le projet, l'institution apportant essentiellement le cadre juridique, un appui technique et sa capacité à rémunérer les dépôts des groupements de producteurs.

.../...

Au bout d'un certain délai, fixé dans la convention, les opérations de crédit seraient entièrement exécutées sur le financement et aux risques des institutions financières qui auraient installé une agence sur le site et récupérer leurs agents affectés auparavant aux projets.

Les conditions d'accès au crédit pourraient être :

- appartenir à un groupement de producteurs légalement constitué, dont le capital social serait déposé et rémunéré au niveau de l'organisme de crédit. Un groupement de producteurs peut être constitué de plusieurs pêcheurs voulant acquérir un outil en commun de production (barque, catamaran, moteur, etc...) ou regrouper plusieurs pêcheurs individuels ayant chacun leur outil de production ;

- être à jour de ses remboursements sur les crédits obtenus antérieurement auprès de la banque ou du projet ;

- être en règle vis à vis des obligations liées à la profession et instaurées par les Pouvoirs Publics ;

- ne pas avoir atteint un certain plafond d'endettement ;

- autofinancer l'achat à hauteur d'un certain pourcentage à déterminer selon l'objet de l'achat (bateau, moteur) ;

- avoir obtenu l'accord d'un comité des prêts qui pourrait regrouper des représentants des groupements de pêcheurs liés à l'agence de crédit, des personnalités locales, l'agent de recouvrement des crédits ;

- des conditions particulières pourraient être éventuellement envisagées :
  . pour des jeunes pêcheurs voulant s'équiper à condition d'avoir suivi avec succès des stages de formation et avoir fait preuve de leur compétence.
  Elles pourraient concerner l'autofinancement qui ne serait pas exigé et un différé de remboursement (3 mois) qui serait accordé .

.../...

. pour des pêcheurs expérimentés voulant acquérir du matériel plus performant susceptible d'une augmentation importante de productivité.

Les durées de remboursement pourraient être de 2 ans pour les moteurs et les embarcations.

Afin de ne pas multiplier les opérations de crédit, le petit matériel ainsi que les filets ne devraient pas donner lieu à l'ouverture d'un crédit.

A terme (2è plan quinquennal), on pourrait envisager que les opérations de crédit puissent être accordées pour l'achat de matériel de transformation des produits de la pêche (chambre froide, tunnel de congelateur), des camions ou bateaux pour le transport du poisson, ce matériel étant acquis par des commerçants ou des groupements de pêcheurs voulant assurer eux-mêmes la vente et la distribution de leurs produits.

Il faut également envisager la création d'un fonds de garantie pour compenser les risques liés au défaut de paiement des emprunteurs provenant soit de calamités (pertes de matériel), soit des résultats insuffisants, soit d'une volonté de ne pas rembourser. Ce fonds de garantie devrait d'ailleurs être envisagé pour les projets qui seraient mis en place.
A ce niveau on, peut envisager deux possibilités :

- soit chaque projet dispose de son propre fonds de garantie géré par lui-même ;
- soit du fait de la coordination des projets sur le terrain par l'Administration Centrale, un fonds de garantie commun à tous les projets est créé.

A la fin de l'exécution des projets, les résultats escomptés ayant été obtenus et une certaine dynamique mise en place, les fonds ou le fonds de garantie commun pourraient être alors alloués ou gérés soit par un organisme du type OPEZ (Office des Petites et Moyennes Entreprises Zaïroises), ce fonds étant alors spécialement réservés aux pêcheurs, soit par la Banque de crédit agricole elle même qui veillerait à mettre en place les mécanismes de renouvellement et d'extension du fonds de garantie.

.../...

En ce qui concerne la pêche semi-industrielle et la pêche industrielle, les montants d'investissement et le recours presque obligatoire à un prêt en devise pour l'acquisition de matériel oriente surtout la demande de crédit vers la SOFIDE.

Dans un premier temps, on pourrait envisager que toute demande de prêt faite auprès de la SOFIDE soit également confiée à la Direction des pêches pour avis, les cadres de cette direction ayant reçu une formation complémentaire et par leur connaissance du terrain pouvant donner un éclairage nouveau à tout dossier de demande de prêt.

En ce qui concerne les garanties, on pourrait envisager que la pêche semi-industrielle puisse bénéficier d'un structure du type OPEZ si le montant des investissements ne dépasse pas un certain volume et qu'au délà de ce seuil, et pour la pêche industrielle, la garantie soit assurée par l'Etat cette mesure étant considérée comme une incitation des Pouvoirs Publics à développer la pêche considérée comme une priorité nationale pour l'autosuffisance alimentaire.

10.3. Programme de formation

Le programme de formation sera axé en priorité sur le développement de la pêche artisanale. L'analyse des différentes situations rencontrées au niveau des zones de pêche fait ressortir le niveau particulièrement faible de l'activité des pêches réalisée par les pêcheurs d'où une priorité à une action de sensibilisation et de formation avec comme objectif la fomation des vulgarisateurs qui seront chargés de l'encadrement technique des pêcheurs. Au delà de cet aspect les besoins de formation suivants devront être retenus pour l'ensemble de l'activité de pêche :

- formation des cadres et des techniciens specialisés capables d'imprimer une dynamique de développement dans ce secteur ;

- formation des vulgarisateurs susceptibles de promouvoir
  - l'amélioration des techniques de pêche
  - l'amélioration des techniques de traitement
  - l'entretien du matériel de production (filets, moteurs, pirogues) etc..

- formation des agents de pêche qui seront chargés de contrôle et de la collecte des données statistiques ;

.../...

- formation des pêcheurs pour être capable de tenir une comptabilité élémentaire ou de gérer un crédit.

Le programme de formation envisagé sera guidé par les principes directeurs suivants :

a) une formation sans exclusive s'adressant à l'ensemble des agents liés au secteur socio-économique de la pêche, depuis les cadres, les techniciens, les vulgarisateurs jusqu'aux pêcheurs et aux opérateurs économiques ;

) une formation intégrant tous les domaines d'activité de la pêche : production, conservation, transformation, distribution, commercialisation, mode d'organisation des pêcheurs ;

) une formation liée à la recherche : qui aura pour objectif de développer des technologies, de savoir faire nouveaux, depuis les techniques de pêche, de conservation des produits jusqu'à la construction des prirogues ;

une formation essentiellement pratique sur les lieux de pêche, dans le villages des pêcheurs, sur les lieux de débarquement et de transformation du poisson.

10.3.1. Organisation de la formation

La formation sera organisée de la façon suivante :

d'abord la formation des vulgarisateurs de pêche et des agents chargés de la collecte des données. Cette formation se fera sur place au Centre de formation qui sera crée à Kinkole, centre communautaire de pêche proche de Kinshasa. Elle sera conduite par l'Expert en Technologie des pêches avec la collaboration de toute la Direction centrale des Pêches. La formation commencera dès la 1è année après les travaux de réhabilitation des locaux qui seront affectés au projet. La durée de la formation sera de 3 à 6 mois

.../...

- la formation ensuite des cadres et des Techniciens, la situation actuelle de la division pêche commande de procéder impérativement au recrutement des cadres au niveau central et de ceux qui seront chargés de la gestion des projets sur le terrain. Leur formation se fera en 2 étapes ;

- d'abord sous forme de séminaire de formation qui sera organisé dès la 1è année à l'intention des cadres supérieurs homologues des Experts ;

- ensuite sous forme de bourses de formation dans des institutions spécialisées de la pêche en Europe ou en Afrique ;

- la formation des communautés pêcheurs ;

- l'organisation des stages de recyclage et de perfectionnement à l'intention des cadres, techniciens et vulgarisateurs de pêche.

10.3.2. Programme de formation des vulgarisateurs

La formation des vulgarisateurs et les Agents de pêche débutera dès la 1è année du projet après les travaux de réhabilitation du centre de Kinkole.

. Personnel concerné. Les futurs vulgarisateurs seront recrutés d'abord parmi les agents actuels de la Division pêche qui sont disponibles et qui n'exercent aucune responsabilité effective dans la structure actuelle de la pêche.

Dans une 2è étape ils seront recrutés parmi les professionnels de la pêche ayant un très bon niveau, réputés pour leur compétence, dont le dynaminsme est susceptible d'avoir des effets multiplicateurs sur le milieu.

.../...

. Contenu de la formation

Le programme d'enseignement portera sur les points suivants :

- Etude du milieu pêcheur
- Etude des ressources
- Technique de pêche
- Pratique de la pêche
- Manipulation - Préparation - Conservation du poisson
- Méthodologie de collecte des données statistiques
- Législation pêche
- Navigation
- Motorisation
- Formation générale (Administration - Rédaction - Arithmétique)

. Modalités de mise en oeuvre

Les actions de formation auront lieu au Centre de Kinkole où seront regroupés tous les vulgarisateurs. La durée de la formation sera de 3 à 6 mois et sera assurée essentiellement par l'équipe de l'assistance technique et des cadres zaïrois. L'enseignement sera essentiellement pratique et portera sur la confection des filets de pêche, leur fabrication, les nouvelles méthodes de pêche, de traitement du poisson, la construction des embarcations etc...

. Planning de la formation

La formation des vulgarisateurs et agents de pêche se déroulera de la façon suivante pendant toute la durée du projet.

. 1è année : formation des 14 agents de la Division Pêche qui seront ensuite affectés au niveau des projets en cours d'exécution.

. 2è année : recrutement et formation des agents d'exécution au niveau de l'Administration régionale, sous-régionale et des zones.

.../...

anuée : recyclage de l'ensemble des vulgarisateurs et Agents de

10.3.3. Programme de formation des cadres

Le recrutement et la formation des cadres au niveau central
ceront dès la 1è année. Un séminaire de formation sera organisé à
intention au Centre de Kinkole.

rsonnel concerné. Il s'agit de fonctionnaire de l'administration centra-
Département des Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la
ou de tout autre agent recruté ayant terminé son cycle de formation
eau licence ou gradué affecté à la Division Pêche.

tenu de la formation

ramme de formation du séminaire serait le suivant :

nistration des Pêches
ation du développement
niques de pêche
sformation des produits
omie des pêches
stiques de pêche
ercialisation du poisson
lation Pêche
nisation du Travail - Gestion - Suivi des activités
ite de la vulgarisation.

ités de mise en oeuvre. Le séminaire de formation sera animé par
nnel expatrié et le personnel national de la Direction des pêches.
es de la Direction Centrale subiront ensuite des formations à
r dans différentes difières : Administration - Economie Planifica-
tatistiques - Technologie - Gestion - Biologie sur appréciation des
les de la Direction centrale.

.../...

Programme de formation dans les différentes filières

programme de formation dans les différentes filières pourrait être suivant :

ière Administration

- Administration Générale
- Théorie générale de l'Administration
- Gestion - Management
- Organisation des entreprises
- Planification - Dynamique sociale
- Droit public - privé

ière économie statistique

- Economie générale
- Economie appliquée
- Comptabilité analytique d'exploitation
- Statistique appliquée
- Statistiques économiques
- Informatique
- Micro économie.

ère Technologie

- Techniques de pêche
- Techniques de traitement du poisson
- Manipulation - Préparation - Conservation
- Commercialisation - Organisation des circuits de collecte - traitement - stockage de distribution des produits de la pêche.

ère Biologie

- Etude du milieu aquatique
- Etude des ressources - Septematique
- Biologie des espèces
- Limnologie - Caractéristiques physico-chimiques
- Etude des étangs de pisciculture
- Techniques piscicoles.

.../...

10.3.4. Programme de formation des pêcheurs

La formation des pêcheurs devra se faire sous forme de séminaire organisés par l'Administration des pêches au niveau du Centre de Kinkole, ou directement sur le terrain auprès des agents chargés de la vulgarisation des techniques.

. Population concernée : Il s'agit de pêcheurs locaux qui se livrent à l'activité de la pêche à temps partiel ou à temps complet.

. Contenu de la formation. La formation des pêcheurs peut se traduire par des cycles de formation des présidents des Comités, groupement ou coopératives ou de leurs membres au niveau du Centre de Kinkole, ou par des actions en profondeur des agents de vulgarisation. Cette action d'encadrement peut revêtir les aspects suivants :

- Campagne d'information et de sensibilisation sur les thèmes relatifs à l'activité des pêches.
- Amélioration, perfectionnement, meilleure maîtrise du savoir faire existant : technique de pêche, de traitement du poisson, fabrication des pirogues.
- Démonstration et apprentissage de technologies, de savoir faire nouveaux comme la motorisation.
- Incitation à adopter des comportement des modes de gestion, des formes d'organisation nouvelles.

. Modalité de mise en oeuvre

La formation sera dispensée sur le terrain par les
- moniteurs de pêche : au contact direct avec les pêcheurs pris individuellement ou de façon collective par les actions suivantes :
  - information - formation, suivi du pêcheur
  - démonstration des techniques de pêche, de traitement
  - animation de la communauté pêcheur du lieu où elle est implantée et de la zone géographique dont il est responsable.

.../...

- Le Technologue des pêches et le techniciens qui coordonnent les les différentes actions et sont les conseillers et les promoteurs en matière de gestion et d'organisation.
  - des pêches expérimentales
  - des nouvelles techniques de pêche
  - des techniques de transformation

La formation des pêcheurs nécessite un contact permanent, d'être à leur écoute, de faire preuve de comprehension et de disponibilité à leur égard pour répondre à leur demande et susciter des besoins.

10.3.5. Stages de recyclage - Séminaires de formation

Des stages de recyclage et des séminaires seront organisés périodiquement au niveau des cadres et des moniteurs de pêche lors de la présentation des rapports d'activité, de l'évaluation précise de l'impact du projet au niveau des centres de production. Les ateliers nationaux devront être organisés à moyen terme et porteront sur l'ensemble des problèmes affectant le développement des pêches au Zaïre.

10.4. Programme de recherche

Très peu de recherches fondamentales ont été faites sur l'ensemble des plans d'eau au Zaïre. Le développement de la recherche halieutique passe d'abord par la réhabilitation des centres existants en y apportant l'encadrement nécessaire et les équipements scientifiques appropriés.

Dans le cadre du plan de développement de la pêche, les actions suivantes devraient être envisagées dans le cadre de la recherche.

- le renforcement des capacités d'intervention du centre de recherche d'Uvira afin de relancer les recherches sur les lacs de l'est et principalement sur les lacs Tanganyika et Kivu ;

- la création de 2 stations de recherche l'une à Lubumbashi en collaboration avec l'Université pour mener des actions de recherche sur le lac Moëro, N'zilo et le Tshangalele ; l'autre à Kisangani en collaboration avec l'Université pour le système fluvial.

10.4.1. Un Programme de recherche pour le Centre d'Uvira

Les captures du lac Tanganyika comprennent six espèces pélagiques (stolothrissa, limnothrissa, luciolates, lates (3) et se caractérisent par des fortes variations annuelles dans le volume et la composition. L'espèce la plus abondante dans les captures est stolothrissa qui sert d'aliments aux autres espèces. C'est une espèce de petite taille, à croissance très rapide, qui se nourrit de plancton, dont le nombre subit de fortes variations liées au cycle du plancton et à l'abondance des prédateurs.

Malgré les résultats obtenus dans le passé beaucoup restent à faire. Il est notamment nécessaire d'avoir des informations additionnelles sur les variations saisonnières des concentrations des poissons qui sont importantes pour la pêche, des estimations sur la biomasse, l'abondance relative et la production potentielle des espèces capturées. Il faudrait mieux connaître :

- les interactions du milieu
- la bilogie des espèces
- les niveaux de capture et l'effort de pêche sur l'ensemble du lac
- les fluctuations des quantités pêchées et la composition des captures
- les relations proies - prédateurs
- les informations nécessaires pour établir les interactions entre les espèces capturées, le milieu et la pêche.

Le programme de recherche à envisager compte-tenu de l'état actuel des connaissances serait le suivant ;
pour le lac Kivu et la lac Tanganyika :

- Essai d'acclimation de nouvelles espèces au lac Kivu occuper les niches écologiques vides (1 vorace, 1 planctonophage).

.../...

- Milieu : Etude des courants, de la distribution des sels nutritifs pour déterminer leur relation avec l'abondance et la distribution des poissons.

- Plancton : Etudes quantitatives et qualitatives : Distribution, composition et abondance dans le temps et l'espace.

- Etude de la Biologie des espèces d'importance commerciale.

- Evaluation des ressources : estimation du potentiel et de l'état d'exploitation, notamment pour l'analyse des séries de données sur les prises et les efforts et les enquêtes accoustiques périodiques. Les enquêtes accoustiques serviront également à déterminer la distribution et l'abondance des poissons.

- possibilités d'extension de la pêche aux zones du lac Tanganyika non exploitées, notamment dans les eaux à grande profondeur.

- Méthodes et techniques les mieux adaptées pour capturer les grands prédateurs particulièrement les Luciolates.

Conclusion

L'objectif du centre de recherche d'Uvira serait la mise en valeur optimale des lacs Tanganyika et Kivu par une évaluation des stocks, le maintien de l'équilibre ichthyologique et la restauration de la pêche semi-industrielle.

L'efficacité de toute intervention au niveau de ces 2 lacs nécessiterait une couverture de l'ensemble des lacs compte-tenu du caractère migratoire des poissons. Il est donc impératif qu'un programme régional de recherche soit entrepris dans le cadre de la Communauté économique des Pays des Grands Lacs (CPGL) ou dans le cadre d'un Projet PNUD/FAO ou dans un cadre bilatéral pour la mise en valeur des 2 lacs.

.../...

Une collaboration étroite entre les Instituts de recherche du Zaïre avec les pays voisins partageant en commun les ressources est fondamentale pour assurer une bonne gestion des pêcheries.

10.4.2. Un programme de recherche pour les stations de Lubumbashi et de Kisangani

Le Lac Moëro, les lacs artificiels du N'zilo et du Tshangalele possèdent une variété d'espèces de poisson mais l'espèce la plus abondante est le Tilapia macrochir pour une proportion d'environ 80% suivie par le Clarias, le Synodontis, le Barbus et le Mormyrus.

La production du lac Moëro est estimée à 11.000 tonnes soit un taux d'exploitation de 90%, celle du N'zilo 400 tonnes et du Tshangalele 1.600 tonnes.

Il apparait d'après les différentes investigations que la productivité du lac Moëro et des lacs artificiels a beaucoup baissé et les captures d'ensemble ne recèlent que des petites espèces de Tilapia. En effet la productivité qui était de 50 Kg/nuit de pêche pour 500 m de filets n'est plus aujourd'hui que de 50 Kg pour 2.000 m de filets.

On aboutit à la conclusion que ces lacs sont surexploités et des mesures urgentes pour réglementer la pêche et entreprendre des actions de recherche devraient être prises. Il importe de baser l'exploitation de ces lacs sur une connaissance approfondie du milieu et une étude des stocks.

Le programme de recherche suivant devrait être envisagé aussi bien pour les lacs du Shaba que pour le système fluvial.

.../...

- Etude du milieu : le programme consisterait à suivre l'évolution hydroclimatique afin d'expliquer et de prévoir les déplacements et les migrations des poissons pêchés.

- Etude des stocks : il s'agirait d'assurer le suivi scientifique des débarquements et d'établir des statistiques selon une grille unique de reférence qui prévoirait :

  - l'échantillonnage par espèces
  - la quantité de poisson
  - la qualité
  - l'effort de pêche

Il s'agirait d'établir un schéma des migrations de la plupart des espèces, les connaissances sur l'identité des stocks et leur degré d'interdépendance et d'élaborer des propositions de gestion rationnelle.

- la Socio-économie dont l'objectif est de définir les freins et les blocages d'ordre sociologique et économique qui entravent le développement de la pêche.

LES PROJETS PROPOSES DANS LE CADRE DU PLAN DIRECTEUR

Les projets assureront des services aux communautés des pêcheurs, dont certains seront réservés uniquement aux membres des groupements. Le résultat attendu est d'associer les pêcheurs en créant des groupes ayant des intérêts communs.

Dans cette optique, le crédit sera octroyé seulement aux adhérants des groupements, tandis que les autres services (l'avitaillement par exemple) seront assurés à tous les pêcheurs qui les demanderont.

En ce qui concerne la structure des associations des pêcheurs, il est difficile d'avancer des propositions précises, car la situation sociale des communautés des pêcheurs varie d'un plan d'eau à un autre.

D'une façon générale, il serait souhaitable de former d'abord des groupements pré-coopératifs, ayant un statut juridique avec un Président qui appartient au monde de la pêche.

2.2. Système d'approvisionnement en équipement

L'activité d'approvisionnement est commune à tous les projets proposés, elle demande une organisation générale aux niveaux suivants : spécifications de l'équipement à fournir; commandes et importations; transport au Zaïre; vente; renouvellement des devises. La démarche et l'organisation proposée sera provisoire et vise à créer une dynamique en attendant que les sociétés privées prennent le relais.

Spécifications de l'équipement à fournir

Les techniques de pêche étant différentes dans les différents plans d'eau, on prévoit la fourniture de matériel assez varié.
Les spécifications techniques de l'équipement seront effectuées par les technologistes des pêches présents dans les différents projets, en accord avec le technologiste au niveau central. Les quantités à fournir seront indiquées par les gestionnaires prévus dans tous les projets.

Spécifications et quantités seront communiquées chaque trimestre par les projets à l'Administration centrale de coordination et de suivi des projets.

Commandes et importations

Les commandes et les importations seront effectuées par le gestionnaire de la Direction centrale qui sera responsable des différentes opérations jusqu'à la distribution de l'équipement aux différents projets.

Transport au Zaïre

Exception fáite pour le projet du fleuve Zaïre et de la Côte Atlantique, pour lesquels on envisage un transport qui sera assuré respectivement par la voie fluviale et la voie terrestre, le transport du matériel jusqu'aux sièges des différents projets sera effectué par avion. Les gestionnaires des projets de production seront chargés de l'acheminement du matéirel de l'aéroport jusqu'aux magasins des coopératives.
On prévoit que ce transport sera assuré par des particuliers.

Vente par le projet

Les activités liées à la vente du matériel seront menées par les groupements des pêcheurs (là où ils existent) sous le contrôle des gestionnaires des projets de production.

Renouvellement des devises

Les fonds de roulement prévus pour chaque projet de production seront en devises, mais le produit des ventes sera en Zaïres. Par conséquent, pour pallier cette difficulté, il faudra qu'une convention entre le Conseil Exécutif et les bailleurs de fonds prévoit une clause par laquelle le Conseil Exécutif s'engage à reconvertir le produit des ventes en devises.

2.3. Gestion des ateliers des projets

Les différents ateliers (de mécanique et de menuiserie) seront donnés en location-vente pour une période de 5 ans à des particuliers choisis en accord par les représentants des groupements et les Directeurs de projets. Ces particuliers s'engageront par contrat à mener en priorité les activités nécessaires au projet.

Le produit de la location-vente sera destiné à la réalisation d'autres infrastructures nécessaires au développement des pêches.
Par contre, dans les projets qui disposeront des spécialistes, la gestion des ateliers sera assurée par les coopératives jusqu'à la fin du projet.
Le produit de ces activités sera géré par les coopératives en accord avec le directeur du projet.

2.4. Gestion des infrastructures pour le traitement du poisson

Les claies de séchage seront gérées par les groupements en accord avec le Directeur du projet.
Ces claies seront louées aux particuliers intéressés (pêcheurs et commerçants).
Le produit de la location sera destiné en priorité à l'entretien et au renouvellement des claies.

2.5. Gestion des infrastructures de froid

Le système de gestion prévu pour les infrastructures de froid est le même que celui envisagé pour les infrastructures de traitement.
La période de location aux particuliers sera d'un an.
Ces particuliers seront choisis par les responsables des groupements en accord avec les directeurs des projets.

2.6. Véhicules pour la commercialisation

Les camions frigorifiques seront donnés en location-vente, dont la durée prévue est de trois ans, à des particuliers choisis par les Représentants des groupements et les Directeurs des projets.
L'utilisation du produit des locations sera décidé par les mêmes responsables.

2.7. Gestion des comptes bancaires

Les différents fonds intervenant dans les projets seront versés dans des comptes bancaires ouverts au nom des projets. L'utilisation de ces comptes demandera la signature conjointe du Directeur du projet et de son homologue.

(3) PROJETS ENVISAGES POUR LE LAC TANGANYIKA

3.1. Projets envisagés pour la première phase (1988-1991)

Trois projets sont proposés à court terme pour le lac Tanganyika, à savoir :

- projet de développement de la pêche artisanale dans la partie Nord du lac Tanganyika.
- projet de développement de la pêche artisanale dans la zone de Kalemie-Moba.
- relance du projet de pêche semi-industrielle FITRACO.

3.1.1. Organisation des projets

Compte tenu de la difficulté de communication entre les différentes parties du lac, dûe au mauvais état des infrastructures routières, on envisage trois projets autonomes dont la coordination et le suivi seront assurés par l'Administration centrale des pêches à Kinshasa.

CARTE DU LAC TANGANYIKA

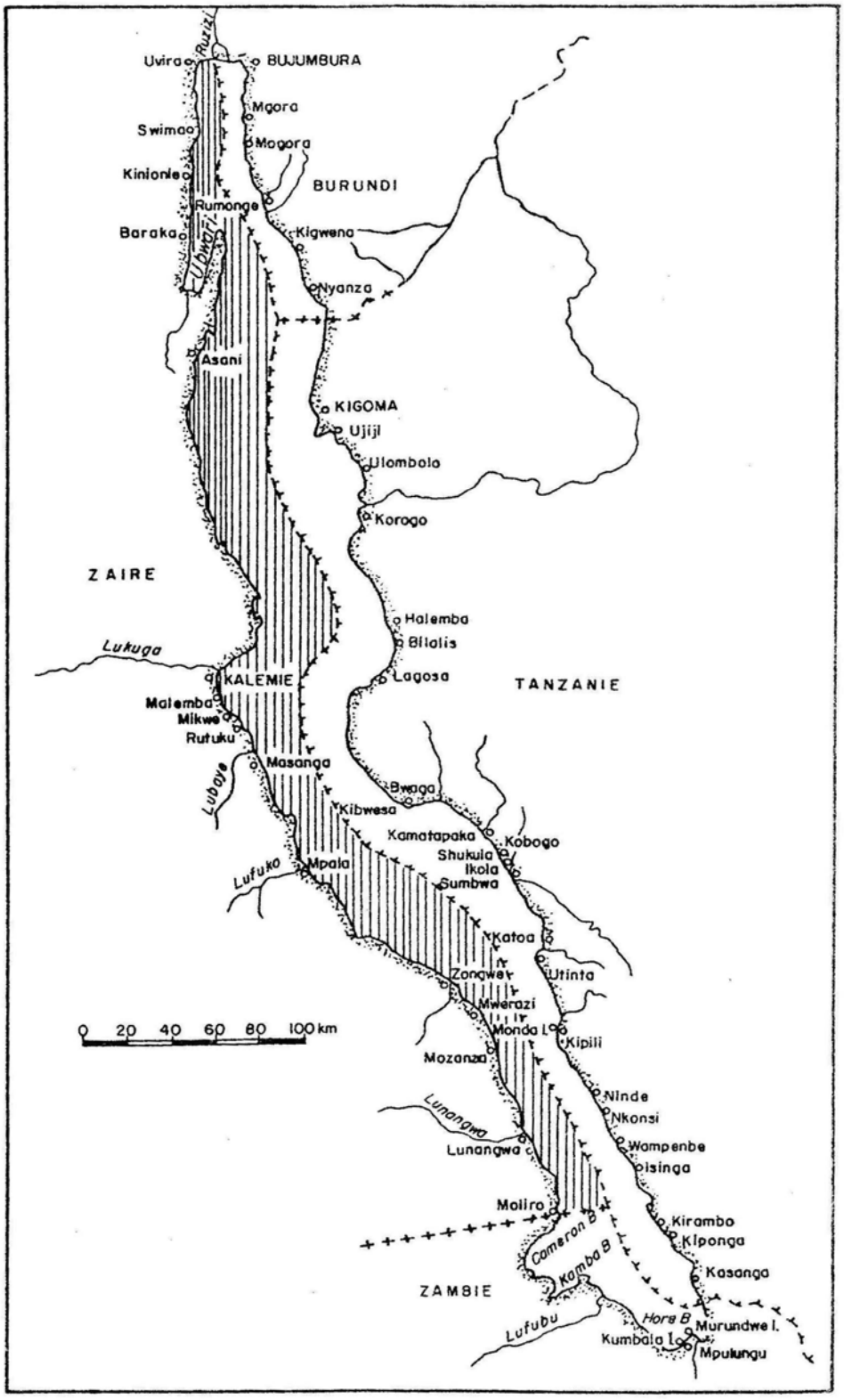

3 pays voisins

DESSINÉE PAR: MUKALAY-NGONGO

3.1.2. Projet à réaliser dans la partie Nord du lac

a) Titre du projet : développement des pêches dans la région de Baraka.

b) Localisation : le projet sera réalisé dans la zone de Baraka.

c) Siège : le siège du projet sera à Baraka.

d) Durée : le projet aura une durée de 4 ans (1988-1991).

e) Objectifs :

e). 1 Objectifs à long terme :
- augmentation contrôlée de la production;
- accroissement de l'approvisionnement en poisson [de la population] sur le marché

e). 2 Objectifs immédiats :
- approvisionner les pêcheurs en équipement varié et de bonne qualité,
- améliorer les techniques de pêche,
- améliorer les techniques de traitement et de stockage en réduisant les pertes de poisson et en valorisant les produits traités,
- renforcer la capacité d'intervention de la Direction du projet.

f) Justification : Le lac Tanganyika dont la superficie globale est de 32.900 km^2 avec 45 % sous juridiction zaïroise (15.000 km^2) a un potentiel estimé à un maximum de 400.000 tonnes de poisson/an.
La production annuelle est en moyenne de 30.000 tonnes (1983) et les captures se composent pour 75 % de Stolothrissa tanganicae, Limothrissa miodon ainsi que des Lates et des Luciolates.
Près de 1.300 pêcheurs artisanaux ont été recensés et la méthode de pêche artisanale consiste en un tri, catamaran équipé de lift net et de 4 lampes à kérosène pour attirer les poissons.

La zone de Baraka présente de bonnes possibilités pour le développement de la pêche, la production actuelle est, en effet, bien inférieure au potentiel escompté. Le nombre de pêcheurs de la zone est estimé à 4.000 personnes dont une partie est regroupée en coopératives. La principale contrainte des pêcheurs est représentée par la difficulté d'approvisionnement en matériel de pêche.

g) Stratégie et description du projet : La stratégie du projet sera de renforcer les acquis du projet du FED, d'éliminer les contraintes qui se manifestent et de le compléter par des nouvelles composantes.
Par conséquent, les aspects principaux du projet seront les suivants :

- mise en place d'un fonds de roulement de 200.000 US dollars pour permettre à un nombre plus important de pêcheurs de s'équiper;
- organisation d'un système de crédit en faveur des coopératives de pêcheurs pour l'achat de 50 embarcations améliorées et de 50 moteurs hors bord par an;
- entrepôt de stockage et de vente du matériel de pêche;
- station de carburant;
- petit atelier mécanique pour la réparation des moteurs hors bord;
- infrastructures pour le traitement du poisson et l'installation de claies de stockage (du type utilisé au Burundi);
- création d'un système de contrôle sur la gestion du fonds de roulement et du crédit.

h) Résultats attendus : Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- augmentation contrôlée de la production qui devrait passer de 10.000 - 12.000 T/an à 26.000 T/an;
- augmentation des nouvelles unités de pêche qui devraient doubler;
- amélioration de la qualité du poisson séché et réduction des pertes;
- formation des pêcheurs.

i) Activités du projet : Le projet assurera aux pêcheurs les services suivants :

i). 1 Service de capture :
- vente de matériel de pêche au comptant. La structure actuelle d'administration du fonds sera gardée, mais avec l'appui et le contrôle d'un gestionnaire volontaire des Nations Unies (VNU);
- vente à crédit de moteurs hors bord et de catamarans;
- vulgarisation des techniques de pêche améliorées.

i). 2 Service de traitement du poisson : - vulgarisation des techniques améliorées de stockage et de traitement;
- mise à disposition des claies de séchage du projet.

i) 3 Services divers : - réparation des moteurs hors bord. Cette activité sera assurée par un particulier qui paiera une location aux coopératives;
- vente de carburant;
- formation en gestion élémentaire d'un nombre restreint de pêcheurs qui devront en suite devenir les patrons de pêche des bateaux semi-industriels.

j) Ressources du projet :

j). 1 Ressources du gouvernement :

a) Personnel :
- un Directeur du projet
- un Gestionnaire
- un Technologue de pêche
- un Technologue de poisson
- un Statisticien
- un Mécanicien
- un Chauffeur
- un Secrétaire
- une Sentinelle
- 2 équipes de moniteurs chargés de la vulgarisation et de la collecte des données statistiques (8 agents)

b) Equipement de gestion : moteurs, canot pneumatique, motocyclette, camionnette, groupe électrogène

c) Fonctionnement (carburant, entretien, frais médicaux, honoraires et cachets, fournitures)

j). 2 Ressources extérieures

a) Personnel : - un technologiste de pêche, responsable de tous les aspects techniques intéressant le développement des pêches; durée de son séjour : 4 ans.

- un volontaire des Nations Unies (ou expert associé) pour le contrôle et le suivi de la gestion des différents fonds intervenant dans le projet; durée de son séjour : 48 mois.

b) Equipement : - matériel pour l'équipement du magasin de vente du matériel de pêche et des bureaux de la coopérative comprennant meubles de bureau, machines à calculer, machine à photocopier etc ...
Somme affectée : 10.000 $ US,

- 5 pirogues pour les moniteurs
Somme affectée : 1.000 $ US;

- 6 moteurs hors bord 15 CH
Somme affectée : 6.000 $ US;

- équipement pour un atelier mécanique
Somme affectée : 6.000 $ US

- 1 véhicule type TOYOTA LAND CRUISER (Directeur du projet)
Somme prévue : 12.000 $ US;

- 2 véhicules type R.4 (gestionnaire et co-Directeur du projet)
Somme prévue : 8.000 $ US.

c) Infrastructures : - entrepôt de stockage de l'équipement de pêche
Dimensions : 120 m^2 à 150 $ US/m^2
Somme prévue : 18.000 $ US.

- station d'esence avec réservoir de 10.000 litres
Somme prévue : 5.000 $ US;

- atelier mécanique; dimensions 40 m^2
Somme prévue : 6.000 $ US;

- claies de séchage métalliques couvertes par une bâche en plastique
  Somme affectée : 40.000 $ US

d) fonds : - fonds de roulement pour l'achat d'équipement de pêche
  Somme affectée : 200.000 $ US
- fonds de roulement pour l'achat de 50 moteurs hors bord et des catamarans
  Somme affectée : 100.000 $ US.

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION INTERNATIONALE ($ US)

	TOTAL		1988		1989		1990		1991	
1. Personnel	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US
01 Technologiste des pêches	48	336.000	12	81.000	12	85.000	12	85.000	12	85.000
02 Gestionnaires (V.N.U.)	48	84.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000
03 Consultants	2	18.000	2	18.000						
Total élément	98	438.000	26	120.000	24	106.000	24	106.000	24	106.000
49 Equipements		47.000		47.000		-		-		-
51 Infrastructures		69.000		69.000		-		-		-
52 Fonds de roulement pour l'achat d'équipement		200.000		200.000		-		-		-
53 Fonds de roulement pour l'achat des moteurs et pirogues		100.000		100.000		-		-		-
		416.000		416.000		-		-		-
Divers(carburant, huile, essence)		20.000		5.000		5.000		5.000		5.000
Imprévus		35.000		20.000		5.000		5.000		5.000
Total élement		55.000		25.000		10.000		10.000		10.000
TOTAL GENERAL		909.000		543.000		116.000		116.000		116.000

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION NATIONALE (en Zaïres)

	1988	1989	1990	1991	TOTAL
Personnel	706.200	776.820	847.440	918.060	3.248.520
Equipement de gestion	7.755.000	-	-	-	7.755.000
Frais de fonctionnement	1.267.000	1.393.000	1.532.000	1.682.000	5.874.000
Total	9.728.200	2.169.820	2.379.440	2.600.060	16.877.520

N.B. : Le Conseil Exécutif prevoit en plus de la contribution internationale une participation de 43.286.000 Zaïres au titre des équipements des pêcheurs artisanaux.

3.1.3. Projet de développement des pêches dans la zone Sud du lac Tanganyika

a) Titre du projet : Développement des pêches dans la zone Sud du lac Tanganyika;

b) Localisation : Le projet sera réalisé dans la zone du lac Tanganyika qui va de Kalemie à Moba;

c) Siège : Le siège du projet sera à Kalemie;

d) Durée : Le projet aura une durée de 48 mois (1988-1991)
4 ans.

e) Objectifs

e).1 Objectifs à long terme : - augmentation contrôlée de la production
- accroissement de l'approvisionnement en poisson de la population.

e).2 Objectifs immédiats : - approvisionner les pêcherus en équipement varié et de bonne qualité;
- améliorer les techniques de pêche;
- améliorer les techniques de traitement et de stockage en réduisant les pertes de poisson et en valorisant les produits traités;
- améliorer les conditions sanitaires des communautés des pêcheurs;
- aider les pêcheurs à s'organiser en groupements.

f) Justification : Le niveau des captures dans la zone du projet reste bien en dessous de l'optimum exploitable. Il serait d'environ 8.000 T débarquées alors que le potentiel de pêche serait supérieur à 100.000 T/an.
Le nombre de pêcheurs est d'environ 5.000 personnes, dont 4.000 sont des pêcheurs traditionnels et 1.000 sont des pêcheurs pratiquant la pêche artisanale améliorée.
La principale contrainte du secteur des pêches est représentée par la pénurie en matériel et le manque d'infrastructures qui empêchent les pêcheurs de se doter d'engins de pêche plus performants pour accroître leurs captures et améliorer leur niveau de vie.

CARTE DU LAC TANGANYIKA

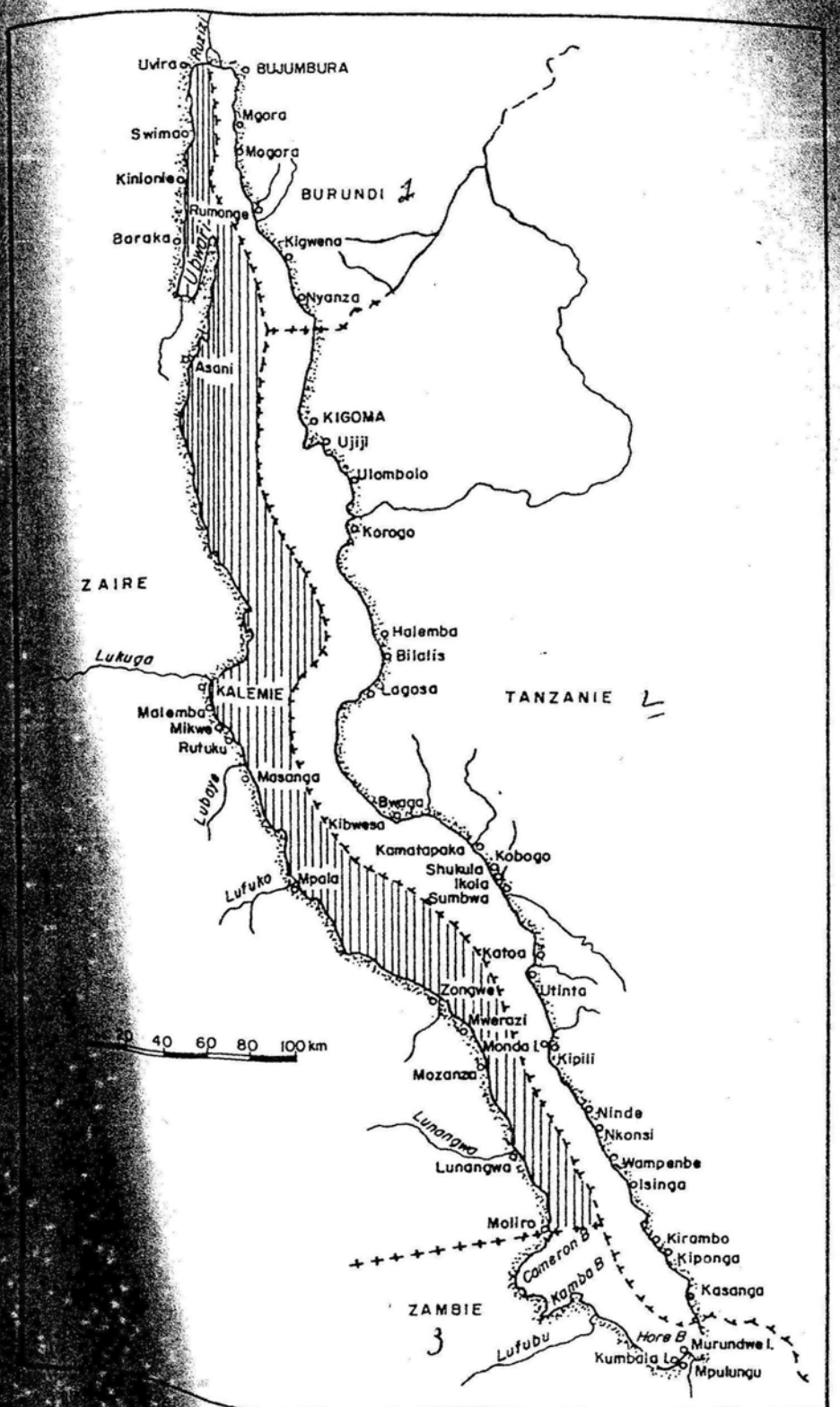

3 bays visibles

DESSINÉE PAR : MUKALAY-NGONGO

b) Equipement de gestion (moteurs, canot, moto, camionnette)

c) Fonctionnement (carburant, frais des missions, fournitures, frais médicaux)

j). 2 Ressources extérieures

a) Personnel :-Un expert en techniques de pêche artisanale continentale. Il devra avoir les qualifications suivantes : plusieurs années d'expérience dans le domaine de la formation et de la vulgarisation. Sa tâche principale sera d'organiser les activités de pêche artisanale et d'améliorer leur niveau technique.
Durée de son séjour : 48 mois.

- Un volontaire des Nations Unies (ou expert associé) pour le contrôle et le suivi de la gestion des différents fonds intervenant dans le projet.
Durée de son séjour : 48 mois.

b) équipement :
- matériel pour l'équipement des deux magasins de vente du matériel de pêche, des bureaux, des coopératives comprennant meubles de bureau, machines à calculer, machines à photocopier etc...
Somme affectée : 20.000 $ US;
- 10 pirogues pour les moniteurs
Somme affectée : 2.000 $ US.
- 12 moteurs hors bord 15 CH
Somme affectée : 12.000 $ US;
- équipement pour deux ateliers mécaniques
Somme affectée : 10.000 $ US;
- 1 véhicule tout terrain type TOYOTA LAND CRUISER (Expert du projet) . Somme affectée : 12.000 $ US
- 1 véhicule type R.4 (V.N.U.)
Somme prévue : 4.000 $ US.

c) infrastructures : - 2 entrepôts de stockage de l'équipement de pêche
Dimmensions : 120 m^2 chacun à 150 $/$m^2$
Somme prévue : 36.000 $ US;
- 2 stations d'essence avec réservoir de 10.000 litres, Somme affectée : 10.0000 $ US;
- 2 ateliers mécaniques. Dimensions : 40 m^2 Ch. à 150 $/$m^2$. Somme prévue : 12.000 $ US;
- 1 atelier pour la construction des pirogues. Dimensions : 60 m^2 à 150 $/$m^2$
Somme prévue : 9.000 $ US;
- 1 dispensaire. Dimensions : 70 m^2 à 250 $/$m^2$
Somme prévue : 17.500 $ US;
- claies de séchage métalliques couvertes par une bâche en plastique. Somme affectée : 80.000 $ US.

d) fonds : - fonds de roulement pour l'achat d'équipement de pêche, Somme affectée : 500.000 $ US;
- fonds de roulement pour l'achat de 100 moteurs hors bord et des catamarans. Somme affectée : 150.000 $ US;
- fonds de roulement pour l'achat de produits pharmaceutiques. Somme affectée : 5.000 $ US.

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION INTERNATIONALE ($ US)

	TOTAL		1988		1989		1990		1991	
1. Personnel	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US
01 Directeur du projet	48	336.000	12	81.000	12	85.000	12	85.000	12	85.000
02 Gestionnaire V.N.U.	48	84.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000
03 Consultants	2	18.000	2	18.000		-		-		-
Total élément	98	438.000	26	120.000	24	106.000	24	106.000	24	106.000
49 Equipement		60.000		60.000		-		-		-
51 Infrastructures		164.500		164.500		-		-		-
52 Fonds de roulement pour l'achat matériel pêche		500.000		500.000		-		-		-
53 Fonds de roulement pourl'achat embarcations et moteurs		150.000		150.000		-		-		-
54 Fonds de roulement pour l'achat produits pharmaceutiques		5.000		5.000		-		-		-
Total élément		879.500		879.500		-		-		-
Divers (carburant, huile, essence)		40.000		10.000		10.000		10.000		10.000
Imprévus		60.000		30.000		10.000		10.000		10.000
Total élément		100.000		40.000		20.000		20.000		20.000
TOTAL GENERAL		1.417.500		1.039.500		126.000		126.000		126.000

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION NATIONALE (en Zaïres)

	1988	1989	1990	1991	TOTAL
Personnel	706.200	776.820	847.440	918.060	3.248.520
Equipement de gestion	15.634.000	-	-	-	15.634.000
Frais de fonctionnement	2.919.000	3.210.000	3.531.000	3.907.000	13.567.000
Total	19.259.200	3.986.820	4.378.440	4.825.060	32.449.520

N.B. : Le Conseil Exécutif prevoit en plus de la contribution internationale une participation de 132.480.000 Zaïres au titre des équipements des pêcheurs artisanaux.

3.1.4. Relance du projet de pêche semi-industrielle de FITRACO (1987-1991).

L'objectif du projet viserait à la reprise des équipements mis en place par la FITRACO, qui sont importants, pour permettre un redémarrage d'une activité semi-industrielle dans demeilleures conditions.

L'idée du projet serait de séparer l'activité production de l'activité transformation commercialisation. Les bateaux appartenant à la FITRACO pourraient être cédés en location-vente soit à un patron zaïrois qui désire devenir armateur, soit à un équipage qui désire acquérir son propre outil de travail, soit à un armateur grec déjà installé sur place ou qui désire s'installer.
En contre partie, toute la production de ces bateaux serait vendue à la FITRACO à un prix négocié en début d'année, et revue chaque année. Eventuellement si l'activité commerciale de la FITRACO devait reprendre progressivement en utilisant qu'une partie de leur production définie contractuellement pour le tonnage, les espèces et les prix.

Afin d'aider au démarrage de ce projet, pour la partie armement uniquement, un soutien pourrait être apporté aux armateurs zaïrois par une assistance technique composée de :

- un capitaine d'armement pour la préparation des bateaux et du matériel de pêche, l'entretien, les opérations de pêche.
- un gestionnaire pour la partie comptabilité et mise en oeuvre de la location-vente (volontaire des Nations Unies).

Cette assistance pourrait être apportée à travers une coopérative d'armement regroupant tous les bateaux cédés en location-vente.

3.2. Deuxième phase du développement des pêches

3.2.1. Dans la partie Nord du lac Tanganyika (1992-1995)

a) Ressources et production après la première phase

Les ressources existant dans la partie Nord du lac Tanganyika sont estimées à environ 45.000 T/an dont 20.000 tonnes devraient être exploitées après la première phase du projet.
Par conséquent, il y aura la possibilité d'augmenter la production sans risquer la surexploitation des stocks.

b) Stratégie pour la deuxième phase

La deuxième phase sera caractérisée d'une part par le renforcement des acquis du secteur de la pêche artisanale et d'autre part par la relance de la pêche semi-industrielle.

c) Pêche artisanale

La pêche artisanale représentera toujours la base fondamentale de la production du poisson. Le projet devra garder les conditions qui permettent la transformation de la pêche traditionnelle en pêche artisanale améliorée par le passage de la pêche piroguière aux catamarans motorisés.
Les principales composantes de ce volet du projet seront les suivantes :

- fonds de roulement pour l'achat du matériel de pêche de $ US 200.000;
- augmentation du fonds de roulement pour l'achat à crédit des catamarans et des moteurs hors bord de $ US 100.000 à $ US 150.000;
- renforcement de l'équipement des ateliers de construction des catamarans et de réparation des moteurs hors bord $ US 30.000;
- installation d'une nouvelle station de carburant $ US 5.000;
- installation de nouvelles claies de séchage $ US 50.000;
- assistance technique : un V.N.U. (ou expert associé) pour l'appui à la gestion des fonds des coopératives (5 ans) $ US 105.000.

Coût estimatif de ce volet du projet : $ US 540.000.

d) Pêche semi-industrielle

Dans sa première phase, le projet devrait avoir formé un certain nombre de pêcheurs qui devraient devenir patrons de pêche des bateaux semi-industriels dans la deuxième phase. Au départ, il s'agit de choisir des pêcheurs ayant déjà travaillé sur les senneurs avec un rôle de responsabilité et de leur donner une formation en gestion élémentaire des bateaux de pêche. Ces nouveaux patrons recevront un appui technique de la part d'un mécanicien et un patron de pêche expatriés.

Quinze nouveaux senneurs seront vendus aux patrons zaïrois par le système de la location-vente. La mise en exploitation des senneurs sera graduelle : 5 senneurs par an (pendant les trois premières années du projet).
Les principales composantes de ce volet du projet seront les suivantes :

- 15 senneurs de 20 m, $ US 2.800.000;
- 1 atelier pour la réparation des moteurs marins, $ US 100.000;
- assistance technique : capitaine d'armément (4 ans) (Co-directeur du projet) : 320.000 $ US;
- mécanicien (4 ans) : 240.000 $ US.

Coût estimatif de ce volet du projet : $ US 3.360.000.

460

e) Infrastructures de froid

Les captures plus importantes de la pêche artisanale et industrielle demanderont l'installation de structures de froid adéquates :

- unité de congélation, $ US 200.000;
- chambre froide, $ US 300.000;
- fabrique de glace/stockage, $ US 200.000;
- atelier mécanique de réparation et d'entretien des infrastructures de froid, $ US 40.000.

Coût estimatif de ce volet : $ US 1.090.000.

f) Transport

Dix camions frigorifiques (cap. 5 tonnes) seront nécessaires pour le transport du poisson. $ US 300.000.

Organisation de la commercialisation

Les installations frigorifiques et les camions seront cédés en location-vente à des commerçants privés.

g) Résultats attendus

- pêche artisanale : de 26.000 T/an à 35.000 T/an.
- pêche semi-industrielle : 1.000 tonnes par bateau soit 25.000 tonnes/an.

3.2.2. Dans la partie Sud du lac Tanganyika

a) Ressources et production après la première phase

Les ressources existant dans la partie Sud du lac sont estimées à plus de 150.000 tonnes/an dont 70.000 tonnes devraient être exploitées après la première phase du projet.
Par conséquent, on peut envisager une augmentation importante de la production.

b) Stratégie pour la deuxième phase

La stratégie envisagée pour la partie Sud du lac est tout à fait similaire à celle qu'on a déjà décrite pour la partie Nord. Par conséquent, on se limitera à énoncer les principales composantes de chaque secteur d'intervention.

c) Pêche artisanale

Les principales composantes de ce volet du projet seront les suivantes :
- augmentation du fonds de roulement de $ US 500.000 à $ US 600.000;
- augmentation du fonds de roulement pour l'achat à crédit des catamarans et moteurs hors bord de $ US 150.000 à $ US 250.000;
- renforcement de l'équipement des ateliers de construction des catamarans et de réparation des moteurs hors bord $ US 40.000;
- installation de deux nouvelles stations d'essence, $ US 20.000;
- installation de nouvelles claies de séchage, $ US 70.000;
- assistance technique : un V.N.U. (ou expert associé) pour l'appui à la gestion des fonds des coopératives (4 ans), $ US 84.000.

Coût estimatif de ce volet du projet : $ US 1.064.000.

d) Pêche semi-industrielle

Les principales composantes de ce volet du projet seront les suivantes :

- 20 senneurs de 20 m (4 par an x 3 ans), $ US 3.800.000;
- 1 atelier pour la réparation des moteurs marins, $ US 100.000;
- assistance technique : - capitaine d'armément (4 ans) $ US 400.000;
- mécanicien (4 ans) : 300.000 $ US.

Coût estimatif de ce volet du projet : $ US 4.600.000.

e) Infrastructures de froid

L'existence d'infrastructures de froid (FITRACO notamment) fait en sorte que les nouvelles installations nécessaires seront de dimensions plus réduites par rapport à celles prévues dans la partie Nord du lac :

- unité de congélation, $ US 150.000;
- chambre froide, $ US 200.000;
- fabrique de glace/stockage, $ US 150.000;
- atelier de réparation et entretien des infrastructures de froid, $ US 40.000;
- un mécanicien frigoriste (4 ans), $ US 350.000.

Coût estimatif de ce volet : $ US 890.000.

f) Transport

Dix containers frigorifiques seront nécessaires pour le transport du poisson (10 tonnes, 20 m^3), $ US 300.000.

g) Organisation de la commercialisation

L'organisation sera la même que pour la partie Nord.

i) Résultats attendus

- pêche artisanale : 45.000 tonnes/an;
- pêche semi-industrielle : 25.000 tonnes/an.

4. PROJETS ENVISAGES POUR LE LAC KIVU

4.1. Première phase (1988-1991)

a) Titre du projet : Développement des pêches au lac Kivu.

b) Localisation : Le projet sera réalisé dans la partie zaïroise du lac.

c) Siège : Le siège du projet sera à choisir entre Nzula Minato, Kaleka, Katuna et Kazengo.

d) Durée : Le projet aura une durée de 48 mois.

e) Objectifs :

e). 1 Objectifs à long terme :

- augmentation contrôlée de la production;
- accroissement de l'approvisionnement en poisson.

e). 2 Objectifs immédiats :

- approvisionner les pêcheurs en équipement varié et de bonne qualité;
- améliorer les techniques de pêche;
- améliorer la qualité du poisson frais;
- améliorer les techniques de traitement et de stockage;
- aider les pêcheurs à s'organiser en groupements;
- former les pêcheurs.

f) Justification : Le lac Kivu a une superficie totale de 2.700 km^2 dont 63 % sous juridiction zaïroise (1.700 km^2).
Le potentiel annuel du lac entier est estimé entre 11.000 et 30.000 tonnes par an, correspondant à un potentiel pour le Zaïre compris entre 7.000 et 19.000 tonnes/an.
Les captures réalisées actuellement sont très faibles (300 tonnes) car les pêcheurs n'ont pas encore maîtrisé les techniques de capture de la nouvelle ressource lumi-
. nothrissa miodon qui représente 90 % de la biomasse totale des poissons. Un programme de développement de la production est possible. Les activités de pêche artisanale

h) Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- augmentation contrôlée de la production qui devrait passer de 300 tonnes/an à 10.000 tonnes/an;
- augmentation des unités de pêche;
- amélioration de la qualité du poisson frais et séché;
- formation des pêcheurs.

i) Activités du projet : Le projet assurera aux pêcheurs les services suivants :

i). 1 Service de capture :

- vulgarisation de techniques de pêche améliorées;
- vente de matériel au comptant;
- vente à crédit de moteurs hors bord et d'embarcations.

i). 2 Service du traitement du poisson :

- vulgarisation des techniques améliorées de traitement et de stockage;
- mise à disposition des claies de séchage (même système qu'au lac Tanganyika);
- collecte du poisson frais.

i). 3 Services divers :

- réparation des moteurs hors bord (même système que pour le lac Tanganyika);
- vente du carburant.

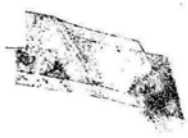

Ces services seront effectués en faveur de tous les pêcheurs, sauf pour crédit qui sera octroyé aux membres des groupements seulement.

) Ressources du projet

) Ressources du gouvernement :

) Personnel

Directeur national du projet

un gestionnaire

un technologiste de pêche

un technologiste de poisson

statisticien

mécanicien

secrétaire

chauffeur

entinelle

es de moniteurs chargés de la vulgarisation des techniques

collecte des données statistiques.

gestion (moteurs hors bord, motos, camionnettes, bouées

gilets)

carburant, fournitures, frais médicaux, honoraires,

ures :

N.U. (ou expert associé) chargé

trôle et du suivi de la gestion des différents

ntervenant dans le projet. Durée de son séjour :

ologiste des pêches, chargé des aspects tech-

ervenant dans le projet. Durée de son séjour :

our l'équipement d'un magasin de vente du

de pêche et du bureau de l'association des

comprenant meubles de bureau, machines à

achine à photocopier, etc...

ée : 10.000 $ US;

- 4 pirogues pour les moniteurs,
  Somme affectée : 800 $ US;
- 5 moteurs hors bord 15 CV,
  Somme affectée : 5.000 $ US;
- équipement pour un atelier mécanique.
  Somme affectée : 6.000 $ US;
- équipement pour la construction des embarcations,
  Somme affectée : 10.000 $ US;
- 2 véhicules type R.4,
  Somme prévue : 12.000 $ US;
- 1 camion frigorifique cap. 3 tonnes,
  Somme prévue : 25.000 $ US.

c) Infrastructure :
- 1 entrepôt de stockage de l'équipement de pêche,
  Dimensions : 120 m^2 à 150 $ US/m^2
  Somme prévue : 18.000 $ US;
- 1 station de carburant avec réservoir de 10.000 litres, Somme prévue : 5.000 $ US;
- 1 atelier mécanique,
  Dimensions : 40 m^2 à 150 $ US/m^2
  Somme prévue : 6.000 $ US;
- 1 atelier pour la construction des embarcations,
  Dimensions : 60 m^2 à 150 $ US/m^2
  Somme prévue : 9.000 $ US;
- claies de séchage métalliques,
  Somme affectée : 20.000 $ US;
- fabrique de glace (5 tonnes/J) et chambre froide,
  Somme affectée : 150.000 $ US.

d) Fonds :
- fonds de roulement pour l'achat d'équipements de pêche.
  Somme affectée : 50.000 $ US;
- fonds de roulement pour l'achat de carburant et moteurs hors bord, Somme affectée : 50.000 $ US.

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION INTERNATIONALE ($ US)

	TOTAL		1988		1989		1990		1991	
1. Personnel	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US
01 Technologiste des pêches	48	336.000	12	81.000	12	85.000	12	85.000	12	85.000
02 Gestionnaire	48	84.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000
03 Consultants	2	18.000	2	18.000		-		-		-
Total élément	98	438.000	26	120.000	24	106.000	24	106.000	24	106.000
49 Equipement		64.800		64.8000		-		-		-
51 Infrastructures		208.000		208.000		-		-		-
52 Fonds de roulement pour l'achat matériel pêche		50.000		50.000		-		-		-
53 Fonds de roulement pour l'achat catamarans et moteurs		50.000		50.000		-		-		-
Total élément		372.800		372.800		-		-		-
Divers (carburant, huile, essence)		20.000		5.000		5.000		5.000		5.000
Imprévus		35.000		20.000		5.000		5.000		5.000
Total élément		55.000		25.000		10.000		10.000		10.000
TOTAL GENERAL		865.800		517.800		116.000		116.000		116.000

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION NATIONALE (en Zaïres)

	1988	1989	1990	1991	TOTAL
Personnel	706.200	776.820	847.440	918.060	3.248.520
Equipement de gestion	8.105.000	-	-	-	8.105.000
Frais de fonctionnement	1.597.000	1.756.000	1.931.000	2.121.000	7.405.000
Total	10.408.200	2.532.820	2.778.440	3.039.060	18.758.520

N.B. : Le Conseil Exécutif prevoit en plus de la contribution internationale une participation de 43.286.000 Zaïres au titre des équipements des pêcheurs artisanaux.

4.2. Deuxième phase (1992-1995)

a) Ressources et production : Les ressources du lac sont estimées dans la partie zaïroise entre 7.000 et 19.000 tonnes/an. Cependant, ces estimations sont très incertaines : l'étude hydrobiologique effectuée par la F.A.O. du côté rwandais du lac, qui devrait être régionalisée, devrait apporter des éléments nouveaux qui permettront une évaluation plus fondée du potentiel. Cependant, compte tenu du niveau d'exploitation après la première phase, qui prévoit un niveau des captures de l'ordre de 10.000 T/an, une augmentation de la production peut être envisagée

b) Stratégie : On envisage deux possibilités de développement liées aux résultats du projet FAO, à savoir :

- si les résultats de l'étude FAO sont favorables et si le potentiel de pêche s'avère important, on peut prévoir le développement soit de la pêche artisanale, soit de la pêche semi-industrielle;
- dans le cas échéant, nous retiendrons que le programme de développement sera limité à la pêche artisanale seulement, le développement de la pêche semi-industrielle demandant des investissements importants (bateaux, infrastructures à terre) et un effort de formation qui ne se justifient réellement que si les ressources sont très importantes.

c) Pêche artisanale : La flotille artisanale sera renforcée par un nombre plus élevé d'unités.

Le nombre de catamarans devrait s'élever à environ 250 unités à la fin du projet.

Les principales composantes du nouveau projet seront les suivantes :

- augmentation du fonds de roulement pour l'achat du matériel au comptant de 50.000 à 100.000 $ US;

- augmentation du fonds de roulement pour l'achat à crédit des catamarans et de moteurs hors bord de 50.000 à 100.000 $ US;
- installation d'une nouvelle station de carburant 5.000 $ US;
- installation de nouvelles claies de séchage. 20.000 $ US;
- assistance technique : un technologiste de pêche, durée de son séjour : 4 ans
  340.000 $ US; un V.N.U. (expert associé) pour l'appui à la gestion des fonds des associations des pêcheurs. durée de son séjour : 4 ans 84.000 $ US.

Coût estimatif du projet : 649.000 $ US.

Résultat principal attendu : augmentation de la production de 10.000 à 18.000 tonnes/an.

d) Pêche semi-industrielle : Le schéma de base sera le même que pour le lac Tanganyika.
Le nombre de bateaux étant limité à 5 senneurs et les infrastructures de froid étant moins importantes. Par conséquent, les principales composantes du projet seront les suivantes :

- 6 senneurs de 20 m. 1.200.000 $ US;
- 1 atelier pour la réparation des moteurs marins. $ US 100.000;
- chambre froide. $ US 150.000;
- fabrique de glace. $ US 100.000;
- atelier mécanique de réparation des infrastructures de froid. $ US 40.000;
- 3 camions frigorifiques (cap. 5 tonnes). $ US 90.000;
- assistance technique : un capitaine d'armement. $ US 320.000.
  un mécanicien pour les moteurs marins (4 ans). $ US 240.000
  un mécanicien frigoriste (4 ans). $ US 280.000.

Coût estimatif de ce projet : 2.520.000 $ US.

e) Résultats attendus : On prévoit une production de 18.000 tonnes pour la pêche artisanale et dans le cas où la pêche semi-industrielle serait développée, on attend une production complémentaire de 3.000 tonnes.

f) Personnel zaïrois : Identique au personnel de la 1ère phase avec une légère augmentation des agents chargés de la vulgarisation et de la collecte des données statistiques.

5. PROJETS ENVISAGES POUR LE LAC IDI AMIN

5.1. Première phase (1988-1991)

a) Titre du projet : Développement des pêches au lac Idi Amin.

b) Localisation : Ce projet sera réalisé dans la zone du lac entre Vitshumbi et Kiavinyonge.

c) Siège : Le siège du projet sera à Vitshumbi.

d) Durée : Le projet aura une durée de 48 mois.

e) Objectifs.

e). 1 Objectifs à long terme :

- augmentation contrôlée de la production;
- accroissement de l'approvisionnement en poisson de la population.

e). 2 Objectifs immédiats :

- approvisionner les pêcheurs en équipement varié et de bonne qualité;
- améliorer les techniques de pêche;
- améliorer les techniques de traitement et de stockage en réduisant les pertes de poisson et en valorisant les produits traités;
- améliorer les conditions sanitaires des communautés des pêcheurs;
- aider les pêcheurs à s'organiser en groupements;
- former les pêcheurs.

CARTE DU LAC IDI AMIN

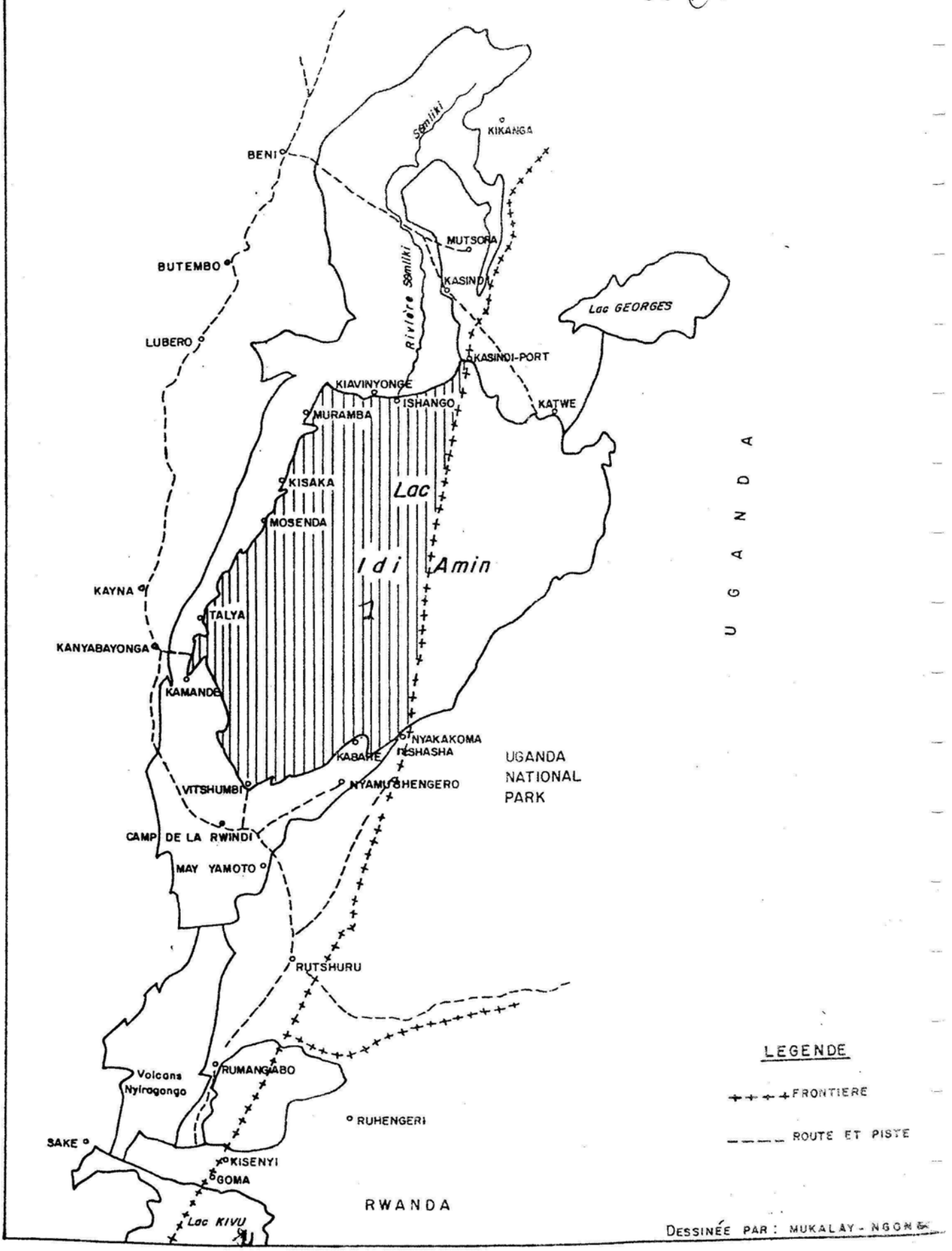

DESSINÉE PAR : MUKALAY - NGONG

f) Justification : Les eaux du lac Idi Amin sous juridiction zaïroise ont une superficie de 1.630 km^2 (84%) et un potentiel exploitable de 20.000 tonnes de poisson.
La production annuelle est évaluée à 4.000 tonnes (1983).
Les principaux poissons exploités appartiennent aux genres Tilapia, Protoptirus, Barus , Clarias, Barbus.
La productivitédu lac Idi Amin pourrait se situer entre 90 et 100 kg/hab./an, conduisant à une production maximale équilibrée de 15.000 à 18.000 tonnes/an pour la partie zaïroise. Les possibilités d'accroître la production sont donc importantes.
Le nombre de pêcheurs est d'environ 900 personnes dont la plupart était regroupée au sein de la coopérative "COPEVI".
Cette coopérative n'étant plus en fonctionnement, il n'existe plus d'organisation des pêcheurs. Une redynamisation des actions au niveau du lac Idi Amin est nécessaire par la création d'une entreprise mixte ou l'implantation d'entreprises privées.
La principale contrainte du secteur est représsentée par la pénurie en équipement et la carence des infrastructures qui empêchent les pêcheurs de se doter d'engins de pêche plus performants. Un autre frein important est représenté par la pénurie en bois et en sel pour le traitement du poisson (fumage et salage), ce qui rend difficile la commercialisation des captures.

g) Stratégie et description sommaire du projet

La première tâche du projet sera d'équiper les pêcheurs en matériel adéquat par l'intermédiaire des associations de pêcheurs qu'il faudra réorganiser. En suite il faudra vulgariser des techniques de fumage améliorées, qui demandent une quantité de bois inférieure à celle du système traditionnel en donnant un produit de meilleure qualité (four chorkor) et approvisionner les

communautés de pêcheurs en sel en améliorant les conditons de séchage (les tilapia salés sont très appréciés).

De plus; il faudra créer un centre de pêche sur la côte occidentale, notamment à Kiavinyonge, un nombre excessivement important de pêcheurs étant concentré sur Vitshumbi.

Les principaux éléments du projet seront les suivants :

- fonds de roulement pour l'achat de matériel de pêche;
- fonds de roulement pour l'achat du sel;
- fonds de roulement pour l'achat de moteurs hors bord;

Le système de crédit sera le même que pour le projet du lac Tanganyika :

- deux magasins (Vitshumbi et Kiavinyonge) de stockage et de vente de matériel de pêche et de sel;
- un atelier de construction d'embarcations à Vitshumbi;
- deux stations de carburant (Vitshumbi et Kiavinyonge);
- un atelier mécanique à Vitshumbi;
- un dispensaire approvisionné en produits pharmaceutiques à Vitshumbi;
- des claies de séchage du poisson (Vitshumbi et Kiavinyonge)

h) Résultats attendus : Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- augmentation contrôlée de la production qui devrait passer de 4.000 à 15.000 tonnes/an (auxquelles il faut ajouter les 3.000 tonnes/an qui devraient être produites par un projet privé);
- augmentation des unités de pêche qui devraient passer de 300 à 600;
- amélioration de la qualité du poisson traité et réduction des pertes;
- formation des pêcheurs;

i) Activités du projet : Le projet assurera aux pêcheurs les services suivants :

i).1 Service de capture :

- vente de matériel au comptant;
- vente à crédit des moteurs hors bord et des embarcations.

i). 2 Service de traitement du poisson :

- vulgarisation des techniques améliorées de traitement et de stockage;
- vente au comptant de sel;
- mise à disposition des claies de séchage.

i). 3 Services divers :

- réparation des moteurs hors bord;
- vente de carburant;
- soins médicaux et vente de produits pharmaceutiques.

j) Ressources du projet

j). 1 Ressources du gouvernement :

a) Personnel :
- un Directeur du projet
- un Gestionnaire
- un Technologiste Pêche
- un Technologiste Poisson
- un Statisticien
- un Mécanicien
- une Secrétaire
- un Chauffeur
- une Sentinelle
- 2 équipes de moniteurs chargés de la vulgarisation et de la collecte des données statistiques (9 agents)

b) Equipement de gestion

c) Fonctionnement

j). 2 Ressources extérieures :

a) Personnel :
- un technologiste des pêches. Durée de son séjour : 48 mois;
- un volontaire des Nations Unies (ou expert associé) pour le contrôle et le suivi de la gestion des différents fonds intervenant dans le projet. Durée de son séjour : 48 mois.

b) Equipements : - matériel pour l'équipement de deux magasins de vente du matériel de pêche et du bureau de l'association des pêcheurs. Somme affectée : 12.000 $ US;
- 6 pirogues pour les moniteurs.
Somme affectée : 1.200 $ US;
- 7 moteurs hors bord 15 CV. Somme affectée : 6.000 $ US;
- équipement pour un atelier mécanique.
Somme affectée : 6.000 $ US;
- équipement pour la construction des embarcations.
Somme prévue : 10.000 $ US;
- 2 véhicules type R.4. Somme prévue : 12.000 $ US;

c) Infrastructures : - 1 entreprôt de stockage de l'équipement de pêche et du sel à Vitshumbi.
Dimensions : 120 m^2 à 150 $ US/m^2
Somme prévue : 18.000 $ US;
- 1 entrepôt de stockage de l'équipement de pêche et du sel à Kiavinyonge.
Dimensions : 100 m^2 à 150 $ US/m^2
Somme prévue : 15.000 $ US;
- 2 stations d'essence avec réservoir de 10.000 litres. Somme affectée : 10.000 $ US;
- 1 atelier mécanique
Dimensions : 40 m^2 à 150 $ US/m^2
Somme prévue : 6.000 $ US;
- 1 atelier pour la construction des embarcations
Dimensions : 60 m^2 à 150 $ US/m^2
Somme prévue : 9.000 $ US;
- 1 dispensaire. Dimensions : 70 m^2 à 250 $ US/m^2
Somme prévue : 17.500 $ US;
- 2 installations de claies de séchage métalliques couvertes par une bâche en plastique.
Somme affectée : 40.000 $ US.

d) Fonds : - fonds de roulement pour l'achat d'équipement de pêche.
Somme affectée : 200.000 $ US;
- fonds de roulement pour l'achat au comptant du sel.
Somme prévue : 10.000 $ US;
- fonds de roulement pour l'achat de 100 moteurs hors bord et embarcations. Somme affectée : 100.000 $ US;
- fonds de roulement pour l'achat de produits pharmaceutiques
Somme affectée : 5.000 $ US.

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION INTERNATIONALE ($ US)

	TOTAL		1988		1989		1990		1991	
1. Personnel	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US
01 Technologiste des pêches	48	336.000	12	81.000	12	85.000	12	85.000	12	85.000
02 Gestionnaire	48	84.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000
03 Consultants	2	18.000	2	18.000		-		-		-
Total élément	98	438.000	26	120.000	24	106.000	24	106.000	24	106.000
49 Equipement		48.200		48.200		-		-		-
51 Infrastructures		115.500		115.500		-		-		-
52 Fonds de roulement pour l'achat de matériel		200.000		200.000		-		-		-
53 Fonds de roulement pour l'achat du sel		10.000		10.000		-		-		-
54 Fonds de roulement pour l'achat des moteurs et des embarcations		100.000		100.000		-		-		-
55 Fonds de roulement pour l'achat des produits pharmaceutiques		5.000		5.000		-		-		-
Total élément		478.700		478.000		-		-		-
Divers (carburant, huile, essence)		20.000		5.000		5.000		5.000		5.000
Imprévus		35.000		20.000		5.000		5.000		5.000
Total élément		55.000		25.000		10.000		10.000		10.000
TOTAL GENERAL		971.700		623.700		116.000		116.000		116.000

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION NATIONALE (en Zaïres)

	1988	1989	1990	1991	TOTAL
Personnel	706.200	776.820	847.440	918.060	3.248.520
Equipement de gestion	8.105.000	-	-	-	8.105.000
Frais de fonctionnement	1.597.000	1.756.000	1.931.000	2.121.000	7.405.000
Total	10.408.200	2.532.820	2.778.440	3.039.060	18.758.520

N.B. : Le Conseil Exécutif prevoit en plus de la contribution internationale une participation de 43.286.000 Zaïres au titre des équipements des pêcheurs artisanaux.

CARTE DU LAC MOBUTU SESE SEKO

× Albert

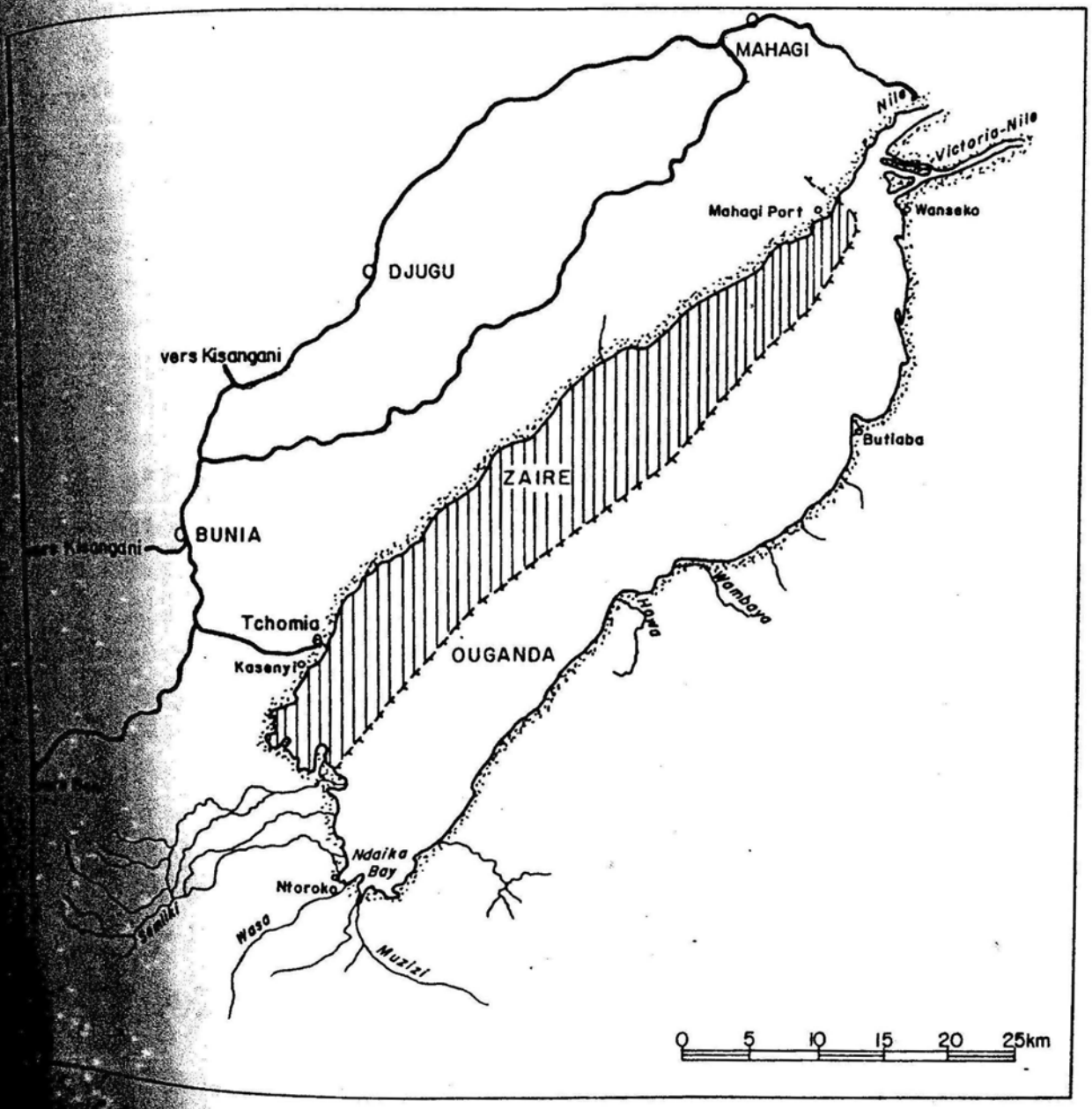

DESSINÉE PAR: MUKALAY - NGONGO

5.2. Deuxième phase (1990-1995)

a) Ressources et production : Après la première phase, le niveau de production serait de 18.000 tonnes par an. Le potentiel étant estimé à 20.000 tonnes par an, les prévisions de production étant déjà proches du potentiel maximum exploitable, il serait suffisant de consolider les acquis et de stimuler l'initiative privée dans le domaine de la commercialisation.

b) Personnel zaïrois : identique à la 1ère phase avec une légère augmentation des agents de vulgarisation qui passeront de 9 à 12 agents.

6. PROJETS ENVISAGES POUR LE LAC MOBUTU

6.1. Première phase (1988-1991)

a) Titre du projet : Développement des pêches au lac Mobutu.

b) Localisation : Le projet sera réalisé dans la partie zaïroise du lac.

c) Siège : Le siège du projet sera à Bunia.

d) Durée : Le projet aura une durée de 48 mois.

e) Objectifs

e). 1 Objectifs à long terme :

- augmentation contrôlée de la production;
- accroissement de l'approvisionnement en poisson de la population.

e). 2 Objectifs immédiats :

- approvisionner les pêcheurs en équipement varié et de bonne qualité;
- améliorer les techniques de pêche;
- améliorer les embarcations de pêche;
- améliorer les conditions de transport et de commercialisation du poisson;

- améliorer les techniques de traitement et de stockage;
- aider les pêcheurs à s'organiser en groupements;
- aider les pêcheurs à obtenir des crédits.

f) Justification : Le lac Mobutu a une superficie totale de 5.270 km^2 dont 46 % sont sous juridiction zaïroise (2.420 km^2). Le potentiel du lac a été estimé entre 21.000 et 30.000 tonnes/an, dont 9.700 à 13.300 tonnes pour la partie zaïroise du lac. Le niveau actuel de production est estimé à 3.800 tonnes/an (1983) et les captures sont composées essentiellement des espèces suivantes : Alestes baremose, Hydrocyon, Lates, Tilapia-Bagus.

Le nombre de pêcheurs est élevé estimé à 125 dans le secteur semi-industriel, 6.000 dans le secteur artisanal et 5.000 dans le secteur de subsistance.

Les principales contraintes de la pêche sont les suivantes :

- forte pénurie et prix élevés du matériel de pêche;
- irrégularité de l'approvisionnement en produits nécessaires pour assurer une production continue (pièces de rechange, sel, carburant, etc ...);
- mauvais état du matériel de traitement du poisson, des installations de congélation et de stockage sous froid, mauvais état des routes et manque de véhicules et de moyens de transport sur le lac. En 1985, un petit projet pour le développement des pêches a été financé par la Coopération Française (FAC) avec l'appui du projet de développement rural de la Banque Mondiale dont le siège est à Bunia. L'objectif de la première année était de créer trois coopératives de pêcheurs artisanaux à Kasenyi, Mokambo et au Port de Mahagi, de vendre du matériel de pêche, du sel et du carburant et de développer un nouveau modèle de bateau.

g) Stratégie et description du projet identifié par la FAO (1)

En 1984, un projet a été identifié par la FAO, dont les grandes lignes sont les suivantes :

(1) Proude : Développement et aménagement des pêches du lac Mobutu Sese Seko. FAO, Rome, 1984

- " Le projet travaillerait en coopération avec le projet de développement des pêches financé par la France, activité qu'il compléterait au lieu de les répéter;
- le projet effectuerait des essais de pêche orientés vers la commercialisation afin d'évaluer les équipements et les méthodes les plus productifs et proposerait des techniques améliorées de réparation, de montage d'utilisation des filets maillants et autres matériels de pêche. Il chercherait à régulariser la fourniture de tous les équipements nécessaires pour assurer une efficacité majeure des opérations de pêche. Il améliorerait les opérations de manipulation et de traitement du poisson, ainsi que la réparation des moteurs hors bord et la fourniture de pièces de rechange.
- il aiderait les entreprises semi-industrielles à obtenir des financements, par exemple à travers la SOFIDE, pour la construction de prototypes techniquement plus avancés de baleinières et de barques. Il se chargerait des plans de la construction et de la vente des embarcations artisanales ainsi que des bateaux de transport".

" Le projet devra vendre directement le matériel de pêche et les pièces de rechange. Pour les pêcheurs qui peuvent disposer soit du soutien financier d'une coopérative, soit de la garantie d'une personne compétente reconnue localement, le projet devra chercher à établir un système approprié de crédit" (1).

Les principales composantes du projet seraient les suivantes :

- " la fourniture de matériel de pêche et de pièces de rechange;
- l'amélioration des équipements pour la pêche, la manipulation et le traitement du poisson;
- la fourniture de 45 bateaux de pêche artisanale modernes, de 10 bateaux pour le transport de poisson et de 5 bateaux semi-industriels;
- la formation de pêcheurs, de mécaniciens, d'opérateurs et du personnel de contrepartie;
- l'octroi de crédit et de financement pour les investissements selon des des systèmes appropriés existants ou à mettre au point par le projet"(1)

Le nombre de vulgarisateurs à mettre en place serait de 6 personnes.

(1) Proude : oeuvre citée pages 43 et 44

h) Résultats attendus : "L'augmentation des captures prévue par le projet serait de 5.200 tonnes pour les flottes artisanales et semi-industrielles, de sorte que la production totale atteindrait 10.000 tonnes" (là à la fin du projet.

"Cet objectif serait réalisé :

- par l'augmentation du niveau des captures de la flotte artisanale actuelle qui, de 3 tonnes/bateau/an, passerait à 5 tonnes;
- par la fourniture de 45 nouvelles unités artisanales avec une valeur de captures prévue de 8 tonnes/unité/an;
- par l'augmentation des captures de la flotte semi-industrielle existante qui passerait à 450 tonnes/an/bateau;
- par la construction de 5 unités additionnelles pour la pêche semi-industrielle avec des captures prévues de 250 tonnes/bateau/an"(1).

i) Evaluation des coûts :	milliers de $ US
- bateau du projet	70
- bateaux de pêche artisanaux (45)	200
- bateaux de transport du poisson(10)	40
- unités semi-industrielles(5)	300
- transport	160
- équipement de pêche et fournitures	900
- ateliers de construction, de traitement et de mécanique et équipement connexe	650
- pièces de rechange	500
- équipement divers	150
- assistance technique et gestion	1.250(2)
- formation	100(2)
- fonds de roulement et divers	380
TOTAL	4.700

(1) Proude : oeuvre citée page 44

(2) le montant prévu pour l'assistance technique et la formation devrait être réduit car la présence de l'assistance technique au niveau central devrait réduire le coût de ces éléments.

j) Personnel zaïrois :

- un Directeur du projet
- un Gestionnaire
- un Technologiste de Pêche
- un Technologiste du Poisson
- un Statiscien
- un Mécanicien
- une Secrétaire
- un Chauffeur
- (12 agents) chargés de la vulgarisation et des statistiques

k) La contrepartie nationale au projet devrait être de :

- Personnel	3.248.520 Zaïres
- Equipement de gestion	8.105.000 Zaïres
- Fonctionnement	7.405.000 Zaïres
TOTAL	18.758.520 Zaïres

N.B.: 43.286.000 Zaïres prévus au titre des équipements des pêcheurs artisanau

6.2. Deuxième phase (1990-1995)

La réalisation éventuelle du projet identifié par la FAO ainsi que l'exétion du projet du F.A.C. sont dans l'ensemble suffisantes pour ne pas nécessiter une deuxième phase d'investissement, d'autant que les prévisions de production sont déjà proches du potentiel maximum exploitable du lac. Il serait alors suffisant dans une 2ème phase de consolider les acquis des 2 projets et de stimuler l'initiative privée pour la commercialisation.

7. PROJETS ENVISAGES POUR LA DEPRESSION DU KAMALONDO

7.1. Première phase (1988- 1991)

a) Titre du projet : Développement des pêches dans la dépression du Kamalondo

b) Localisation : Le projet sera réalisé dans les zones de Bukama et Malemba N'Kulu.

c) Siège : Le siège du projet sera Bukama.

d) Durée : Le projet aura une durée de 48 mois.

e) Objectifs

e). 1 Objectifs à long terme :

- augmentation contrôlée de la production;
- accroissement de l'approvisionnement en poisson de la population.

e). 2 Objectifs immédiats :

- approvisionner les pêcheurs en équipement varié et de bonne qualité;
- améliorer les techniques de pêche et particulièrement les embarcations;
- améliorer les techniques de traitement et de stockage;
- aider les pêcheurs à s'organiser en groupements.

f) Justification : Le cours inférieur du fleuve Zaïre est caractérisé entre Bukama et Mulongo par une dépression d'une superficie de 6.256 km^2: Dépression de Kamalondo.
Cette dépression comprend 22 lacs qui couvrent une superficie de 1.700 km^2 dont 500 km^2 par le lac Upemba.
Elle est difficilement accessible tant par route que par avion et est incluse dans le Parc National de l'Upemba.
La productivité exploitable de la dépression est estimée

CARTE DE LA DEPRESSION DE KAMALONDO

X

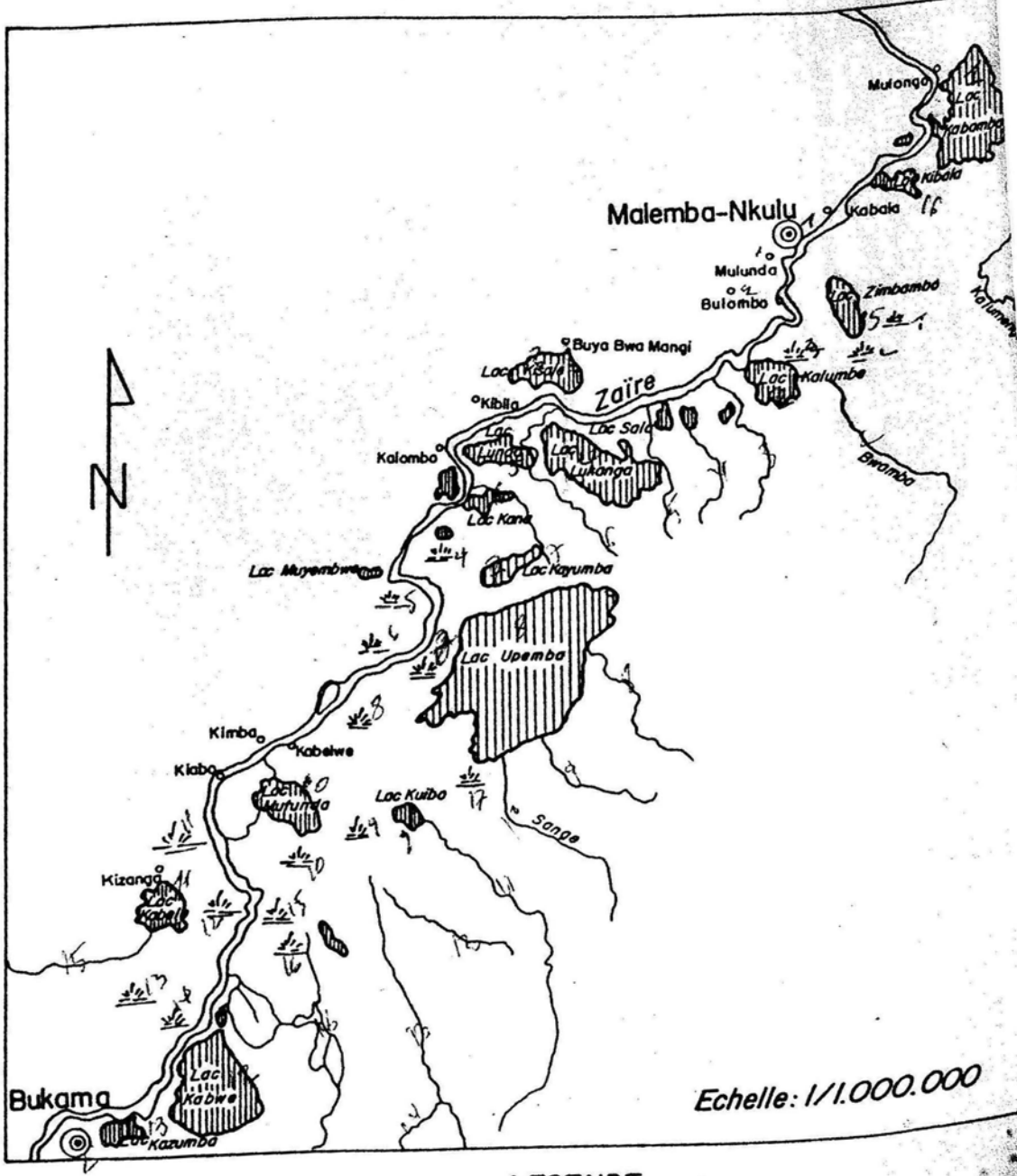

LEGENDE

Lac ..... → 16 Lacs

Rivière ..... → 16

Marais ..... → 14

Localité ..... → 46

Chef lieu de zone ..... → 2

DESSINÉE PAR: MUKALAY- NGO

à 30.000 tonnes. Cependant, ces estimations sont incertaines et une étude sur les stocks de ce plan d'eau serait souhaitable. En 1983, la production estimée à partir des chiffres de commercialisation était de 15.367 tonnes. Ces chiffres ne comportent pas l'autoconsommation des pêcheurs ni les ventes au niveau des marchés riverains. Par conséquent, compte tenu du nombre important des pêcheurs, il est possible que le chiffre réel de production soit proche de 20.000 tonnes. Le nombre des pêcheurs recensés est de 7.668 personnes.

Un rapport de la FAO(1) a indiqué les contraintes suivantes au développement des pêches :

- "manque d'assistance au développement de la pêche artisanale, notamment en matière d'équipement;
- absence de statistiques fiables permettant une évaluation plus précise de l'importance du stock;
- manque de moteurs pour la pêche artisanale pour l'exploitation des zones plus profondes des différents lacs;
- impraticabilité des routes de désenclavement, notamment des routes Kankundia - Bukama".

Le poisson produit dans la dépression est consommé surtout dans le Shaba : une augmentation de la production contribuerait à réduire le déficit protéinique de cette région.

g) Stratégie et description sommaire du projet :

L'incertitude des données concernant les ressources (qui pourrraient s'avérer moins importantes que des estimations données) et la production (qui pourrait être plus élevée que les chiffres des statistiques) nécessite une certaine prudence en matière d'exploitation des stocks de la dépression.

Un programme de développement de la production peut sans doute être envisagé, mais il doit rester modeste en attendant de disposer de données plus fiables.

(1) Konaré : la pêche dans les lacs Moero, Tshanglele, N'Zilo et dans la dépression du Kamalondo.

La stratégie du projet sera basée sur l'amélioration de l'équipement des pêcheurs, l'amélioration du traitement, l'amélioration des embarcations (il est recommandé de généraliser l'utilisation des barquettes sur le lac de la dépression).
Par conséquent, les principales composantes du projet seront les suivantes

- fonds de roulement pour l'achat de matériel de pêche au comptant;
- fonds de roulement pour l'achat de barquettes et de moteurs hors bord (le système de crédit sera organisé de la même façon que pour les projets sur le lac Tanganyika);
- un magasin de stockage et de vente du matériel de pêche;
- un atelier mécanique;
- un atelier de construction d'embarcations;
- deux stations de carburant (Bukama et Malemba N'Kulu);
- des claies de séchage du poisson.

h) Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- augmentation de la production d'environ 28.000 tonnes;
- amélioration des embarcations;
- amélioration de la qualité du poisson traité et réduction des pertes;
- formation des pêcheurs.

i) Activités du projet

Les activités seront les mêmes que celles prévues pour le lac Kivu.

j) Ressources du projet

j). 1 Ressources du gouvernement :

a) Personnel

- un Directeur du projet
- un Gestionnaire
- un Technologiste de Pêche

- un Technologiste du Poisson
- un Statisticien
- un Mécanicien
- une Secrétaire
- un Chauffeur
- une sentinelle
- 6 agents chargés de la vulgarisation et des statistiques

b) Equipement de gestion

c) Frais de fonctionnement

j).2 Ressources extérieures :

a) Personnel :
- un technologiste des pêches, durée de son séjour : 48 mois ;
- un V.N.U. chargé du contrôle et du suivi de la gestion des différents fonds intervenant dans le projet. Durée de son séjour : 48 mois;
  Coût total : 420.000 $ US.

b) Equipement :
- matériel pour l'équipement d'un magasin de vente du matériel de pêche et du bureau de l'association des pêcheurs, comprenant meubles de bureau, machine à calculer, machine à photocopier, etc...
  Somme affectée : 10.000 $ US;
- 4 pirogues pour les moniteurs. Somme affectée : 4.800 $ US
- 5 moteurs hors bord 15 CV. Somme affectée : 5.000 $ US
- équipement pour un atelier mécanique. Somme affectée : 6.000 $ US
- équipement pour la construction des embarcations.
  Somme prévue : 10.000 $ US;
- 2 véhicules type R.4. Somme prévue : 8.000 $ US.

c) Infrastructures :

- 1 entrepôt de stockage de l'équipement.
  Dimensions : 120 m^2 à 150 $ US/m^2
  Somme prévue : 18.000 $ US;
- 2 stations de carburant avec réservoir de 10.000 litres.
  Somme prévue : 10.000 $ US;
- 1 atelier mécanique. Dimensions : 40 m^2 à 150 $ US/m^2
  Somme prévue : 6.000 $ US;
- 1 atelier pour la construction des barquettes
  Dimensions : 60 m^2 à 150 $ US/m^2
  Somme prévue : 9.000 $ US;
- des claies de séchage métalliques. Somme affectée : 20.000 $ US

d) Fonds :

- fonds de roulement pour l'achat d'équipement de pêche,
  Somme affectée : 100.000 $ US;
- fonds de roulement pour l'achat de barquettes et de moteurs hors bord. Somme affectée : 100.000 $ US.

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION INTERNATIONALE ($ US)

	TOTAL		1988		1989		1990		1991	
1. Personnel	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US
01 Technologiste des pêches	48	336.000	12	81.000	12	85.000	12	85.000	12	85.000
02 Gestionnaire	48	84.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000
03 Consultants	2	18.000	2	18.000		-		-		-
Total élément	98	438.000	26	120.000	24	106.000	24	106.000	24	106.000
49 Equipement		43.800		43.800		-		-		-
51 Infrastructures		63.000		63.000		-		-		-
52 Fonds de roulement pour l'achat matériel		100.000		100.000		-		-		-
53 Fonds crédit		100.000		100.000		-		-		-
Total élement		306.800		306.800		-		-		-
Divers (carburant, huile, essence)		20.000		5.000		5.000		5.000		5.000
Imprévus		35.000		20.000		5.000		5.000		5.00
Total élément		55.000		25.000		10.000		10.000		10.000
TOTAL GENERAL		799.000		451.000		116.000		116.000		116.000

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION NATIONALE (en Zaïres)

	1988	1989	1990	1991	TOTAL
Personnel	706.200	776.820	847.440	918.060	3.248.520
Equipement de gestion	7.755.000	-	-	-	7.755.000
frais de fonctionnement	1.267.000	1.393.000	1.532.000	1.682.000	5.874.000
Total	9.728.200	2.169.820	2.379.440	2.600.060	16.877.520

N.B. : Le Conseil Exécutif prevoit en plus de la contribution internationale une participation de 43.286.000 Zaïres au titre des équipements des pêcheurs artisanaux.

7.2. Deuxième phase (1992-1995)

a) Ressources et résultats attendus de la première phase

Pour un potentiel estimé à 30.000 tonnes/an, après la première phase, le niveau d'exploitation atteindra 28.000 tonnes.
Compte tenu de l'incertitude déjà mentionnée auparavant, on estime que pendant la deuxième phase, l'objectif limite serait de consolider les acquis et de stimuler l'initiative dans le domaine de la commercialisation.

b) Stratégie

Il sera suffisant de garder le même niveau d'investissements d'infrastructures et du personnel.

8. PROJETS ENVISAGES POUR LA COTE ATLANTIQUE

8.1. Première phase (1988-1991)

a) Titre du projet : Développement de la pêche maritime au Zaïre

b) Localisation : Le projet sera réalisé sur la Côte Atlantique du Zaïre.

c) Siège : Le siège du projet sera à Moanda.

d) Durée : Le projet aura une durée de 48 mois.

e) Objectifs

e).1 Objectifs à long terme :

- augmentation contrôlée de la production;
- accroissement de l'approvisionnement en poisson de la population;

e).2 Objectifs immédiats :

- approvisionner les pêcheurs en équipement varié et de bonne qualité;
- améliorer les techniques de pêche;
- améliorer les embarcations;
- améliorer la qualité du poisson frais;
- améliorer les techniques de traitement et de stockage;
- aider les pêcheurs à s'organiser en groupements.

f) Justification :

La Côte Atlantique s'étend sur une longueur de 35,5 km et les eaux maritimes zaïroises couvrent une superficie de 820 km^2 dont 300 km^2 sont favorables aux activités de pêche.
Les ressources du triangle atlantique zaïrois ont été évaluées à 6.000 tonnes/an. Il s'agit surtout d'espèces démersales et semi-démersales.

COTE ATLANTIQUE ET ESTUAIRE DU FLEUVE ~~ZAIRE~~ Congo

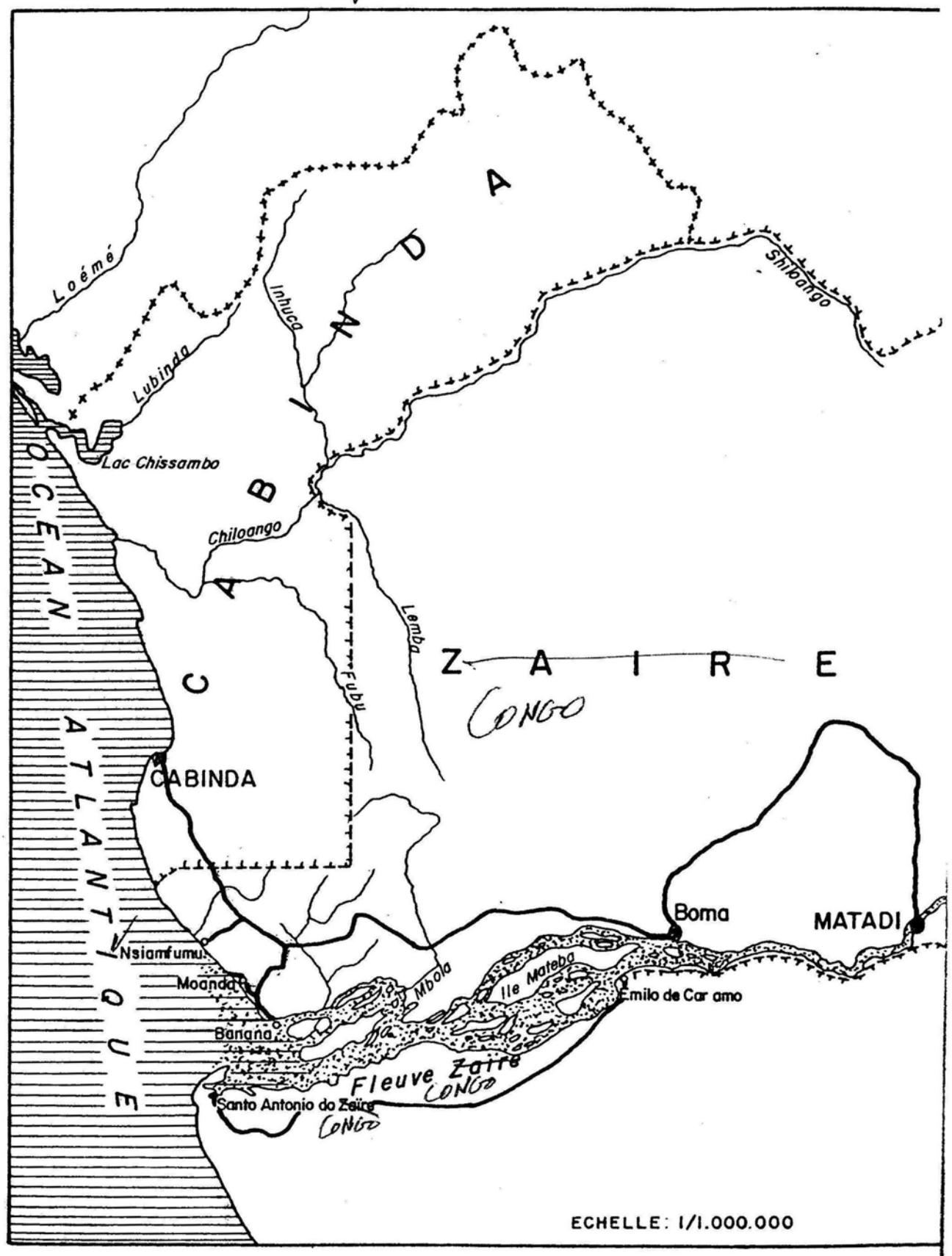

DESSINÉE PAR: MUKALAY - NGONGO

Bestell-Nr. 643110 60/65 g/qm

En 1983, les captures de la pêche industrielle étaient de 3.800 tonnes/an et les prises de la pêche artisanale de 800 tonnes/an. Actuellement la pêche industrielle maritime connaît un moment de crise et sa relance dépendra de la réalisation d'accords de pêche avec les pays voisins.
A l'heure actuelle, les captures de la pêche industrielle sont négligeables (800 tonnes en 1985).
Par conséquent, le potentiel de pêche est sous exploité.
Le nombre de pêcheurs artisanaux est évalué à 800 personnes.
Le projet PNUD/FAO ZAI/80/003 a mené une action pilote à Muanda (1981-1984). Les résultats ont démontré que les quantités limitées de poissons pelagiques (ex : sardinelles) ne justifient pas des investissements pour une pêche industrielle. Par contre, la richesse en espèces démersales et semi-démersales en appelle à la redynamisation de la pêche artisanale pratiquée par près d'un millier de personnes.
Les principaux freins au développement de la pêche sont les suivants :

- pénurie de matériel de pêche;
- embarcations inadéquates;
- techniques de traitement rudimentaires.

g) Stratégie et description sommaire du projet :

La réalisation d'accords de pêche avec les pays voisins (des négociations avec l'Angola ont déjà été entreprises en 1985) devrait permettre d'augmenter les perspectives de développement de la pêche artisanale, la pêche industrielle pouvant travailler en dehors du triangle zaïrois ne serait plus un concurrent direct pour la pêche artisanale.
La stratégie à suivre pour développer la pêche artisanale a par ailleurs déjà été réalisée de façon claire par le projet pilote F.A.O à Moanda qui a permis :

- l'approvisionnement des pêcheurs en matériel;
- la construction de pirogues motorisées du type sénégalais (13 m);
- l'amélioration des techniques de traitement.

Par conséquent, les principales composantes du projet seront les suivantes :

- création d'une flottille de 30 pirogues du type sénégalais;
- fonds de roulement pour l'achat de matériel de pêche au comptant;
- fonds de roulement pour l'achat des pirogues et des moteurs diesel à crédit;
- un atelier de construction des embarcations;
- un atelier mécanique;
- un magasin de stockage et de vente du matériel de pêche;
- une station de carburant (gasoil);
- infrastructures pour le traitement du poisson.

h) Résultats attendus

Les principaux résultats sont les suivants :

- augmentation de la production qui devrait passer de 1.000 tonnes/an à 5.000 tonnes;
- augmentation des unités de pêche artisanales :
- augmentation de la qualité du poisson frais et traité;
- formation des pêcheurs.

i) Activités du projet

Les activités du projet seront les mêmes que celles envisagées pour le projet du lac Kivu.

j) Ressources du projet

j) . 1 Ressources du gouvernement :

a) Personnel :

- un Directeur du projet
- un Gestionnaire
- un Technologiste de pêche
- un Technologiste de poisson
- un Statisticien

- un Mécanicien
- un Secrétaire
- un Chauffeur
- 2 équipes de moniteurs chargés de la vulgarisation et des statistiques (6 agents; officier; s/officier et garde pêche).

b) Equipement de gestion

c) Fonctionnement (carburant, fournitures, missions, frais médicaux, honoraires)

j). 2 Ressources extérieures :

a) Personnel :

- un charpentier expert en construction des pirogues.
  Durée du séjour : 48 mois;
- un V.N.U. chargé du contrôle et du suivi de la gestion des différents fonds intervenant dans le projet.
  Durée du séjour : 48 mois.

b) Equipement :

- matériel pour l'équipement d'un magasin de vente du matériel de pêche et du bureau de la coopérative des pêcheurs.
  Somme affectée : 10.000 $ US;
- 6 motos pour moniteurs et agents. Somme affectée : 6.000 $ US;
- équipement pour la construction des embarcations.
  Somme prévue : 12.000 $ US;
- 2 véhicules type R.4. Somme prévue : 12.000 $ US.

c) Infrastructures :

- 1 entrepôt de stockage de l'équipement de pêche.
  Dimensions : 120 m^2 à 150 $ US/m^2. Somme prévue : 18.000 $ US;
- 1 station de carburant avec un réservoir de 10.000 Litres.
  Somme prévue : 5.000 $ US;

- 1 atelier mécanique. Dimensions : 40 m^2
  Somme prévue : 6.000 $ US;
- 1 atelier pour la construction des pirogues.
  Dimensions : 60 m^2. Somme prévue : 9.000 $ US;
- des claies de séchage métalliques,
  Somme affectée : 20.000 $ US.

d) Fonds :

- fonds de roulement pour l'achat d'équipement de pêche;
  Somme affectée : 100.000 $ US;
- fonds de roulement pour l'achat des pirogues et moteurs diesel
  Somme affectée : 150.000 $ US.

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION INTERNATIONALE ($ US)

	TOTAL		1988		1989		1990		1991	
1. Personnel	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US
01 Charpentier (P4)	48	345.000	12	80.000	12	85.000	12	90.000	12	90.000
02 Gestionnaire (V.N.U.)	48	84.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000
03 Consultants	2	18.000	2	18.000		-		-		-
Total élément	98	447.000	26	119.000	24	106.000	24	111.000	24	111.000
49 Equipement		40.000		40.000		-		-		-
51 Infrastructures		58.000		58.000		-		-		-
52 Fonds de roulement pour l'achat de matériel		100.000		100.000		-		-		-
53 Fonds de roulement pour le crédit		150.000		150.000		-		-		-
Total élément		348.000		348.000		-		-		-
Divers (carburant, huile, essence)		28.000		7.000		7.000		7.000		7.000
Imprévus		35.000		20.000		5.000		5.000		5.000
Total élément		63.000		27.000		12.000		12.000		12.000
TOTAL GENERAL		858.000		494.000		118.000		123.000		123.000

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION NATIONALE (en Zaïres)

	1988	1989	1990	1991	TOTAL
Personnel	706.200	776.820	847.440	915.060	3.248.520
Equipement de gestion	8.105.000	-	-	-	8.105.000
Frais de fonctionnement	1.597.000	1.756.000	1.931.000	2.121.000	7.405.000
Total	10.408.200	2.532.820	2.778.440	3.039.060	18.758.520

N.B. : .Le Conseil Exécutif prevoit en plus de la contribution internationale une participation de 43.286.000 Zaïres au titre des équipements des pêcheurs artisanaux.

8.2. Deuxième phase (1990-1995)

a) Stratégie : Le projet dans sa première phase devrait déjà avoir couvert les besoins fondamentaux pour le développement de la pêche maritime.

Par conséquent, on prévoit que la deuxième phase devrait se limiter à consolider les acquis du projet.

La flottile de pirogues devrait augmenter de 30 à 60, soit le nombre optimal pour l'exploitation des ressources.

Par conséquent les équipements prévus pour la première phase devraient être suffisants.

Le nombre de moniteurs s'élévera à 6 et le nombre des agents à 3.

Le seul coût additionnel sera représenté par les frais courants du projet.

Le principal résultat attendu sera une production totale de 5.800 tonnes/an.

f) Justification : Le potentiel halieutique de l'ensemble du fleuve a été évalué entre 125.000 et 200.000 tonnes/an. Le niveau actuel des captures étant de 75.000 tonnes/an, la conclusion est que le potentiel du fleuve est sous exploité. Cependant, certaines zones (Pool Malebo- région de Kisangani) sont surexploitées à cause du nombre élevé des pêcheurs aux alentours des grandes agglomérations urbaines et d'autres zones sont par contre sous exploitées.
La zone du projet, qui va du chenal d'Irebu à Lisala présente des bonnes possibilités pour le développement de la pêche. La production actuelle est, en effet, bien inférieure au potentiel qui est assez important grâce à la présence des grandes plaines inondées, des lacs et des marécages qui se trouvent dans cette région.
Les principales contraintes de cette zone sont les suivantes :

- capacités techniques rudimentaires dans le domaine du montage des filets, du traitement et du stockage des poissons;
- difficultés d'approvisionnement en matériel de pêche;
- filets de mauvaise qualité et à maillage trop uniforme;
- difficulté d'écoulement des produits de la pêche.

Le nombre de pêcheurs s'élève à environ 20.000 personnes.
La production actuelle est estimée à 30.000 tonnes/an.

g) Stratégie et description sommaire du projet :

La pêche dans le fleuve se caractérise par deux aspects fondamentaux :

- les pêcheurs sont dispersés tout le long du fleuve : ceci rend difficile les actions d'encadrement, de groupement, d'approvisionnement et de collecte du poisson;
- l'environnement naturel ne permet pas le développement d'une pêche semi-industrielle. Par conséquent, il faut s'attendre à un développement lent et graduel de la pêche artisanale.

CENTRES DE PECHE DE MBANDAKA ET BIKORO 4

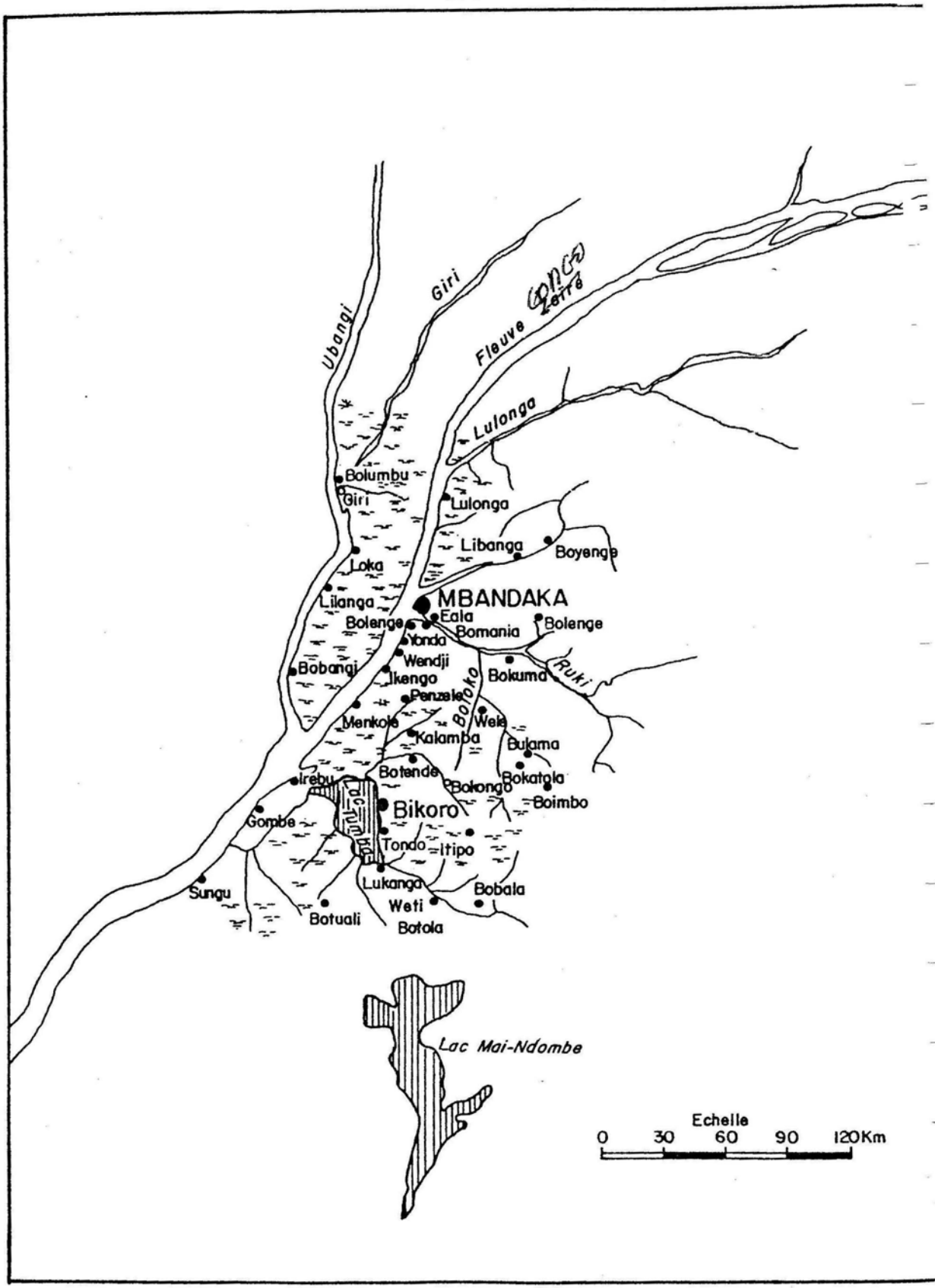

DESSINÉE PAR : MUKALAY - NGONGO

Bestell-Nr. 643110 60/65 g/qm

Le projet envisage comme objectif fondamental de sa stratégie la création de quatre centres de développement des pêches qui seront situés dans les agglomérations de pêcheurs les plus importantes, à savoir :

- Bikoro (lac Tumba);
- M'Bandaka (fleuve ~~Zaïre~~ Congo);
- Lolunga (confluence fleuve - rivière Lolunga);
- Lisala (fleuve Zaïre).

Les centres recevront un appui à long terme de la part d'une unité de vulgarisation de techniques de pêche, située à M'Bandaka, où l'assistance technique aura son siège pour visiter régulièrement les centres; en même temps le personnel du projet fournira son assistance technique aux commerçants privés qui seront chargés de mener les actions de commercialisation du poisson frais et fumé, d'approvisionner les pêcheurs en équipement de pêche et en produits pharmaceutiques.

Les principales composantes du projet seront les suivantes :

- vulgarisation des techniques de pêche et traitement;
- approvisionnement des pêcheurs en équipement;
- renforcement de la commercialisation du poisson frais et fumé;
- protection du potentiel du lac Tumba par une unité de surveillance (1)

h) Résultats attendus

La production moyenne par pêcheur devrait passer de 1,5 tonnes/an à 3 tonnes/an.

Par conséquent, elle devrait atteindre le niveau d'environ 135.000 tonnes/an à la fin du projet. En contribuant à l'élévation du niveau de vie des communautés des pêcheurs, le projet permettra de ralentir d'exode rural de la zone du projet et, à long terme d'y attirer les pêcheurs qui actuellement opèrent dans des zones surexploitées du fleuve.

L'accroissement de l'approvisionnement en poisson de la population se réalisera d'une part par l'augmentation de la production, d'autre part par la réduction des pertes qui actuellement sont estimées à 30% de la production.

(1) Les détails de ces composantes sont données dans un rapport FAO : Corsi, développement des pêches dans le fleuve Zaïre, Rome 1984

L'accroissement des revenus des pêcheurs se réalisera tant par l'augmentation de la production que par sa valorisation.

i) Activités du projet : Les centres assureront aux pêcheurs les services suivants

i). 1 Service de capture :

- vente de matériel de pêche au comptant;
- vulgarisation des techniques de pêche améliorées;
- vulgarisation des techniques d'entretien et de réparation des filets.

i). 2 Service de débarquement :

- vulgarisation des techniques de première manipulation du poisson.

i). 3 Service de commercialisation :

- collecte du poisson frais;
- traitement sous froid et transport du poisson frais;
- collecte et stockage du poisson fumé.

i). 4 Service de traitement du poisson :

- vulgarisation des techniques améliorées de fumage.

i). 5 Services divers :

- approvisionnement en produits pharmaceutiques qui représenteront le fonds d'achat de pharmacies villageoises.

j) Ressources du projet

j). 1 Ressources du gouvernement :

a) Personnel :

- un Directeur du projet
- un Gestionnaire
- un Technologiste de pêche
- un Technologiste du poisson

- un Statisticien
- un Mécanicien
- un Secrétaire
- un Chauffeur
- une Sentinelle
- 2 équipes de vulgarisateurs et de statisticiens (18 agents)
- un infirmier.

b) Equipement de gestion (moteurs hors bord, bouées, camionnettes, motos, groupe électrogène)

c) Frais de fonctionnement

d) Infrastructures fournies par le gouvernement

- six maisons à M'Bandaka pour une période de quatre ans, qui seront utilisées de la façon suivante : une maison - bureau, ayant fonction de centre de formation ainsi que de laboratoire d'hydrobiologie à partir de la troisième année, cinq maisons pour les cadres expatriés et le directeur du projet;
- terrain pour les infrastructures et bâtiments dans l'UVTP et les centres de développement.

j). 2 Ressources extérieures :

a) Personnel nécessaire :

- un Expert en techniques de pêche artisanale continentale et en traitement du poisson.
  Il devra avoir les qualités suivantes : plusieurs années de travaux à haut niveau dans le domaine du développement de la pêche et une bonne expérience dans celui de la formation et de la vulgarisation. Durée de son séjour : 48 mois.

- un Expert associé spécialiste en commercialisation, gestion conservation et manipulation du poissons sous froid.
  Il sera chargé de contrôler les activités de collecte du poi s frais et fumé, de superviser et former son homologue et le per sonnel zaïrois en traitement du poisson sous froid, de suivr former son homologue et le personnel zaïrois en gestion.
  Durée de son séjour : 36 mois.
- un Mécanicien volontaire des Nations Unies expert en entreti et réparation d'installations du froid et de moteurs marins.
  Durée de son séjour : 36 mois.
- Consultants divers : Le projet tera appel à des consultants pou des problèmes spécifiques qui pourraient se poser au cours de s réalisation.

b) Equipement

b). 1 Equipement durable

- matériel pour l'équipement du bureau de l'UVTP comprenar meubles de bureau, machines à calculer, machines à photo-copier, etc...
  Somme affectée : 20.000 $ US;
- matériel de formation : Le projet disposera de matériel e formation dans l'UVTP.
  Somme affecté : 10.000 $ US;
- Equipement pour le traitement du poisson du projet :
  le projet fera des essais-démonstrations de traitement amé ré et, en outre, traitera le poisson pêché par ses pirogue engagées dans des opérations de pêche expérimentale .
  Somme affectée : 5.000 $ US;
- 2 pirogues pour les essais-démonstrations de techniques de pêche. Somme affectée : 100 $ US;
- 2 moteurs hors bord à essence (15 ch) : ces moteurs seront installés sur les pirogues du projet.
  Somme affectée : 2.000 $ US;
- matériel de pêche : cet équipement servira pour les essais-démonstrations de techniques de pêche ainsi que des travaux de montage des filets.
  Somme affectée : 10.000 $ US;

- 13 moteurs hors bord à essence (15ch.) et 12 pirogues;
  Somme affectée : 12.600 $ US;
- 2 moteurs hors bord à essence (15 ch) et deux pirogues pour l'unité de surveillance du chenal d'Irebu.
  Somme affectée : 2.100 $ US;
- un bateau de liaison rapide UVTP - centres de développement à coque en aluminium, capacité de charge : 3 personnes plus équipement de pêche pour les démonstrations.
  Somme affectée : 15.000 $ US;
- 1 moteur hors bord à essence 60 ch.
  Somme affectée : 1.6000 $ US;
- matériel et équipement pour les essais-démonstrations de fumage amélioré (tables de nettoyage, couteaux, etc...)
  Somme prévue : 2.000 $ US;
- équipement pour un atelier mécanique. Le projet effectuera l'entretien et les petites réparations de ses propres moteurs marins et des installations du froid.
  Somme affectée : 15.000 $ US;
- 6 groupes électrogènes. 12,5 KVA diesel (4 pour les maisons, 1 pour le bureau). Somme prévue : 30.000 $ US.
- 6 climatiseurs (4 pour les maisons, 1 pour le bureau).
  Somme affectée : 3.000 $ US;
- 1 véhicule diesel tout terrain type Toyota Land Cruiser (Directeur du projet). Somme prévue : 12.000 $ US;
- 2 véhicules type R.4. (20 trousses pour l'entretien des moteurs hors bord, etc...), Somme forfaitaire : 5.000 $ US;

b). 2 Equipement durable pour la commercialisation :

- 2 bateaux pour la collecte du poisson fumé et pour l'approvisionnement des pêcheurs en équipement et en produits pharmaceutiques ayant les caractéristiques de base suivantes :
  - matériel acier
  - longueur 12 m
  - profondeur 2,50 m
  - tirant d'eau 1 m

- fond	plat
- diamètre de l'hélice	40 cm
- poids de bateau	2.500 kg
- capacité de charge	80 paniers (équivalent de 3 tonnes de poissons)
- moteur diesel in bord	80 ch
- vitesse	12 km/h à la montée; 25 km/h à la descente.

Ces bateaux seront couverts de bâches sur longueur de 8,50 m pour protéger le personnel et la marchandise de la pluie et du soleil.

Somme affectée : bateaux 10.000 $ US;
moteur 8.000 $ US;
total 18.000 $ US.

- 1 bateau de collecte du poisson frais ayant les caractéristiques de base suivantes (cf. figure 5) :

- matériel	bois
- longueur	11,25 m
- creux	0, 26 m
- poids	1.200 kg
- capacité de charge	3 tonnes
- propulsion	20 ch hors bord.

Ce bateau sera également couvert d'une bâche.

Somme affectée : bateau 1.200 $ US
moteur 1.200 $ US
total 2.400 $ US.

- fabrique de glace devant approvisionner le service de collecte du poisson frais et vendre son éventuel surplus à la population. Production de glace en fragments (chip).
  Capacité : 2 tonnes/jour;

- entrepôt de glace, chambre froide (capacité 2 tonnes, température : 0° -1°c à une température extérieure de 35°c).
  Installé sous un abri couvert pour le protéger du soleil et de la pluie.
  Somme prévue pour l'ensemble de l'équipement du froid (frais de montage inclus) : 100.000 $ US;
- Générateur électrique : capacité 50 KVA triphase (stand by)
  Somme affectée : 10.000 $ US;
- 200 caisses à poisson en plastique, capacité 40 Litres chacune.
  Somme prévue : 6.000 $ US;
- 1 camion frigorifique, capacité 1,5 tonnes de poisson.
  Somme affectée : 20.000 $ US;
- matériel de bureau. Somme prévue : 5.000 $ US;
- 2 postes radio émetteur-récepteur de longue portée (M'Bandaka - Kinshasa).
  Somme affectée : 2.000 $ US;
- 1 climatiseur. Somme prévue : 500 $ US;
- 2 bascules, capacité 200 kg. Somme affectée : 2.700 $ US;
- 3 balances, capacité 20 kg. Somme prévue : 450 $ US;

b). 3 Equipement non durable pour la commercialisation :

- fonds de roulement pour l'achat d'équipement de pêche :
  les frais moyens pour l'équipement étant approximativement de 3.000 Z/an; le total des achats des pêcheurs professionnels dans la zone d'intervention est d'environ 60.000 millions de Z/an (soit 1,5 millions de dollars US environ). Un cinquième de la demande devrait être couverte avec une rotation des achats trois fois par an.
  Somme affectée : 200.000 $ US;
- fonds de roulement pour les achats de poisson fumé :
  le montant prévu pour les achats annuels de poisson fumé est de 1.600.000 Z (46.000 dollars US). On estime qu'il faudra environ deux mois pour une rotation complète des achats-ventes.
  Somme affectée : 10.000 $ US;
- fonds de roulement pour les achats de poisson frais :
  le montant prévu pour les achats annuels de poisson frais est de 2.350.000 Z (67.000 dollars US environ). On estime qu'il faudra 45 jours pour une rotation complète des achats-ventes.
  Somme affectée : 9.000 $ US;

- fonds pour des achats de produits pharmaceutiques :
  On prévoit la création d'environ 20 pharmacies villageoises et un fonds de produits pharmaceutiques de base d'une valeur de 100 $ US.
  Somme prévue : 2.000 $ US.

Divers :

- dépenses générales de fonctionnement,
- entretien de l'équipement (commercialisation exclue),
- carburant et huile (commercialisation exclue),
- pièces détachées,
- frais de rapports et divers.

Somme estimée : 60.000 $ US.

c) Infrastructures : A M'Bandaka (UVTP)

- toiture en tôle ondulée pour abriter les activités de transformation du poisson. Dimensions : 100 m^2. Somme affectée : 5.000 $ US;
- petit entrepôt de stockage/équipement de pêche du projet.
  Dimensions : 50 m^2 à 150 $ US/m^2. Somme prévue : 7.500 $ US;
- réhabilitation de 6 maisons mises à disposition par le gouvernement.
  Somme affectée : 20.000 $ US;
- 4 réservoirs d'essence (1 par centre); capacité M'Bandaka 2.000 litres; autres : 1.000 litres. Somme forfaitaire : 5.000 $ US;
- commercialisation;
- entrepôt pour le stockage du poisson fumé collecté.
  capacité de stockage : 6 tonnes
  construit en semi-dur suivant le modèle FAO/F II P/R 88.
  Dimensions : 80 m^2 à 150 $ US/m^2.
  Somme affectée : 12.000 $ US;
- entrepôt de stockage d'équipement de pêche en semi-dur.
  Dimensions : 80 m^2. Somme affectée : 12.000 $ US;
- toiture en tôle ondulée pour arbriter les installations de froid.
  Dimensions : 100 m^2. Somme affectée : 5.000 $ US;

- bâtiment ayant fonction de kiosque de vente et de bureau pour la gestion et la comptabilité construit en dur.
  Dimensions : 50 m^2. Somme prévue : 16.000 $ US;
- un réservoir pour gasoil à M'Bandaka.
  capacité : 5.000 litres
  Somme affectée : 3.000 $ US.

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION INTERNATIONALE ($ US)

	TOTAL		1988		1989		1990		1991	
1. Personnel	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US
01 Technologiste des pêches (Dir.Projet)	48	359.000	12	81.000	12	88.000	12	95.000	12	95.000
02 V.N.U expert en commercialisation	48	84.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000
03 V.N.U. mécanicien	48	84.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000
04 Consultants	2	18.000	2	18.000		-		-		-
Total élément	146	545.000	38	141.000	37	130.000	36	137.000	36	137.000
49 Equipement		320.450		320.450		-		-		-
51 Infrastructures		79.500		79.500		-		-		-
52 Fonds		221.000		221.000		-		-		-
Total élément		620.950		650.950		-		-		-
Divers (carburant, huile, essence)		60.000		15.000		15.000		15.000		15.000
Imprévus		30.000		20.000		10.000		-		-
Total élément		90.000		35.000		25.000		15.000		15.000
TOTAL GENERAL		1.255.950		796.950		155.000		152.000		152.000

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION NATIONALE (en Zaïres)

	1988	1989	1990	1991	TOTAL
Personnel	706.200	776.820	847.440	918.060	3.248.520
Equipement de gestion	9.030.500	-	-	-	9.030.500
Frais de fonctionnement	2.071.000	2.277.000	2.505.000	2.751.000	9.604.000
Total	11.807.700	3.053.820	3.352.440	3.669.060	21.883.020

N.B. : Le Conseil Exécutif prévoit en plus de la contribution internationale une participation de 132.480.000 Zaïres au titre des équipements des pêcheurs artisanaux.

9.2. Deuxième phase (1992-1995)

a) Stratégie :

Le projet dans sa première phase aura déjà mis en place l'équipement et les infrastructures nécessaires pour le développement de la zone. En ce qui concerne l'assistance technique, on pense que la présence du mécanicien (2 ans) et du gestionnaire (4 ans) serait encore utile. Le fonds d'achat pour l'équipement sera augmenté de 200.000 à 250.000. Le principal résultat attendu est d'augmenter la production par pêcheur de 3 tonnes/an à 4,5 tonnes/an, soit une production de 150.000 tonnes/an pour la zone concernée par le projet.

10. PROJETS ENVISAGES POUR LE MAI-NDOMBE

10.1. Première phase

a) Titre du projet : Projet pilote de pêche expérimentale dans le lac Mai-Ndombe.

b) Localisation : Le projet sera réalisé dans le bassin du lac Mai-Ndombe.

c) Siège : Le siège du projet sera à Inongo.

d) Durée : Le projet aura une durée de 18 mois.

e) Objectifs :

e).1 Objectifs immédiats.

- évaluer le potentiel halieutique du lac;
- améliorer les connaissances sur la situation des pêches de la zone du lac.

f) Justification :

La zone de Mai-Ndombe présente de bonnes possibilités pour le développement des pêches : Le potentiel de l'ensemble des rivières et lacs de la région (rivières Kwa, Fimi et affluents; lac Mai-Ndombe et affluents de gauche; rivières Loto, Lokoro et affluents) a été estimé à 70.000 tonnes, tandis que le niveau actuel de production est de 20.000 tonnes. Cependant, l'importance des ressources du lac n'est pas connue avec certitude, par conséquent il faudrait commencer les actions de développement par une pêche expérimentale accompagnée d'une étude hydrobiologique.

Le projet permettra d'évaluer les ressources du lac et, en même temps, d'obtenir des renseignements plus précis sur la situation socio-économique de la région.

g) Stratégie et description sommaire du projet

On prévoit d'abord la présence d'un architecte naval (2 mois) et d'un charpentier (6 mois) dont la tâche sera la construction de deux bateaux capables de résister à la houle du lac et de transporter des filets de grandes dimensions. Puis une pêche expérimentale avec des nouveaux filets sera conduite pendant un an par un maître pêcheur, en même temps, compte tenu de la fragilité de l'écosystème, l'incidence des nouveaux engins de pêche sur les stocks de poisson sera contrôlée par un hydrobilogiste.

Les principales composantes du projet seront les suivantes :

- 2 bateaux à fonds plat munis de moteurs diesel in/ou hors bord;
- 1 atelier pour la construction des bateaux;
- 1 petit laboratoire pour effectuer les analyses hydrobiologiques nécessaires.

h) Ressources du projet

h).1 Ressources du gouvernement :

a) Personnel :
- un Directeur du projet biologiste diplômé
- un Technologue de pêche sur les embarcations
- une Secrétaire.

Coût : 1.483.020 Zaïres.

b) Infrastructures :
- deux maisons à Inongo à réhabiliter. Coût : 500.000 Zaïres.

c) Equipement de gestion et fonctionnement. Coût : 2.000.000 Zaïres.

h). 2 Ressources extérieures :

a) Personnel :
- un maître - pêcheur
- un biologiste
- un charpentier
- un architecte naval (consultant, 2 mois)

b) Equipement :

- équipement pour l'atelier de construction.
  Somme affectée : 10.000 $ US;
- trois moteurs diesel in/ou hord bord.
  Somme affectée : 15.000 $ US;
- équipement pour la pêche expérimentale.
  Somme affectée : 20.000 $ US;
- bois pour la construction des bateaux.
  Somme affectée : 10.000 $ US;
- deux véhicules type R.4.
  Somme affectée : 8.000 $ US.

c) Infrastructures :

- atelier de construction. Dimensions : 60 m^2
  Somme affectée : 9.000 $ US;
- réparation des deux bâtiments mis à la disposition du projet.
  Somme affectée : $ US 10.000;
- une station de carburant. Somme affectée : 5.000 $ US.

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION INTERNATIONALE ($ US)

	TOTAL		1988		1989	
1. Personnel	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US
Maître pêcheur	12	85.000	-	-	12	85.000
Hydrobiologiste	12	85.000	-	-	12	85.000
Charpentier	6	40.000	6	40.000	-	-
Consultants	2	18.000	2	18.000	-	-
Total élément	32	228.000	8	58.000	24	170.000
Equipement		68.000		68.000	-	-
Infrastructures		24.000		24.000	-	-
Total élément		92.000		92.000		-
Divers (carburant, huile, essence)		20.000		5.000		15.000
Imprévus		20.000		10.000		10.000
Total élement		40.000		15.000		25.000
TOTAL GENERAL		360.000		165.000		195.000

10.2. Deuxième phase (1990-1995)

a) Justification :

Les résultats de la première phase permettront d'évaluer les ressources du lac Mai-Ndombe. Cependant, on estime qu'au-dela de ces résultats, un projet pour le développement des pêches devrait être envisagé pour cette région. Les pêcheurs sont environ 20.000, la pêche est la principale source de revenus monétaires de la région.

b) Stratégie :

Les résultats du projet pilote seront importants pour préparer un proje fondé sur des connaissances plus précises de la zone.
Le projet devra réduire l'incidence des principales contraintes au dével pement des pêches de la région, à savoir :
- difficulté d'approvisionnement en matériel de pêche;
- techniques rudimentaires dans le domaine du montage du poisson;
- difficulté d'écoulement des produits de la pêche.

Le projet de la deuxième phase demandera un nombre important de moniteurs (10) et d'agents (5) car les pêcheurs sont très dispersés.
- la description du projet qui suit est baséé sur l'hypothèse que les résultats du projet pilote seront favorables.

c) Activités du projet :

A la base de la stratégie du projet, il y aura la création de quatre centres de développement des pêches qui seront situés au coeur des concen trations les plus importantes des pêcheurs, à savoir :
- Mushie (au confluent des fleuves Kasaï et Fimi);
- Kutu (au confluent de Kimi - Lukenie et du lac Mai-Ndombe);
- Kiri (lac Mai-Ndombe)
- Inongo (unité de vulgarisation des techniques des pêches, UVTP, et Centres de développement de pêche, lac Mai-Ndombe).

Les centres assureront aux pêcheurs les services suivants :

1. Service de captures :
   - vente de matériel de pêche;
   - vente de moteurs;
   - vulgarisation des techniques de pêche améliorées;
   - vulgarisation des techniques d'entretien et réparation des filets;
   - vulgarisation des techniques d'entretien des moteurs.

2. Service de débarquement :
   - vulgarisation des techniques de première manutention du poisson.

3. Service de traitement du poisson :
   - vulgarisation des techniques améliorées du fumage et de salage;
   - vente du sel pour le traitement.

4. Services divers :
   - vente des bateaux améliorés et des moteurs à crédit.

Les centres prêteront leurs services à tous les pêcheurs qui le demanderont. Le résultat espéré est d'associer les pêcheurs en créant des groupes ayant des intérêts communs. La vente à crédit par contre sera effectuée en faveur des pêcheurs membres de la coopérative.

Les centres recevront un appui à long terme de la part d'une unité de vulgarisation des techniques des pêches (UVTP) située à Inongo, qui occupe une position assez centrale par rapport aux villages choisis.

L'assistance technique (expatriés et homologue du Zaïre) aura pour base l'UVTP et visitera régulièrement les centres dans le but de veiller à l'application des thèmes techniques et d'assurer une formation continue aux moniteurs. Inongo sera le centre de diffusion de l'assistance technique et de formation des cadres.

d) Ressources du projet :

d). 1 Ressources du gouvernement :

a) Personnel :

- un Directeur du projet diplômé en pêche
- un Gestionnaire
- un Technologue de pêche
- un Technologue de poisson
- un Statisticien
- un Mécanicien
- un Secrétaire
- un Chauffeur
- une Sentinelle.

b) Equipement de gestion

c) Frais de fonctionnement

d) 2 équipes de moniteurs chargés de la vulgarisation des techniques et des statistiques

e) Infrastructures : trois maisons à Inongo.

d). 2 Ressources extérieures :

a) Personnel :

- un Expert en techniques de la pêche artisanale, en transformation et en conservation du poisson, qui soit en mesure de superviser la construction des bateaux et l'entretien des moteurs marins. Il devra avoir les références suivantes : plusieurs années de travaux halieutiques à haut niveau. Dans le domaine du développement de la pêche, il devra avoir une expérience solide en ce concerne la formation, la vulgarisation et la gestion. La durée de son séjour sera de 5 ans.

- un charpentier pour la construction des bateaux améliorés. Durée de son séjour : 3 ans.
- un volontaire des Nations Unies (ou expert associé), expert en comptabilité, en gestion et en commercialisation. La durée de son séjour sera de 5 ans;
- consultants divers (3 mois).

Le projet fera appel à des consultants pour des problèmes spécifiques qui pourraient se poser au cours de la réalisation du projet. Dès à présent, on prévoit les consultations d'un architecte naval (1 mois) et d'un expert en construction navale (5 mois) pour la mise au point des bateaux à tester et à réaliser localement.

b) Equipement :

Equipement durable :

- matériel pour l'équipement du bureau de l'UVTP; la somme de US $ 15.000 couvrirait l'ensemble du matériel (meubles de bureau, machines à calculer, photocopieuses, etc...);
- équipement pour le traitement du poisson : le projet fera des essais-démonstrations de traitement amélioré et, de plus, il traitera le poisson pêché sur son bateau expérimental. Le montant prévu pour cet équipement est de 10.000 $ US;
- équipement pour l'atelier mécanique : le projet assurera l'entretien et les petites réparations pour ses propres moteurs marins et, en même temps, il effectuera des démonstrations aux pêcheurs. La somme affectée est de 15.000 $ US;
- onze moteurs hors bord diesel ou à essence (7 ch.). La somme affectée est de 22.000 $ US;
- dix pirogues. La somme affectée est de 500 $ US (pirogues et moteurs seront utilisés par les vulgarisateurs);
- bateau de liaison rapide UVTP-centres, à coque en aluminium, trois places. La somme affectée est de 12.000 $ US;
- moteur hors bord à essence (40 ch.). La somme affectée est de 1.2000 $ US;

- divers : trois groupes électrogènes de 12,5 KVA diesel (2 pour les maisons, 1 pour le bureau). La somme affectée est de 20.000 $ US,
  4 climatiseurs, la somme affectée est de 2.000 $ US;
  une bascule CAP de 200 kg pour peser le poisson à Inongo, la somme affectée est de 1.500 $ US;
  4 balances CAP de 20 kg pour peser le sel dans les centres, la somme affectée est de 500 $ US;
  équipement divers (mètres, 15 trousses pour l'entretien des moteurs hors bord, etc..), la somme affectée est de 3.000 $ US;
  pièces détachées moteurs marins (10 pour cent de valeur), la somme affectée est de 3.500 $ US.

Equipement non durable :

- fonds de roulement pour l'achat de matériel de pêche. La dépense moyenne par pêcheur pour l'équipement est d'environ 2.500 Z/an. Par conséquent, le total des achats des pêcheurs professionnels est d'environ 20 millions de Zaïres/an (soit, US $ 650.000).
  On pense couvrir 20 pour cent de la demande avec une rotation des achats de 2 fois par an. La somme affectée est de 100.000 $ US;
- fonds de roulement pour les achats à crédit de moteurs marins. On envisage la distribution de 10 moteurs hors bord diesel parmi les pêcheurs de la zone d'Inongo qui seront donnés en location-vente pour une période de deux ans. La somme affectée est de 20.000 $ US;
- fonds de roulement pour les achats à crédit d'embarcations. A partir de la deuxième année, on envisage la distribution de 30 embarcations parmi les pêcheurs de la région d'Inongo qui seront donnés en location-vente pour une période de trois ans. La somme affectée est de 50.000 $ US;
- fonds de roulement pour les achats de sel. La somme affectée est de 1.500 $ US;

- dépenses générales de fonctionnement;
- entretien de l'équipement;
- carburant et huile;
- pièces détachées;
- frais de rapports et divers;

  Somme estimée : 55.000 $ US.

Les montants de la vente de l'équipement et du sel seront déposés dans un compte bancaire ouvert par la FAO à cet effet. La gestion et l'utilisation des fonds de ce compte seront effectuées par le CTP en accord avec le Directeur du projet.

c) Infrastructures :

UVTP

- entrepôt pour le stockage et la vente du poisson pêché et traité par le projet. Capacité de stockage 5 tonnes. Construit en semi-dur suivant le modèle FAO/F II P/R 88.
  Dimensions : 70 m^2 à US $ 150. Somme affectée : US $ 10.500;
- atelier mécanique, contruit en semi-dur.
  Dimensions : 80 m^2 . Somme affectée : US $ 12.000;
- toiture en tôle ondulée pour abriter les activités et l'équipement de transformation du poisson (salage et fumage).
  Dimensions : 200 m^2. Somme affectée : US $ 10.000;
- entrepôt de stockage pour l'équipement de pêche et de sel, construit en semi-dur. Dimensions : 100 m^2.
  Somme affectée : US $ 15.000;
- deux réservoirs à carburant. Capacité : Inongo 5.000 litres; Kiri 1.000 litres. Somme affectée : US $ 8.000.

Centres de pêche.

- deux entrepôts de stockage pour l'équipement et le sel (Mushie et Kiri; à Kutu une société privée vend déjà du matériel de pêche).
  Dimensions : 80 m^2 ch. x 2 = 160 m^2.
  Somme affectée : US $ 19.000;

- contribution projet 4 toitures - centres de réunion/-
démonstration des pêcheurs. Somme forfaitaire : US $ 6.000.

c) Résultats attendus

Le principal résultat attendu sera une augmentation de la production qui devrait passer de 20.000 à 50.000 tonnes/an.

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION INTERNATIONALE ($ US)

	TOTAL		1990		1991		1992		1993		1994		1995	
1. Personnel	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US	M/H	$ US
01 Technologiste des pêches Dir.projet	60	475.000	12	95.000	12	95.000	12	95.000	12	95.000	12	95.000	-	-
02 Charpentier	36	240.000	12	80.000	12	80.000	12	80.000	-	-	-	-	-	-
03 V.N.U. Gestion	60	105.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000	12	21.000	-	-
04 Consultants	3	27.000	2	18.000	1	9.000	-	-	-	-	-	-	-	-
Total élement	159	847.000	38	214.000	37	205.000	36	196.000	24	116.000	24	116.000	-	-
Equipement		106.200		106.200		-		-		-		-		-
Infrastructures		80.500		80.500		-		-		-		-		-
Fonds de roulement		171.500		171.500		-		-		-		-		-
Total élément		358.200		358.200		-		-		-		-		-
Divers (carb.,huile, assurance)		90.000		15.000		15.000		15.000		15.000		15.000		15.000
Imprévus		55.000		20.000		15.000		10.000		5.000		5.000		-
Total élément		145.000		35.000		30.000		25.000		20.000		20.000		15.000
TOTAL GENERAL		1.350.200		607.200		235.000		221.000		136.000		136.000		15.000

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION NATIONALE (en Zaïres)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	TOTAL
Personnel	847.440	918.060	1.009.866	1.110.853	1.221.938	1.344.131	6.452.288
Equipement de gestion	9.306.000	-	-	-	-	-	9.306.000
Fonctionnement	1.267.000	1.393.000	1.532.000	1.682.000	1.850.200	2.035.220	9.759.420
Total	11.420.440	2.311.060	2.541.866	2.792.853	3.072.138	3.379.351	25.517.708

N.B. : Le Conseil Exécutif prevoit en plus de la contribution internationale une participation de 43.286.000 Zaïres au titre des équipements des pêcheurs artisanaux.

11. PROJET : RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

a) Titre du projet : Gestion et coordination du développement des pêches

b) Durée du projet : 30 mois.

c) Organisme du Conseil Exécutif chargé d'exécution du projet : Département des Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la Nature.

d) Agence d'exécution : FAO

e) Contribution du Conseil Exécutif : 29.976.150

f) Contribution du Donateur : 1.250.000

g) Objectifs de développement

g). 1 Objectifs à long terme :

- Augmentation de la production piscicole nationale
- Aménagement des ressources
- Formation des cadres nationaux et des agents de vulgarisation.

g). 2 Objectifs immédiats :

- Renforcer les capacités d'intervention de la future Direction des pêches
- Instaurer les fonctions de contrôle, de protection des ressources, de planification et promotion de développement au sein de la Division
- Améliorer le système de collecte des données statistiques
- Promouvoir le développement de la pêche
- Assistance aux pêcheurs artisanaux du fleuve Zaïre

h) Justification du projet.

L'une des contraintes fondamentales au développement des pêches au Zaïre est l'insuffisance d'une Administration centrale et régionale en matière de gestion des ressources, de collecte et d'analyse des données, de formation, d'encadrement des pêcheurs, de suivi scientifique des ressources, de coordination des projets, d'assistance et de programmation du développement.

Il est essentiel que le rôle traditionnel d'une Administration qui est de promouvoir, de coordonner et suivre le développement soit renforcé par la formation des cadres nationaux, le concours d'organismes bilatéraux et internationaux spécialisés en matière de développement.
La stratégie de développement des pêches qui nécessite un développement simultané de toutes les zones (mer, fleuve, lacs) passe d'abord par la mise en place d'un support institutionnel non seulement au niveau central mais aussi au niveau des centres principaux de production.

i) Activités

Le projet sera basé à Kinshasa où sera installée une Direction centrale formée d'expatriés qui seront chargés en étroite collaboration avec les homologues zaïrois de la conception, de l'exécution et du suivi de l'ensemble des projets identifiés dans le cadre du plan Directeur.

Le Département des Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la Nature mettra à la disposition du projet des locaux adéquats et procédera au recrutement des cadres supérieurs et moyens qui serviront de personnel de contrepartie aux Experts qui seront recrutés.
Le personnel expatrié comprendra :

- un Conseiller Technique Principal qui sera responsable en étroite collaboration avec le Directeur National de la bonne exécution du projet.
- un Economiste des Pêches qui définira la méthodologie des enquêtes socio-économiques et formera les agents d'exécution et assurera la supervision technique. Il élaborera une méthode suivi/évaluation des projets opérationnels et identifiera de nouveaux projets.

- un Technologiste des pêches : qui sera responsable de la formation des agents de vulgarisation et du suivi des actions sur le terrain.
- des consultants qui seront chargés de résoudre les problèmes spécifiques qui se présenteront au cours de l'exécution du projet.

Le projet aura une durée de 30 mois et aura pour tâche de permettre à la future Direction des Pêches d'accomplir ses fonctions relatives au développement de la pêche, à l'aménagement et la protection des ressources.

La formation des cadres nationaux par l'octroi des bourses d'études à l'étranger sera un volet important des activités du projet. Le projet compte tenu de la situation actuelle de la Division pêche et de la perspective de mise en oeuvre des projets identifiés pour la 1ère phase dans le plan Directeur devra procéder au recrutement et à la formation de 13 cadres supérieurs et des cadres moyens.

La formation des agents de vulgarisation (moniteur de pêche et agents) se fera sur place au Centre de développement Communautaire de Kinkole situé près de Kinshasa.

Les 14 agents de la Division Pêche actuellement sans affectation précise subiront d'abord la formation de moniteurs et d'agents de pêche et seront affectés au niveau des projets en cours.

Pendant la période d'exécution du projet 2 promotions de moniteurs et d'agents devront être formés, soit au total 49 personnes.

j) Budget du projet ✓

j). 1 Contribution internationale (en dollars)

Personnel	866.674
Appui Administratif	14.000
Voyages-Missions d'appui.....	41.000
Formation (bourses).....	68.500
Formation en groupes.....	31.500
Infrastructure.....	20.000
Equipement.....	158.000
Fonctionnement et autres dépenses.	70.326
	1.250.000

j). 2 Contribution du Conseil Exécutif (en zaïres)

Personnel	4.955.400
Missions d'appui.....	10.530.000
Equipement.....	7.755.000
Fonctionnement.....	6.735.750
	29.976.150

j). 3 Résultats attendus

Les principaux résultats attendus seront les suivants

- Amélioration de l'efficacité de la Division Pêche en personnel plus qualifié et avec un équipement plus adéquat;
- Amélioration des compétences régionales dans le domaine des pêches (moniteurs, agents, cadres moyens);
- Etablissement d'un système de statistiques pilote pour la pêche;
- Evaluation du potentiel des ressources;
- Démarrage des recherches sur les ressources;
- Formation des pêcheurs.
- Assistance aux pêcheurs artisanaux du fleuve Zaïre (Pool Malebo).

12. PROJET DE RECHERCHE HALIEUTIQUE

a) Titre du Projet : Assistance au Centre de Recherche d'Uvira

b) Durée du projet : 3 ans

c) Organisme du Gouvernement chargé de l'exécution du projet : Institut de la Recherche Scientifique

d) Agence d'exécution : FAO

e) Contribution du Gouvernement : 4.868.880 Zaïres

f) Contribution du Donateur : 2.045.000 dollars

g) Objectifs de développement

- augmentation des capacités nationales en matière de recherche halieutique
- aménagement des ressources dans les lacs de l'Est.

g). 1 Objectifs immédiats :

- Mise en place d'un centre de recherche fonctionnel
- Réalisation d'un programme de recherche sur le milieu et les ressources
- Evaluation des ressources (Tanganyika, Kivu)
- Formation de 3 limnologistes, 1 pisciculteur, 1 biologiste de pêche.

h) Justification du projet

Le lac Tanganyika avec sa vaste superficie possède des ressources en poissons considérables estimées entre 125.000 tonnes et 450.000 tonnes.

Le lac Kivu plus au Nord a un potentiel estimé entre 7.000 et 30.000 tonnes mais très faiblement exploité. Conscients du potentiel de leurs ressources et de leurs besoins en protéines, les pays riverains sont en train de considérer la promotion de la pêche dans les 2 lacs. Toutefois, la grande variabilité de la production annuelle rend la planification du développement difficile à réaliser.

Malgré les recherches effectuées sous l'Administration belge et dans le cadre des projets de pêche PNUD/FAO au Burundi et en Tanzanie le niveau des connaissances concernant les ressources, le milieu, les activités de pêche est loin d'être satisfaisant.

Le seul centre de recherche existant pour l'ensemble des lacs qui possède de solides infrastructures se trouve à Uvira sur la rive Ouest du Tanganyika.

Les activités de recherche dans le lac Tanganyika étant pratiquement arrêtées depuis quelques années , la réhabilitation du centre de recherche d'Uvira servira à relancer la recherche hydrobiologique sur toute l'étendue des lacs de l'Est et à établir un Centre Régional pour le lac Tanganyika qui sera chargé de l'échange des données et de la coordination des futurs programmes de recherche et de la prise en commun des mesures d'aménagement des ressources.

On pourra à partir d'Uvira former le personnel additionnel nécessaire au fonctionnement des stations de recherche hydrobiologiques envisagées.

i) Activités

Le Centre de Recherche d'Uvira fait partie de l'institut des recherches scientifiques du Zaïre. Le projet d'une durée de 3 ans aura son siège à Uvira où seront mis à sa disposition des chercheurs comme personnel de contre-partie et des experts internationaux. L'Institut des Recherches Scientifiques fournira un appui financier pour permettre aux chercheurs nationaux de participer efficacement aux activités du projet.

Le projet sera chargé :

- de préparer et mettre en marche un programme de recherche appuyant les activités de pêche dans le Tanganyika et le Kivu;
- de coordonner ses activités avec celles de la Division des pêches du Département de l'Environnement et avec les services des pêches des autres pays riverains;
- de former le personnel de contrepartie;
- de promouvoir la création des autres stations de recherche;
- d'établir des relations de jumelage avec d'autres centres de recherche à l'étranger.

Le personnel expatrié du projet sera composé d'un :

- limnologiste (3 ans) qui va diriger le projet, orienter et superviser les travaux des experts et du personnel de contrepartie - préparer le programme de recherche et assurer la formation du personnel de contrepartie;
- biologiste (3 ans) qui assistera le limnologiste dans la préparation et la mise en exécution du programme de recherche, établira les bases d'un plan d'aménagement des ressources et assurera la formation du personnel de contrepartie;
- maître pêcheur mécanicien (2 ans) qui effectuera les opérations de pêche envisagées dans le programme, assurera l'entretien et le fonctionnement des embarcations et la formation du personnel de contrepartie.

j) Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Démarrage du ler centre de recherche hydrobiologique du Zaïre
- Création d'un noyau d'hydrobiologistes nationaux
- Réalisation d'un programme de recherches dans les lacs Tanganyika et Kivu
- Evaluation des ressources.

k) Budget du projet ✓

k). 1 Contribution du Donateur (en dollars)

- Personnel	
- Limnologiste - Biologiste - Maître pêcheurs	940.000 dollars
- Voyages officiels	50.000 dollars
- Fonctionnement	300.000 dollars
- Equipements	400.000 dollars
- Formation (bourses)	120.000 dollars
Total partiel	1.810.000 dollars
Frais d'agence (13%)	235.000 dollars
Total général	2.045.000 dollars

k). 2 Contribution du Conseil Exécutif (en zaïres)
(sous forme de salaires et primes pendant 3 ans).

Personnel

- 1 Co-Directeur	360.000 Zaïres
- 5 Chercheurs	738.000 " "
- 1 Agent Administratif	147.000 " "
- 2 Homologues(maître pêcheur)	231.120 " "
- 5 Assistants (biologistes)	574.590 " "
- 3 Laboratins	167.400 " "
- Déplacements	300.000 " "
Total	2.518.710 Zaïres

CONCLUSION

La mise en place du plan Directeur et des différents projets qui seront retenus nécessite une coordination centrale, évoquée précédemment, et une concertation entre les différents bailleurs de fonds potentiels. Aussi paraît-il souhaitable qu'une table ronde soit organisée par le Commissaire d'Etat aux Affaires Foncières, Environnement et Conservation de la Nature réunissant les bailleurs de fonds intéressés, voire certains partenaires privés intervenant dans la pêche, pour leur présenter les conclusions et recommandations du plan Directeur et analyser dans quelles mesures et sous quelles formes les interventions prévues par les différents bailleurs de fonds peuvent concourir à la réalisation du plan Directeur des pêches.

La récapitulation globale de tous les projets envisagés peut être présentée dans les 2 tableaux ci-après.
Le coût global est estimé à 31,5 millions de dollars pour une production escomptée de 402.800 tonnes d'une valeur de production additionnelle.

- en 1e phase : 7.590.000.000 zaïres
- en 2e phase : 5.040.000.000 zaïres

Au cours de la 1ère phase, la priorité a été donnée au secteur de la pêche artisanale par rapport à la pêche industrielle en tant qu'élément de stratégie générale de développement des pêches et en raison de l'importance du personnel humain dont l'encadrement et l'équipement en matériel de pêche devrait permettre de produire annuellement une quantité suffisante de poisson pour couvrir la consommation nationale.
L'exécution de l'opération d'approvisionnement des artisans pêcheurs en matériel et engins de pêche devra aboutir en 1991 à une production nationale additionnelle de 151.800 tonnes par an soit une augmentation de 100 % de la production actuelle.
Cette production nationale additionnelle peut être atteinte grâce à un matériel d'une valeur de 285 millions de Zaïres (95.000.000 x 3) pour équiper annuellement 28.500 pêcheurs en 3 phases successives (annexe 12).
Le développement d'une pêche semi-industrielle est cependant envisagée en phase 2 sur certains plans d'eau pour exploiter une ressource qui n'est pas accessible à la pêche artisanale. C'est certainement le cas pour le lac Tanganyika et le lac Mobutu.

Projets phase 1 - Pêche artisanale

(1988 - 1991)

	TANGANYIKA NORD	TANGANYIKA SUD	KIVU	IDI AMIN	MOBUTU	KAMALONDO	MER	FLEUVE	MAI-NDOMBE	TOTAL
Coût du projet (dollars) (2)										
- apport extérieur	909.000	1.417.500	865.800	971.700	4.700.000	799.000	858.000	1.255.950	360.000	12.136.950 $
- apport intérieur	133.948	257.536	148.877	148.877	147.877	133.948	148.877	173.675	-	1.294.615 $
Production escomptée (tonnes)	26.000	70.000	10.000	18.000	10.000	28.000	5.000	135.000	-	302.000 T
Estimation valeur production (1) (en milliers de Z.)	1300000	3500000	500000	900000	500000	1400000	250000	675000	-	15100000

- Coût des projets 1.692.377.190 Zaïres (1.700.000.000 Zaïres)
- Valeur de la production 15.100.000.000 Zaïres
- Production additionnelle : 151.800 tonnes - valeur de la production additionnelle = 7.590.000.0000

(1) sur la base d'un prix moyen au producteur de 50 Z/kg

(2) sur la base de 1 $ = 126 Zaïres

Projets phase 2 - Pêche artisanale et semi-industrielle

(1992 - 1995)

	TANGANYIKA NORD P.artis.	TANGANYIKA NORD P.s.ind.	TANGANYIKA SUD P.artis.	TANGANYIKA SUD P.s.ind.	KIVU P.artis.	KIVU P.s.ind.	IDI AMIN P.artis.	KAMALONDO P.artis.	MER P.artis.	FLEUVE P.artis.	MAI-NDOMBE P.artis.	TOTAL
Coût du projet ($)	540.000	3.360.000	1.064.000	4.600.000	649.000	2.520.000	973.700	781.800	840.000	1.449.950	1.350.200	18.128.650 $
Production escomptée	35.000	25.000	45.000	25.000	18.000	3.000	18.000	28.000	5.800	150.000	50.000	402.800 tonnes
Estimation valeur production (en milliers de Zaires)	1750000	1250000	2250000	1250000	900000	150000	900000	1400000	290000	7500000	2500000	20140000

Coût des projets : 18.128.650 $

Valeur de la production : 20.140.000.000 Zaïres

Production additionnelle : 100.800 tonnes

Valeur de la production additionnelle : 5.040.000.000 Zaïres

- Prix moyen au producteur = 50 Z
- 1 $ = 126 Zaïres

ANNEXE 1

Programme d'enseignement pour la formation des moniteurs de pêche et des professionnels de la pêche.

I.- Etude du milieu pêcheur

- Le milieu pêcheur - Les campements-villages de pêcheurs
- La vie du pêcheur - situation familiale
- Situation des campements - Améliorations à apporter
- Groupements des pêcheurs - les coopératives - Administration financement - parts - paiement - crédit - gestion - Conseil de surveillance.

II.- Etudes des ressources

- Physiologie du poisson - Descritpion - Croissance - Régime alimentaire
- Notion de classification
- Poissons importants dans la région - Biologie
- Vie sexuelle des poissons - Nidification - Frai

III.- Techniques de la pêche

- Matériel
  - navettes = dimensions - fabrication
  - moules = dimensions - fabrication
  - couteau = utilisation - entretien
  - ficelles : différentes sortes - utilisation - le nylon - utilisation

- Dimension des mailles et des filets
  - Dimension des filets et des mailles - longueur et chute. côte - diagonale verticale - diagonale horizontale.

- Disposition des engins de pêche dans l'embarcation
- Influence du vent et du courant

Technologie de poisson.

V.- Manipulation - Préparation et Conservation du poisson

- Généralités
  - raison de conservation
  - influence de la chaleur et de l'humidité

V- Manipulation des poissons

- Ecaillage - Eviscération - Tranchage

- Conservation du poisson
  - Le sel - influence du sel
  - Influence de la température
  - Utilisation de la saumure

- Conservation du poisson par le froid
- Conservation au moyen du séchage
  - Espèces de poisson se prêtant au séchage
    - poisson maigre
    - poisson gras
  - Préparation au séchage - saumure - salage, séchage
  - Construction du séchoir - condition de l'emplacement
  - Ennemis du poisson au séchage
  - Conduite et manipulation pendant le séchage

- Conservation au moyen du fumage
  - Manipulation - nettoyage - lavage dans la saumure et séchage au soleil
  - Différentes sortes de fumoirs
  - Le bois

- La conservation des poissons fumés - Emballage stockage et transport

VI.- Législation de la pêche

- Principes d'une législation de la pêche
- Les frayères - leur délimitation - Raisons de la protection des frayères
- Dimensions des mailles et leur importance au point de vue de la protection des poissons
- Zones de pêche
- Fermeture de la pêche et réserves de pêche
- Pêche par empoissonnement
- Protection de certaines espèces de poisson
- Transport - Réglementation du Commerce
- Licence - Permis de pêche - Taxes

VII.- Navigation

- Règles de route - des ports - Equipage
- Feux de position - signaux - Phoniques
- Accidents de la navigation
- Manoeuvres de sauvetage - Utilisation de la bouée et du corset de sauvetage.

VIII.- Formation générale

- Organisation administrative
- Rédaction administrative -
- Lecture - explication de texte de législation
- Rédaction d'un rapport d'activité -
- Arithmétique - Problèmes ayant trait à la pêche, au calcul des filets, des surfaces -
- Epargne, investissement, entrée sortie, débit, crédit bon de commande, reçu

IX.- Initiation à la collecte des données statistiques

- enregistrement des formulaires des débarquements

X.- Etude du mouvement coopératif

XI.- La motorisation : Le moteur hors bord - description, principe - différen parties - Puissance - mode de fonctionnement mise en route, arrêt, réglage les principales pannes.

A N N E X E 2 : LE LAC TANGANYIKA

1) Données Géomorphologiques

Altitude : 773 m
Surface totale 32.900 Km2 (14.800 Km2 au Zaïre (45%)
Dont : (2.600 Km2 au Burundi (8%)
(13.500 Km2 en Tanzanie (41%)
(2.000 Km2 en Zambie (6%)

Profondeur Maximale : 1.435 m
Moyenne : 700 m

Volume : 18.940 Milliards de m^3
Longueur : 673 Km
Largeur Maximale : 48 Km
Emissaire : Rivière Lukunga

2) Ressources et production

Une estimation de la productivité potentielle du lac réalisée par la FAO("echo survey") en 1973, ainsi qu'une analyse des concentrations de matières nutritives effectuée en 1974, on conduit à un chiffre de 80 à 95 Kg/ha/an.

Sur cette base, la prise maximale équilibrée pour la partie zaïroise du lac serait de l'ordre de 130.000 Tonnes/an. Ce chiffre parait plus proche de la réalité que d'autres estimations du potentiel exploitable qui allaient jusqu'à 300.000 Tonnes par an.

D'après une estimation FAO, en 1976 la production de la partie zaïroise du lac aurait été la suivante :

	Production	Rendement par unité de pêche /an.
Pêche coutumière et artisanale individuelle	12.000 T	3 T
Pêche artisanale en cata/trimarans	5.000 T	25 T
Pêche semi-industrielle	5.000 T	330 T
TOTAL	22.000 T	358 T

Des estimations plus récentes (1) portent sur des captures annuelles de l'ordre de 30.000 T/an au Zaïre, soit 22% de la production potentielle. Par conséquent, il y aurait la possibilité théorique d'augmenter considérablement la production de la partie zaïroise du lac.

Le lac serait peuplé à 75% de Stolothrissa tanganicae, Clupéidés atteignant 8 cm pour 8 g, dénommé Ndakala, dont la valeur commerciale est relativement reduite, à 10% de Limnothrissa miodon (Lumbu), 17 cm-30g à la taille adulte, les 15% restants seraient essentiellement constitués de Luciolates (Mikeke) et Lates (Sangala), poissons dont la valeur commerciale est elevée.

3. Pêcheurs et moyens de production.

Trois types de pêche sont représentés

3.1. La pêche coutumière

La pêche coutumière qui se pratique avec de petites embarcations utilisant des filets à poche conique (Lusenga). Il y aurait, le long de la rive ~~zaïroise~~ CONGO du lac, environ 4.000 pirogues montées par deux à trois pêcheurs et capturant en moyenne 1,5 Tonne par an.

(1) Roest, sous-comité des pêches pour le lac Tanganyika, 1983

3.2. La pêche artisanale

La pêche artisanale qui est réalisée au moyen de catamarans équipés de "Lift-Net" (filets soulevés) de 9X9 m d'ouverture en moyenne. Ces unités, constituées par deux pirogues accouplées par des longues perches, permettent de capturer en moyenne 10 T/an. L'effort de pêche de ces unités est limité à 10 jours/mois le nombre moyen de pêcheurs par unité est de 6 personnes. Le nombre estimé de ces embarcations est de 400 unités.

3.3. La pêche semi-industrielle

Chaque unité est constituée d'un bateau senneur, long de 12 à 15 m avec 20 pêcheurs environ à bord et de 3 à 4 petits bateaux porte-Lampe, utilisés pour attirer le poisson. La production par unité est en moyenne de l'ordre de 300 T/an. Ces flottilles ont souffert de la zaïrianisation (1973) et n'ont pas retrouvé leur niveau de production antérieur. Il resterait au lac Tanganyika une dizaine de senneurs en état de marche, basés à Kalémie.

Le nombre de pêcheurs du lac Tanganyika est d'environ 13.000 personnes : les pêcheurs à plein temps sont ceux de la pêche industrielle, tandis que les autres doivent être considérés comme des agriculteurs - pêcheurs.

Le niveau technique des pêcheries du lac pourrait être amélioré. Pour la pêche semi-industrielle les mesures à prendre pourraient être:

- Utilisation de sennes plus longues et de plus grande chute;
- Détection des bancs de poisson par écho sondage;
- Amélioration de l'attraction lumineuse;
- Amélioration de la vitesse de fermeture des sennes grâce à un meilleur cabestan.

En ce qui concerne la pêche artisanale les mesures suivantes pourraient être envisagées:

La distribution du poisson salé séché, sous réserve d'un conditionnement correct, ne pose aucun problème de transport et le délai d'acheminement, de l'ordre de 2 à 3 jours, n'est pas une contrainte.

Le transport du poisson congelé sur Lubumbashi se fait en wagons isothermes (et non frigorifiques) appartenant à la SNCZ (4 à 6 unités sur le réseau de Lubumbashi en 1984).

La qualité et l'état du poisson à l'arrivée est extrêmement dépendant de la durée du voyage. Chargé généralement à une température de - 20°C il arrive à une température de 0°C à -5°C, il est donc décongelé.

Le trajet Kalemie-Lubumbashi est assuré une fois par semaine. Compte tenu des prix de vente pratiqués et des frais engagés pour la stabilisation du produit, le séchage et le salage séchage n'apportent que peu ou pas de valeur ajoutée, mais restent nécessaires pour limiter les pertes, stabiliser le prix du poisson frais sur le marché de Kalémie et assurer l'approvisionnement des 2 Kassaï, du Kivu et du Shaba.

Seule la congélation apporte une valeur ajoutée nette au produit. Les deux goulots d'étranglement qui apparaissent à ce niveau sont les pertes au séchage, qui peuvent être de l'ordre de 25% à 50% en saison des pluies, et l'insuffisance des moyens de transport pour le poisson congelé, moyens qui pour l'instant ne sont pas adaptés aux produits congelés, même si actuellement une telle pratique est tolérée et acceptée.

6. Projets en cours

Les deux projets en cours, à savoir le projet BARAKA et le projet FITRACO ont été déjà analysés dans la première partie de notre étude (bilan diagnostic).

7. Problèmes et contraintes - Majeures

7.1. Les ressources halieutiques du lac

Les estimations différentes du potentiel de la partie zaïroise du lac, allant de 450.000T/an à 125.000 T/an rendent difficile une véritable planification des pêches.

Il est vraisemblable qu'actuellement le potentiel soit, sous-exploité. Un programme basé sur le développement de la production apparaît donc réalisable; cependant il apparaît nécessaire qu'une étude approfondie sur les ressources du lac soit entreprise en vue de déterminer avec précision le potentiel exploitable, les principales espèces commercialisables, leur importance, et leur écologie pour adopter des techniques de pêche plus performantes.

7.2. La pêche artisanale

La contrainte principale de ce secteur reste la pénurie et le prix élevé du matériel de pêche. Comme le projet FED 1'a démontré, l'approvisionnement régulier des pêcheurs peut conduire à une augmentation importante de la production, notamment si l'effort est accompagné par un encadrement technique. De plus un système de contrôle de la gestion du projet par le service des pêches devrait être envisagée pour assurer une suite aux efforts entrepris et permettre la continuité de l'activité après le projet.

7.3. La pêche semi-industrielle

La situation de ce secteur est complexe et l'échec de l'initiative de FITRACO n'incitera pas de nouveaux investisseurs à se lancer dans une opération de pêche semi-industrielle.
De plus les autres unités exploitées sur le lac appartiennent à des privés, d'origine grecque, qui n'envisagent pas de développer leur activité compte-tenu d'une certaine méfiance, des difficultés d'obtention de crédit, et du non rajeunissement de leur "colonie". Une vision pessimiste de ce secteur conduirait à sa disparition dans quelques années.

En ce qui concerne les captures, les statistiques du projet PNUD/FAO à Gisenyi sur la côte nord-ouest du lac au Rwanda indiquent une capture moyenne de 50 Kg par embarcation/jour de pêche. Le nombre moyen de jours de pêche semble être de l'ordre de 250 jours par an. Sur cette base, les captures totales annuelles des 22 unités de pêche présentes devraient être de l'ordre de 300 Tonnes/an. Il en résulte qu'un programme de développement de la production est sûrement possible.

3. Les pêcheurs et les moyens de production

On évalue le nombre de pêcheurs à 300. Ces pêcheurs ont une routine de travail fixe avec 22 jours de pêche pendant le cycle lunaire et environ 8 jours de repos à la pleine lune. Les principaux centres de pêche artisanale se sont développés entre Goma et Bukavu, tels que Nzula, Minavo, Kalehe, Katana et Kazingo.

La technique la plus diffusée est une pêche pratiquée à partir de catamarans et de trimarans, utilisant des "LIFT-NETS" en attirant les poisson par des lampes à Kérosène. Chaque embarcation emploie jusqu'à 12 pêcheurs. Certaines unités sont munies de moteurs hord-bord.

Les activités de pêche artisanale sont freinées surtout par la rareté et le prix élevé du matériel de pêche, dont la source principale d'approvisionnement est le Burundi. La mise en veilleuse de la Supubu (la Société d'Etat Burundaise qu'importait le matériel de pêche) a rendu encore plus difficile l'approvisionnement en matériel dans la région.

Le prix élevé ainsi que les ruptures des stocks de carburant sont eux - aussi des contraintes de ce secteur.

4. Le traitement

Les quantités de poisson séché sont négligeables car les marchés sont proches des centres de production. Les infrastructures du froid existantes devraient être remises en état pour améliorer leur efficacité.

5. La Commercialisation

Compte tenu de l'importance des populations riveraines et de la faible production actuelle, l'écoulement du poisson ne pose pas de problèmes. La majorité des captures est vendue dans les marchés locaux.

6. Les projets en cours

Lors de la 3ème session du groupe de travail CPCA sur l'évaluation des stocks tenue à Lusaka en 1985, il a été admis que le projet FAO basé à Gisenyi (Rwanda) étende ses activités dans les eaux zaïroises. Les autorités zaïroises ont déjà donné leur accord mais des négociations devraient être entamées entre le ~~Zaïre~~ Congo, le Rwanda et la FAO pour déterminer un programme conjoint plus élargi de recherche halieutique et son financement.

7. Conclusion

Le potentiel important du lac ~~Kivu~~ Tanganyika et, en même temps, le niveau négligeable de la production actuelle offrent des bonnes possibilités pour réaliser un programme de développement de la production de poisson sur ce plan d'eau. La facilité d'écoulement et le bon état du réseau routier autour du lac sont des éléments qui jouent aussi un rôle favorable pour la réussite du projet.

Ce projet devra former des jeunes pêcheurs et les soutenir dans l'acquisition de l'équipement et des techniques appropriés pour capturer cette nouvelle ressource.

ANNEXE 4 : LE LAC IDI AMIN / ~~Edouard~~ Albert Edouard

1. Données Géomorphologiques

- Altitude : 916 m
- Surface totale : 1.940 Km2
  dont (1.630 Km2 au Zaïre (84%)
  (310 Km2 en Ouganda (16%)
- Profondeur : Maximale : 117 m
- Volume : 78,2 milliards m3
- Longueur : 90 Km
- Plus grande largeur : 40 Km
- Tributaire : Rutshuru
- Emissaire : Semliki

2. Ressources et Production

Différentes publications font état de potentialités du stock halieutique du lac Idi Amin; les chiffres, pour la partie zaïroise, varient de 15.000 à 20.000 Tonnes/an, cette dernière indication paraît toutefois assée élevée.

Par comparaison avec d'autres lacs Africains similaires, la productivité du lac Idi Amin pourrait se situer entre 80 et 100 Kg/Ha/an, conduisant à une "production maximale équilibré de 13.000 à 16.000 Tonnes/an (Partie Zaïroise).
On estime cependant que pour rendre possible une véritable Planification des pêches une étude hydrobiologique s'avérerait utile.

Les principales espèces rencontrées sont intéressantes du point de vue commercial, à savoir:

- Tilapia : 60%
- Protopterus: 10%

- Bagrus : 10%
- Clarias : 10%
- Barbus : 5%
- Divers : 5%

La production journalière par pirogue est fluctuante tout au long de l'année : la meilleure saison s'étale de juillet à octobre, la plus mauvaise période se situant en février - mars et juin.
En 1980, le rendement journalier moyen des pirogues a été d'environ 75 Kg/jour, pour 200 jours de pêche la production d'une pirogue serait située autour de 15T/an. Ainsi la production estimée des 300 pirogues existantes serait de l'ordre de 4.000 T/an.

3. Pêcheurs et moyens de production

Le nombre de pêcheurs est d'environ 900 personnes (3 par pirogue). Les principales méthodes de pêche pratiquées sont les suivantes :
- pêche au filet dormant;
- pêche au filet frappant;
- pêche à la senne de plage;
- pêche à la senne tournante.

L'utilisation de cette dernière technique à été signalée dans la partie nord du lac; ce renseignement, cependant, n'a pas été vérifié jusqu'à présent.

Les filets sont normalement fabriqués sur place avec des fils achetés en contrebande en Ouganda. Le prix élevé et la rareté du matériel réprésentent la contrainte la plus importante pour le développement de la pêche artisanale de ce plan d'eau.

Les deux principaux centres de pêche sont : Vitshumbi, Kyavinyonge.

4. Infrastructures et transformation

4.1. Traitement traditionnel

Le fumage est la technique de traitement la plus utilisée, malgré qu'il ne soit pas facile de trouver le bois nécessaire (le bois est acheminé sur 50 à 100 Km). Par conséquent, cette méthode se révèle onéreuse. Mais elle est indispensable pour certaines espèces (Clarias et Protopterus).

4.2. Congélation

La coopérative (COPEVI) disposait de deux chambres froides (120 m3 à 30°C) et produisait des faibles quantités de filets congelés (essentiellement de Tilapia). Les chambres froides devraient être remises en état lord de la redynamisation de la COPEVI.

5. Commercialisation et distribution

Jusqu'en 1983, les pêcheurs étaient obligés de vendre 60% de leur production à la coopérative "COPEVI" qui distribuait le poisson dans les zones avoisinantes, à Mutwanga, Beni, Mangina, Butembo, Musienene, Bambu et Goma avec deux camions (8 et 15 T).

Actuellement la commercialisation est menée par des commerçants privés. L'état des routes étant raisonnable (exception faite des routes partant de la station au nord, Kyavinyonge, qui auraient besoin d'importantes réparations). La majeure partie du poisson est vendue à l'état frais dans les villes proches du lac.

Le poisson traité est, en grande partie, écoulé en Ouganda pour acheter du matériel de pêche. Compte tenu du manque actuel d'infrastructures de froid, le poisson frais arrive souvent en mauvais état dans les centres consommation.

6. Projets en cours

Quatre propositions de relance de la COPEVI ont été faites, les Diocèses de Beni - Butembo et de Goma ont obtenu un don de près de 19 millions de francs belge auprès de CEBEMO (ONG hollandais) pour remettre en état les infrastructures de base.

7. Conclusion

Les ressources halieutiques du lac Idi Amin sont sous-exploitées. Les potentialités du lac sont en faveur de la réhabilitation de la pêche semi - industrielle; une dizaine de bateaux de 12 à 17 m dotés de filets maillants permettrait d'atteindre le niveau optimal de production (1).

En même temps, la relance de la COPEVI se traduirait par:

- un encadrement des pêcheurs individuels et un peuplement contrôlé de deux enclaves (Vitshumbi et Kyavinyonge) au sein du Parc National des Virunga;
- une protection des réserves de pêche (frayères, ...) et une diminution de l'utilisation des filets à mailles non réglementaires.

(1) Aubray

ANNEXE 5 : LE LAC MOBUTU / Albert Edouard.

1. Données Géomorphologiques

- Altitude : 618 m
- Surface totale : 5.270 Km2
  dont (ZAIRE : 2.420 Km2 (46%)
- Profondeur : Maximale : 58 m
  Moyenne : 25 m
- Volume : 150 Milliards de m3 dont 60 milliards au Zaïre
- Longueur: 160 Km
- Plus grande largeur : 35 Km

2. Ressources et production

Le potentiel du lac est estimé entre 21.000 Tonnes et 30.000 Tonnes, dont 9.700 à 13.300 Tonnes pour la partie zaïroise.

Holden a estimé le potentiel de Alestes baremose (une espèce dont la valeur commerciale est médiocre), à 17.000 T/an au total, dont 11.000 T/an dans la zone de faible profondeur située au sud et 6.000 T/an dans la partie du nord.

La production consiste principalement en espèces prédatrices (à part A. baremose, Hydrocynus forskahli et Lates niloticus albertinus). Cependant la présence d'espèces non prédatrices, qui forment les éléments inférieurs de la chaîne alimentaire, est sûrement plus importante que celle des espèces pédatrices. Il est donc concevable qu'une exploitation rationnelle du stock total par effort de pêche supérieur sur les espèces non prédatrices puisse augmenter le rendement au-dessus de celui obtenu par les pratiques de pêche actuelles.

Les autres espèces d'intérêt commercial sont le Tilapia, l'Hydrocyon goliath et le Bagrus ubangensis.

En ce qui concerne les captures, les rendements couramment cités vont de 80-90 Kg à 300 Kg par embarcation/nuit de pêche.
"Si on admet sur le lac la présence de 1.600 barques, on obtient une estimation de la production qui se situe entre 2.400 et 4.800 Tonnes. Un chiffre moyen de 3.800 Tonnes est plausible" (1).

Ce niveau de production est bien en-dessous des tonnages enregistrés à l'époque où l'armement semi-industriel était en pleine activité (en 1957 : 11.700 Tonnes; en 1971 : 7.000 Tonnes; en 1972 : 7.900 Tonnes).

3. Pêcheurs et moyens de production. En 1981, le nombre de pêcheurs a été estimé par une mission française comme suit : 5.000 pêcheurs de subsistance, 6.000 pêcheurs artisanaux et 125 pêcheurs employés dans la pêche industrielle.

3.1. La pêche coutumière

Cette activité est réalisée à bord de pirogues monoxyles non motorisées. Les techniques de pêche utilisées sont :
- La palangrotte et la Palangre
- Le filet maillant.

3.2. La pêche artisanale

Elle concernait environ 1.600 embarcations utilisant les méthodes de pêche suivants :
- Filets maillants
- Sennes de plage
- Palangres.

(1) FAC : Situation de la pêche sur le lac Mobutu Avril 1983.

Les barques de la pêche artisanale sont propulsées à l'aviron, parfois au moteur, ce qui leur permet d'accéder à des zones moins fréquentées et d'obtenir de meilleurs rendements. La puissance des moteurs est de 6 à 15 CV suivant la taille de l'embarcation.

3.3. La pêche industrielle

A l'origine, cette activité était pratiquée par des armateurs grecs. Après la période de Zaïrianisation, la rétrocession des installations et des équipements à leurs propriétaires initiaux ne s'est pas accompagnée d'une reprise de la production, en raison de la dégradation subie entre temps par le matériel et d'une certaine appréhension devant l'éventualité d'une nouvelle expropriation. Les dix armements encore existants possèdent 11 barques en activité (embarcation de 12 à 14 m, motorisé, en métal) sur une cinquantaine au total.

Les techniques principales de la pêche semi-industrielle sont les suivantes :

- Senne de plage
- Filets maillants

Les principales contraintes de la pêche artisanale et semi-industrielle sont les suivantes :

- Prix élevé et ruptures des stocks de carburant
- Pénurie en matériel de pêche
- Pénurie en pièces détachées pour l'équipement de la pêche semi-industrielle
- Vols d'équipement très fréquents.

4. Les infrastructures et la transformation

4.1. Le traitement traditionnel

La grande majorité du poisson est traitée par salage et séchage. Il existe des installations dans tous les villages de pêche. Le sel est importé du Kenya. Une partie négligeable est fumée car il est difficile de trouver le bois nécessaire.

4.2. La congélation

Les entrepôts frigorifiques en fonctionnement sont au nombre de 6, deux autres sont en panne.

5. Commercialisation et distribution

La production artisanale est vendue surtout en salé-séché à des commerçants ambulants qui disposent de barques motorisées pour aller revendre à Kasenyi et Mahagi Port.

Il est à noter que quelques artisans ont organisé un circuit de commercialisation du poisson salé-séché vers Kinshasa par avion. Les entreprises industrielles disposent de camions leur permettant d'amener le poisson jusqu'aux centres de consommation (Kisangani, Isiro, Irumu etc...). Le poisson est transporté sous forme salé-séché ou congelé.

Les mauvaises conditions de transport lacustre et routière constituent un goulot d'étranglement pour les pêcheurs de ce plan d'eau, notamment les tronçons routiers suivants: Kasenyi - Bunia et Mahagi Port - Bunia.

6. Les projets en cours

Un projet est en cours et financé par le Fonds d'Aide et de Coopération Française FAC d'un montant d'environ 3.600.000 FF pour les deux premières phases de 36 mois (juin 1984 - mai 1988).

Les objectifs principaux du projet consistent en l'acquisition et la distribution de matériel de production, la redynamisation des mouvements coopératifs, la mise en place d'une système approprié de crédit aux pêcheurs artisanaux. Durant la première phase, le projet a été axé dans la partie sud du lac, il sera ensuite étendu sur toute la côte zaïroise durant la troisième phase.

A N N E X E 6 : LE SYSTEME DU FLEUVE ~~ZAIRE~~ Congo

1. Données Géomorphologiques

Le système du fleuve Zaïre constitue un réseau dense de voies d'eau couvrant un bassin de près de 3.900.000 m2 et totalisant 33.000 Km de longueur.

Le fleuve ~~Zaïre~~ Congo coule sur plus de 4.700 km depuis sa source en Zambie avant de se jeter dans l'Atlantique à Banana. Le complexe fluvial ~~zaïrois~~ Congolais contient un certain nombre de lacs, parmi lesquels les lacs Tumba et Mai-Ndombe, dont la superficie moyenne peut varier de 2.300 à 7.000 Km2 selon la saison, et les lacs de la Dépression de Kamalondo (ex. lac Upemba) sur le Haut Lualaba.

2. Ressources et production

Une estimation de la productivité naturelle du système du fleuve porte sur un potentiel entre 120.000 Tonnes/an et 200.000 tonnes/an.

Les captures sont estimées à 75.000 Tonnes par an. Par conséquent, le potentiel est largement sous-exploité.

Cependant deux remarques s'imposent :

- Le potentiel halieutique est différent d'une région à une autre, les zones les plus poissonneuses connues actuellement étant celles qui vont de Basoko au chenal d'Irebu sur le fleuve Zaïre et les rivières entre Inongo et Kiri sur le Mai-Ndombe.
- Certaines parties du fleuve (le région de Kisangani et le Pool Malebo) sont surexploitées tandis que d'autres zones sont tout à fait négligées.

En ce qui concerne la faune piscicole, vingt familles de poissons sont représentées, la plus importante, par l'abondance des individus, étant celle des Mormyridés. Quatre espèces de clupeidés sont particulièrement communes. Les Cyprinidés possèdent deux espèces extrêment abondantes dans le Pool, Barbus pleuropholis et Leptocypris modestus. Les Bagridés et les Monochidés sont également communs dans le fleuve.

3. Pêcheurs et moyens de production

Le nombre de pêcheurs professionnels est évalué à 60.000 personnes pour l'ensemble du système du fleuve.

La distribution des pêcheurs sur le territoire du fleuve est assez irrégulière, les concentrations les plus importantes se trouvent aux alentours des grandes villes. Cette distribution répond à une logique socio-économique bien précise : écoulement rapide des captures, approvisionnements faciles, possibilité de recourir rapidement au système existant de soins médicaux. Cependant la distribution actuelle doit être considérée tout à fait irrationnelle par rapport au potentiel halieutique. Par exemple, la zone de Kisangani qui est pauvre en poisson, est exploitée par un nombre important de pêcheurs. En général les pêcheurs sont dispersés tout le long du fleuve, ce qui rend l'encadrement difficile.

La pêche sur le fleuve est exclusivement artisanale : le milieu biologique ne permet pas l'implantation d'une pêche semi-industrielle.

Les principaux engins de pêche sont :
- Les filets maillants dérivants et dormants;
- Les éperviers, les sennes de plage;
- La motorisation des pirogues est assez limitée car les lieux de pêche sont en général proches des campements.

La contrainte principale des pêcheries du fleuve est représentée par la pénurie en matériel de pêche et son coût élevé qui entraînent des vols fréquents de filets.

4. Les infrastructures et la transformation

4.1. Le traitement traditionnel

Les captures sont pour la plupart traitées par le fumage dont la durée varie suivant la rapidité d'écoulement des produits. Etant donné que la majorité des villages de pêcheurs se trouvent éloignés des centres de consommation, le poisson est souvent carbonisé et attaqué par les insectes ichtyophages, ce qui réduit la valeur commerciale du produit. Des pertes considérables en protéines animales ont été évaluées à 30% du total pêche.

Par conséquent, l'amélioration du fumage et des techniques de traitement, ainsi que l'introduction des conditions permettant une évacuation rapide des produits de la pêche sont des mesures fondamentales à prendre pour valoriser la production du fleuve.

4.2. La congélation

La conservation du poisson sous froid est limitée aux grands centres de consommation (Kinshasa et Kisangani).

5. Commercialisation et distribution

A part la ville de Kisangani qui, étant relativement aisée, consomme la plupart de la production de sa région, le débouché naturel de la production du système du fleuve reste le marché de Kinshasa.

Le pouvoir d'achat de la population des autres centres étant limité et le prix du poisson relativement élevé, il en résulte que des vastes zones du fleuve consomment des quantités réduites de poisson.

6. Conclusion

Le système du fleuve Zaïre présente de bonnes possibilités de développement de la production, étant donné que son potentiel halieutique est sous-exploité.

Cependant la situation des pêcheries varie considérablement d'une zone à l'autre du fleuve. Par conséquent la stratégie de développement devra se conformer aux diverses situations locales et varier d'une région à l'autre. Une contrainte très importante pour les actions de développement est représentée par la grande dispersion des pêcheurs qui rend l'encadrement extrêment difficile.

En outre les milieux hydrobiologiques ne permettent pas une exploitation semi-industrielle des eaux : il faudra donc s'attendre à un développement graduel et lent de la production. Les projets concernant le système du fleuve devront être basés sur l'amélioration des conditions techniques (méthodes de pêche améliorées, approvisionnement en matériel, amélioration du fumage etc...) et socio-économiques (amélioration du réseau commercial, création des infrastructures sociales).

A N N E X E 7 : LA PECHE MARITIME

1. Données physiques

La côte Atlantique Zaïroise s'étend sur 35,5 Km du Cabinda au nord à l'embouchure du fleuve Zaïre au sud. Le plateau continental s'étend justqu'à 50 milles marins de la côte et couvre une superficie d'environ 820 Km2, dont il convient de déduire la superficie du canyon creusé par le courant du fleuve Zaïre. Dans le sud de la pointe de Banana la largeur de ce canyon est de 0,7 Km avec une profondeur maximum de 420 mètres; plus à l'Ouest la faille s'élargit (7 - 11 Km) le relief sous marin devient très accidenté avec des profondeurs variant de 500 à 1.000 m; elle se perd dans les grands fonds océaniques à une cinquantaine de milles nautiques au large de Banana. Les eaux de surface sont coonstituées essentiellement par les eaux du fleuve, chaudes et dessalées.

2. Potentiel et captures

Une action pilote du projet PNUD - FAO - ZAI/80/003 a pu démontrer à à Moanda que le plateau continental Zaïrois ne peut être exploité de façon rentable qu'avec des méthodes artisanales et semi-industrielles.
Des quantités limitées de poissons pélagiques (notamment des sardinelles) ne justifient pas des investissements importants pour leur exploitation. Par contre, les espèces demersales et semi-demersales sont beaucoup plus riches que prévus et les chiffres de 4.000 à 6.000 Tonnes/an ont été avancés.

Les principales espèces capturées sont les suivantes :

- Requin blan 42%
- Carrangue 11%
- Makoko 20%
- Malubi 9%
- Capitaine 5%
- Raie 4%
- Sole 2%
- Perche 3%
- Congre 2%

Les captures sont les suivantes : en 1983 environ 3.000 T pour la pêche industrielle et 800 T pour la pêche artisanale.

3. Pêcheurs et moyens de production

Le projet pilote de la FAO a estimé le nombre de pêcheurs depuis la frontière du nord jusqu'à N'siamfumu à 160 et de Moanda/Banana à Malela est estimé à 400.

3.1. Pêche industrielle

La pêche industrielle dispose de trois unités, dont un grand bateau (plus de 33 m) appartenant à la Société PIM et deux plus petits (moins de 10 m) appartenant à deux particuliers. Seul le bateau de PIM serait actuellement en exploitation.

La principale contrainte de ce secteur est représentée par les ressources limitées du plateau continental zaïrois; la pêche industrielle au Congo ne peut se développer que si elle a la possibilité d'étendre ses activités dans les eaux voisines (Angola) ou proches (Namibie, Gabon) dans le cadre d'accords préférentiels.

La deuxième contrainte est constituée par des taxes maritimes locales assez élevées qui allourdissent les frais d'exploitation des sociétés.

3.2. Pêche artisanale

Les pêcheurs artisans travaillent surtout avec le filet dormant et la ligne et, plus rarement, avec des sennes de plages.

Ces pêcheurs artisans utilisent environ 150 pirogues construites localement, très rarement motorisées. Les embarcations et les méthodes de pêche sont inadéquates et le développement des captures de la pêche artisanale pourrait se faire à condition d'améliorer le niveau technique de ce secteur.

Le projet FAO a introduit une pirogue de type sénégalais, longue de 13 m, équipée d'un moteur hors-bord diesel qui a donné d'excellents résultats.

4. Infrastructures et transformation

Une partie limitée des captures est traitée par le fumage et le salage.

5. Infrastructures de froid

La capacité frigorifique à basse température est de 3.700 m3 dont 2.700 m3 situés au port de Matadi. De plus la Société PEMARZA dispose de trois usines de galce qui ont une capacité de 60 T/jour ainsi que de huit wagons isothermes dont la capacité totale est de 350 m3 pour 230 tonnes de charge utile.

6. Commercialisation et distribution

Les poissons capturés par les bateaux industriels sont écoulés à Kinshasa après un transport en camion frigorifique. Les captures de la pêche artisanale trouvent un écoulement facile auprès de la population de l'arrière pays depuis la côte jusque Kinshasa.

Les voies de communication entre la côte et Kinshasa sont en bon état car le dernier tronçon de Boma à Moanda sera bientôt asphalté.

Les routes de liaison vers les villes de l'arrière - pays sont également satisfaisantes.

7. Conclusion

Les ressources limitées du plateau continental zaïrois ne permettent pas un développement de la pêche maritime industrielle. On peut envisager cette possibilité à condition que des accords de pêche soient établis avec les pays voisins. En outre, il faudrait réduire ou éliminer certaines taxes qui pénalisent la pêche industrielle zaïroise. L'augmentation des captures de la pêche artisanale passe par l'amélioration des techniques en poursuivant les actions du projet PNUD-FAO ZAI/80/003.

A N N E X E 8 : LAC MOERO, LAC TSHANGALELE, LAC N'ZILO ET DEPRESSION DU KAMALONDO

1. Données Géomorphologiques

- LAC MOERO

Altitude : 930 Km

Surface totale : 4.650 Km2 (Zaïre : 1.950 Km2 (42%)
Zambie : 2.700 Km2 (58%)

Profondeur maximale : 15 m

Profondeur moyenne : 8 m

Volume : 38 Km3 (15 Km3 au Zaïre)

Longueur : 350 Km (140 Km au Zaïre)

Emissaire : rivière Luapula

- LAC TSHANGALELE

Surface totale : 446 Km2

Profondeur moyenne : 2,6 m

Volume : 1.063 milliards de m3

Longueur maximum : 25 Km

Emissaire : rivière Lufira

- LAC N'ZILO

Surface totale : 280 Km2

Profondeur moyenne : 8,3 m

Volume : 1.733 millions de m3

Longueur : 35 Km

- DEPRESSION DU KAMALONDO

Altitude : 575 m

Surface totale : 6.256 Km2

Nombre total de lacs : 22

Longueur maximum : 250 Km

Emissaire : Lualaba.

2. Ressources et production

- LAC MOERO

Selon MALAISSE, la productivité exploitable du lac serait de 60 Kg/ha et celle de Luapula de 40 Kg/ha. Sur cette base le potentiel halieutique approximatif du lac Moëro serait de 28.000 T dont 12.000 T au Zaïre.

Le niveau de production estimé en 1983 a été de 11.000 T.
L'espèce commerciale la plus importante est le Tilapia macrochir qui représente environ 80% des captures, suivi par les Clarias, les Synodontis, les Barbus altivelis et les Mormyridae. Compte tenu des ressources et du niveau de production, il est possible que ces eaux soient surexploitées.

- LAC TSHANGALELE

La production halieutique du lac Tshangalele a été évaluée à 4.500 T. Le niveau de la production estimé en 1983 à partir des chiffres de commercialisation est de 1.600 T. Des réserves doivent cependant être faites quant à la fiabilité des statistiques de commercialisation. La plupart des espèces exploitées du lac Tshangalele sont de petite taille et leur intérêt économique est insignifiant. Les principales espèces capturées sont les Tilapia, les Serranochromis et les Clarias.

- LAC N'ZILO

La production potentielle du lac serait de 2.500 T/an. Le niveau des captures était estimé à 400 T. Les principales espèces commerciales sont les suivantes :

- Labeo
- Barbus
- Clarias
- Tilapia

- DEPRESSION DU KAMALONDO

La production potentielle de la dépression est de 30.000 Tonnes/an. En 1983 le niveau estimé des captures était de 15.300 T; ce chiffre n'inclut pas l'autoconsommation des pêcheurs ni les ventes au niveau des marchés riverains.

3. Pêcheurs et moyen de production

- LAC MOERO

La pêche semi-industrielle sur le lac Moëro est pratiquée par des entrepreneurs grecs et des commerçants zaïrois. En 1983, un recensement a dénombré 14 bateaux à moteur diesel. Chaque bateau remorque un certain nombre de barquettes munies chacune de 30 40 filets manoeuvrés par 3 ou 4 pêcheurs.

Le nombre estimé de pêcheurs employés dans la pêche industrielle est de 510 personnes.

Le nombre de pêcheurs du secteur artisanal est d'environ 3.500 personnes, utilisant des prirogues monoxyles et des barquettes. Les méthodes de pêche les plus utilisées sont les fillets maillants dormants, les palangres et les nasses.

Compte tenu du niveau de revenu très bas des pêcheurs artisanaux, leur équipement est problématique.

- LAC TSHANGALELE

Les estimations faites par le service des pêches donnent un effectif de 1.400 pêcheurs artisanaux, utilisant des pirogues monoxyles et les filets dormants, les palangres et les nasses.

- LAC N'ZILO

Au total les pêcheurs seraient 830 personnes; les méthodes de pêche sont les filets dormants, les palagres, les éperviers et les nasses.

- DEPRESSION DU KAMALONDO

Au total les pêcheurs de cette zone seraient 7.500 personnes pratiquant la pêche artisanale à partir de pirogues et de barquettes en planches. Les méthodes de pêche sont le filet à poche, les nasses, les lignes à main et dormantes.

4. Infrastructures et transformation

4.1. Le traitement traditionnel

Les techniques principales de traitement par plans d'eau sont les suivantes:

- Lac Moëro : séchage/salage; fumage
- Lac Tshangalele : fumage;
- Lac N'zilo : fumage;
- Dépression du Kamalondo : salage - séchage; fumage.

4.2. La congélation

- LAC MOERO : La conservation du poisson sous-glace est très répandue dans toute la région du Shaba. Le transport de la glace des centres de commercialisation vers les zones de pêche se fait dans des camions contenant des caisses isothermes que l'on transborde dans les cales des bateaux chargés de la collecte du poisson sur le lac.
Cette méthode permet d'acheminer du poisson de qualité vers les centres de commercialisation.

- LAC TSHANGALELE : Le transport de la glace provenance de Likasi à 30 Km du port d'attache de Kapolowe se fait par camion. La glace est ensuite recouverte de sciure et transbordée dans les pirogues chargées de la collecte du poisson sur le lac.

- LAC N'ZILO : Le poisson frais est conservé sous glace pour être commercialisé sur le marché de Kolwezi.

- DEPRESSION DE KAMALONDO : La conservation du poisson sous glace est le procédé utilisé par deux commerçants zaïrois installés à Bukama et à Kinkundia qui s'occupent surtout de la commercialisation des Lates niloticus.

5. Commercialisation et distribution

- LAC MOERO

Pour la production semi-industrielle comme pour la production artisanale, les débouchés les plus directement accessibles sont les deux centres urbains de Lubumbashi et Likasi. L'approvisionnement en poisson frais reste cependant insuffisant par rapport aux besoins du marché. Lubumbashi constitue le centre de distribution, pour le Haut Shaba, du poisson provenant du lac Moëro. Un autre tronçon routier relie Lubumbashi à Kasenga sur la rivière Luapula. Ces routes restent praticables pendant la saison des pluies.

- LAC TSHANGALELE

La ville de Likasi est le debouché naturel de la production de ce plan d'eau.
Cependant l'approvisionnement assuré par les captures du lac est insuffisant pour les besoins de la consommation.

- LAC N'ZILO

Le seul débouché actuel du lac N'zilo est la ville de Kolwezi. La demande est supérieure à l'offre et les surenchères des intermédiaires sont assez élevés.

- DEPRESSION DU KAMALONDO

L'existence de nombreux tronçons routiers; (à savoir Bukama - Kolwezi - Lubumbashi; Bukama - Malemba N'kulu; Malemba N'kulu - Lubumbashi) et le transport par la voie fluviale de Bukama à Malemba N'kulu facilitent l'évacuation du poisson pêché dans la dépression du Kamalondo. Le poisson de ce plan d'eau est écoulé dans les régions suivantes : Shaba (23%), Kasaï Oriental (33%), Kasaï Occidental (43%), Kivu (1%) et parfois aussi à Kinshasa.

6. Conclusion

- LAC MOERO

Le lac Moëro représente une réserve important de poisson pour le Shaba en général et pour la ville de Lubumbashi en particulier.

Toutefois l'exploitation intense et l'utilisation de filets à petites mailles ont crée une situation proche d'une surexploitation qu'il faudrait éviter.

Les statistiques de production démontrent que les maxima de production annuelle sont de 13.000 à 14.000 tonnes depuis 1954. Ce niveau de production a chaque fois été suivi par une chute sensible de production (ex. 7.687 tonnes en 1968), et ce, malgré une augmentation très nette de l'effort de pêche. A titre d'exemple, le nombre de pêcheurs est passé de 950 en 1948 à 7.000 en 1983, celui des barquettes de 100 à 700, celui des priogues de 550 à 2.200 et celui des filets de 850 à 22.000.

La fermeture de la pêche pendant la période de reproduction du poisson est actuellement en vigueur. Par conséquent une étude hydrobiologique s'impose pour orienter les modalités d'application de cette mesure, notamment la détermination des zones de reproduction et de croissance des différentes espèces.

A N N E X E 10 : CENTRES RETENUS POUR LA DISTRIBUTION DU MATERIEL DE PECHE

1. LACS TANGANYIKA, MOERO, UPMBA, N'ZILO ET TSHANGALELE

- Lac Tanganyika

  . Principaux Centres : Uvira, Kalemie
  . Centres secondaires : Baraka, Moba, Moliro

- Lac Moëro

  . Principaux Centres : Pweto, Kilwa
  . Centres secondaires : Kasenga, Kashiobwe

- Lac Upemba (Dépression de Kamalondo)

  . Principaux Centres : Bukama, Malemba-Nkulu
  . Centres secondaires : Kalombo, Kabelwe

- Lac N'zilo

  . Principal Centre : Kolwezi
  . Centres secondaires : Ditwaya, Katando

- Lac Tshangalele

  . Principal Centre : Likasi
  . Centres secondaires : Kinsuka, Malandi

2. LACS KIVU, IDI AMIN ET MOBUTU

- Lac Kivu

  . Principaux Centres : Goma, Bukavu
  . Centres secondaires : Minova, Katana, Kalehe

- Lac Idi Amin

  . Principal centre : Vitshumbi
  . Centre secondaire : Kyavinyonge

- Lac Mobutu

  . Principal Centre : Kasenyi
  Centre secondaire : Mahagi Port

3. SYSTEME DU FLEUVE ZAIRE ET COTE ATLANTIQUE

- Fleuve Zaïre

  . Principaux Centres : Kinkole, Mbandaka, Kisangani
  . Centres secondaires : Bikoro, Lisala, Yakoma

- Lac Mai-Ndombe

  . Principal Centre : Inongo
  . Centres secondaires : Kutu, Kiri, Mushie

- Côte Atlantique

  . Principla Centre : Moanda
  . Centres secondaires : Boma, NSiamfumu

ANNEXE 11 : PLAN DE DISTRIBUTION DE MATERIEL DE PECHE

PLAN D'EAU	NOMBRE PECHEURS	NOMBRE PECHEURS A APPROVISIONNER PAR ANNEE				TOTAL
		1988	1989	1990	1991	
1er Groupement						
LAC TANGANYIKA	13.000	5.000	5.000	3.000	6.000	19.000
LAC MOERO	4.000	1.300	1.300	-	-	2.600
LAC N'ZILO	800	300	300	200	400	1.200
LAC TSHANGALELE	1.400	400	400	600	600	2.000
LAC UPEMBA	7.500	2.500	2.500	2.500	-	7.500
PECHEURS APPROVIONNES	-	9.500	19.000	25.300	32.300	32.300
PECHEURS NON APPROVI-SIONNES	-	17.200	7.700	1.400		-
PECHEURS SUPPLEMEN-TAIRES	-	-	-	-	5.600	-
S/TOTAL	26.700					
2ème Groupement						
LAC KIVU	300	300	-	300	500	1.100
LAC IDI AMIN	900	900	-	1.300	1.500	3.700
LAC MOBUTU	6.500	6.500	-	7.500	2.000	16.000
PECHEURS APPOVISIONNES	-	7.700	7.700	16.800	20.800	20.800
PECHEURS NON APPROV.	-	-	-	-	-	-
PECHEURS SUPPLEMEN-TAIRES	-	-	-	9.100	13.100	-
S/TOTAL	7.700					
3ème Groupement						
FLEUVE ZAIRE	50.000	8.500	15.400	9.500	17.000	50.000
LAC TUMBA	2.000	1.000	500	500	-	2.000
LAC MAI NDOMBE	8.000	1.500	3.000	3.000	500	8.000
COTE ATLANTIQUE	900	300	100	100	-	500
S/TOTAL	60.900					

Suite

A N N E X E 11

PLAN D'EAU	NOMBRE PECHEURS	NOMBRE PECHEURS A APPROVISIONER PAR ANNEE				T O T A L
		1988	1989	1990	1991	
PECHEURS APPROVISIONNES	-	11.300	30.300	43.400	60.900	60.900
PECHEURS NON APPROVISIONNES	-	49.600	30.600	17.500	-	-

TOTAL NOMBRE PECHEURS..... 95.300

TOTAL PECHEURS APPROVISIONNES.....	28.5000	57.000	85.500	114.000
TOTAL PECHEURS NON APPROVISIONNES/AN.....	66.800	38.300	9.800	-
TOTAL PECHEURS SUPPLEMENTAIRES.....	-	-	-	18.700

CONCLUSIONS GENERALES

Au regard du potentiel du complexe hydrographique zaïrois, la production actuelle estimée à 150.000 tonnes/an est encore assez faible et pourrait augmenter sensiblement sans affecter le potentiel halieutique du pays.

La pêche devra jouer un rôle très important dans le développement économique et social du Zaïre. Malgré la faible exploitation dont il est l'objet, le secteur de la pêche compte environ 100.000 professionnels. En ajoutant à ce nombre les pêcheurs occasionnels, les commerçants de poisson et de matériel de pêche, on dénombre 150.000 foyers qui vivent des revenus de la pêche.

La pêche artisanale qui est la plus pratiquée par les populations Zaïroises mérite une attention particulière. Elle doit être encouragée pour évoluer rapidement vers une pêche artisanale plus performante qui apporte une contribution réelle aux problèmes des communautés rurales notamment la disponibilité monétaire et l'emploi.

La pêche artisanale démontre quotidiennement qu'il est possible de concilier rentabilité élevée du capital et faiblesse de l'investissement, forte utilisation de main-d'oeuvre et taux élevé de valeur ajoutée.

C'est pourquoi la production actuelle doit être développée en vue de mieux répondre aux besoins des populations zaïroises et de modifier la tendance à la baisse considérable que l'on connait depuis ces dernières années.

La relance de la production de poisson nécessite de la levée de plusieurs contraintes dont notamment la rarêté du matériel de pêche et l'insuffisance des installations de transformation, de stockage et de distribution. Par ailleurs, il importe d'améliorer les procédés de conservation, actuels à savoir le fumage, le salage, la refrigération.

Les techniques de traitement par salage et fumage sont assez rudimentaires et les poissons stockés dans les campements de pêche sont attaqués par les insectes occasionnant des pertes considérables pouvant dépasser 30% de la production. La baisse de la production et les pertes de poisson dues à la mauvaise conservation ont entrainé une pénurie de poisson sur le marché.

La consommation par tête d'habitant du poisson atteint actuellement 10,5 Kg contre un minimum recommandé de 21 Kg par an. En outre le pouvoir nutritionnel du produit est réduit en raison des techniques inadéquates de conservation. Les difficultés d'évacuation et de transport rendent la distribution du poisson très déséquilibré, une bonne partie de la production nationale est consommée dans les villes proches des centres de production et le poisson importé est consommé surtout à Kinshasa.

Cependant, le potentiel est à la mesure des besoins considérables des populations zaïroises.

Grâce à une statégie à moyen et long terme, le présent Plan Directeur de développement de la pêche permettra, dans le cadre du Plan Quinquennal 1986 - 1990, d'éliminer les contraintes qui freinent le développement de ce secteur et de créer les conditions d'une relance rapide de la production du poisson et de l'amélioration de sa valeur nutritionnelle.

La modernisation de la pêche au Zaïre nécessite une assistance technique, un système adéquat de formation des cadres nationaux, des équipements performants, des facilité de crédit, un encadrement et des canaux de transformation et de commercialisation plus efficaces. Les projets de développement d'ensemble du secteur de la pêche tels qu'ils ont été identifiés dans le cadre du plan Directeur prennent en considération tous les facteurs qui entrainent ce développement et tiennent compte de la participation active des pêcheurs artisanaux.

Les effets pour développer la pêche au Zaïre sont considérables et nécessitent pour réussir un appui technique et financier de tous les partenaires,

en particulier le PNUD, la FAO et de toutes les agences internationales interessée par ce développement.

La mise en oeuvre du Plan Directeur des Pêches et des différents projets qui seront retenus nécessite une coordination centrale et une concertation entre les différents bailleurs de fonds potentiels.

B I B L I O G R A P H I E

- PREMIER PLAN QUINQUENNAL 1986 - 1990 DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU ZAIRE : KINSHASA, 1985

- BANQUE DU ZAIRE : RAPPORT ANNUEL 1984 - 1985 ; KINSHASA, 1985

- DEPARTEMENT DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS : PLAN QUINQUENNAL D'INVESTISSEMENTS ACTUALISE A LA PERIODE 1986 - 1990 KINSHASA, 1985

- ONATRA : RAPPORT D'ACTIVIT EXERCICE 1984; KINSHASA, 1985

- PNUD/FAO : DEVELOPPEMENT DE LA PECHE AU ZAIRE. LA PECHE SUR LES LACS DE L'EST. RAPPORT PRELIMINAIRE PREPARE POUR LE GOUVERNEMENT DU ZAIRE PAR LA FAO - KINSHASA, 1983

- CENTRE D'INVESTISSEMENT/FAO : RAPPORT DE LA MISSION D'IDENTIFICATION/ PREPARATION. ROME, 1985

- FAO : RAPPORT FINANL DU PROJET ZAI/90/003 ROME. 1984

- FAO : RAPPORT TERMINAL DU PROJET ZAI/80/003 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU PROJET; ROME, 1985

- CENTRE D'INVESTISSEMENT/FAO : BASES D'UN PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT A LONG TERME ET PRE-IDENTIFICATION DE QUATRE PROJETS PRIORITAIRES; ROME,1984

- FAO, TAVARES DE PINHO : LEGISLATION DES PECHES AU ZAIRE : ROME, 1985

- FAO, L. VILLEGAS : LES STATISTIQUES DE PECHE ET LA RECHERCHE HYDRO-BIOLOGIQUE AU ZAIRE, ROME, 1984

- FAO, A. KONARE : LA PECHE DANS LES LACS MOERO, TSHANGALELE, N'ZILO ET DANS LA DEPRESSION DU KAMALONDO; ROME, 1984

- FAO, P.D. PROUDE : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DES PECHES DU LAC MOBUTU SESE SEKO; ROME, 1986

- FAO, F. CORSI : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DES PECHES DU LAC MAI-NDOMBE ET SES AFFLUENTS; ROME, 1984

- FAO, F. CORSI : DEVELOPPEMENT DES PECHES DU FLEUVE ZAIRE; ROME, 1984

- FAC, D. ROJAT : DEPARTEMENT DES AFFAIRES FONCIERES, ENVIRONNEMENT ET CONSERVATION DE LA NATURE : EVALUATION DES PROJETS DU SECTEUR DE LA PECHE AU 31 DECEMBRE 1985.
KINSHASA, 1986.

- S.G.T.E. : ASSISTANCE A L'ORGANISATION ET DU DEVELOPPEMENT ~~DE LA~~ DE LA PECHE DANS LES ETATS DU GOLFE DE GUINEE. MARS 1985

---

327. 4 → 100 327 → 32 32/40 4/81

I. AVANT PROPOS

II. MANDAT DE LA MISSION

III. BILAN DIAGNOSTIC DU SECTEUR DES PECHES AU ZAIRE

1) Données géographiques et hydrobiologiques 2
2) Ressources et niveau d'exploitation actuelle 4
3) Les pêcheurs 7
4) Les secteurs des pêches 11
4.1.) la pêche industrielle 11
4.2.) la pêche semi-industrielle 12
4.3.) la pêche artisanale et coutumière 13
5) La production, l'importation et la distribution du matériel de pêche 16
6) Transformation et stockage du poisson 18
6.1.) fumage 18
6.2.) salage séchage 19
6.3.) séchage au soleil 20
7) La réfrigération et la congélation 21
7.1.) Lac Tanganyika 21
7.2.) Lac Idi Amin 21
7.3.) Lac Mobutu 22
7.4.) Lac Kivu 22
7.5.) Lac Moëro et lacs du Shaba 22
7.6.) Le système du fleuve Zaïre 22
7.7.) La Côte Atlantique 23
8) Le transport du poisson 24
8.1.) Le transport routier 24
8.2.) Le chemin de fer 25
8.3.) Le transport fluvial 26
8.4.) Le transport aérien 26
8.5.) Conclusion 27

.../...

9) Le marché du poisson au Zaïre 29
9.1.) La production nationale de poisson 29
9.2.) Les importations de poisson 29
9.3.) Consommation de poisson au Zaïre 31
9.4.) Evolution générale des prix à la consommation et évolution du prix du poisson 37
9.5.) Evolution des revenus et demande du poisson 39
9.6.) Evolution du prix du prix du poisson et revenu des pêcheurs 42
9.7.) Distribution du poisson dans le pays 42
9.8.) Influence des importations de poisson sur le production 43

10) Analyse de 3 projets dans le domaine des pêches 45
10.1.) Projet pilote FAO en zone maritime 45
10.2.) Projet FED/BARAKA 46
10.3.) Projet FITRACO sur le lac Tanganyika 47

11) Le Crédit dans le secteur des pêches 50
12) Administration des pêches 53
13) La Formation 58
14) La Recherche 61
15) La législation 63
15.1.) Législation nationale sur les pêches 63
15.2.) Cadre institutionnel 64
15.3.) Les accords internationaux et les organismes internationaux 65

IV. PLAN DIRECTEUR DES PECHES

1) Introduction : Plan Directeur et Aménagement 69
2) Les difficultés du développement des pêches 71

1 25
3277
337 11
1635
6554
8175

.../...

2.1.) Politique, objectifs et responsabilités 71
2.2.) Cadres administratifs et formation 71
2.3.) Lacunes économiques et concertation 72
2.4.) Application des règlements 72
2.5.) Manque d'informations 73
2.6.) coût du développement et de l'aménagement 73

3) Les contraintes particulières de la pêche traditionnelle 74
3.1.) Les contraintes d'ordre technique 74
3.2.) Les contraintes d'ordre socio-économique 75
3.3.) Les contraintes d'ordre institutionnel 76

4) Les obligations des pouvoirs publics 77
5) Les éléments généraux d'une stratégie 80
5.1.) Les Pêches maritimes 80
5.2.) Les Pêches continentales 82
5.3.) L'Aménagement du cadre institutionnel 84
5.4.) Le Contexte Général du Plan Directeur des Pêches 86

6) La cohérence avec le plan national de développement 88
6.1.) Les politiques du plan quinquennal pour l'agriculture 88
6.2.) Les stratégies : les foyers de développement 90

7) Définition des objectifs pour le plan directeur des pêches 91
7.1.) La durée du plan directeur des pêches 91
7.2.) Les objectifs retenus 91
7.3.) Des objectifs quantifiés 94

8) La stratégie retenue 101
8.1.) Le plan pêche partie intégrante du plan de développement national 101
8.2.) Adéquation ressources - production - Régionalisation 101

8.3.) L'intégration du développement des pêches 105
8.4.) Le choix d'un système de production 105
8.5.) Le choix d'un système de transformation et de commercialisation 106

9) Contribution des projets à l'étude aux objectifs du plan directeur 108
9.1.) Création d'une Direction des Pêches chargée de conception, d'exécution et de suivi du programme national de développement des pêches 108
9.2.) Le projet pilote du fleuve Zaïre 108
9.3.) Le projet pilote du Mai-Ndombe 109
9.4.) Le projet pilote du lac Kivu 110
9.5.) Projet promotionnel des entreprises de pêche 110
9.6.) Extansion de la flotte de l'armement PIM 111
9.7.) La reprise de la coopérative de Vitshumbi 111

10) Les programmes à mettre en oeuvre 113
10.1.) Le renforcement de l'administration des pêches 113
10.1.1 Structure à mettre en place 113
10.1.2 Les fonctions assurées par la Direction des pêches 117
10.1.3.Effectifs et recrutement 128

10.2.) Un programme de crédit 137
10.3.) Un programme de formation 142
10.3.1.Organisation de la formation 143
10.3.2.Programme de formation des vulgarisateurs 144
10.3.3.Programme de formation des cadres 146
10.3.4.Programme de formation des pêcheurs 148
10.3.5.Stages de recyclage-Séminaires de formation 149

10.4.) Un programme de recherche 149

V

10.4.1. Programme de recherche pour la station d'Uvira 150
10.4.2. Programme de recherche pour les stations de Lubumbashi et Kisangani 152

V. LES PROJETS

1) Introduction 154
2) Eléments d'organisation des projets envisagés pour les différents plans d'eau 155
2.1.) Organisations des pêcheurs 155
2.2.) Système d'approvisionnement en équipement 156
2.3.) Gestion des ateliers des projets 158
2.4.) Gestion des infrastructures pour le traitement du poisson 158
2.5.) Gestion des infrastructures de froid 158
2.6.) Véhicules pour la commercialisation 159
2.7.) Gestion des comptes bancaires 159

3) Projets envisagés pour le lac Tanganyika 160
3.1.) Projets envisagés pour la première phase 160
3.1.1. Organisation des projets 160
3.1.2. Projet à réaliser dans la partie Nord du lac 160
3.1.3. Projet de développement des pêches dans la zone Sud du lac Tanganyika 168
3.1.4. Relance du projet de pêche semi-industrielle de FITRACO 176
3.2.) Deuxième phase du développement des pêches
3.2.1. Dans la partie Nord du lac Tangnanyika 176
3.2.2. Dans la partie Sud du lac Tanganyika 179

4) Projets envisagés pour la lac Kivu 181
4.1.) première phase 181
4.2.) deuxième phase 190

5) Projets envisagés pour le lac Idi Amin
5.1.) première phase 192
5.2.) deuxième phase 201

6) Projets envisagés pour le lac Mobutu
6.1.) première phase 201
6.2.) deuxième phase 206

7) Projets envisagés pour la Dépression du Kamalondo
7.1.) première phase 207
7.2.) deuxième phase 215

8) Projets envisagés pour la Côte Atlantique
8.1.) première phase 216
8.2.) deuxième phase 224

9) Projets envisagés pour le fleuve Zaïre
9.1.) première phase 225
9.2.) deuxième phase 240

10) Projets envisagés pour la Mai-Ndombe
10.1.) première phase 241
10.2.) deuxième phase 245

Ressources du projet - - - 247

11) Projets renforcement insitutionnel 254
12) Projet de recherche halieutique 253
13) Conclusion 262

Budgets du projet - {261 256

VI. ANNEXES

- Programme d'enseignement pour la formation des moniteurs de pêche et des professionnels de la pêche 265
- Le lac Tanganyika 270
- Le lac Kivu 278
- Le lac Idi Amin 281
- Le lac Mobutu 285
- Le système du Fleuve Zaïre 290
- La pêche maritime 294
- Lac Moëro, Lac Tshangalele, Lac N'zilo et Dépression du Kamalondo 297
- Liste du matériel et engins de pêche 316
- Centres retenus pour la distribution du matériel de pêche 319
- Plan de distribution du matériel de pêche 321

VII. BIBLIOGRAPHIE